

BOŠKO I. BOJOVIĆ

LA GRANDE ÉPOQUE
DE DUBROVNIK,
XV^e-XVI^e SIÈCLES



ΠΑΙΔΕΙΑ
ΠΑΙΔΕΙΑ

COLLECTION HISTOIRE

Editions
PAIDEIA
DIRECTEUR
PETAR ŽIVADINOVIĆ
RÉDACTEUR EN CHEF
VESNA JANJIĆ
© 2023, PAIDEIA

BOŠKO I. BOJOVIĆ

LA GRANDE ÉPOQUE
DE DUBROVNIK,
XV^e-XVI^e SIÈCLES



PAIDEIA
ΠΑΙΔΕΙΑ

Beograd, 2023.

Table des matières

1. Dubrovnik (Raguse) à la croisée des mondes et des civilisations	9
i. Les aléas de la suzeraineté byzantine, vénitienne, hongroise et ottomane	9
ii. La juridiction ecclésiastique	10
iii. L'administration municipale et l'autonomie de l'aristocratie locale	11
iv. Entre la mer et la montagne - le territoire et le voisinage	12
v. Le négoce au loin et les ressources sud-est européennes	13
vi. Les franchises douanières et la liberté des échanges	14
vii. Les métaux précieux et l'économie monétaire	15
viii. Entre deux systèmes économiques	15
ix. L'humanisme et la médiation culturelle	17
2. Dubrovnik (Raguse) – Diplomatie et Libertas Une diplomatie de médiation entre deux mondes méditerranéens	19
i. L'héritage médiéval (xii ^e -xv ^e siècles)	21
ii. Raguse et la Porte Ottomane	27
iii. Négoce ragusain et diplomatie au xvi ^e siècle	29
iv. Les diplomates ragusains dans les crises du dix-septième et du dix-huitième siècle	33
v. Le sort des archives de Raguse (LB : voir le sous chapitre ii. Les Archives d'État de Dubrovnik au chapitre 11. Dubrovnik, creuset de la langue autochtone et vernaculaire)	43
3. Raguse (Dubrovnik) depuis ses origines	45
i. Le roi Uroš le Grand et l'émergence du monopole ragusain dans les Balkans	47
ii. Concurrences diocésaines et implications politiques	49
4. Crépuscule des États chrétiens et débuts de la domination ottomane	55
Deuxième moitié du xiv ^e et début du xv ^e siècle	55
i. Au devant de la loi du sultan	57

ii. Un répit de peu de conséquences	63
iii. Entre le voisinage ancien et les libéralités des nouveaux maîtres	65
iv. La persistance de la présence vénitienne	68
v. Raguse, les Ottomans et le commerce ragusain dans la péninsule balkanique.	71
5. Pouvoir et territoire : l'équilibre instable d'une autonomie entre Orient et Occident	78
i. Les règnes de Murad II et de Mehmed II : Dubrovnik accepte la domination turque et étend son territoire	78
ii. Tentatives de résistance diplomatique face à la Porte, 1421-1458, et inféodation.	82
iii. La chute du despotat de Serbie et la reconnaissance de la suzeraineté ottomane.	90
iv. Extension de l'administration ottomane à l'arrière-pays ragusain (1463-1481)	97
v. La dernière décade de résistance.	100
vi. Le litige du legs du grand-duc Stefan Vukčić Kosača : le jeu diplomatique de Dubrovnik avec la Sublime Porte révèle ses limites.	104
vii. L'apprentissage laborieux d'un voisinage redoutable	107
6. Hégémonie ottomane et accommodements ragusains (1481-1520). La stabilisation des rapports diplomatiques dans les balkans.	111
i. Le règne de Bayezid II et l'extension du commerce ragusain en Turquie.	111
ii. Raguse et les Ottomans au cours du règne de Selim I ^{er}	129
iii. Les privilèges de Raguse dans l'Empire ottoman : la ville maritime fait valoir son atout maître, ses reseaux commerciaux	132
iv. Les privilèges, le tribut et la monnaie : une place privilégiée dans les Balkans et l'Adriatique.	138

7. Raguse et l'Empire ottoman à l'époque de Süleyman le Législateur	146
i. Raguse et l'administration ottomane au début du règne de Süleyman le Législateur : une position ambiguë entre E urope et Empire Ottoman	147
ii. Le tribut et la monnaie d'or	152
8. Raguse, porte d'entrée des Balkans : marchés et marchandises	158
i. Raguse, plaque tournante du commerce continental : les marchés continentaux et les liens avec l'arrière-pays. Extension du commerce ragusain et transformation des marchés balkano-levantins.	158
ii. Crises et équivoques de Novi : une épreuve de force entre deux monopoles concurrents.	165
iii. Les marchés en période de transition : réorientation, nouveaux réseaux, nouvel essor	180
iv. Les marchandises	185
v. Les métaux précieux : de l'économie-monde au monopole d'État.	195
vi. Matière première et réseaux de négoce (Balkans-Raguse-Italie)	196
vii. La monnaie — agent accélérateur d'échanges.	208
viii. Dans une économie d'État — époque ottomane.	210
ix. Des réseaux d'échange au circuit d'autoconsommation	216
x. Affaires de détournements de fonds et litiges privés	219
9. Dubrovnik (Raguse) et réseaux d'échanges dans les Balkans	228
i. Les colonies (plazza ou colona) ragusaines en Roumélie (dans les Balkans)	234
ii. Agent de communication et facteur d'échanges et d'intégration.	237
10. L'Humanisme de la Renaissance : entre romanité balkanique et illyrisme slave.	240
i. La slavité de la romanité balkanique	246

11. Dubrovnik, creuset de la langue autochtone et vernaculaire	253
i. Les actes de Murad II à Selim Ier (1420-1530) en vieux serbe	253
ii. Les Archives d'État de Dubrovnik	254
iii. L'usage diplomatique entérine l'usage de la langue vernaculaire de Dubrovnik.	256
iv. La langue de l'administration et de la chancellerie ragusaine	258
v. L'alphabet et la langue.	261
vi. Les actes ottomans des Archives d'État de Raguse	263
vii. La chancellerie slave de la Porte ottomane	264
viii. L'écriture	266
12. Dubrovnik dans le cadre régional aux xvii ^e -xviii ^e siècles :	
Raguse entre la Dalmatie vénitienne et l'Empire ottoman	268
i. Sanction de la nature et animosité environnante	272
ii. La guerre de Morée et le retrait du commerce continental ragusain au xviii ^e siècle Sous la protection de l'Autriche.	274
iii. La persistance de la Libertas à la croisée des civilisations	279
ANNEXE	
La réception de Dundo Maroje en France	286
Bibliographie.	299

1. Dubrovnik (Raguse) à la croisée des mondes et des civilisations

Juchée sur un rocher, qui à l'origine était un îlot séparé de la côte par un canal, la petite commune de Raguse aurait jadis été peuplée des réfugiés de la petite ville gréco-romaine d'Epidaure (à l'emplacement de l'actuel Cavtat, une dizaine de kilomètres au Sud), détruite par l'invasion avaro-slave du début du VII^e siècle. Les premières mentions de Ragusium datent néanmoins de la fin du VII^e ou du début du VIII^e siècle. La petite agglomération slave sur la rive continentale du canal fut appelée Dubrovnik, ce qui fit que la jonction ultérieure des deux composantes adjoignit au nom d'origine, Ragusium, le nom slave de Dubrovnik. Cette dichotomie onomastique symbolise depuis ses origines le caractère composite et médian de la cité, de sa population et de sa culture.

i. Les aléas de la suzeraineté byzantine, vénitienne, hongroise et ottomane

Faisant partie de la province byzantine de Dalmatie, avant de reconnaître la suzeraineté de Venise en 1205, à la suite de la chute de Constantinople lors de la IV^e croisade en 1204, aux termes du traité de Zadar de 1358, Raguse est incluse dans la tutelle nominale du roi de Hongrie Louis I^{er}. Le roi reconnut l'autonomie pleine et entière de la cité, avec l'obligation de lui fournir une galère armée en cas de guerre, ainsi qu'un tribut de 500 ducats d'or par an.

À la demande de l'empereur byzantin les navires ragusains transportent les troupes slaves dépêchées en 869 contre les Arabes de Bari, en renfort des forces franques. Toujours selon Constantin Porphyrogénète (qui l'écrit en 948-949), deux années plus tôt Raguse disposait de fortifications conséquentes qui lui permettaient de soutenir un siège arabe durant 15 mois. Les navires ragusains font partie de la flotte byzantine commandée par le gouverneur byzantin de Naupacte, contre les Arabes vers 1030. Un peu plus d'un siècle plus tard, en 1153, l'auteur arabe Idrisi affirme que les valeureux et belliqueux Dalmates de Raguse disposent d'une flotte conséquente et qu'ils naviguent au loin. L'administration byzantine fut néanmoins entrecoupée de quelques brèves intermittences normandes (1081-1085, 1172, ainsi que 1186-1190) et vénitienne (1171).

Afin de régler les rapports de la cité avec les principautés slaves de son arrière-pays, l'empereur byzantin Basile I^{er} définit le montant du tribut que la commune de Raguse devait verser aux princes de Travounie et de Zahumlie à hauteur de 36 ducats d'or pour chacun. Ce tribut restera en vigueur jusqu'à l'instauration de l'administration ottomane au xv^e siècle.

ii. La juridiction ecclésiastique

L'importance croissante de Raguse au xi^e siècle se confirme par la montée en grade de son évêque à qui le pape reconnaît en 1022 la dignité d'archevêque. Sa juridiction s'étend du fleuve de la Neretva au Nord à celui de Bojana au Sud, ainsi qu'à un vaste territoire dans l'arrière-pays balkanique. Cette recomposition diocésaine allait susciter une longue série de conflits avec les juridictions des archevêques de Salone (Split), ainsi que celui de Bar, notamment vers la fin du xi^e siècle. Les litiges avec l'archevêché de Bar allaient acquérir une forte connotation politique

du fait que le roi de Serbie avait tendance à favoriser l'archevêque de la juridiction dont le siège se trouvait sur son territoire. La juridiction ecclésiastique allait avoir une importance considérable lors de l'extension des réseaux de colonies et de comptoirs ragusains dans les Balkans au cours des siècles ultérieurs.

iii. L'administration municipale et l'autonomie de l'aristocratie locale

L'affaiblissement de Byzance au XI^e siècle offre à Raguse une plus large autonomie, mais entraîne aussi la nécessité d'assumer sa propre défense. Durant la tutelle vénitienne (1205-1358), Raguse était administrée par un gouverneur dépêché sur place par la Sérénissime. Le pouvoir de ce gouverneur (*comes*), escorté de deux adjoints (*socii*), était contrebalancé par un Conseil (*concilium*) composé des citoyens les plus riches et les plus influents. En dehors de la participation maritime militaire en cas de conflit dans l'Adriatique, les obligations de la commune envers Venise étaient d'un ordre surtout nominal. Les effets de la tutelle vénitienne se faisaient ressentir essentiellement dans le cadre des intérêts économiques, ils étaient animés par des préoccupations essentiellement d'ordre protectionniste.

Les citoyens ragusains formèrent graduellement les structures administratives et les représentations qui allaient déboucher sur une aristocratie municipale. Alors que ces institutions représentatives furent calquées sur celles de Venise, elles allaient avoir un rôle important dans l'émancipation de la cité dalmate. C'est ainsi qu'aux côtés du *Consilium Minus*, l'exécutif qui dirigeait la cité de concert avec le *comes* vénitien, fut constitué en 1235 le *Consilium Maius*, de même que le *Consilium rogatorum* (le Sénat), qui apparaît à partir de 1253. Cette gestion de l'exécutif fut formellement légalisée par la promulgation du *Statut*

de Raguse, voté par le Petit et le Grand conseil, ainsi que par l'Assemblée générale de la population, le 29 mai 1272. C'est par les soins du *comes* Marko Iustiniani que s'opère le partage du pouvoir entre le *comes* et les Conseils représentatifs. Désignés pour un an, les membres du Petit conseil pouvaient être choisis exclusivement parmi les Ragusains de souche, ceux du Grand conseil étaient élus par le *comes* et le Petit conseil parmi les citoyens influents. Formellement légalisée en 1332 et 1348 cette dernière mesure instaure définitivement le caractère aristocratique du pouvoir de la commune, dont la désignation comme République n'apparaîtra qu'au début du xv^e siècle.

Composé de tous les *nobiles* adultes de sexe masculin, le Grand conseil représentait le corps législatif suprême, et se réunissait au minimum une fois par mois. Cette Assemblée avait pour vocation d'élire le prince (*comes*), pour un mois, dont la réélection ne pouvait survenir qu'après deux ans, les membres du Petit conseil, un exécutif composé de 11 membres, dont le mandat était d'un an ; de même que le Sénat composé en général de 45 membres avec un mandat idoine. Ces structures administratives resteront essentiellement inchangées jusqu'à la suppression de la République ragusaine en 1808.

iv. Entre la mer et la montagne - le territoire et le voisinage

Disposant d'un territoire à l'origine extrêmement exigü, la municipalité ragusaine entretenait des relations parfois difficiles, voire conflictuelles, avec les rois et autres grands seigneurs voisins. Ces relations étaient néanmoins en général des plus fructueuses, surtout pour le négoce ragusain. Compensé par un savoir faire diplomatique proverbial, à la faveur d'une prospérité en ascension constante, la commune marchande allait progressivement pallier cet état de choses en étendant son territoire sur 72 km de

côte sur une étroite bande de terre entre la mer et la chaîne des Alpes dynariques. C'est ainsi que la cité acheta en 1333 au roi de Serbie Stefan Dušan (1331-1346, empereur serbo-grec 1346-1355), la grande presqu'île de Pelješac, avec la ville de Ston, pour 8000 perpères (environ 4000 ducats d'or vénitiens), avec l'obligation de verser un tribut annuel de 500 perpères au monastère serbe de Jérusalem. Une autre expansion territoriale eut lieu en 1457 sous les auspices du tsar Stefan Uroš : l'île de Mljet (Melita) domaine du monastère bénédictin, toujours sous suzeraineté du tsar de Serbie, fut acquise quelques années après ; un autre élargissement territorial fut concédé par le roi de Bosnie Ostoja en 1399. Enfin ce fut de 1419 à 1426 que la République put acquérir, moyennant finances, auprès des grands seigneurs de Bosnie, les terres de Konavle au sud-est de la cité.

v. Le négoce au loin et les ressources sud-est européennes

La prospérité, ainsi que la subsistance, de Dubrovnik provenaient de son commerce extérieur, aussi bien maritime que terrestre. Les ressources de son territoire exigu ne pouvaient satisfaire les besoins de la population de la cité estimée vers la fin de Moyen Âge à quelque 5-6 000 habitants, alors que l'ensemble de la République n'excédait pas 25 000 habitants. Les céréales, le bétail, les produits laitiers, la laine, toutes sortes de matières premières, ainsi que le sel, même si les salines ragusaines de Slano travaillaient à plein régime, étaient importés en grande quantité, souvent depuis des points assez éloignés. Le poisson et les coraux étaient parmi les très rares productions excédentaires. Alors que la tutelle vénitienne entravait son commerce maritime, la commune ragusaine met à profit sa position géographique par rapport aux ressources des pays voisins. Le XIII^e et le XIV^e siècles sont ceux d'une importante extension de l'économie en

Serbie, et plus tard en Bosnie, notamment de l'exploitation minière. Premier article de commerce en tout temps en en tout lieu, l'industrie textile fut assez tôt développée par les Ragusains. La cire, la graine d'écarlate (*carmesinum* = la cochenille, *crvac*), le plomb, les métaux précieux, dont surtout l'argent métal étaient importés en quantités toujours plus grandes, afin d'être exportés vers Venise, ainsi que vers d'autres destinations maritimes.

vi. Les franchises douanières et la liberté des échanges

Ayant bénéficié de franchises douanières fort libérales dès l'époque byzantine, Raguse obtint au XII^e siècle des privilèges similaires de la part des souverains de Serbie, ainsi que des princes de Bosnie. C'est ainsi que Stefan Nemanja, grand joupain de Serbie (1167-1196) et fondateur de la dynastie némanide, accorde en 1186 une série de franchises au commerce ragusain. Premier acte officiel où figure le nom slave de Dubrovnik, l'acte du ban Kulin de Bosnie concède en 1189 le même type de facilités fiscales. Une franchise similaire aurait été octroyée par l'empereur byzantin Isaac Comnène en 1192. Confirmés, élargis et élaborés par les capitulations de tous les rois, empereurs et despotes de Serbie, ainsi que par les princes, rois et grands seigneurs de Bosnie et de l'Herzégovine, ces privilèges seront en grande partie repris par la législation ottomane en la matière. C'est ainsi que le commerce ragusain bénéficiait d'un taux de douane de 2%, plus bas même que celui payé par les commerçants musulmans ottomans. Ces conditions particulièrement favorables ont donné lieu à une remarquable intégration des négociants ragusains dans l'économie des pays balkaniques. Fort vaste et dense, très bien organisé et intégré, le réseau des comptoirs ragusains, en premier lieu en Serbie, était à la base des échanges à l'échelle méditerranéenne et intercontinentale.

vii. Les métaux précieux et l'économie monétaire

C'est ainsi que lorsque Venise imposait des barrières sur son commerce maritime, Raguse se repliait sur son arrière-pays et ses riches ressources en matières premières. Sa domination sur ce vaste marché continental faisait d'elle le premier médiateur des échanges entre les pays balkaniques et les marchés maritimes. Alors que l'économie monétaire souffrait de plus en plus d'un écart entre la croissance exponentielle des échanges et le déficit de la principale matière première monétaire, – l'argent métal, la production minière en Serbie et en Bosnie était en mesure de pallier de manière significative cet état de choses. Si l'on tient compte de la proportion de cette participation balkanique, – estimée entre 1/4 et 1/3 de la production européenne –, on peut imaginer les conséquences que purent avoir les mesures protectionnistes de l'administration ottomane interdisant l'exportation des métaux précieux de territoires conquis au milieu du xv^e siècle. La quête des ressources extérieures à la Méditerranée, ainsi que la globalisation des échanges maritimes ne sont que des retombés plus ou moins immédiates de ce déséquilibre considérablement aggravé par la conquête ottomane.

viii. Entre deux systèmes économiques

Alors que l'Empire ottoman enferma ses acquis territoriaux derrière les barrières d'une économie d'État, Raguse devient le médiateur privilégié entre deux types de civilisations et de sociétés. La disparition des frontières féodales entre les principautés balkaniques favorise sa position privilégiée à la fois sur le marché continental et sur les comptoirs maritimes. En temps de guerre, l'armée ottomane use de ce médiateur pour s'approvisionner en matières stratégiques déficitaires. Alors que les pa-

tristes ragusains fomentent des complots anti-ottomans dans les grandes cours européennes, d'habiles négociants informent des mouvements de troupes et de matériels militaires, ces informations circulant d'ailleurs dans les deux sens ; Raguse est la plaque tournante du renseignement entre deux mondes antagonistes.

À la suite d'une extension considérable au xv^e siècle, le négoce ragusain atteint son épanouissement au xvi^e siècle, aussi bien sur terre que sur mer. Sa situation privilégiée dans l'Empire ottoman qui s'étend désormais sur trois continents, ainsi que sur la majeure partie de la Méditerranée et de la Mer Noire, en fait un concurrent majeur pour Venise sur le déclin. C'est ainsi que la flotte de *nolis* ragusaine surpasse au xvi^e siècle la flotte commerciale vénitienne. Favorisant les petites puissances commerciales et maritimes, dont en premier lieu Raguse, au détriment de sa grande rivale maritime Venise, la Porte ottomane a singulièrement sapé la puissance économique de la Sérénissime. Ce furent précisément les mesures protectionnistes qu'elle prit dans le cadre de son économie dirigée, peu perméable aux lois du marché, qui marquèrent les premières crises économiques et financières à la fin du xvi^e siècle, signe du déclin de l'immense Empire ottoman. Ni la gérance des amodiataires des douanes et des mines ragusaines, ni celle de leurs homologues séfarades, de même que les mesures législatives ottomanes ne purent pallier l'épuisement des ressources naturelles en métaux précieux, nécessaires à son économie monétaire et au financement de ses efforts militaires. Ce sont surtout les mesures administratives d'une économie dirigée par l'État qui ont découragé les entrepreneurs miniers. L'apport des matières venues d'outre-mer, ainsi qu'une économie inadaptée aux échanges globalisants marqua son déclin désormais irréversible.

ix. L'humanisme et la médiation culturelle

Alors que le monde ottoman se complaisait et se figeait dans sa victorieuse autosuffisance et que le monde occidental entamait l'aventure d'une époque nouvelle, l'exclusivité de la médiation ragusaine dans le domaine culturel se fit d'autant plus sentir. À peine les reflets de l'humanisme et de la Renaissance avaient-ils effleuré les pays balkaniques, que l'inertie ottomane les figea dans une régression faite de ségrégation confessionnelle et sociale, d'isolation et de déconnexion par rapport au reste de l'Europe. C'est alors que Raguse s'affirme en dépositaire des traditions d'un monde révolu et surtout comme médiateur des valeurs et des courants d'idées nouvelles. L'aristocratie ragusaine, formée dans les universités italiennes et à la Sorbonne, s'enthousiasme pour la pastorale slave et met en pratique un pétrarquisme local. La poésie, la littérature commencent à faire honneur à la langue slave, comme en témoigne l'œuvre de Djivo Gučetić (1451-1502), ainsi que celles de Džore Držić († vers 1500) et de Šiško Menčetić (1457-1527). C'est ainsi que le bilinguisme ambiant va devenir progressivement un trilinguisme littéraire fait de latin, d'italien et de slave. L'historiographie patriotique puise son inspiration et sa fierté dans la tradition des royaumes slaves révolus. Les clercs et intellectuels humanistes exaltent en latin, puis en italien et enfin en slave, la mémoire, le folklore, la langue, la culture et l'histoire slavo-byzantine et balkano-slave. Ce qui donne lieu à la mise en œuvre de la première grammaire de ce qu'on désignera beaucoup plus tard comme le serbo-croate, ainsi qu'à l'apparition d'un premier panslavisme, œuvre des jésuites dalmates, dont Bartol Kašić (1575-1650), qui vécut à Raguse tout en faisant des voyages missionnaires en Turquie et écrivit sa grammaire des *Linguae illyricae*¹. (LB : nous retrouvons l'information identique : Chapitre 10, sous

¹. B. KAŠIĆ, *Institutiones linguae illyricae*, 1604.

chapitre i, p. 142, Annexe, p. 167, note 124) introuvable p. 142, ni p. 167, c'est p. 176 n. 124 – a force de traquer le lexique tu va faire l'index

La vocation médiatrice de la République ragusaine s'accomplit ainsi jusqu'à son déclin irréversible commencé au xvii^e siècle, surtout après le grand tremblement de terre de 1667, et sa suppression par Napoléon en 1808. Désignées par Fernand Braudel comme « les plus précieuses de toutes pour notre connaissance de la Méditerranée »², instituées en 1278, avec une richesse documentaire quasiment inégalée, les Archives de Raguse sont toujours en mesure de témoigner de ce parcours historique exceptionnel. De même que son patrimoine culturel la situe dans le plus précieux héritage de l'histoire méditerranéenne et sud-est européenne, avec toute sa portée universelle.

². F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. II, Paris 1982⁵ (première édition, Paris, 1949), p. 533.

2. Dubrovnik (Raguse) – Diplomatie et Libertas

Une diplomatie de médiation entre deux mondes méditerranéens

Du Moyen Âge au début du XIX^e siècle la *Libertas* de Dubrovnik³ se maintient contre vents et marées dans une conjoncture souvent très difficile, et selon une orientation politique parfois ambiguë. Entre Byzance et Venise aux XII^e-XIII^e siècles, entre Venise et la Hongrie au XIII^e-XIV^e siècles, entre les Ottomans et le monde occidental depuis le XV^e siècle, Raguse, principal débouché maritime et marchand des Balkans jusqu'au XVII^e siècle au moins, se tint toujours sur le fil du rasoir entre des mondes et des civilisations peu compatibles, et antagonistes, sa raison d'être étant d'en opérer la synthèse. Après avoir été la plaque tournante de l'exploitation des matières premières et de leur échange contre des produits manufacturés, – essentiellement des métaux précieux de Serbie et de Bosnie échangés contre des étoffes et d'autres objets de luxe de Venise et d'autres cités méditerranéennes –, elle devint le médiateur par excellence du commerce entre l'Empire ottoman et l'Occident⁴. Avec son pe-

³. Promulguée en 1272, le Statut de Raguse fait état du drapeau à l'effigie de St. Blaise (St. Blasius, ou St. Vlaho) en tant qu'étendard officiel de la cité, avec son initiale SB, en alternance avec le mot *Libertas*, cf. V. BOGHISICH, *Le Statut de Raguse. Codification inédite du XIII^e siècle*, Paris, 1894 ; J. LUETIĆ, *O državnoj zastavi Dubrovačke Republike* (Sur le drapeau de l'État de Raguse), Zadar 1967, p. 5-16.

⁴. M. AYMARD, *Venise, Raguse et le commerce du blé pendant la seconde moitié du XIV^e siècle*, Paris, 1966 ; B. KREKIĆ, « Ragusa (Dubrovnik) e il mare : aspetti e problemi (XIV-XVI secolo) », *Ragusa e il Mediterraneo* :

tit territoire (env. 1 100 kms carrés)⁵ enclavé entre la mer et les versants abrupts des Alpes dinariques, elle ne devait sa liberté ni aux fortifications de Dubrovnik et de Ston, ni à la tutelle de ses suzerains byzantins, vénitiens, hongrois, puis ottomans, mais bien à son commerce maritime et balkanique et aux performances étonnantes d'une diplomatie formée à l'école byzantine, puis surtout vénitienne, dont l'intégration dans l'environnement balkanique et constantinopolitain était particulièrement poussée. Recrutés dans une aristocratie marchande qui s'identifiait au monde balkanique et levantin dont elle tirait l'essentiel de ses richesses, les diplomates ragusains pratiquaient en effet la *lingua materna* des négociants, répandue dans la partie continentale des Balkans, comme les hauts dignitaires de la Porte ottomane, une bonne partie des grands vizirs et même certains sultans⁶.

atti del Convegno internazionale di studi su Ragusa e il Mediterraneo : ruolo e funzioni di una repubblica marinara tra medioevo ed età moderna, vol. 1, Bari, 1990, p. 131-151.

⁵. Avec une population qui se situait entre le xv^e et le xix^e siècle de 25 à 75 000 habitants, dont 5 000 à 7 000 pour la ville même de Dubrovnik. Après le grand tremblement de terre de 1667, la population de la ville devait chuter à moins de 3 000 habitants.

⁶. « Ces Ragusois sont gens de grand trafic, et principalement sur ceste mer Méditerranée, ayans plus de six-vingts gros navires, avars, superbes et hautins, qui se persuadent n'y avoir gens plus nobles qu'eux : et pour paroistre tels, portent ordinairement l'oysel sur le poing en se promenant par la ville, avec leur long habit, suyvens au reste l'église romaine et recognoissans le Pape. Leur commun idiome est l'Esclavon, le plus fâcheux de toutes les autres langues : pour lequel ils ont un alphabet et caracteres à part, duquel aussi se servent les Serviens, Bossenois, Bulgariens, etc. » (Jean Palerne Foresien, *Pérégrinations*, Lyon, 1606, p. 517.) — « Nous vismes après Raguse, qui est la ville capitale d'une république, écrivait vers 1610 un Parisien ; bien qu'elle ne soit guère plus grande que la place Royale, mais que la beauté des édifices et la quantité des fontaines rendent si jolie que je pourrais vous assurer qu'il y en a peu dans l'Europe de mieux bastie, si depuis peu de temps les tremblemens de terre

i. L'héritage médiéval (XII^e-XV^e siècles)

Dans la hiérarchie des rapports complexes entre les États méditerranéens depuis le Moyen Âge la commune (*comunitas ragusina*, première mention en 1181), puis la république de Raguse (1430)⁷, occupait une position assez particulière car la cité marchande était astreinte à divers tributs et devait reconnaître plus d'un suzerain. Depuis l'ordonnance de Basile Ier (867-886) elle versait un tribut annuel aux princes serbes de son voisinage immédiat, – la dîme de *margarisium* et de St. Dimitros (en plus du tribut de 1 000 ducats d'or au roi de Serbie depuis le XIII^e s.) À l'issue de la tutelle vénitienne (1205-1358), Raguse reconnut la suzeraineté du roi de Hongrie par un tribut annuel de 500 ducats, suzeraineté tutélaire plutôt qu'effective qui fut graduellement relayée par une tutelle ottomane qui laissait une large autonomie à la république ragusaine. Ainsi jusqu'à la fin du royaume de Hongrie, après la bataille de Mohács en 1526, Raguse paya deux tributs et reconnut deux suzerains. Mal perçue par les Occidentaux, la tutelle ottomane avait pourtant de quoi satisfaire les intérêts des deux parties du monde méditerranéen. Puissance militaire en expansion, les Ottomans avaient le plus grand besoin d'une place commerciale suffisamment ouverte aux marchés européens par laquelle ils pouvaient commercer, y compris en temps de guerre, avec les pays occidentaux qui avaient un besoin tout aussi impérieux d'un port neutre⁸, en

n'en avoient tellement ébranlé les fondemens qu'il a fallu traverser les rues avec des estayes pour en appuyer les maisons ». (*Voyage du sieur Du Loir*, Paris, 1654).

⁷. I. MITIĆ, *Kada se Dubrovnik počeo nazivati Republikom* (Depuis quand Dubrovnik est désigné comme République), *Pomorski zbornik*, 25, 1987, p. 487-489, 492.

⁸. Dj. BAŠIĆ, *Pomorstvo Dubrovnika od XII. do početka XX. stoljeća* (La marine de Dubrovnik depuis le XII^e jusqu'au début du XX^e siècle), *Pomorski zbornik*, 44, 2006, p. 139-177.

temps de conflit avec les Ottomans notamment. Loin de se laisser impressionner par les remontrances de leurs coreligionnaires européens, les Ragusains formulaient ainsi leur position particulière : « Le Turc nous protège en tout état de cause, sans que nous subissions de dommages de sa part, hormis ce qui est accoutumé⁹. Au cas où nous aurions voisiné avec un suzerain chrétien, il ne nous aurait laissé aucun répit. Ainsi, ne vous étonnez pas de notre attachement au Turc, c'est ainsi que nous préservons notre liberté »¹⁰.

La prospérité, ainsi que l'approvisionnement, de Raguse dépendaient de son commerce extérieur, aussi bien maritime que continental, puisque les ressources de son territoire exigu ne pouvaient satisfaire les besoins d'une population estimée vers la fin de Moyen Âge à quelque 5 000 ou 6 000 habitants, alors que l'ensemble du territoire de la petite République marchande n'ex-

⁹. Allusion au tribut de 12 500 ducats d'or vénitiens (1 000, à partir de 1442, 1 500 en 1458, 5 000 en 1468, 10 000 en 1472 et enfin 12 500 à partir de 1481), que Dubrovnik devait verser à la Porte par an, cf. B. I. BOJOVIĆ, *Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, De Boccard, Paris 1998, p. 21-27, 49-51, 121-134.

¹⁰. Devançant de peu les Vénitiens à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle, les Ragusains érigèrent le fort de Lovrijenac en un temps record sur un emplacement hautement stratégiques, avec cette inscription surplombant sa porte d'entrée : *Non bene pro toto libertas venditur auro*. « On les désigne comme Ragusains avec sept drapeaux (le sette bandiere di Ragusa) et Nouveaux Turcs, car on dit qu'ils leur payent l'impôt, tout en reconnaissant sept autres suzerains. Ils craignent les Turcs, détestent les Vénitiens, aiment les Espagnols par intérêt, s'accommodant avec les Français par respect, et sont très susceptibles envers les étrangers », cf. I.-H. ENGEL, I. STOJANOVIĆ, *Povjest Dubrovačke Republike* (Histoire de la République de Dubrovnik), Dubrovnik 1903, p. 197 ; Marija ROŽMAN-KANDIDO, *Francuski putopisi kroz Dalmaciju od prvog križarskog pohoda do kraja 18. stoljeća* (Les recits des voyageurs français à travers la Dalmatie depuis la Première croisade jusqu'à la fin du XVIII^e siècle), « Slobodna Dalmacija », god. XLIX, (5. kolovoza 1991.), Split, 1991, p. 20.

cédaient pas 25 000 ressortissants¹¹. Les céréales, le bétail, les produits laitiers, la laine, toutes sortes de matières premières, ainsi que le sel (même si les salines ragusaines de Slano tournaient à plein régime), étaient importés en grande quantité, souvent depuis des territoires éloignés, le poisson et les coraux comptant parmi les rares productions excédentaires. Alors que la tutelle vénitienne entravait son commerce maritime, la commune ragusaine mit à profit sa position géographique aux XIII^e et XIV^e siècles pour mettre en valeur ses positions dans l'économie serbe, et plus tard au sein de l'économie de la Bosnie, notamment l'exploitation minière, ainsi que dans la production du premier article de commerce en tout temps en tout lieu, le textile. La cire, la graine d'écarlate (*carmesinum* = la cochenille, *crvac*), le plomb, les métaux précieux, – surtout l'argent métal –, furent ensuite importés en quantités toujours croissantes pour être exportés vers Venise et d'autres destinations maritimes¹².

La position de Dubrovnik, débouché principal des marchandises sud-est européennes et port le plus important de l'Adriatique orientale, la contraignait au pragmatisme. Bien placés pour mesurer l'incapacité des puissances chrétiennes à contester

¹¹ Alors que la population de Venise, le plus grand port de Moyen Age, est estimée au XV^e siècle pour environ 100.000 pour la cité et 200.000 habitants pour le territoire, F. Lane, *Venise – une République maritime*, Paris 1885, p. 46 ; R. Lopez, *The Cambridge Economic History of Europe*, II, 1965, p. 343 ; Doris Stöckly, *Le système de l'incanto des galées du marcé à Venise (fin XIII^e-milieu XV^e siècle)*, E.J. Brill, Leiden – New York – Köln 1995, p. 18 n. 22.

¹². I. BOŽIĆ, « Ekonomski i društveni razvitak Dubrovnika u XIV-XV veku » (L'évolution économique et sociale de Dubrovnik aux XIV^e - XV^e siècles), *Istoriski glasnik*, 1, 1949, p. 21-67 ; B. KREKIĆ, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Âge*, Paris, La Haye, 1961 ; S. ĆIRKOVIĆ, D. KOVAČEVIĆ-KOJIĆ, *L'économie naturelle et la production marchande aux XIII^e- XV^e siècles dans les régions actuelles de la Yougoslavie, Balcanica*, XIII-XIV, 1982-1983, p. 45-56.

la domination ottomane en Méditerranée orientale, les Ragusains n'avaient d'autre choix que de mettre à profit leur position médiane¹³. Les subtilités de la diplomatie, en Orient comme en Occident, n'avaient pas de secret pour eux. Maîtres en duplicité ils entretenaient des intelligences chez tous les belligérants et se montraient des maîtres au jeu de l'influence¹⁴. En cas de menace contre leur position privilégiée, les diplomates ragusains ne manquaient pas d'invoquer une menace de l'autre camp : vis-à-vis des Ottomans, c'était la sempiternelle menace de la prise du port de Raguse par la marine vénitienne, vis-à-vis des Occidentaux c'était les chances infimes qu'avait la cité maritime d'échapper à une conquête ottomane, surtout quand ces derniers se furent emparés de Constantinople, réputée imprenable.

Régie par une aristocratie marchande, la municipalité recrutait ses diplomates au sein d'un cercle fermé mais suffisamment large pour permettre à la fois un renouvellement régulier et la prise en compte de l'expérience des pires épreuves. Ces ambassadeurs étaient des négociants, des hommes de terrain ayant la plus grande expérience des comptoirs des Balkans comme des dignitaires ottomans, et en même temps des aristocrates formés le plus souvent dans les universités italiennes, ainsi qu'à celle de Paris. Polyglottes, d'un raffinement cosmopolite, ils étaient aussi à l'aise aussi dans les cours des princes européens que dans les sérails des vizirs de la Porte ottomane¹⁵. Du XIII^e au XV^e siècle négociants et entrepreneurs d'exploitation et des taxes minières en

¹³. B. KREKIĆ, *Un mercante e diplomatico da Dubrovnik (Ragusa) a Venezia nel Trecento*, dans ID., *Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages*, Variorum Reprints, Londres 1980, p. 71-101.

¹⁴. N. H. BIEGMAN, *Ragusan spying for the Ottoman Empire. Some 16th Century Documents from the State Archive at Dubrovnik*, *TTK Belleten*, XXVII, 1963, p. 237 et sq.

¹⁵. R. SAMARDŽIĆ, *Veliki vek Dubrovnika* (Le grand siècle de Dubrovnik), Belgrade, 1983 ; S. FAROQHI, « Die Osmanische Handelspolitik des

Serbie et en Bosnie jouaient les intermédiaires entre les princes balkaniques et les marchés et les princes occidentaux¹⁶, et dès le milieu du xv^e siècle ces voyageurs sans frontières mirent à profit leur savoir-faire de diplomates et de négociants de Constantinople et Alexandrie jusqu'à Venise et Londres.

Négociier traités commerciaux, privilèges et capitulations, franchises fiscales et autres exemptions judiciaires, était leur tâche première. Délégués par l'assemblée de leur cité, par son sénat, le plus souvent par le gouvernement de Raguse, avec des pouvoirs plus ou moins étendus, ces ambassadeurs devaient mener des longues négociations dont l'aboutissement au plus haut niveau pouvait engager les parties concernées durant des décennies sinon des siècles. La mise en application de ces traités traversait les frontières et transcendait régimes et administrations, cultures et législations.

Issue de la régulation foncière et commerciale romano-byzantine, la commune ragusaine conclut dès le Haut Moyen Âge des accords avec les princes de son arrière-pays slave, – parmi

Frühen XVII Jahrhunderts Zwischen Dubrovnik und Venedig », *Wiener Beitrage zur Geschichte der Neuzeit*, 10, 1983, p. 207-222.

¹⁶. S. Ćirković, « Dubrovčani kao preduzetnici u rudarstvu Srbije i Bosne » (Les amodiataires ragusains dans la production minière de Serbie et de Bosnie), *Acta historico-œconomica Iugoslaviae* 6, 1979, p. 1-20 ; B. KREKIĆ, « Quelques remarques sur la politique et l'économie de Dubrovnik (Raguse) au xv^e siècle », dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, vol. 1, 1973, p. 311-316 ; B. HRABAK, « Dubrovačko” srebro u Italiji i Kataloniji u XIV, XV i XVI veku » (L'argent métal de Raguse en Italie et en Catalogne aux xiv^e-xvi^e siècles), « *Istorijski glasnik* » 1-2, 1980, p. 74-75 ; B. I. BOJOVIĆ, *Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, De Boccard, Paris, 1998, p. 67 n. 58, 82 n. 308, 91 n. 340, 100 n. 73, 114-117, 206-209, 211-212, 230, 244, 249-251, 293, 294 n. 323, 305-305 n. 352, 307-308 n. 361, 337 n. 422, 341 n. 432, 347 n. 442, 374 ; ID., « Entre Venise et l'Empire ottoman, les métaux précieux des Balkans (xv^e-xvi^e siècles.) », *Annales : Histoire, Sciences Sociales*, novembre-décembre 2005, n° 6, p. 1285, 1292.

les premiers ceux de Travounie et de Hum, de Serbie, puis de Bosnie, au XII^e siècle –, accords que confirmèrent et amplifièrent les rois, les tsars de Serbie et de Bulgarie, puis les princes et rois de Bosnie, avant qu'ils ne fussent repris en grande partie par les sultans ottomans dès la première moitié du XV^e siècle.

Dans son arrière-pays balkanique, Raguse avait dès la fin du XII^e siècle conclu des accords de libre-échange avec les pays de son voisinage immédiat. Ainsi la charte du basileus byzantin Isaac Comnène (1185-1195) en 1192¹⁷, en 1186 celle du grand *joupan* de Serbie, Stefan Nemanja (1165-1186), ainsi qu'en 1189 celle du Ban de Bosnie, Kulin (env. 1180-1204), autorisaient les marchands de Raguse à commercer librement dans la plus grande partie des Balkans. Ces privilèges commerciaux, à l'origine de l'expansion ininterrompue du commerce ragusain aux XIII^e - XV^e siècles, seront à la base de ceux qu'octroya l'Empire ottoman à partir du milieu du XV^e siècle et par voie de conséquence du quasi-monopole ragusain dans l'Empire des sultans aux premiers siècles de l'époque moderne¹⁸.

ii. Raguse et la Porte Ottomane

Les relations de la République ragusaine avec la Porte ont été régulées graduellement par l'octroi des « capitulations » que

¹⁷. Isaac Ange octroya les privilèges à (1187, Venise), 1607-1610 (1191, Gênes), 1611 (1192, Raguse), L. BRÉHIER, *Vie et mort de Byzance*, Paris, 1946, 1969, p. 344 n. 2303 (F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des öströmischen Reiches*, Munich, t. I, 1924-1932, 1577-1578). En 1451, Constantin XI Paléologue Dragases, délivre en faveur de Raguse un dernier traité de privilèges, fixant le *kommekion* (*gumruk*) à 2% de la valeur des marchandises, « aussi bien pour l'importation que pour l'exportation » des marchandises, Lisa Benou, *Pour une nouvelle histoire du droit byzantin. Théorie et pratique juridique au XIV^e siècle*, Éditions de l'Association Pierre Belon, Paris 2011, p. 142.

¹⁸. B. BOJOVIĆ, *Dubrovnik et les Ottomans (1430-1472). Vingt actes de Murad II et de Mehmed II en médio-serbe*, "Turcica"XIX (1987), p. 119-173.

les sultans concédaient à la ville pour les activités économiques de ses sujets sur le territoire de l'État ottoman. L'essentiel de ces réglementations juridiques, économiques et politiques fut défini entre 1430 et 1481, au cours du règne de Murad II (1421-1444, 1446-1451) et de celui de Mehmed II (1444-1446, 1451-1481). Les capitulations octroyées par Bayezid II (1481-1512) en 1481, peu avant la fin de la conquête ottomane de cette partie des Balkans en janvier 1482, ne sont que l'aboutissement final d'un long processus. L'année 1481 marque la fin d'une période de turbulences en même temps que le début d'une étape de relative stabilité, condition essentielle de la prospérité des affaires de la République au XVI^e siècle¹⁹.

En contrepartie d'un tribut annuel, qui se stabilise à la fin du XV^e siècle à hauteur de 12 500 ducats d'or vénitiens, une somme qui représente quelque 35kg d'or, le commerce ragusain jouit d'un statut privilégié et d'une taxe commerciale fort avantageuse de 2%, c'est-à-dire inférieure à celle qui est imposée aux marchands ottomans eux-mêmes. Les ressortissants ragusains, leurs comptoirs et leurs nombreuses colonies bénéficient en outre d'un statut d'extraterritorialité et d'exemptions fiscales par rapport à la juridiction ottomane et aux astreintes des autres catégories de population de l'Empire ottoman²⁰.

¹⁹. B. BOJOVIĆ, « Dubrovnik et les Ottomans III (1476-1481). Dix-neuf actes de Mehmed II », *Turcica*, XXVIII, 1996, p. 171-197 ; N. BELDICEANU, I. BELDICEANU-STEINHERR, « Documents ottomans en rapport avec l'Europe du Sud-Est (fin du XIV^e -début XVI^e siècles) », *Archiv für Diplomatik*, hors série n° 6, Cologne, Weimar, Vienne, 1999, p.143-173.

²⁰. N. BELDICEANU, « Populations chrétiennes et franchises dans l'État ottoman, dans *Atti del seminario internazionale : I. Lo Stato e il poterre nel Rinascimento, Materiali di storia 5, per Federico Chabod* (1901-1960), "Annali della Facoltà di Scienze Politiche", 17, Perugia s.-s. 1980-1981, Perugia 1982, p. 101-111 ; B. I. BOJOVIĆ, *Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, Paris 1998, p. 72-101, 121-134.

Les sultans des xvi^e-xvii^e siècles ne feront que confirmer ces privilèges établis pour l'essentiel entre 1430 et 1458. Le sultan Murad III (1574-1595), par son *ahdname* délivré en 1575 (983), Mehmed III (1595-1603), Murad IV (du 18 juillet 1629) ainsi que Mehmed IV (1648-1687), entérinent ces privilèges de Dubrovnik²¹.

Alors que l'Empire ottoman cantonnait ses acquis territoriaux au moyen de protectorat d'une économie d'État, Raguse devient le commissionnaire privilégié, s'associant à deux types des civilisations et de sociétés à la fois²². La suppression des frontières féodales entre les principautés balkaniques avantage sa position privilégiée à la fois sur le marché continental et sur les comptoirs maritimes de l'Empire ottoman. Même en temps de guerre, l'armée ottomane dispose de ce médiateur pour se réapprovisionner en matières premières stratégiquement sensibles. Alors que les patriotes ragusains fomentent des complots anti-ottomans auprès des grandes cours européennes, de chevronnés négociants instruisent des mouvements de troupes et de matériels militaires, ces informations circulant d'ailleurs dans les deux sens ; Raguse est la plaque tournante de la diplomatie et de

²¹. Selon les actes ottomans conservés dans les Archives d'État de Dubrovnik, cf. N. H. BIEGMAN, *The Turco-Ragusan Relationship According to the Firmâns of Murad (1575-1595)* La Haye-Paris, 1967, p. 22-28; S. BERKOVIĆ, *Diplomacy of the Republic of Dubrovnik. Diplomacy and History*, Zagreb-Dubrovnik 2009, p. 42 ; V. MIOVIĆ, *Mudrost na razmedju : zgodbe iz vremena Dubrovačke Republike i Osmanskog Carstva* (Une sagesse de frontière : les anecdotes de l'époque de la République ragusaine et de l'Empire ottoman), Dubrovnik, 2011, p. 19.

²². S. ĆIRKOVIĆ, *Production of Gold, Silver and Copper in the Central Parts of the Balkans*, dans *Precious Metals in the Age of Expansion, Beiträge zur wirtschaftsgeschichte*, 2, Stuttgart, 1979, p. 41-69 ; B. I. BOJOVIĆ, « Entre Venise et l'Empire ottoman, les métaux précieux des Balkans (xv^e-xvi^e s.) », *Annales: Histoire, Sciences Sociales*, novembre-décembre 2005, n° 6, p. 1277-1297.

l'intelligence de renseignements sensibles entre deux mondes le plus souvent antagonistes²³.

iii. Négoce ragusain et diplomatie au xv^e siècle

Après une extension considérable au xv^e siècle²⁴, le négoce ragusain atteint son épanouissement au xvi^e siècle, aussi bien dans le commerce continental que maritime. Sa situation privilégiée dans l'Empire ottoman qui s'étend désormais sur trois continents, ainsi que sur la majeure partie de la Méditerranée et de la Mer Noire, en fait un concurrent majeur pour Venise sur le déclin. C'est ainsi que la flotte de *nolis* ragusaine surpasse au xvi^e siècle la flotte commerciale vénitienne²⁵. Favorisant les

²³. N. H. BIEGMAN, « Ragusan Spying for the Ottoman Empire. Some XVIth Century documents from the State Archive at Dubrovnik », *Belleten*, XXVII, 1963, p. 237-255 ; B. I. BOJOVIĆ, *op. cit.*, p. 13 n. 17; C. YEMİŞÇİ, "The diplomacy traffic of Spanish Habsburgs between Dubrovnik and Istanbul (1623-1626)", *Radovi Zavoda za povijesne znanosti HAZU u Zadru* (63/2021), p. 139-170.

²⁴. J. TADIĆ, « Ragusa e il suo porto nel Cinquecento. Per una storia delle relazioni tra le due sponde adriatiche (con una premessa del prof. Jorio Tadić) », *Quaderni dell' Archivio Storico Pugliese*, 7, Bari, 1962, p. 99-109 ; B. KREKIĆ, « Quelques remarques sur la politique et l'économie de Dubrovnik (Raguse) au xv^e siècle », dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, vol. 1, 1973, p. 311-316.

²⁵ "à la différence de Venise, l'Etat ragusain s'impliquait peu, et où tout reposait sur l'initiative des particuliers, en l'occurrence des patrons et des marchands. L'autre aspect de cette ramification poussée du réseau ragusain, est le fait que les deux volets du réseau, celui du Levant et du Ponant, à en juger d'après les contrats, se rejoignaient et se complétaient, sans forcément passer par le point « nodal » du réseau, c'est-à-dire par Raguse même", N. FEJLIĆ, „Extension, ramification, temporalité et dangerosité d'un grand réseau, situant Raguse (Dubrovnik) au point nodal des échanges entre la Péninsule Ibérique et l'Orient méditerranéen (XIIIe-XVe siècle)“, *Reti marittime come fattori dell'integrazione europea, Atti*

petites puissances commerciales et maritimes, dont en premier lieu Raguse, au détriment de sa grande rivale maritime, Venise, la Porte ottomane a progressivement affaibli la puissance économique de la Sérénissime. Ce furent précisément les mesures protectionnistes qu'elle prit dans le cadre de son économie dirigée, peu perméable aux lois du marché, qui marquèrent les grandes crises économiques et financières à la fin du xvi^e siècle²⁶, signe du déclin désormais irrémédiable de l'Empire ottoman. Ni la gêrance des amodiataires des douanes et des mines ragusaines, ni celle de leurs homologues séfarades, de même que les mesures législatives ottomanes ne purent pallier à l'épuisement des ressources naturelles en métaux précieux²⁷, nécessaires à son économie monétaire et au financement de ses incessantes entreprises militaires. Ce sont surtout les mesures administratives d'une économie encadré par l'État qui ont découragé les entrepreneurs miniers. L'apport des matières venues d'outre-mer, ainsi qu'une économie inadaptée aux échanges au loin, marqua son déclin désormais irréversible. <http://digital.casalini.it/9788864538570>

Exposé aux conflits d'intérêts entre grandes puissances à la frontière de mondes violemment hostiles, le petit territoire de la République, ainsi que la cité de Dubrovnik, n'avait aucune chance d'opposer une résistance efficace aux menaces venues de la mer,

delle "Settimane di Studi" e altri Convegni, Firenze University Press, 2019, p. 133. 117-136.

²⁶. N. BELDICEANU, « La crise monétaire ottomane au xvi^e siècle et son influence sur les principautés roumaines », *Südost-Forschungen*, XVI, 1957, p. 70-86 ; S. FAROQHI, « Ottoman Attitudes towards Merchants from Latin Christendom before 1600 », *Turcica*, 35, 2002, p. 69-104.

²⁷. N. BELDICEANU, « Actes de Süleymæn le Législateur concernant les mines de Srebrnica et de Sase », *Südost-Forschungen*, XXVI, 1967, p. 1-21.

et encore moins a celles venant du côté terrestre. Parfaitement conscients de cette fragilité, les Ragusains n'avaient d'autre choix que de recourir à une diplomatie tous azimuts et ne pouvaient que s'appuyer sur toute puissance susceptible d'accorder soutiens et protection à leur petite République en fonction de l'intérêt que la neutralité de cette dernière pouvait lui apporter. La Turquie avait tout intérêt d'avoir accès à un port neutre face à ses ennemis occidentaux en temps de guerre, mais aussi en temps de paix²⁸. Le royaume de Naples, la papauté, et surtout l'Espagne étaient les protecteurs privilégiés de Raguse coté occidental²⁹. Venise continuait d'être sa principale menace et rivale maritime. Avec sa flotte de quelque 180 navires d'importante portée naviguant sous pavillon ragusain³⁰, et donc neutre, depuis la Mer Noire jusqu'en Atlantique, ainsi qu'une bien plus grande flotte de *nolis*, au XVI^e siècle Raguse met sérieusement à l'épreuve le monopole vénitien dans l'Adriatique (le *Golfo di Venezia* pour

²⁸. S. FAROQHI, « Die Osmanische Handelspolitik des Frühen XVII Jahrhunderts Zwischen Dubrovnik und Venedig », *Wiener Beitrage zur Geschichte der Neuzeit*, 10, 1983, p. 207-222.

²⁹. B. KREKIĆ, « Dubrovnik and Spain : commercial and human contacts, fourteenth-sixteenth centuries », *Iberia and the Mediterranean world of the middle ages : studies in honor of Robert I. Burns*, vol. 2, 1996, p. 395-405.

³⁰. Estimé en 1583 à 120 navires à grand tonnage selon Jean Palerne, Raguse serait, selon des estimations sans doute exagérés, la troisième puissance marchande en Méditerranée au XIV^e et troisième sur les océans au XVI^e siècle (BASIC, *art. cit.*, p. 151-152). En dehors du chantier naval du port de Raguse, la cité disposait des ateliers de Ston, dans les îles de Lopud, de Šipan et de Koločep, ainsi que de l'important chantier naval de Gruž (depuis 1526), dont le port pouvait accueillir 100 galères, cf. J. LUČIĆ, « Prilog brodogradnji u Dubrovniku u drugoj polovini XIV. Stoljeća » (Contribution à l'étude des chantiers navals de Dubrovnik dans la deuxième moitié du XVI^e siècle), *Historijski zbornik*, IV, 1-4 (1951), p. 137.

les Vénitiens)³¹, et même dans la Méditerranée orientale. Avec plus de quatre-vingts consulats dans les plus importants ports de la Méditerranée³², sans compter ses nombreuses colonies des Balkans, Raguse est particulièrement bien implanté sur les marchés aussi bien maritimes que continentaux. Alors que les autres puissances maritimes chrétiennes avaient appris à mettre à leur profit la neutralité des Ragusains, d'autant qu'ils leur prodiguaient volontiers de précieux renseignements sur les mouvements des forces armées ottomanes, Venise voyait dans Raguse l'une des causes majeures de son déclin face à la puissance ottomane. La République de Saint Marc opposait au commerce ragusain dans l'Adriatique, une taxe de 10%, faisait obstacle au trafic du sel dans les salines de l'estuaire de la Neretva, multipliait des incursions sur les îlots ragusains, répandait des fausses rumeurs sur la peste à Raguse. Elle harcelait sa petite rivale avec des accusations de trahir le camp chrétien du fait d'une intelligence systématique avec le camp adverse, en quoi ils étaient loin d'avoir tort. Ainsi, Raguse était acculée à donner toujours plus de gages de fidélité aux deux camps en lice, tout en se gardant bien de s'engager ouvertement et surtout militairement de quelque manière que ce soit. Non seulement sa neutralité d'équidistance était la seule garantie de sa survie et de sa liberté, elle

³¹. Désigné par le terme italien *Argosy*, le navire ragusain obéit à une réglementation de charge établie depuis au moins en 1395, alors que la législation relative aux assurances de fret maritime (*Ordo super assecuratoribus*), datée de 1568, est l'une de plus anciennes. Le taux du risque encouru sur le trajet maritime entre Raguse et Barcelone s'élevait à 8% en 1524, cf. A. TENENTI, B. TENENTI, *Il prezzo del rischio, L'assicurazione mediterranea vista da Ragusa (1563-1591)*, Roma, Jouvence, 1985, p. 35.

³². Entre 50 et 60 à la fin du xvi^e siècle, 80 et 90 au xvii^e siècle, N. BIEGMAN, *The Turco-Ragusan Relationship*, Mouton, The Hague 1967; I. MITIĆ, « Konzulat Dubrovačke Republike u Carigradu » (Le consulat de la République ragusaine à Constantinople), *Pomorski Zbornik Zadar* 6, 1968, p. 455-474.

était aussi la raison d'être de sa prospérité. En temps de guerre notamment, lorsque les profits et taxes de transit décuplaient du fait que le commerce des parties en hostilité se concertait sur ce seul port neutre dans l'Adriatique³³.

iv. Les diplomates ragusains dans les crises du dix-septième et du dix-huitième siècle

Désignés par le terme médiéval slavisé *poklisar* (du grec *apoclisarios*), les ambassadeurs étaient désignés pour leur mission à Constantinople par le Petit Conseil, – le gouvernement de la République. Pour cette mission hautement sensible étaient désignés les plus expérimentés parmi des membres du Grand Conseil qui regroupait tous les hommes adultes de l'aristocratie ragusaine. Toujours fort méfiants à l'égard de la redoutable Porte ottomane, contrairement à d'autres grands centres commerciaux comme Alexandrie, la République n'a jamais voulu avoir un *baïlo* (consule) à Constantinople. Un consul permanent aurait à leurs yeux été bien trop exposé à être impliqué excessivement aux intrigues et autres péripéties insondables de la capitale ottomane³⁴. En 1451, avant la chute, ils obtiennent un chrysobulle

³³. La valeur des exportations depuis la Turquie, via Raguse, lors de la guerre de Candie (1645-1669), s'élevait ainsi à hauteur de 200 000 ducats d'or par an, J. TADIĆ, « Nazadovanje Dubrovnika i veliki zamljotres » (Le déclin de Dubrovnik et le grand tremblement de terre), dans *Istorija naroda Jugoslavije*, t. II, Belgrade 1960, p. 592-593 ; S. FAROQHI, « Die Osmanen und die Handelswege der Adria », dans *Balceni occidentali, Adriatico e Venezia fra XIII e XVIII secolo/ Der westliche Balkan, der Adriaraum und Venedig (13.-18. Jahrhundert)*, Gherardo Ortalli, Oliver J. Schmitt (éds), Vienna, 2009, p. 373-387.

³⁴. En 1451, avant la chute, ils obtiennent un chrysobulle de Constantin XI Paléologue pour construire une *lontza* pour loger leur consul, Lisa BENOÛ, *Pour une nouvelle histoire du droit byzantin. Théorie et pratique juridique au XIVe siècle*, Éditions de l'Association Pierre Belon, Paris 2011, p. 142.

de Constantin XI Paléologue pour construire une loutza pour loger leur consul.

Refusant de faire l'étalage de quelque signe de richesse que ce soit, les diplomates ragusains entretenaient systématiquement la légende d'une commune saignée à blanc par le versement du tribut annuel, allant jusqu'à loger les ambassadeurs dans des demeures des plus modestes, louées juste pour la durée de leurs missions, les montures de prix étaient proscrites³⁵ et même les cadeaux aux dignitaires ottomans et à leurs épouses étaient le plus souvent de peu de prix. Conformément aux instructions précises du Sénat³⁶, la mise en scène destinée à toucher la corde sensible des Orientaux et des dignitaires musulmans slaves de la Porte pouvaient être poussés jusqu'à une véritable *commedia dell'arte*, dans laquelle certains ambassadeurs s'étaient rendus maîtres, Secundo Gozzese spécialisant dans les pleurs au point d'épouvanter le Grand Vizir, – les autres dignitaires de la Porte le fuyaient comme la peste³⁷!

Déléguant aux moments les plus sensibles l'ambassade sur l'ambassade, le Sénat et le Petit Conseil parvenaient à contre-carrer toute menace envers leurs intérêts. Les ambassades char-

³⁵. C'est ainsi que l'ambassadeur Simun Benesa fut condamné en 1563 à une amende de 500 pièces d'argent pour avoir bravé cet interdit en s'exhibant à Constantinople avec des chevaux de prix (V. MIOVIĆ, *Mudrost na razmedju : zgone iz vremena Dubrovačke Republike i Osmanskog Carstva*, Dubrovnik, 2011, p. 32).

³⁶. R. SAMARDŽIĆ, *Veliki vek Dubrovnika* (Le grand siècle de Dubrovnik), Belgrade, 1983, p. 317-319 ; « Jetez-vous aux pieds du Grad-Vizir tout en fondant en sanglots et l'implorant qu'il vaut mieux qu'il vous tranche la tête que de vous donner congé avec une sentence fatale pour votre malheureuse et pauvre ville. Que d'autres ambassadeurs viendront dans un an et d'autres ambassadeurs viendront gager avec leur sang et leurs vies la vérité sur l'accablante pauvreté de Raguse, connue de Dieu et du monde entier », cf. V. MIOVIĆ, *op.cit.* p. 41.

³⁷. R. SAMARDŽIĆ, *op.cit.*, p. 480-481 ; V. MIOVIĆ, *op.cit.* p. 42.

gées d'acheminer le tribut annuel devaient effectuer de délicates opérations de change afin de réunir la somme de 12 500 ducats vénitiens en grande partie par une collecte dans différentes colonies ragusaines des Balkans. Aussi risquée que vitale pour la sécurité de Dubrovnik, celle de ses colonies en Serbie, en Bosnie, ou en Bulgarie, ainsi que pour celle de ses ressortissants, cette entreprise confidentielle se soldait néanmoins par une issue favorable comprenant l'obtention d'un reçu délivrée par la trésorerie impériale, ainsi que par un sauf-conduit pour la sécurité des ambassades pour leur retour à Raguse³⁸. Alors que le versement du tribut se passait selon un rituel devenu avec le temps presque routinier, la plus grande tension survint après le grand tremblement de terre de 1667, – elle faillit bien provoquer la disparition de la cité en tant que République fière de sa *libertas*.

À l'occasion de ce qui fut la plus grande catastrophe de toute l'histoire de la cité sa diplomatie eut à affronter, entre 1676 et 1682, le Grand Vizir Karamoustapha, le plus redoutable ennemi de la République. À la différence de la plupart des autres hauts dignitaires que les Ragusains avaient pris l'habitude d'amadouer,

³⁸. B. I. BOJOVIĆ, *Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, Paris 1998, p. 169, 199, et *passim*. Certains de ces actes impériaux, comme celui du sultan Selim II daté de 1571, relatent de manière précise les renseignements fournis à la Porte par les diplomates ragusains : «...et sachez que j'ai bien reçu les informations que vous m'avez envoyées sur les 65 petites et 10 grandes galères vénitiennes et 10 autres navires passés au large de Dubrovnik, ainsi que 30 autres galères naviguant en direction de Candie. Conformément à votre fidélité envers mon trône glorieux, je vous invite de continuer à envoyer vos espions aguerris dans les rangs des ennemis, afin de relever leurs décisions néfastes et irréalisables, ce qui advienne avec leur flotte et de m'informer en détail de tout ce que vous y apprendriez (V. MIOVIĆ, *op. cit.*, p. 34). Les renseignements fournis par les Ragusains étaient appréciés par la Porte au point que « le sultan y prêtait plus de foi qu'à ceux de ses pachas et sangaqbeg », I.-H. ENGEL, I. STOJANOVIĆ, *op.cit.*, p. 158, 196-197.

ulcéré par l'avarice de ces derniers, il se montra un adversaire aussi cruel qu'inflexible. Suite à la catastrophe qui fit périr une bonne moitié de sa population Karamoustapha exigea de Raguse dans un premier temps 150 000 pièces d'or (plus de 5,5 fois le montant du tribut annuel), arguant que l'héritage des victimes devait revenir à la trésorerie du sultan. Devenu Grand Vizir en 1676, Karamoustapha accusa abusivement les Ragusains d'avoir outrepassé le montant des droits de douane requises pour les marchands ottomans lors de la Guerre de Candie en leur ordonnant de verser en contrepartie la somme extravagante de 2 150 000 pièces d'or. Le fait que les privilèges confirmés par les sultans successifs exemptaient les Ragusains des pratiques fiscales ottomanes n'eut aucun effet sur le Grand Vizir dont les menaces et le chantage redoublèrent, forçant la diplomatie ragusaine à attendre des sommets de bravoure et d'habileté. Quatre ambassades, composées en tout de huit ambassadeurs des plus expérimentés, furent dépêchées successivement afin de gérer le plus lourd contentieux des relations turco-ragusaines. Nikolica Bona, l'un de ces plus brillants diplomates, y périt en 1678 dans la prison ottomane de Silistrie. Marojica Caboga, Secundo Goze et Djuro Buca furent jetés pour plus d'un an (Caboga y passa 504 jours), dans la sinistre prison de Yedikule en compagnie des condamnés à mort du droit commun. La cruauté de ces traitements ne les rendit que plus intraitables, les diplomates enchaînés menaçaient la Porte de l'exode massif et de la désertification de leur cité, argument auquel ils ne devaient recourir qu'en dernière instance et qui finit par faire plier le Grand Vizir qui consentit à réduire son exigence à 60 000 ducats³⁹.

³⁹. Une somme significative eu égard à l'accroissement des investissements ragusains en Italie : entre 1575 et 1577, à hauteur de plus que 250 000 ducats d'or vénitiens ; plus de 400 000 en 1583-1588 ; jusqu'aux 698 000 ducats en 1621 (les gains d'un montant qui pouvait atteindre jusqu'à 44 000 ducats), cf. A. DI VITTORIO, *Tra mare e terra. Aspetti economici e*

Écrivain et diplomate de plus grand renom, Jaketa Palmotić (1623-1680) fut avec Nikolica Bona en charge de la première ambassade ragusaine auprès de la Porte suite au séisme de 1667. À peine deux mois après avoir enterré sa femme et ses quatre enfants, victimes comme beaucoup d'aristocrates de cette catastrophe, avec Bona en tant que membre du gouvernement de crise, il dut accepter cette mission hautement sensible. Surpassant ses talents rhétoriques, le discours de Palmotić eut un effet poignant sur le sultan, tant et si bien que Karamoustapha dut battre retraite. Les ambassadeurs ragusains étaient tenus de rédiger un rapport détaillé de leurs missions à la Porte. Soumis aux autorités de la République le 2 février 1669, celui de Palmotić en constitue l'un des témoignages majeurs⁴⁰.

En 1687 une autre crise grave survint, du fait que Raguse devait commencer à payer un tribut de 500 ducats à l'Empereur d'Autriche⁴¹, dans l'espoir que ce dernier allait libérer les Balkans à l'occasion de la guerre de la Sainte-Ligue contre les Ottomans. Le fait qu'un envoyé permanent de l'empereur fut aussitôt dépêché de Vienne, était plus qu'embarrassant pour Raguse, il pouvait constituer un *casus belli* pour le sultan. C'est pourquoi l'expérimenté Maroica Caboga (déjà quatre fois ambassadeur

finanziari della Repubblica di Ragusa in età moderna, Caccuci Editore, Bari, 2001, p. 19, J. TADIĆ, *Nazadovanje Dubrovnika i veliki zamljotres* (Le déclin de Dubrovnik et le grand tremblement de terre), dans « Istorija naroda Jugoslavije » t. II, Belgrade, 1960, p. 593-594.

⁴⁰. R. SAMARDŽIĆ, *op.cit.*, p. 312-344, 356-361. L'ouvrage poétique de Jaketa Palmotić, *Dubrovnik ponovljen i Didone. Spjevao Jaketa Palmotić Gjonorić vlastelin dubrovački*, éd. S. Skurla, D. Pretner, Dubrovnik, 1878, 478 pages, constitue un important témoignage littéraire sur Dubrovnik et la Turquie de son époque.

⁴¹. I.-H. ENGEL, I. STOJANOVIĆ, *op.cit.*, p. 149-151, 228-236 ; S. BERKOVIC, *Diplomacy of the Republic of Dubrovnik. Diplomacy and History*, Zagreb-Dubrovnik, 2009, p. 75.

à la Porte) fut dépêché à Belgrade auprès du Grand Vizir Soliman Pacha, qui y avait élu résidence en tant que général en chef de l'armée ottomane. L'aventureux et controversé diplomate fut, en plus de cette mission on ne peut plus dangereuse, chargé de faire accepter au Premier ministre ottoman le tribut annuel de Raguse composé de monnaie de fort mauvaise qualité. Originaire de Bosnie, ami et frère d'élection de Caboga⁴², d'un air menaçant Soliman Pacha interrogea vertement ce dernier sur le tribut versé à l'Autriche. Après avoir nié catégoriquement toute intelligence avec l'ennemi autrichien, Caboga poussa l'insolence jusqu'à avancer que le sultan n'apprendrait jamais rien sur la mauvaise qualité des pièces versées. Alors que le trésorier du sultan protesta du fait que cette opération scabreuse entraînerait un manque à gagner d'au moins 2 000 ducats d'or pour la caisse de la Porte, Soliman Pacha lui rétorqua sèchement : « Ce sont des gens à moi et je leur fais grâce de ces ducats ». Même si l'on peut taxer ces relations, dues à une plume ragusaine, de quelques enjolivements et vantardises bien méridionales, le fait est que les affaires ragusaines se soldaient à la Porte le plus souvent à leur avantage, grâce à l'expérience et à l'insolente témérité de leurs diplomates, notamment lorsqu'ils avaient à faire aux dignitaires qui pratiquaient une langue maternelle commune à la leur.

Ainsi, début xviii^e siècle, grâce à un rapport tronqué du Seyfulah Pacha de Bosnie sur les conditions prétendument déplorables de Raguse et de ses finances, le sultan Ahmed III (1703-1730) consentit de percevoir le tribut annuel une fois tous les trois ans, jusqu'à ce que les conditions financières de la République se soient améliorées. Le pacha de Bosnie fut gratifié avec 1 200 pièces d'or, – moins d'un vingtième de l'économie ainsi réalisé par la diplomatie ragusaine. En tout, les rapports tronqués des

⁴². Caboga et Soliman étaient liés d'amitié depuis de longues années, I.-H. ENGEL, I. STOJANOVIĆ, *op.cit.*, p. 145-146.

gouverneurs de Bosnie sur les finances de Raguse avaient privé la trésorerie de la Porte de quelque 500 000 pièces d'or.

Suite à un incident majeur provoqué par la prise d'un navire vénitien par un corsaire tripoliteain en 1751, Raguse fut exposée durant trois ans aux dures représailles de la Sérénissime, jusqu'aux bombardements de Raguse par la flotte vénitienne. L'intervention du gouverneur de Bosnie Mehmed Pacha Kukavica eut raison des sanctions venant de part de Venise⁴³. Forts du soutien ottoman les Ragusains parvinrent à se soustraire à la taxe qu'ils devaient payer jusqu'alors à Venise pour leur commerce dans l'Adriatique. En contrepartie, 1 000 pièces d'or furent données au pacha de Bosnie.

Lorsque les gouverneurs de l'Herzégovine et de Bosnie se montraient hostiles aux intérêts de Raguse, la diplomatie ragusaine s'employait à les remplacer par des fonctionnaires plus accommodants. C'est ainsi qu'avec le concours du Grand Vizir et du *defterdar* originaires de Bosnie, suite à l'intervention de l'ambassade qui apporta le tribut à la Porte en 1631, le tyrannique Abaza Mehmed Pacha, beglerbeg de Bosnie, fut remplacé (1631) par Murad Pacha Kuyucu (1607-1610)⁴⁴, originaire de Čajniče en Bosnie. Ce fut le cas aussi des hauts dignitaires de la Porte

⁴³. L'hostilité de Venise est sans répit et de fort longue durée, ainsi l'Abéé d'Estrades, l'ambassadeur de France à Venise note en 1677 que : « la Sérénissime souhaite dominer seule sur l'Adriatique, ce qu'elle escompte réussir par l'anéantissement complet du commerce de la petite République de Raguse, sans tenir compte des plaintes du pape dont l'État est lésée par ce duel commercial ». Le secrétaire d'État français pour les affaires étrangères, Arnauld de Pomponne, constate en même temps la « duplicité » des Ragusains « qui négocient en même temps avec tout le monde », y compris avec les Turcs, cf. L. OREŠKOVIĆ, *Luj XIV i Hrvati. Neostvareni savez* (Louis XIV et les Croates. Une alliance avortée), Zagreb, 2000, p. 178, 183 ; Dj. BAŠIĆ, *art. cit.*, p. 164.

⁴⁴. R. SAMARDŽIĆ, *op.cit.*, p. 86-91 ; K. BARKEY, *Bandits and Bureaucrats. The Ottoman Route to State Centralization*, Cornell University, 1994, p.

Mustafa pacha, originaire de Mostar, de Mehmed aga Bostandzi, originaire de Zvornik, ainsi que Husein pacha d'Herzégovine, amiral de la flotte ottomane⁴⁵. Sahin Pacha fut démis de ses fonctions (1641) par l'entremise du Ragusain Frano Crasso qui était le médecin du Grand Vizir et remplacé par un dignitaire selon le choix de Crasso.

Le xvi^e siècle fut le grand siècle de Raguse, et avec le xv^e siècle ce fut celui des relations privilégiées avec l'Empire ottoman au fait de sa puissance, ce fut aussi l'époque de la plus grande prospérité de Dubrovnik. Le déclin de l'Empire, amorcé dès la fin du xvi^e siècle, marque conjointement les premiers débuts de l'affaiblissement du commerce ragusain. À la fin du xvii^e siècle Raguse est privé du monopole du commerce de sel, qu'elle doit partager désormais avec Venise. Bien engagé sur son déclin, la République ne se relèvera jamais complètement des conséquences de la catastrophe sismique de 1667. Avec l'ouverture, dès 1592, d'un port vénitien à Split, que la diplomatie ragusaine avait longtemps réussi à différer⁴⁶, les marchés des Balkans s'ouvrirent aux négociants des pays européens alors que ceux

220-224 ; M. UYAR, E. J. ERICKSON, *A Military History of the Ottomans*, Greenwood Publishing Group, Santa Barbara, 2009, p. 97-98, 112.

⁴⁵. En avril 1635, le cabinet de Richelieu demande à ses ambassadeurs à Venise et à Constantinople d'intervenir auprès des autorités de Venise en faveur de Raguse. Soucieuse de ne pas heurter l'Espagne par cette initiative diplomatique venant de la part de la France, Dubrovnik était en mesure de susciter une protection sensiblement plus efficiente. Début juin 1635, l'ambassadeur de Louis XIII à Constantinople rapporte qu'un haut dignitaire de la Porte avait remis un ultimatum à Venise en lui signifiant que si elle n'apaisait pas ses relations avec Raguse, le sultan allait lui déclarer la guerre afin de protéger son vassal, cf. R. SAMARDŽIĆ, *op.cit.*, p. 93-95 ; I. H. DANIŞMEND, *Osmanlı Devlet Erkâni*, Türkiye Yayınevi, İstanbul, 1971, p. 29.

⁴⁶. R. PACI, *La scala di Spalato e la politica veneziana in Adriatico*, "Quaderni storici" 13, 1970, p. 48-105.

des colonies ragusaines se raréfient au XVIII^e siècle de manière irrémédiable⁴⁷. Nombre de ressortissants ragusains s'intégrèrent à l'environnement ottoman, au point de se fondre dans la population urbaine de la Turquie européenne.

La décadence et l'affaiblissement de la Turquie suite aux guerres contre l'Autriche et surtout contre la Russie au XVIII^e siècle, furent à l'origine d'une ingérence de la France qui devait aboutir à la suppression de la République ragusaine, survenue en 1808 par la volonté du maréchal Marmont⁴⁸. Invoquant l'impératif de devancer l'extension de l'expansion russe depuis la Baie de Kotor, l'armée française s'empare de Dubrovnik sans réaction notable, ou avec le consentement tacite de la Porte. Ayant été avisé de l'issue fatale de l'intervention française, le Sénat de Dubrovnik somma son dernier consul à Constantinople (Antun Karlo Natal) de faire l'impossible pour sauver in extremis la

⁴⁷. Le commerce maritime eut pourtant un sursaut au milieu du XVIII^e siècle. Ainsi, l'accroissement du trafic ragusain via le port de Marseille causa un conflit d'intérêts et d'enjeux avec la France. Désignés par les Français comme des « Hollandais de la Méditerranée », ou comme des « Anglais méditerranéens », les Ragusains sont aussi perçus comme partie intégrante de la Turquie. Évoquant le fait que Raguse était tributaire de la Porte ottomane, le Ministère de la marine français et la Chambre de commerce de Marseille cherchent la mise sous contrôle du commerce ragusain en France, ainsi que la création d'une importante colonie française à Raguse, afin de favoriser l'implantation du commerce français dans les Balkans, B. STULLI, *Povijest Dubrovačke Republike* (Histoire de la République de Dubrovnik), Dubrovnik, Zagreb 1989, p. 127-128 ; voir aussi, V. KOSTIĆ, *Ragusa and England 1300-1650*, Belgrade, 1975 ; DJ. BAŠIĆ, *art. cit.*, p. 165.

⁴⁸. En 1806 Raguse avait une flotte marchande de 277 navires de long et de moyen cours patentés, d'une portée de 25 512 chargements (S. VEKARIĆ, *Podaci o dubrovačkim brodovima za vrijeme i nakon francuske okupacije* (Données sur la marine de Dubrovnik pendant et après l'occupation française), "Anali Historijskog instituta u Dubrovniku", god. II, 1953, p. 361 ; DJ. BAŠIĆ, *art. cit.*, p. 169).

République par une quelconque réaction de la Porte. Le Grand Vizir refusa même d'entendre le diplomate ragusain. La grande époque de la diplomatie de la petite République marchande était révolue. D'autant que l'homme malade du Bosphore ne pouvait plus rien pour les descendants des fameux ambassadeurs qui bravaient les grandes puissances du pourtour méditerranéen depuis la fin du Moyen Âge. Premier bénéficiaire de la domination ottomane dans la Méditerranée orientale, Dubrovnik fut la première victime du nouvel ordre qui s'instaure suite aux guerres napoléoniennes dans ce qu'advientra l'héritage ottoman, autrement dit la Question d'Orient sur les confins eurasiatiques de l'Europe de XIX^e siècle.

v. Le sort des archives de Raguse

Les archives d'État de Dubrovnik, dont Fernand Braudel disait qu'elles étaient les plus importantes pour l'histoire de la Méditerranée⁴⁹, furent parmi les toutes premières victimes de la suppression de la République ragusaine⁵⁰. Dès la suppression de la République, le 31 octobre 1808, les autorités françaises s'employèrent à la réorganisation des archives d'État. C'est ainsi que fut créé le fond des archives judiciaires, alors que la majeure partie des autres fonds d'archives fut entassée pêle-mêle, en premier

⁴⁹. « Les Archives de Raguse sont de loin, pour des raisons que nous aurons souvent exposées, les plus précieuses de toutes pour notre connaissance de la Méditerranée » : F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. II, Paris, 1982⁵ (première édition, Paris 1949), p. 533.

⁵⁰. Ce en quoi ils suivirent l'exemple des archives des États balkanique disparues et dispersées à la fin du Moyen Âge et dont les vestiges furent conservés au Mont Athos grâce à l'autonomie de la petite République monastique, ainsi que dans quelques grands monastères éparpillés dans les Balkans.

lieu ceux du fond des actes ottomans. Le labeur des générations des archivistes ragusains fut perdu à jamais, les classements et les répertoires furent dissociés.

Prenant la relève des Français en 1814⁵¹, le comportement des Autrichiens fut à cet égard encore bien plus dommageable pour ces fonds d'archives diplomatiques. Le gouverneur autrichien avait pris l'habitude d'ouvrir le fonds des Archives politiques afin que ses invités puissent se servir et emporter en souvenir les plus belles pièces. Avec leur calligraphie exotique et leurs dorures, les documents orientaux furent les premières à être dépouillés. Une première partie des actes issus du fond des Archives politiques fut transférée dans les Archives impériales d'Autriche en 1818, en 1833 ce furent un millier de firmans et autres documents et imprimés ottomans qui prirent le chemin de Vienne. En 1836 ce fut le tour de 860 autres documents ottomans qui clôturèrent ces pillages, alors que les archivistes de Dubrovnik assuraient aux autorités autrichiennes qu'il ne restait plus de documents ottomans dans leurs archives. En réalité, quelque 13 000 documents ottomans demeurèrent dans le palais de Sponza, ou ils ont dû être déposés lors du grand incendie de 1817 qui s'était déclaré dans la boulangerie militaire jouxtant le palais princier de Raguse. La majeure partie de ces fonds d'archives fut rapatriée après la Première guerre mondiale et déposés dans les Archives de l'Académie royale de Belgrade. Ce n'est qu'après la Deuxième guerre mondiale qu'ils furent finalement rapatriés à Dubrovnik, pour être déposé en 1952, avec les fonds d'archives du Palais princier, dans celui de Sponza. Quelque 15

⁵¹. Entériné par le Congrès de Vienne (1814-1815), l'occupation autrichienne de Dubrovnik (1814-1918), marqua l'achèvement du déclin de Raguse et la fin de sa pertinence maritime et commerciale en Méditerranée et dans les Balkans.

ooo actes ottomans ont survécu à ces pérégrinations pour être réunis dans leur lieu d'origine, les Archives d'État à Dubrovnik.

3. Raguse (Dubrovnik) depuis ses origines

Le *De Administrando Imperio* de Constantin Porphyrogénète situe Raguse « entre deux pays, ceux de Zahumlje et de Travounie »⁵². La frontière de ces deux principautés slaves soumises à l'autorité de l'empereur byzantin se situe, en effet, à la hauteur de Dubrovnik.

Au XI^e siècle Raguse est le siège d'un *thème* (duché) byzantin qui fut sans doute détaché de celui de Dalmatie au début du siècle⁵³.

À la fin du XII^e siècle les princes serbes de Travounie et de Zahumlje, Miroslav et Stracimir, échouent dans leur tentative de conquérir Raguse dont la flotte disperse leurs forces navales en 1184. Les princes perdent aussi l'île de Korčula⁵⁴. Les combats reprennent au mois de juin de l'année suivante, la ville est assiégée sans succès. La paix est conclue le 27 septembre 1186 entre Stefan Nemanja avec ses deux frères et Dubrovnik. La mention du roi des Normands est faite en cette occasion en tant que nouveau protecteur de la cité. Aux termes de cet accord de paix, Raguse se voit reconnaître le droit sur son petit territoire aux abords de la ville⁵⁵, ainsi que celui de pratiquer le commerce dans les pays

⁵². Constantin VII Porphyrogénète, *De Administrando Imperio* I, éd. G. MORAVCSIK, trad. angl. R.J.H. JENKINS, Washington 1967² ; *Vizantijski izvori za istoriju Naroda Jugoslavije* 2, Belgrade, 1959, p. 36, 60-61.

⁵³. J. FERLUGA, *L'amministrazione bizantina in Dalmazia*, Venise, 1978, p. 236-239 ; *Vizantijski izvori za istoriju Naroda Jugoslavije* 3, Belgrade, 1966, p. 211-213.

⁵⁴. V. FORETIĆ, *Otok Korčula u srednjem vijeku do 1420* (L'île de Korčula au Moyen Âge jusqu'en 1420), Zagreb, 1940, p. 40-41.

⁵⁵. Territoire exigu qui allait de Rijeka de Dubrovnik au comté de Žrnovica, cf. J. LUCIĆ, *Proslost dubrovačke Astareje* (Le passé de l'Astare de Dubrovnik), Dubrovnik, 1970, p. 11-24.

serbes « selon l'ancienne coutume ». La place de Drijeva dans l'embouchure de la Neretva est dûment incluse dans ce droit de pratiquer le commerce, mais aussi le droit pour les Serbes de faire commerce avec Raguse⁵⁶. Un contrat similaire fut conclu quelques années plus tard par Stefan Nemanja avec Split, le principal port concurrent de Dubrovnik en Dalmatie.

Le chroniqueur ragusain, Juni Resti, indique que le traité de paix avec Stefan Nemanja donna l'impulsion à d'autres princes slaves de l'imiter⁵⁷. Ainsi le duc (ban) de Bosnie, Kulin, conclut un traité commercial avec Dubrovnik le 29 août 1189. Les marchands ragusains sont attestés en Bosnie dès cette époque. Au XIII^e siècle le ban Mathieu Ninoslav (1232-1250), délivre un acte en faveur de Dubrovnik par lequel il fait serment de loyauté au recteur vénitien de la cité, Jean Dandolo⁵⁸, et confirme les franchises et autres facilités que son précurseur avait accordé à la commune ragusaine.

En 1189, Desislava, la veuve du dernier roi de Dioclée Michel, se réfugie à Raguse avec l'archevêque de Bar Grégoire, alors que son royaume est intégré à la Serbie (Raška) de Stefan Nemanja.

Dubrovnik demeure le refuge des princes et rois déchus au XIII^e siècle lorsque le roi Radoslav (1228-1233) s'y réfugie avec sa reine Anne Ange, chassé par son frère cadet Vladislav (1234-1243), il délivre le 4 février 1234 une charte dans laquelle il promet à Raguse le bénéfice d'exemptions fiscales à son retour sur

⁵⁶. V. FORETIĆ, « Ugovor Dubrovnika sa srpskim velikim zupanom Stefanom Nemanjom i stara dubrovačka djedina » (Le traité de Raguse avec le grand joupain de Serbie Stefan Nemanja et le patrimoine ragusain), *Rad JAZU*, 1951, p. 52-53, 58-59.

⁵⁷. *Chronica Ragusina Iunii Restii*, MSHSM, SS II, Zagreb, 1893, p. 62.

⁵⁸. F. MIKLOSICH, *Monumenta Serbica*, Vienne, 1858, p. 1-2, 24-25 ; LJ. STOJANOVIĆ, *Stare srpske povelje i pisma I* (Les anciennes chartes et lettres serbes II), Sremski Karlovci, 1929, n° 3, p. 2, n° 9, p. 6.

le trône de Serbie. Vladislav fut à son tour déchu par son frère cadet Uroš I^{er} (1243-1277), son fils, le prince Desa confia avec sa mère Beloslava un legs à Dubrovnik. L'inventaire de ce dépôt d'objets précieux est conservé dans les Archives d'État de Raguse.

i. Le roi Uroš le Grand et l'émergence du monopole ragusain dans les Balkans

De même que ses précurseurs, comme en 1215 et après 1219 Stefan le Premier Couronné⁵⁹, le roi Uroš octroya à Dubrovnik une charte de confirmation des actes antérieurs comprenant des privilèges, de garanties de libre circulation, de sécurité pour la propriété privée et de facilités de commerce. En cas de litige, une jurisprudence héritée des siècles antérieurs prévoyait la saisie d'un tribunal mixte (le *stanak*), composé du même nombre de jurés de part et d'autre.

Du fait de l'exiguïté de son territoire, un certain nombre de ressortissants ragusains exploitait des vignes situées sur le territoire de la Serbie, ce pourquoi la cité versait un tribut annuel. Le roi Vladislav avait exempté Dubrovnik de la moitié de ce tribut dont le montant n'était pas très élevé. Un autre tribut annuel, sensiblement plus important et dont l'origine demeure inconnue, était versé à hauteur de 1 000 hyperpères ragusains (2 hyperpères ≈ 1 ducat d'or vénitien) et 50 coudées de tissus d'écarlate. Le dit tribut devait être exempté au cas où Dubrovnik apportait son concours en marine de guerre au roi de Serbie. Versé à la Saint Démétrius, le 26 octobre, vers la fin du règne du roi Uroš I^{er}, ce tribut fut porté à 2 000 hyperpères. Les Ragusains considéraient plus tard que ce tribut était donné en compensation des privilèges dont ils bénéficiaient en Serbie.

⁵⁹. F. MIKLOSICH, *Monumenta Serbica*, Vienne, 1858, p. 16-17 ; LJ. STOJANOVIĆ, *op. cit.*, p. 3-4.

Ces privilèges comprenaient surtout l'exemption de payer la dîme royale ou féodale de 10% d'imposition sur les revenus, ainsi que l'exemption de tout service militaire et corvée. La protection juridique et celle de la propriété privée, la liberté d'entreprise, avaient pour but de faciliter le commerce et les affaires d'exploitation minières en Serbie.

Le roi Uroš imposa que son agent de douane soit installé dans la cité de Dubrovnik. Cet agent du roi avait pour devoir de prélever une partie du revenu obtenu par le commerce du sel dont la vente était sévèrement réglementée et astreinte aux places de vente scrupuleusement affectées à cet effet. Seuls quatre comptoirs de sel étaient autorisés à ce commerce sur les quelques 400km de côte adriatique que comptait le royaume de Serbie, à Drijeva sur la Neretva, à Dubrovnik, à Kotor et à Saint Srdj sur la Bojana. Le rôle privilégié dans le commerce du sel imposait pour Raguse l'astreinte de verser au roi une partie de ses recettes.

Organisée par le roi au milieu du XIII^e siècle, l'implantation des mineurs saxons marque le début d'une importante extension de la production minière dans les Balkans, connus depuis l'antiquité romaine par la richesse de leurs ressources en cuivre, plomb et notamment en métaux précieux, dont l'argent métal, – matière première de l'économie monétaire au Moyen Âge. L'intensification de cette production et l'expansion de l'économie en Europe occidentale furent à l'origine de l'implantation du rôle d'intermédiaire des marchands ragusains entre les marchés européens et ceux des Balkans. Superpuissance commerciale à l'échelle de la Méditerranée et de l'Europe continentale, Venise en tant que suzeraine de Dubrovnik est surtout très demandeuse de cette matière première essentielle pour la bonne marche de sa Monnaie et de son économie d'échanges au loin. Kotor, Bar, Ulcinj, Skadar, Budva, en tant que villes maritimes qui appar-

tenaient au roi de Serbie avaient un avantage sur Raguse dans ces juteuses affaires commerciales. Le marché vénitien et le rôle de monopole que la Sérénissime exerçait dans l'Adriatique et en Méditerranée orientale l'emportaient très largement sur ses avantages à l'échelle locale. En dehors de la législation au niveau du pouvoir central, les rapports entre Raguse et ces villes maritimes du roi étaient régis par les contrats bilatéraux dont on connaît celui avec Kotor, la plus importante ville maritime du royaume.

ii. Concurrences diocésaines et implications politiques

La concurrence entre les juridictions ecclésiastiques n'était pas aussi bien régie que celle entre les plus importantes places commerciales. Une rivalité de longue date opposait les archevêchés de Dalmatie, ceux de Split, de Raguse, de Kotor et de Bar, qui se disputaient aussi bien l'ancienneté que les juridictions dans la région. Les conflits les plus virulents éclataient lorsqu'un diocèse reconnaissait la juridiction d'un archevêché concurrent, comme ce fut le cas de celui d'Ulcinj qui après avoir appartenu à l'archevêque de Bar, reconnut en 1242 celui de Raguse. Ulcéré par la perte de sa juridiction sur la Bosnie que le pape Innocent IV attribua en 1247 à l'archevêque de Hongrie, celui de Dubrovnik cherchait à obtenir réparation par l'absorption de la chaire de Bar dont le trône était devenu vacant. Jugé par la curie romaine bien trop laxiste par rapport à l'hérésie dualiste des Bogomiles (Cathares) de Bosnie, l'archevêque de Raguse fut encore plus heurté dans ses prétentions lorsque le pape consacra pour archevêque de Bar le bien connu prédicateur et missionnaire franciscain Jean de Plano de Caprinie. Porté devant la Curie romaine, le conflit fut l'occasion en 1252 à Perugia des plaidoiries invoquant des argumentaires particulièrement tranchés. L'archevêque de Raguse déclara sous serment que « sa juri-

diction comprenait trois États, Zahumlje, Travounie et la Serbie, donc la Bosnie aussi », ce qui fait qu'elle a des frontières avec l'archevêché de Calosca, de Split et de Durrachium (Dures), ce qui ne laisse aucune place pour celui de Bar. L'archevêque de ce dernier siège arguait de son côté que seuls les archevêchés de Salone (Split) et de Dioclée (Bar) existaient depuis l'antiquité romaine, que l'archevêque de Raguse était suffragant de celui de Split et qu'il n'avait par conséquent aucune juridiction *extra-urbi*. Cette procédure judiciaire s'acheva en 1255 par le renoncement de l'archevêque de Raguse de la poursuivre, ce qui correspondait au gain de cause pour l'archevêché de Bar.

Ce dernier étant considéré comme une Église d'État par le roi de Serbie, le litige entre les deux archevêchés eut des retombées dans les relations entre le roi et Dubrovnik. En juin 1252, les abords de Raguse furent dévastés par l'armée du roi serbe. Afin de compenser la faiblesse militaire de la commune marchande, sa diplomatie obtint en 1253 l'alliance du roi de Bulgarie Michel Asen. Par le traité d'alliance conclu le 15 juillet, le roi Michel promet de respecter les usages et privilèges qui étaient pratiqués entre Raguse et la Serbie au cas où il réussirait à s'emparer du trône de ce pays, ainsi que d'attribuer la juridiction des villes côtières de Serbie à l'archevêque de Raguse⁶⁰. Radoslav, le duc de Hum, fut lui aussi intégré à cette alliance dont le seul effet fut une incursion bulgare en Serbie. Ainsi, Dubrovnik conclut un traité de paix avec le roi Uroš en août 1254 sur la base des conditions de relations bilatérales antérieures au conflit.

Les relations entre les deux parties demeurèrent néanmoins difficiles, les tensions et les conflits persistants. Se sentant menacée, Dubrovnik renforçât ses fortifications (1265-1266), au prix d'importants efforts financiers. Ne pouvant se fier à la protection

⁶⁰. LJ. STOJANOVIĆ, *Stare srpske povelje i pisma II* (Les anciennes chartes et lettres serbes II), Belgrade-Sremski Karlovci, 1934, p. 206-212.

de Venise en conflit avec Gênes, les Ragusains avaient un allié de choix dans la reine de Serbie Hélène d'Anjou qui s'était engagée par un acte de 1267-1268 à protéger les marchands ragusains, à les dédommager en cas de dommages et même à aviser Raguse si le roi entreprenait quelque action d'hostilité à l'égard de la cité. Ce qui n'a pu empêcher le roi d'entreprendre un dernier siège de la ville en 1275. D'importantes opérations militaires commandées par le roi furent arrêtées sur l'intervention du doge de Venise dont une ambassade intercédait dans la conclusion d'un nouveau traité de paix. Ce fut le dernier acte du roi Uroš I^{er} qui fut bientôt destitué par son fils aîné, le roi Dragutin (1277-1282), alors que le roi déchu se fit moine pour mourir quelques mois plus tard, en mai 1277. La reine Hélène pardonna son fils d'avoir privé de trône son époux et reçut en récompense un important territoire qu'elle gouverna jusqu'à la fin de sa vie quelque 30 ans après. Le roi Dragutin avait d'ailleurs adopté une attitude bienveillante à l'égard de Dubrovnik au long de son court règne sur l'intégralité de la Serbie, ainsi que dans la partie du pays dont il garda le contrôle.

Dragutin céda le trône en 1282 à son frère cadet Milutin (1282-1321), pour continuer à gouverner la partie septentrionale du royaume jusqu'en 1316. Milutin entreprit une guerre contre Dubrovnik en 1301-1302⁶¹. La guerre fut déclenchée par le siège de Kotor par Venise, Dubrovnik, ainsi que quelques détachements venus de Zadar et de la Croatie. En représailles contre cette attaque contre sa principale ville maritime, le roi de Serbie assiège Dubrovnik et coupe toutes ses communications avec son arrière-pays. Les Ragusains débarquent sur l'île de Mljet qu'ils occupent temporairement. Milutin capture un certain

⁶¹. B. KREKIĆ, « Zasto je vodjen i kada je završen rat Dubrovnika i Srbije 1301-1302 ? » (Les causes et la fin de la guerre entre Dubrovnik et la Serbie 1301-1302), *ZRVI* 17, 1976, p. 417-423.

nombre de marchands ragusains qu'il tient en otages jusqu'à la fin de la guerre. La suprématie serbe sur la terre ferme et celle de Dubrovnik sur la mer ne furent pas démenties comme d'accoutumée, aucune des deux parties ne put par conséquent avoir gain de cause alors que les hostilités créèrent d'importants manques à gagner des deux côtés et surtout du côté ragusain. L'initiative de négociations de paix vint de ce côté dès le mois d'août 1301 pour aboutir à un accord de paix en août 1302 grâce à la médiation d'un envoyé du doge de Venise. Mljet fut restitué au roi, les prisonniers à Raguse contre une rançon de 4 000 hyperpères ragusains, en plus du montant de la « dîme serbe » qui n'était pas versée durant les années de guerre ; en septembre le roi Milutin délivre une charte dans laquelle les privilèges de Dubrovnik sont exposés de manière plus détaillée et avec plus de précision que dans le passé⁶².

En 1324 le roi Stefan Dečanski (1321-1331) capture les marchands ragusains en Serbie et met sous séquestre leurs biens. L'implication du Ragusain Mence Menčetić dans le conflit dynastique du côté du fils de Dragutin, Vladislav, fut la raison de ces représailles alors que le roi Stefan avait confirmé leurs privilèges en 1321 et entretenu de très bons rapports avec Raguse jusqu'alors. Le conflit fut surmonté en avril 1324, une fois de plus avec une médiation de Venise, sans que Dubrovnik en fût sanctionné, et une nouvelle charte de privilèges fut émise en 1326.

La protection royale ne suffisait pas toujours à assurer la sécurité et la paix, notamment aux frontières de Dubrovnik. Indépendamment de l'orientation politique du pouvoir central, les menées des puissants seigneurs locaux montraient les limites de l'autorité royale à cette époque. Ce fut le cas des frères Branivoje-

⁶² Lj. STOJANOVIĆ, *Stare srpske povelje i pisma I* (Les anciennes chartes et lettres serbes I), Belgrade-Sremski Karlovci, 1929, p. 36-37.

vić, seigneurs du littoral au nord de Raguse contre lesquels cette dernière conclut en 1326 une alliance avec le maître de Bosnie, le ban Stjepan II Kotromanić. Le fait que les frères Branivojević étaient en sédition par rapport au roi de Serbie offrait à Raguse l'occasion de conclure cette alliance sans être accusés de déloyauté par leur voisin le plus proche.

Alors que la sédition fut réprimée par le prince royal Dušan, elle ne resta pas sans d'importantes conséquences pour le littoral serbe au nord de Dubrovnik. Ce territoire entre la Cetina et Raguse fut en effet partagé entre le ban de Bosnie et Dubrovnik. Les tensions causées par cette annexion aboutissent à une nouvelle guerre en 1327 qui dura pratiquement un an. La paix conclue en été 1328 rétablit le statut quo *ante bellum* du côté ragusain alors que le ban de Bosnie ne restitua jamais les terres annexées en 1326.

Ce territoire qu'elle ne parvint pas à garder par la force fut finalement obtenu par Raguse contre 8 000 hyperpères d'or en 1333. La charte du roi Stefan Dušan octroie le 22 janvier de cette année la presqu'île de Pelješac et la ville de Ston, ainsi que l'île de Posrednica proche de l'estuaire de la Neretva, contre un tribut annuel de 500 hyperpères en plus des 8 000 et la promesse de libre exercice du clergé orthodoxe dans ces terres. Le 15 février Dubrovnik assure le respect par le ban de Bosnie de cette acquisition en lui concédant le même montant de tribut annuel.

Les relations entre Stefan Dušan et Dubrovnik se stabilisent après cette année. Les tensions entre le roi de Serbie et le ban de Bosnie à propos du littoral annexé par ce dernier ne pouvaient favoriser la sécurité du commerce dans les deux pays de son voisinage, ainsi Raguse s'employa dans une médiation qui aboutit à un apaisement entre les deux pays après le marché conclu en 1333. Dušan était guidé par la nécessité d'avoir la paix sur ses frontières à l'Ouest afin d'avoir les mains libres pour ses ac-

tions de conquête du côté de la Macédoine et autres territoires byzantins.

Après la mort de Stefan Dušan en 1355 et la décadence de l'Empire serbo-grec, l'émergence d'une grande puissance régionale naissante introduit une nouvelle donne dans les Balkans, ainsi que prochainement dans la Méditerranée orientale et jusque dans l'Europe centrale.

4. Crépuscule des États chrétiens et débuts de la domination ottomane.

Deuxième moitié du XIV^e et début du XV^e siècle

Dans la deuxième moitié du XIV^e siècle Raguse amorce son essor économique à grande échelle, en premier lieu dans les Balkans, mais aussi en Méditerranée orientale⁶³. Depuis la Serbie et la Bosnie les Ragusains exportaient les produits agricoles et miniers, alors que les marchés balkaniques absorbaient les tissages et autres produits de luxe qu'affectionnait la noblesse locale. À la faveur des privilèges concédés par Stefan Dušan (1331-1355), roi, puis empereur serbo-grec, ainsi que par les princes de Bosnie, ce commerce était en pleine ascension en temps de paix et de stabilité. Les Ragusains étaient les principaux amodiataires des mines en pleine expansion dans les Balkans depuis le XIII^e siècle. Gérés par des conseils d'élus locaux soumis aux autorités de Raguse, leurs colonies bénéficiaient une autonomie pleine et entière. Lors des troubles survenus en Serbie lors du règne de Stefan Uroš (1355-1371) les marchands ragusains rencontraient de multiples obstacles. Affaibli, le pouvoir central ne parvenait plus à assurer la sécurité des marchands dont les convois étaient de plus en plus souvent saisis et pillés dans l'anarchie qui accompagnait la dislocation de l'Empire serbo-grec.

Dans de telles conditions, le Conseil ragusain interdisant à ses marchands de s'aventurer sur les routes des Balkans, le commerce se dirigeait sur la mer. Durant la domination de Venise qui imposait son monopole sur la Méditerranée orientale, que

⁶³. B. KREKIĆ, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Âge*, Paris, La Haye, 1961.

seule Gênes était en état de lui disputer, Dubrovnik ne pouvait exercer son commerce maritime. Ayant reconnu la suzeraineté du roi de Hongrie après la paix de ce dernier avec Venise conclue en 1358, Raguse se voit ouvrir les marchés maritimes qui allaient compenser les interruptions dans le commerce terrestre. Loin de détourner les Ragusains des marchés continentaux, cette diversification des affaires commerciales allait favoriser les échanges au loin et sur une échelle toujours plus grande. C'est ainsi que l'ambassadeur ragusain déclarait face au roi Louis I^{er} de Hongrie (1342-1382) : « Nous ne pouvons pas subvenir à nos besoins sans le commerce, dont la plus grande partie se fait avec la Serbie »⁶⁴. La guerre de Nicolas Altomanović, maître des régions voisines, avait placé Dubrovnik dans une situation particulièrement difficile, ce dont ils se plaignaient en 1371 à leur suzerain, le roi de Hongrie : « À cause de la situation mauvaise survenue dans le dit État de Raška (Serbie) et des dissensions de ses barons, nous ne pouvons et n'osions plus y commercer comme de par le passé, c'est pourquoi les marchands ragusains s'orientent vers le commerce maritime »⁶⁵.

Corolaire à l'expansion rapide de la production et des échanges dans l'Europe de la fin du Moyen Âge, celle du commerce maritime ragusain s'avéra de plus en plus complémentaire de leurs florissantes affaires continentales. La construction maritime, avec des navires d'un tonnage toujours croissant, avait de la peine à suivre cette expansion dans les échanges entre les Balkans et la Méditerranée. Dans le Levant, les Ragusains commerçaient notamment avec Alexandrie, puis avec les villes des émirats Saldjuqides, Palathie (Milet), Ephese, Phocéa, Tars, ainsi

⁶⁴. J. TADIĆ, *Pisma i uputstva Dubrovačke Republike* (Lettres et instructions de la République de Dubrovnik), Belgrade, 1935, p. 214.

⁶⁵. J. GELCICH, L. THALLÓCZY, *Diplomatarium Ragusanum*, Budapest, 1887, p. 7.

que surtout les dernières possessions chrétiennes en mer Égée et en Asie Mineure, Chios et Smyrne.

Les souverains de Serbie renouvelaient régulièrement les privilèges dont les Ragusains jouissaient dans leur pays. Ce fut aussi le cas du prince Lazare mort lors de la bataille de Kosovo en 1389, ainsi que de sa veuve Milica, puis de leur fils, prince et despote Stefan Lazarević (1389-1427). Fin 1389, le Conseil de Dubrovnik accorda à ses marchands l'autorisation de faire commerce, ainsi que de contracter la prise en charge des mines en Serbie. Les privilèges furent confirmés et élargis par le jeune prince Stefan ; les interruptions de commerce auront lieu désormais du fait des incursions ottomanes.

Le commerce ragusain dans les Balkans ne cessait néanmoins pas de croître, ce qui fut notamment le cas du marché des ressources des mines de Serbie et de Bosnie. Entre 1380 et 1391 la douane de Dubrovnik avait comptabilisé 123 000 livres de plomb importés de ces deux pays voisins. Dans les années quatre-vingt-dix on recense des quantités très supérieures de ce métal : 130 000 livres en dépôt dans un seul magasin de la ville en 1393 ; 142 569 livres exportées par un marchand à Pise, livraison renouvelée l'année suivante à hauteur de 150 750 livres. Malgré les aléas de la sécurité, les prix variaient fort peu en cette période, celui de l'argent métal entre 7,5 et 8 ducats la livre, alors que le prix du plomb est en baisse par rapport aux années quatre-vingt, de 10 ducats d'or pour le *miliar*, jusqu'aux 7,5-8 ducats d'or vénitiens au cours des années quatre-vingt-dix.

i. Au devant de la loi du sultan

Il fallait désormais compter avec un facteur aussi nouveau que redoutable, – la puissance ottomane en plein essor dans les Balkans après leurs grandes victoires sur les armées serbes, en

1371 à Maritsa et en 1389 au Kosovo. Suite à cette dernière les Ottomans se voient ouvrir les portes des régions centrales des Balkans, ainsi que de l'Europe centrale et danubienne. La Serbie devient un État vassal du nouveau sultan Bayezid Ier (1389-1402) dont le père Murad I^{er} était mort dans la bataille de Kosovo, de même que celui de Stefan Lazarević. Le roi de Hongrie ayant été tenté de profiter de cette défaite serbe, ainsi que du fait que Stefan n'avait pas atteint la majorité à l'heure de la mort de son père, sa sœur Olivera dut être donnée au mariage à Bayezid et le jeune prince serbe reconnu la suzeraineté de son beau-frère.

Contrairement au mythe, soigneusement entretenu par la diplomatie et relayé par les chroniqueurs ragusains, des relations fort anciennes de Dubrovnik avec les sultans Ottomans Murad I^{er} et même Orkhan, les premiers échanges avec les Ottomans ne sont pas antérieurs à l'époque de Bayezid I^{er}. Alors que la diplomatie ragusaine avec son habilité proverbiale, avait pour but de faire valoir l'ancienneté des privilèges concédés à Raguse par les premiers sultans ottomans, l'historiographie moderne a démenti ces prétendues relations précoces⁶⁶. Ce mythe a néanmoins joué un rôle significatif sur le plan diplomatique et législatif, car les Ottomans ne pouvaient dénigrer les prétendues largesses de leurs sultans-fondateurs.

Les relations entre Dubrovnik et les Ottomans furent établies progressivement, au fur et à la mesure de la progression de la conquête ottomane des pays balkaniques. La capitale bulgare Târnovo tombée en 1393, la plus grande partie de la Bulgarie fera désormais partie du territoire ottoman. Après la soumission des principautés serbes de Macédoine suite à la bataille de Maritsa, puis la pacification de la Serbie centrale et septentrionale à la fin du xiv^e siècle, Skoplje est occupé en 1392 pour devenir

⁶⁶. I. BOŽIĆ, *Dubrovnik i Turska u XIV i XV veku* (Dubrovnik et la Turquie aux xiv^e-xv^e siècles), Belgrade, 1952, p. 6-7, 14-15.

le siège du nouveau *sangaq* ottoman. Les Ottomans établissent leurs garnisons dans les places stratégiques, Priština, Zvečan au Kosovo, puis à Gluhavica près de l'ancienne capitale serbe de Ras. Alors ce fut le tour de Skadar (Scodra), Drivast et Saint-Srdj dans la Zéta, occupés depuis 1393-1395, avant que le maître de la Zéta Djuradj Stracimirović ne les déloge des ses importantes positions avancées aux seuil du littoral adriatique et dont il confia la garde à Venise.

Les razzias ottomanes commencent à inquiéter le voisinage ragusain dès 1386 ; alors que les détachements d'*asquindjis* pillent le Hum (Herzégovine), le Conseil de Dubrovnik organise la défense de son petit territoire le long du littoral, acheté au tsar Uroš en 1357, tout en accueillant de nombreux réfugiés serbes et valaques qui fuyaient devant les exactions du nouveau fléau asiatique. Alors que les serfs serbes et les éleveurs valaques étaient accueillis jusqu'à être transportés dans les Pouilles, les grands seigneurs des pays serbes et de Bosnie recevaient la citoyenneté ragusaine ce qui leur donnait la possibilité de se réfugier à Dubrovnik et d'y déposer leurs avoirs⁶⁷. Après la première incursion des Ottomans dans son pays en 1387, le roi de Bosnie demanda au Sénat de Raguse le droit d'asile en cas de danger du côté ottoman, de même que la veuve du prince Lazare après 1389 ; en 1390 ce fut le cas pour le maître de Skoplje, Vuk Branković, qui demande lui aussi le droit d'asile pour lui et sa famille. En 1388 les Ottomans sous le commandement de Shahin font encore irruption en Bosnie, ce qui oblige Raguse à organiser la défense de sa ville forte de Ston qui contrôlait l'accès à sa plus grande

⁶⁷. En 1423 les Ragusains expliquaient au duc de Hum, Sandalj Hranicić, qu'ils avaient résisté à toutes les intimidations et tentatives du sultan Bayezid pour s'approprier le dépôt que Vuk Branković avait confié à leur ville, pour enfin le remettre entre les mains de ses héritiers, cf. N. IORGA, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades II*, Paris, 1899, p. 212.

possession, la presqu'île de Pelješac. Ce fut l'occasion d'une première tentative de prise de contact officiel. Georgius de Bossa, un plébéien ragusain, fut dépêché à la rencontre de Shahin afin de tenter de le dissuader d'attaquer le territoire de la République. L'armée de Shahin ayant été mise en déroute du côté de Bileća le 27 août par les forces du roi de Bosnie, aucune des sources contemporaines n'atteste qu'une rencontre ait pu avoir lieu.

Fin xiv^e-début xv^e siècles les incursions ottomanes se multiplièrent en Bosnie. Les conflits intestins dans ce pays, royaume depuis 1377, favorisèrent ces immiscions pour aboutir aux arbitrages dont les Ottomans usèrent à leur profit. En 1409 le roi Ostoja et le duc Sandalj s'appuient sur eux dans leur conflit avec le roi Tvrtko II. En 1411 Sandalj disposait d'un corps de 7 000 militaires ottomans. Le duc Hrvoje se tourna vers leur aide contre ses rivaux en Bosnie, ce pourquoi le roi de Hongrie lui retira les îles de Brač, de Hvar et de Korčula pour les donner à Dubrovnik. L'année suivante une autre irruption ottomane eut lieu en Bosnie sous le commandement du gouverneur ottoman à Skoplje, Isaac beg. Ces incursions ottomanes étaient canalisées par un Ragusain, Miho Kabužić, que les autorités de Raguse mirent en garde contre de tels agissements. En 1415, de nouvelles incursions ottomanes croisèrent en Bosnie pour pousser leur coups de butoir jusqu'en Croatie. L'armée dépêchée à leur rencontre par le roi de Hongrie fut défaite près de Dobož. Une autre incursion ottomane eut lieu en 1416 à la faveur des conflits intestins entre les seigneurs locaux. Le duc Sandalj Hranić dut reconnaître la suzeraineté du sultan. Ce qui n'empêcha point les incursions de 1418, 1420, 1424, 1425, 1423. Les Ragusains ne pouvaient que déplorer ce qui ce passait dans leur voisinage, tout en rappelant que cette manière de profiter des conflits intestins étaient mise en œuvre dans les autres pays balkaniques, en Grèce, en Bulgarie, en Serbie.

C'est en 1392 que le marchand ragusain Théodore Gisla établi à Novo Brdo est dépêché auprès du sultan afin de libérer de la captivité le Ragusain Pirko Binculić. La documentation contemporaine atteste que Dubrovnik avait obtenu un acte de sauf conduit, *litteram securitatis*, une sorte de garantie écrite, en 1396. Le 13 novembre de la même année les Ragusains remercient la princesse Milica pour leur avoir obtenu auprès du sultan l'autorisation pour leurs marchands de pouvoir « exercer librement leur commerce dans le pays de ta seigneurie sans aucune restriction »⁶⁸. En cette année les Ragusains payaient dans la place de Skadar les taxes selon les conditions privilégiées contractées jadis avec les maîtres serbes de la Zéta, selon le poids et non pas selon la valeur des marchandises.

Implantés en grand nombre dans les territoires égéens des Ottomans, les marchands vénitiens obtinrent de la part de Bayezid le même genre de facilités douanières⁶⁹. Quant aux Ragusains, bien mieux implantés le long des voies de communication terrestres, les autorités ottomanes exerçaient à leur égard des pressions insistantes afin de les amener à ne pas contourner leurs points de douanes en se rendant depuis leur territoire dans les pays slaves. Afin de les encourager dans ce sens, le gouverneur ottoman de Skoplje, Pachait (Yigit beg), faisait savoir en 1398 aux Ragusains que leurs droits de douane seraient désormais réduits à un tiers du pourcentage initial. Cette mesure ne semble pas avoir été suffisante car les Ottomans appliquaient des mesures beaucoup trop coercitives à l'égard de ces marchands, comme celle de la responsabilité collective en cas de litige, mesures qui avaient été depuis longtemps abandonnées en Serbie.

⁶⁸. LJ. STOJANOVIĆ, *Stare srpske povelje i pisma I* (Les anciennes chartes et lettres serbes I), Sremski Karlovci, 1929, p. 182, 184.

⁶⁹. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, Leipzig, 1923, p. 269.

Cette pratique, qui consistait à faire payer par ses congénères une dette ou une faute commise par un ressortissant étranger, avait notamment été mise en œuvre à l'occasion du rachat des chevaliers français emprisonnés et détenus par les Ottomans suite à la grande défaite de la croisade à Nicopolis en 1396. Lors des péripéties de ces négociations et des versements de rançon, les autorités ottomanes appliquèrent aux intermédiaires vénitiens, génois, mais aussi ragusains, ces mesures de rétorsion dans les cas litigieux⁷⁰.

À la mi-juin 1399 le nouveau gouverneur de Skoplje, le duc Sarhan, délivre une lettre de garantie de libre circulation « sur toutes les terres du sultan » aux Ragusains. En réponse à cette initiative, les autorités ragusaines demandent à ce que les biens saisis par les Ottomans à leurs marchands leurs soient restitués, tout en promettant que cela aura pour effet d'encourager ces derniers à exercer leur activité commerciale en territoire ottoman. En octobre de la même année, porteur d'une lettre d'accréditation signée par le pasha Pasayit qui avait été autorisé par le sultan à faire cette démarche, le *qadi* de Zvečan Feriz vint à Dubrovnik, afin de régler les questions des taxes douanières. Même si l'on ne connaît pas le termes des accords obtenus lors de ces négociations, les Ragusains auraient accepté la protection du sultan en acceptant de lui verser le tribut qu'ils payaient au roi de Serbie, accord qui aurait été abrogé sur l'insistance du pape Boniface IX et du roi de Hongrie Sigismond I^{er} (1387-1437) ; reste que les litiges entre les deux parties furent réglés en cette occasion et ceci jusqu'en 1402.

⁷⁰. Accusés par les Ottomans d'avoir mis à leur profit durant un an le « rachat des enfants (=soldats) français » (LJ. STOJANOVIĆ, *op. cit.*, p. 183-184), la disparition de ces Ragusains Frano et Vukša, provoqua l'arrestation des autres marchands ragusains afin de leur faire payer la faute de leurs congénères.

ii. Un répit de peu de conséquences

En 1402 la grande défaite de Bayezid face à la déferlante de Tamerlan lors de la bataille d'Ancyre, marque le début d'une pause considérable de l'expansion ottomane. La guerre pour le trône de Bayezid, mort en captivité peu de temps après sa défaite, entre ses fils Soliman, Issa, Moussa et Mehmed se prolongea en offrant l'occasion aux princes chrétiens soumis de s'impliquer dans cette guerre intestine, tout en regagnant quelques aises par rapport au sultan dont le pouvoir ne fut cependant point ébranlé. Ayant commandé l'aile droite ottomane constituée de troupes européennes et joué un rôle important dans la bataille d'Ancyre lorsqu'il tenta à plusieurs reprises de sortir son beau-frère Bayezid de l'encerclement mongole, le prince Stefan Lazarević réussit à regagner Constantinople avec son contingent de 7 000 cuirassés. C'est alors qu'il fut consacré despote de Serbie par l'empereur byzantin Jean VII Paléologue. En décernant ce haut titre, le plus haut après celui d'empereur, équivalent à Byzance au titre de roi en Occident, l'empereur souhaitait s'assurer la loyauté du puissant souverain serbe, affirmant ainsi son autorité suprême dans la hiérarchie des souverains chrétiens, tout en disputant celle du sultan. Le despote Stefan renonça à sa loyauté envers le sultan et se tourna vers le roi de Hongrie dont il devint le premier magnat, reçut la ville de Belgrade pour en faire sa capitale, ainsi que d'importants fiefs en Hongrie et un palais dans sa capitale Buda. Dans la guerre entre les princes ottomans il choisit le camp de Soliman, puis celui de Mehmed I^{er} (1413-1421) mais dut aussi faire face aux rivalités entre princes serbes, – faire la guerre à son frère Vuk et à ses cousins Lazare et Djuradj Branković. Il s'ensuivit que les dynastes serbes, pas plus que ce qui restait encore de l'Empire byzantin, sans parler du camp chrétien dans l'ensemble, furent dans l'incapacité de tirer quelque avantage substantiel sur

le plan territorial de ce répit après la fin tragique du plus grand conquérant ottoman avant Mehmed II, Bayezid I^{er} surnommé Hildirim, – la Foudre.

Alors que les Ragusains ne perdaient toujours pas l'espoir de voir gagner la cause des chrétiens, ils devront se rendre à l'évidence de la suprématie ottomane sur le plan militaire, mais aussi et surtout du fait que les intérêts de leur commerce reposaient sur la stabilité et la libre circulation dans les Balkans, ce dont seuls les Ottomans pouvaient assurer la sécurité tout en réalisant l'unité administrative de ce vaste marché. Le fait que malgré les aléas des troubles dus aux guerres intestines et des accès d'insécurité, le volume des échanges et la montée incessantes de leurs chiffres d'affaires ne cessait de croître depuis la deuxième moitié du xiv^e, pour atteindre une croissance quasiment exponentielle au début du xv^e siècle, ne pouvait que les conforter dans cette évidence. La faiblesse des chrétiens n'était pas flagrante seulement dans le rapport de forces sur le plan militaire, elle touchait aussi le domaine économique et commercial. En transcendant l'émiettement territorial survenu après la mort de Stefan Dušan et l'échec de son projet fédérateur, les Ottomans imposent dans les Balkans une nouvelle donne, celle d'un Empire transcontinental, ce qui ne pouvait que favoriser les échanges libres des frontières et des fragmentations féodales. En ce sens ils allaient anticiper et devancer l'émergence des grandes puissances occidentales du xvi^e siècle. Le commerce de Dubrovnik ne manqua point d'en tirer le meilleur parti.

Le monde byzantin présentait le paradoxe qu'on pourrait qualifier d'un excès de continuité depuis la basse antiquité. Une évolution intérieure s'avérait de plus en plus improbable, la synthèse avec l'Occident latin et catholique échoua du fait de l'incompatibilité entre intransigeance des uns et l'inflexibilité des autres. Lorsque la dernière tentative fédératrice échoua du fait

d'un écart trop sensible entre les sociétés balkaniques partageant pourtant la même confession, le changement ne pouvait venir que du côté de la plus grande altérité. L'antique hantise de l'Empire byzantin qu'était l'alternance de l'Occident et de l'Orient allait jouer en faveur de ce dernier qui allait acculer l'Europe presque jusqu'à ses derniers retranchements, jusqu'aux grandes plaines d'Europe Centrale et aux mors de Vienne. Jamais la frontière entre le monde et les civilisations issues du creuset méditerranéen ne fut plus tranchée, les différences et les incompatibilités plus abruptes. Dubrovnik demeurera la plus sensible tête de pont et le lieu de transit le plus perméable, que ce soit sur un plan économique, culturel ou civilisateur, entre ces mondes le plus souvent irréconciliables. Au xv^e siècle cette vocation de Raguse allait se préciser et se concrétiser : dans sa première moitié les relations entre la petite République marchande et l'Empire ottoman seront progressivement mises en place aux prix des négociations ardues et de longue haleine pour être fixées dans la longue durée au moyen d'une législation qui régissait les droits et obligations de part et d'autre.

iii. Entre le voisinage ancien et les libéralités des nouveaux maîtres

En guerre contre le roi de Bosnie Ostoja (1402-1405), Dubrovnik devait subir aussi les retombées de la lutte pour le trône de Hongrie entre le roi Sigismond et son rival Ladislas de Naples. Inflexibles dans leur fidélité à leur suzerain Sigismond, ils cherchaient partout des alliés et engageaient des mercenaires pour combattre leur redoutable voisin Ostoja. Même si leur commerce en Bosnie ne fut point complètement obstrué du fait de la guerre, leurs affaires furent largement compensées en Serbie et surtout dans les territoires ottomans où ils étaient de mieux

en mieux accueillis. C'est du moins ce qu'affirme le chroniqueur ragusain Junije Rastić, en ajoutant qu'ils avaient contracté un traité avec ces derniers dès 1401⁷¹. Alors que cette assertion n'a pu être corroborée par aucun acte de la documentation pourtant bien fournie des Archives de la République, le fait est que les territoires ottomans offraient un attrait toujours plus important pour les affaires des marchands ragusains. Ce fut notamment le cas lorsque la conquête ottomane atteint la région albanaise de Vlora. Alors que Venise, jalouse de sa suprématie quasiment sans partage dans l'Adriatique, opposait bien des entraves à l'approvisionnement de Dubrovnik en blé depuis cette région côtière importante pour sa production céréalière, ce commerce s'en trouva désormais libéralisé par les nouvelles autorités ottomanes.

Avec sa production minière en pleine expansion, ce fut la Serbie qui offrait néanmoins les meilleures occasions dans les affaires commerciales. Le despote Stefan avait confirmé en 1405 les privilèges que son père ainsi que ses prédécesseurs avaient accordés à Dubrovnik. Malgré les guerres civiles qui sévissaient, aussi bien dans les territoires ottomans, que dans ceux des dynastes serbes, le commerce ragusain se développait sans être entravé par les interruptions passagères afin de protéger la sécurité de ses ressortissants. L'essor économique de la Serbie était sans doute corolaire au développement de l'économie ragusaine. C'est à cette époque précisément que l'essor des arts et métiers à Dubrovnik se traduisait par la création des premières manufactures.

La position quasi monopolistique des hommes d'affaires ragusains en Serbie, engendra après 1413 des tensions dues au conflit d'intérêt avec le despote qui s'employait à limiter leur suprématie dans son pays. Contre l'augmentation des taxes et le renforcement du régime des douanes, en premier lieu dans les centres miniers, ils opposaient une résistance opiniâtre, mais

⁷¹. *Chronica Ragusina Iunii Restii*, MSHSM, SS II, Zagreb, 1893, p. 189-190.

devant l'obstination du despote ils durent accepter l'affaiblissement de leur statut privilégié. Lors de la révolte des mineurs de Srebrenica durement réprimée par le despote Stefan, certains Ragusains devaient subir la rigueur de son courroux. Dés années après sa mort ils se rappelaient de sa dureté et de son obstination (*obsitinata durezza*).

De telles épreuves rendaient d'autant plus attrayantes les libéralités qu'offraient au commerce les faveurs dispensées par les autorités ottomanes soucieuses qu'elles étaient d'attirer sur leur territoire les avantages que pouvait leur apporter le commerce ragusain. C'est ainsi qu'une de leurs lettres, adressée le 9 août 1417 au despote, déplore sa sévérité, tout en la comparant aux libéralités qu'ils rencontraient chez les Ottomans « et autres peuples païens (...) qui accueillent librement les marchands⁷².

Après la mort du despote Stefan († 1427), lui succède son neveu Djuradj Branković (1427-1456) qui avait noué d'excellents rapports avec les Ragusains du temps où il dirigeait son duché en Macédoine et au Kosovo. Il confirma en 1428 les privilèges qui leur furent donnés en 1405 par son oncle Stefan. L'ambassade qui lui fut dépêchée en cette occasion par Dubrovnik était chargée de lui remettre de riches présents d'une valeur de 600 ducats (LB :d'une valeur de quoi ??), ainsi que d'autres d'une valeur de 200 ducats d'or vénitiens à son épouse Irène Cantacuzène. L'ambassade était aussi chargée de négocier un dédommagement pour les dommages subis du temps du despote Stefan.

Si les relations avec les dynastes serbes furent suivies et fréquentes, celles avec les gouvernants ottomans étaient bien plus distancées d'après ce qu'on peut en juger à partir du peu de témoignages dont on dispose à cet égard. Les territoires ottomans et leurs centres administratifs étaient encore loin de Dubrovnik, même si les voies de communications de ces derniers s'entrecroi-

⁷². LJ. STOJANOVIĆ, *op. cit.*, n° 231, p. 224.

sèrent avec celles des Ottomans du fait que ceux-ci s'employèrent à avoir une voie d'accès à la Bosnie proche du littoral adriatique.

La complémentarité économique entre eux commence néanmoins à s'esquisser puisqu'un partenariat entre le gouverneur de Skoplje Pasayit et un amodiateur des mines ragusain eut lieu au début du xv^e siècle dans la région des Branković. En dehors de cette affaire d'exploitation minière dans laquelle un haut dignitaire ottoman s'associe à un marchand ragusain, les rapports entre les deux parties étaient occasionnels et connus à travers les quelques litiges survenus en cette époque, comme celui d'un Ragusain, Franko Kamarić, qui s'était converti à l'Islam, avant de porter plainte auprès du *qadi* de Priština en 1421 contre l'aristocrate ragusain Marin Sorkočević. Lors du procès organisé à ce propos à Raguse en 1423 il apparaît que Kamarić avait réussi grâce à de faux témoignages à extorquer de la part de Sorkočević 48 livres d'argent métal, sans compter les 32 livres que ce dernier avait dû déboursier pour sortir de sa captivité.

Lors des campagnes menées par Murad II contre la Serbie vers la fin du règne du despote Stefan, en raison du fait que ce dernier s'était plus que jamais rapproché du roi de Hongrie, les Ragusains se joignirent à la défense des villes serbes où leurs colonies étaient établies. Cela n'empêchait pas Raguse d'entretenir des rapports cordiaux avec les dignitaires ottomans, au prix de quelques *bakchich* et autres dépenses intéressées.

iv. La persistance de la présence vénitienne

Écarté du littoral dalmate aux termes des accords de paix de Zadar (Zara, en 1358) et de Turinie (1381), Venise revient en force sur le littoral est de l'Adriatique, en Albanie et dans la Zéta, à la fin du xiv^e et surtout au début du xv^e siècle. Dans l'incapacité d'opposer une résistance efficace à la conquête otto-

mane, les seigneurs de ces deux pays confiaient volontiers leurs villes et même quelques territoires aux Vénitiens toujours soucieux d'assurer leurs positions dans la *mare nostrum*, ainsi qu'ils désignaient ce qu'ils considéraient comme leur mer intérieure, l'Adriatique. De même que dans leurs importantes possessions au Levant, ces dernières acquisitions territoriales les exposaient aux incursions ottomanes, qui eurent des conséquences néfastes pour leur commerce. Afin d'assurer des conditions vivables à leur commerce en Grèce et au Levant, ils s'employaient à souder les hauts fonctionnaires ottomans, tout en faisant miroiter à la Porte un tribut annuel pour le sultan. Ainsi, en 1403 ils obtinrent la reconnaissance par le sultan de leurs possessions au Levant, de même qu'un prix avantageux pour le blé qu'ils exportaient de Turquie. En 1408, fut reconnu le droit de la Sérénissime sur ses possessions en Albanie. En 1414, ces territoires subirent d'importantes actions militaires des armées ottomanes, avant que le sultan Mehmed ne conclût la paix avec Venise en redoutant la création d'une importante coalition chrétienne contre la Turquie. Après une période de conflits suite aux conquêtes ottomanes en Albanie, une autre paix entre Venise et le sultan fut conclue en 1419, le traité de paix comprenant la reconnaissance des possessions vénitiennes au Levant, ainsi que les droits et les facilités pour ses marchands en Turquie. La guerre pour Thessalonique (1423-1430) allait une fois de plus mettre à mal ces relations à peine apaisées. Les droits que les Vénitiens devaient verser au seigneur ottoman de Krüya étaient une autre raison de fréquents conflits et tensions.

Les possessions vénitiennes dans leur voisinage ne pouvaient que contrer les intérêts de Dubrovnik, d'autant que l'augmentation rapide de sa population due à l'essor de son artisanat et de ses manufactures imposait un approvisionnement conséquent en blé importé d'Albanie. Venise s'opposait à ce commerce,

d'autant qu'elle avait elle-même des difficultés pour s'assurer un approvisionnement de cette denrée essentielle pour son importante population urbaine. Le transit par possessions vénitiennes des matières premières importées de Serbie, dont notamment l'argent métal et la cire, posait tout autant problème, car les Vénitiens commençaient à taxer ces marchandises non plus au poids, comme d'accoutumée, mais selon leur valeur. Le Ragusains redoutaient surtout que cette nouvelle pratique ne soit imitée par d'autres. C'est pourquoi ils conseillaient le roi de Hongrie, qui venait de perdre la Dalmatie en 1409, qu'il devait défendre ses droits non seulement en Dalmatie, mais aussi « dans la Zéta qui appartient à la Serbie dont le despote est le vassal de son royaume »⁷³.

Le fait est que la domination ottomane correspondait bien mieux aux intérêts ragusains que celle de leur redoutable rivale Venise. C'est ainsi qu'ils donnèrent en 1415 au *soubachi* de Krüya et d'Albanie, Balaban beg, le droit de libre passage et de commerce pour ses ressortissants dans les places marchandes de Raguse. Après la chute de Valone, en 1417, les envoyés du gouverneur ottoman Hamza beg obtinrent à Dubrovnik une autorisation idoine. Les Ottomans de leur côté n'avaient de cesse de manifester leur intérêt à ce que les marchands ragusains commercent sur leur territoire.

⁷³. L. DE VOINOVITCH, *Histoire de la Dalmatie I*, Paris, 1934, p. 481 ; I. BOŽIĆ, *op. cit.*, p. 37.

v. Raguse, les Ottomans et le commerce ragusain dans la péninsule balkanique

Les relations qui se sont établies entre la Porte ottomane et la République ragusaine au cours de la première moitié du xv^e siècle s'inscrivent dans le contexte géopolitique, et surtout économique, du Sud-Est européen dans lequel Raguse a inauguré ses relations avec l'Empire ottoman. Suivant la ligne sinueuse des rapports de forces qui régnaient dans la région et les efforts des Ragusains pour éviter de s'aligner sur la politique ottomane, ces rapports ambigus aboutissent à conserver au versement du tribut régalien les conditions qui avaient prévalu dès avant la mainmise ottomane sur la Péninsule balkanique. Des intérêts économiques réciproques expliquent l'établissement d'un accord entre Raguse et la Sublime Porte ; en acceptant de verser un tribut annuel, Raguse était admise dans la « maison de la Paix », sous protection ottomane. Le système de la double vassalité, connu antérieurement dans les pays serbes et roumains se retrouve ainsi dans le cas de Raguse, qui maintenait aussi la souveraineté du roi de Hongrie.

La dépendance de Dubrovnik par rapport à l'Empire ottoman n'était pas seulement un fait d'ordre économique, dans la deuxième moitié du xv^e siècle, elle se présentait surtout comme la conséquence de son expansion territoriale et comme une mainmise de son administration sur tout l'arrière-pays ragusain⁷⁴. Contrairement à la conquête de la Bosnie, tombée au pouvoir ottoman en une seule campagne de Mehmed II, en 1463, celle de l'Herzégovine devait s'étaler sur une vingtaine d'années,

⁷⁴. Sur la géographie et la géographie humaine de l'arrière pays balkano-adriatique, voir J. CVIJIC, *La péninsule balkanique. Géographie humaine*, Paris, 1918, p. 357-370 ; F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. 1, Paris, 1982, p. 50-52 (avec bibliographie).

plus précisément, entre 1463 et 1482. La nature du terrain, son moindre intérêt économique, son orientation traditionnelle vers le littoral adriatique, la résistance tenace de ses seigneurs fonciers, – qui réussirent à infliger quelques revers aux Ottomans et qui s'accrochaient à leurs montagnes arides –, sont autant de raisons de la lenteur relative de cette soumission comparée à celle de la Bosnie. Mais, c'est sans doute l'importance stratégique moindre du « pays du herceg » pour la poussée turque vers le Nord et le Nord-Ouest, au-delà de la Save et du Danube, vers l'Europe centrale et surtout en Hongrie, qui fournit le principal facteur d'explication pour la lenteur de la conquête définitive de l'Herzégovine. Les ducs de Saint-Sava possédaient d'ailleurs trop peu de ressources militaires pour mettre en péril les positions avancées ottomanes vers la Hongrie dont l'annexion devait s'achever quelques dizaines d'années plus tard, en 1526. Même progressivement réduit à la portion congrue, adossée qu'il était à la mer, le territoire du *herceg* Vlatko pouvait cependant représenter un danger, dans le cas d'une contre-offensive des pays chrétiens à partir du littoral adriatique. C'est sans doute pour tenter de prévenir cette éventualité que les Ottomans effectuèrent leur diversion en Italie méridionale en réussissant à prendre pour quelque temps la ville d'Otrante (du 11 août 1480 au 10 septembre 1481), manifestement dans le but de s'assurer le contrôle du détroit du même nom. Ce fut le moment des plus grands dangers pour la République ragusaine, car il était question de l'annexion de son petit territoire et même de la cité. Feint ou réel, ce péril s'est révélé être sans incidence grave, car le sultan n'avait peut-être pas une intention bien arrêtée, ni surtout l'intérêt d'assurer sa domination sur la République marchande, qui était de toute manière à sa merci et dont le potentiel commercial avait certainement plus d'attrait pour la Porte que l'incorporation de son territoire alors déjà presque complètement enclavé dans les possessions

ottomanes. Le tribut substantiel versé régulièrement par Raguse depuis 1458 assurait en effet, à la fin du règne de Mehmed II, un revenu plus élevé aux finances du sultan que celui qu'eussent pu lui procurer ses *hameldar* (amodiataires) si la ville et son petit territoire avaient été administrés par des fonctionnaires ottomans.

L'histoire de la symbiose économique de la petite République maritime avec le puissant Empire ottoman est parsemée de bien des embûches et épreuves que durent supporter les habiles diplomates du gouvernement ragusain dans leur lutte permanente pour sauvegarder son indépendance effective et ses privilèges. En reconnaissant finalement la suzeraineté du sultan en 1458, la République n'avait pas renié celle du roi de Hongrie qui resta en vigueur jusqu'en 1526, date à laquelle le royaume de Hongrie fut définitivement conquis par Süleyman le Magnifique. Les sultans considéraient Dubrovnik et son petit territoire longeant le littoral adriatique comme partie intégrante de leur Empire et du *sangaq* d'Herzégovine même s'il bénéficiait d'une large autonomie. La République de Raguse était en réalité liée à la Turquie par une dépendance plus économique que politique et institutionnelle. Sa situation politique interne relevait plus de l'indépendance que de l'autonomie, – le sultan n'avait aucun droit législatif ni administratif à l'intérieur de ses frontières, les fonctionnaires ottomans n'avaient pas libre accès sur son territoire et son accès était libre, en principe, de toute contrainte et entrave, même en cas de guerre menée par le sultan. Située à la frontière maritime occidentale des conquêtes ottomanes, politiquement quasi indépendante et jouissant d'une position économiquement privilégiée sur l'immense territoire de l'Empire ottoman, avec son vaste réseau de colonies marchandes dans les Balkans⁷⁵, dans la plus

⁷⁵. « Dans certaines grandes stations, particulièrement dans celles qui se trouvaient situées sur un embranchement de routes importantes, les

grande partie de la Méditerranée orientale⁷⁶, avec des pointes jusqu'en Angleterre (à Londres), la petite République était en excellente posture pour bâtir systématiquement sa prospérité et sa stature de puissance maritime commerciale. C'est ainsi qu'elle put posséder au xvi^e et au xvii^e siècle l'une des plus importantes flottes marchandes de cette époque.

Cette position confortable et cette prospérité devaient cependant être acquises et défendues au prix d'efforts incessants et de l'ingéniosité proverbiale que les marchands et les diplomates du patriciat ragusain devaient déployer en permanence dans leurs difficiles rapports avec cette autocratie militaire et théocratique et avec les méandres de sa bureaucratie administrative toujours plus corrompue, cupide et jalouse de ses richesses et de ses privilèges⁷⁷. De même que le Gouvernement de Raguse devait souvent marcher sur le fil du rasoir lorsque sa solidarité avec le monde chrétien, – dont il souhaitait tout naturellement toujours la victoire et qu'il s'efforçait d'aider plus ou moins secrètement dans les entreprises contre la Turquie –, était mise à l'épreuve de son devoir de loyauté envers la suzeraineté du sultan.

L'achèvement de la soumission de l'Herzégovine fut laissé presque entièrement à la responsabilité des administrateurs locaux, les *sangaqbeg* du vaste territoire qui jadis avait appartenu

Ragusains entretenaient des colonies parfois nombreuses, autours desquelles les autres Latins venaient habituellement se grouper. Citons, par exemple celles de Novi-Bazar, de Sofia (Sredez), de Tatar-Bazardjik, de Philippopoli, d'Andrinople, à côté desquelles nous nous permettrons encore de nommer, bien qu'elles fussent situées en Bessarabie, celles de Kilia et d'Akkerman.

⁷⁶. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, p. 292-296, 345, 347-348 ; B. KREKIĆ, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Âge*, Paris, La Haye, 1961, p. 20-22, 39 sq. ; F. BRAUDEL, *Méditerranée 1*, p. 118-121, 292.

⁷⁷. N. H. BIEGMAN, *The Turco-Ragusan Relationship According to the Firmâns of Murad (1575-1595)*, Paris, La Haye, 1967, p. 22-28, 60 sq.

aux *herceg* de Saint-Sava. La documentation disponible ne nous permet de suivre que partiellement le détail de la progression de la conquête et de l'établissement définitif de l'administration ottomane. Ainsi qu'on le verra plus loin, le puzzle du contrôle administratif et militaire se complétait au fur et à mesure que le *herceg* Vlatko s'empêtrait dans ses volte-face désespérées d'alliances sans lendemain avec les puissances chrétiennes, alternant avec des périodes d'allégeance à l'égard du sultan. Le destin de cette famille de seigneurs fonciers, qui avaient jadis été les plus puissants magnats du royaume de Bosnie, – aussi puissants que le roi et pratiquement indépendants –, est exemplaire d'une grande partie de la noblesse féodale de la Bosnie et de l'Herzégovine. Alors que les deux branches aînées connaissaient le destin rarement enviable des expatriés et se fondirent dans l'anonymat de l'émigration en Occident, celle du cadet, Stefan, eut un rôle de premier ordre dans la hiérarchie sociale de l'Empire du padishah. La société ottomane était à cette époque moins cloisonnée, plus ouverte et moins soumise aux préjugés d'ordre culturel ou doctrinal que ne l'était le monde chrétien. Du moment qu'il avait adopté l'islam, n'importe quel janissaire pouvait aspirer aux plus hautes fonctions politiques à l'exception de celle de sultan. Cela était sans doute plus accessible encore au petit nombre de ceux qui étaient issus des couches supérieures de la noblesse chrétienne, une fois devenus renégats. C'est ainsi que le jeune et ambitieux Stefan Vukčić-Kosača, devint Ahmed, le gendre du sultan, et plus tard, le grand vizir Ahmed pacha Hercegzade (Hercegović). Outre ses hautes fonctions politiques et militaires, Ahmed joua un rôle important dans les relations entre la Porte et la République de Dubrovnik. Les membres des familles régnantes de Serbie, d'Herzégovine et de Bosnie continuaient à entretenir des rapports suivis avec Dubrovnik à cette époque de transition, essentiellement en raison de l'extra-territorialité politique dont elle bénéficiait et de sa stabilité

institutionnelle et économique, qui constituait traditionnellement une garantie de fiabilité, lorsqu'il s'agissait de mettre à l'abri les trésors des souverains et des seigneurs ou d'y déposer des legs en chargeant le Conseil ragusain de l'exécution testamentaire.

Avec la disparition des États chrétiens balkaniques au xv^e siècle, les anciens maîtres de ces pays durent opter entre l'expatriation, ou une retraite en Turquie sous la protection du sultan. La présence de ces membres de familles chrétiennes à la cour ottomane présentait une continuité de plus d'un siècle, depuis Olivera, fille du prince Lazar (†1389) et sœur du despote Stefan de Serbie (1389-1427), épouse du sultan Bayezid I^{er}, Mara, fille du despote Djuradj Branković (1427-1456), épouse de Murad II et mère adoptive du futur Mehmed II, conserva une influence importante du temps de Bayezid II, aidant aussi les Ragusains de ses conseils et usant de ses relations dans leurs rapports avec la Porte. Avec Ahmed pacha et son ascension dans la hiérarchie sociale ottomane, le rôle de ces personnages dans l'établissement et la continuité de la chancellerie serbe de la Porte fut sans doute éminent, ce dont témoigne leur correspondance avec Dubrovnik dont on dispose aujourd'hui⁷⁸.

Le Pays de Hum (l'Herzégovine) avait une importance toute particulière pour Dubrovnik, puisque la principale voie d'accès terrestre pour les régions minières de Serbie et de Bosnie orientale et, plus loin, pour la Macédoine, la Bulgarie et enfin pour Constantinople, empruntait un itinéraire qui passait par son territoire⁷⁹. En s'immisçant dans les rapports tumultueux entre

⁷⁸. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, p. 294 n° 1, 3.

⁷⁹. Sur les routes, les voies de communication et le commerce dans le pays de Hum au Moyen Âge, cf. A. MIŠIĆ, *Humaska zemlja*, p. 208-228 ; A. DUCELLIER, « Voies et produits du commerce balkanique après la chute de Constantinople : les routes terrestres », *Byzantinische Forschungen*, XVII, 1991, p. 78sq.

seigneurs fonciers, les Ottomans avaient imposé leur présence quelquefois plus par leur arbitrage dans les conflits locaux que par des opérations militaires à proprement parler. Dans la correspondance du sultan avec Dubrovnik apparaît fréquemment ce souci d'imposer un état de droit, d'afficher une justice supérieure et impartiale, même dans les petites affaires privées ou commerciales, justice et surtout autorité appelées à se substituer à la crise structurelle et morale que traversait la société féodale chrétienne. C'est ainsi que l'instauration de l'administration et le maintien de l'autorité ottomane ne pouvait reposer seulement sur les effectifs limités des conquérants ; cette insuffisance devait être compensée par la promotion sociale d'une partie des populations locales, dont notamment la petite noblesse foncière. Au début de leur conquête les Ottomans étaient ainsi amenés à confier les charges militaires aux chrétiens dont un certain nombre de petits seigneurs étaient des responsables militaires de forteresses et d'agglomérations dans les territoires récemment conquis. Mais avec le temps, le seul moyen pour eux de conserver leur rang et leur propriété foncière était l'adoption de l'islam. Rien d'étonnant dans ces conditions que ces renégats restés sur place ou en poste à Constantinople ou ailleurs correspondisent, le cas échéant, avec Dubrovnik dans leur langue plutôt qu'en turc. Devenus des seigneurs fonciers turcs et musulmans, les descendants de ces anciennes familles locales continuaient à communiquer dans leur langue en se servant de son écriture traditionnelle (dite *begovsko pismo*= écriture des beys) et ceci jusqu'au XIX^e siècle.

5. Pouvoir et territoire : l'équilibre instable d'une autonomie entre Orient et Occident

i. Les règnes de Murad II et de Mehmed II : Dubrovnik accepte la domination turque et étend son territoire

La politique extérieure de la république de Dubrovnik (Raguse) entre 1430 et 1481 est dominée par la conjonction de l'avance ottomane dans la Péninsule balkanique et l'effritement des États voisins, principalement du despotat de Serbie, du royaume de Bosnie et du duché d'Herzégovine. Les Ragusains s'efforcent de tirer le plus grand profit des rivalités entre les grands seigneurs de leur voisinage pour agrandir leur petit territoire le long du littoral adriatique, ce qui leur réussit finalement assez bien, puisque en 1472 ce territoire s'étend depuis la presqu'île de Pelješac jusqu'au nord de la baie de Kotor. Cet accroissement territorial ne s'est pas fait sans de grands sacrifices financiers, matériels et politiques, puisqu'il a contribué à placer la république dans un engrenage d'inféodation à la Porte ottomane. Celle-ci disposait, en effet, de deux moyens majeurs de pression sur Dubrovnik : a) l'exigence d'un tribut de plus en plus élevé (de 1 000 à 15 000 ducats), pour assurer la sécurité, sur son territoire, des marchands et des hommes d'affaires ragusains ; b) la nécessité pour Raguse de s'assurer la paix et la sécurité à l'intérieur de son territoire, le long du littoral, face à un voisin redoutable et de plus en plus omniprésent.

Les Ottomans, conquérants des États balkaniques, ont trouvé des colonies ragusaines répandues sur presque la totalité de ces

vastes territoires. Conquérants relativement peu nombreux, ils avaient besoin de liens commerciaux avec le monde occidental, ce qu'ils trouvèrent dans les colonies ragusaines. C'est bien ce qui a favorisé l'enrichissement, l'essor et même la multiplication de ces colonies qui avaient, par l'intermédiaire de leur ville mère, des rapports commerciaux suivis avec de nombreuses places méditerranéennes. Le commerce ragusain était favorisé également par la disparition des frontières douanières et par l'ordre juridique assez rigoureux qui régnait dans l'Empire ottoman durant la première période de sa domination dans les pays des Slaves du Sud⁸⁰.

L'Empire ottoman étant la source de leurs richesses et la condition de leur indépendance, les Ragusains avaient recours à sa protection chaque fois que les Vénitiens mettaient en cause leurs intérêts et leur indépendance.

Avant d'avoir reconnu, en 1205, le pouvoir de Venise, Dubrovnik était une commune de pêcheurs, d'artisans et de marchands, mais aussi de marins qui, protégés par les contrats conclus par leur commune, se rendaient jusqu'aux ports de Dalmatie, d'Albanie⁸¹ et d'Italie, ainsi que dans les ports de la Méditerranée orientale. Dans leur effort soutenu pour sauvegarder l'exclusivité de la navigation dans l'Adriatique, les Vénitiens ont, au cours de leur domination, cherché, par tous les moyens, à empêcher le développement de la marine marchande ragusaine, ce qui a provoqué l'orientation de l'économie de la ville vers les places commerciales et les mines balkaniques. Cette situation conduisit les hommes d'affaires ragusains à contrôler en bonne

⁸⁰. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 347 ; F. BRAUDEL, *Méditerranée 2*, p. 69-70, 112-113.

⁸¹. A. DUCÉLLIER, « L'économie albanaise au Moyen Âge : Une traite coloniale », *Albanie 11*, Paris, 1981, p. 28 (repris dans : Id., *L'Albanie entre Byzance et Venise*, Londres, 1987, XVI, p. 1-7).

partie le commerce des Balkans, de même que l'exploitation des mines.

En 1358, à la suite d'une guerre avec la Hongrie, les Vénitiens perdaient la Dalmatie et Raguse. Cette dernière reconnut la suprématie hongroise, mais son statut demeura distinct de celui des autres villes dalmates. Alors que celles-ci subissaient une domination plus ou moins directe et étaient occupées par les Hongrois, Raguse sut conserver son entière autonomie. Plus encore, elle acquit durant cette période une indépendance intérieure et extérieure sans précédent dans son histoire. Le départ des Vénitiens marqua un tournant dans le développement de la ville et eut une influence profonde sur sa structure sociale et administrative : le gouvernement de la ville, débarrassé de la présence d'un étranger à sa tête, fut désormais entièrement aux mains de la noblesse locale qui put mener une politique conforme à ses intérêts.

Sur le plan économique, cette situation eut pour effet de lever les restrictions imposées au commerce maritime par les Vénitiens. Les bénéfices apportés par le commerce dans les Balkans s'accumulaient à Raguse et les Ragusains trouvèrent ainsi un nouveau champ d'activité et d'investissement, au moment même où la situation se détériorait dans la péninsule.

En effet, l'Empire serbe, depuis la mort de son souverain Stefan Dušan en 1355, était en proie à un processus de désagrégation provoqué par les rivalités des grands seigneurs et par l'affaiblissement du pouvoir central, ce qui rendait l'activité des marchands ragusains dans les Balkans de plus en plus difficile. D'autre part, la menace ottomane commençait à se manifester dans le sud-est de la péninsule balkanique. En 1368/69 les Turcs s'emparèrent d'Andrinople ; la victoire sur l'armée serbe à la bataille de la Marica (Černomen) en 1371 leur ouvrit la voie vers les régions centrales et occidentales des Balkans. Mal-

gré les revers essuyés à Pločnik (1386) et à Bileća (1388), les Ottomans poursuivirent leur avance. La bataille de Kosovo en 1389, au cours de laquelle trouvèrent la mort les deux souverains ennemis, Lazar et Murad I^{er}, marqua un tournant décisif dans l'implantation des Ottomans dans les pays slaves balkaniques. La conjoncture internationale offrait, cette fois encore, une issue favorable à Dubrovnik : la mer s'ouvrait à nouveau à son commerce, alors que la situation devenait précaire sur le continent. Les Ragusains ne manquèrent pas de saisir cette occasion.

L'autorisation pontificale donnée pour un trafic avec les infidèles fut accordée à Raguse en 1373, par l'intervention du roi de Hongrie, mais avec un nombre de bateaux limités. Le commerce ragusain put s'étendre à l'Égypte et la Syrie⁸². Les premières tentatives en vue d'établir des relations officielles avec le sultan datent de 1392 mais n'aboutirent qu'en 1396, année où les Ragusains obtinrent une lettre de garantie du sultan.

Le répit que la défaite ottomane d'Ankara en 1402 laissa à ceux qui se trouvaient sur la voie des Turcs, n'eut pour effet que de ralentir leur avance. Entravé dans les premières années du xv^e siècle par les difficultés que connaissaient les pays voisins, le développement économique de Raguse prit un rythme de plus en plus rapide avec le temps.

La consolidation du pouvoir central ottoman après une période de guerre de succession, la faiblesse de Byzance, la crise du pouvoir royal en Bosnie et les sanglantes luttes intestines dans le pays de Hum, au voisinage immédiat de Dubrovnik, les ravageuses incursions turques en Grèce, en Serbie, puis en Bosnie, en Épire, en Albanie et la prise de Thessalonique en 1430 par les Ottomans, placèrent la République ragusaine dans une position de plus en plus dépendante par rapport à la puissance

⁸². B. KREKIĆ, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Âge*, Paris, La Haye 1961, p. 41-42.

ottomane dans les Balkans. Le fait que Raguse s'abstint de toute participation à la croisade de Nicopolis en 1396 est d'autant plus significatif que cette expédition était organisée par son suzerain et protecteur royal, Sigismond de Hongrie. Prudence et pragmatisme étaient la caractéristique de la politique ragusaine. Après Nicopolis il devient évident que l'avance ottomane en Europe ne peut être arrêtée à brève échéance.

Malgré les protestations des seigneurs fonciers de Hum, la République avait réussi à étendre son territoire vers le Sud-Est, dans la région de Konavle, ce qui était d'un intérêt vital pour la cité. Et ceci non seulement du fait du voisinage immédiat de cette région, mais aussi de l'accroissement récent de l'éternel danger vénitien. En 1409, Venise avait racheté au roi Ladislas de Naples les droits qu'il avait en Dalmatie. La menace vénitienne fut particulièrement fortement ressentie lorsque Venise tenta de prendre le contrôle du marché de Drijeva, à l'embouchure de la Neretva, position stratégiquement et économiquement extrêmement importante pour Raguse.

ii. Tentatives de résistance diplomatique face à la Porte, 1421-1458, et inféodation

Ainsi, la période concernée par la première partie de notre réflexion, 1430-1481, au cours de laquelle deux sultans se sont succédés, Murad II (1421-1451) et Mehmed II (1451-1481), peut, en ce qui concerne la nature des rapports entre Dubrovnik et l'État ottoman, être divisée en deux parties distinctes : la première, qui s'achève en 1458, est marquée par les efforts désespérés de Raguse pour se soustraire à l'emprise de la Porte et les pressions toujours plus fortes de celle-ci pour inclure Raguse dans le système des États dépendants et soumis à un tribut annuel, le *Haraq*. La seconde phase, marquée par l'inféodation de

la ville à la Porte, débute par l'obligation faite à Raguse de verser un tribut annuel de 1 000, puis de 1 500 ducats d'or vénitiens, tribut qu'elle accepte de payer en échange des privilèges accordés par le sultan. C'est au cours de cette seconde phase que furent définis les rapports entre la Porte et la république et que les bases des activités ragusaines dans l'État ottoman furent établies pour une longue période. C'est ainsi que les Ragusains, grâce aux faiblesses du système économique turc, à leurs aptitudes commerciales, au fait d'avoir régularisé à temps leur statut avec la Porte et, enfin, grâce aux fréquents conflits entre les Ottomans et les villes marchandes méditerranéennes qui auparavant avaient dominé le commerce au Levant, acquièrent progressivement un quasi monopole dans le commerce avec de vastes régions de l'Empire ottoman, essentiellement dans les Balkans.

La guerre de Konavle, déclenchée contre Dubrovnik au printemps 1430 par le seigneur Radosav Pavlović à la suite de l'achat, par les Ragusains, de sa moitié de Konavle⁸³, a été décisive quant au rôle joué par la Porte dans les relations politiques entre la Bosnie et la ville de Raguse. Mis en difficulté par Radosav Pavlović, les Ragusains ont entrepris une large action diplomatique visant à la création d'une ligue contre cet adversaire redoutable, tout en s'efforçant d'éviter de faire appel à l'arbitrage de la Porte, craignant que celle-ci ne leur imposât un tribut. Étant donné que les autres parties impliquées dans le conflit étaient tous tributaires du sultan et que leurs ambassadeurs s'étaient succédés à la Porte pour obtenir la médiation turque dans le conflit en cours, le sultan finit par envoyer sa lettre du 10 juin 1430 dans laquelle il leur demandait d'envoyer des ambassadeurs pour qu'ils fussent confrontés avec ceux de Radosav Pavlović. Devant cette invitation accompagnée de menaces, les Ragusains ne pou-

⁸³. Région qui longe le littoral Adriatique au sud-est de la ville, entre le territoire de Raguse et la baie de Kotor.

vaient que s'exécuter et leurs ambassadeurs furent reçus par le sultan au mois de novembre de la même année. Le résultat de l'accord obtenu fut la charte délivrée par le sultan Murad II le 6 décembre 1430 et écrite en trois langues : en grec, en serbe et en turc. Cette charte règle la position des Ragusains en ce qui concerne leur commerce dans l'Empire ottoman et garantit la sécurité de leur territoire par rapport à leurs voisins. Les Ragusains considérèrent l'obtention de ces privilèges comme un grand succès de leur diplomatie, tout en étant conscients que l'établissement de rapports officiels avec la Porte constituait un grand danger pour leur indépendance. Premier pas en direction d'un assujettissement à la souveraineté ottomane, ou règlement d'un conflit entre un vassal ottoman et une ville qui reconnaissait la suzeraineté du roi de Hongrie avec lequel le sultan avait signé un armistice au printemps de l'année précédente ? Quoi qu'il en soit, les véritables changements dans les rapports entre Raguse et la Porte débutent en 1437, année où les troupes ottomanes commencent à dévaster le despotat serbe, ce qui affecta sérieusement le commerce ragusain qui tirait ses plus grands profits de ce pays désigné par le chroniqueur turc Tursun *beg* comme : « le pays des ressources inépuisables en or et en argent ». Cette année, la peste qui sévissait dans les Balkans ravagea pendant quatre mois la ville de Raguse. La première chute du despotat serbe, occupé, à l'exception de la Zéta, par les Ottomans de 1439 à 1444, affecta particulièrement les affaires ragusaines dans la partie continentale des Balkans et apporta des changements considérables dans ses rapports avec la Porte. Le trésorier (*Haznadær*) du sultan se présentait à Raguse en septembre 1440, communiquant le message de la Porte qui exigeait le paiement du tribut. Les ambassadeurs envoyés à la Porte en 1440 avaient pour instruction de tenter, par tous les moyens, d'éviter de reconnaître la suzeraineté du grand Turc.

Malgré les pressions turques grandissantes, arrestations, pillage des marchands ragusains et saisie de leurs biens, actions qui provoquèrent l'interruption de leurs activités sur les territoires contrôlés par les Ottomans, les Ragusains prirent une part active à la défense de Novo Brdo, qui est à l'époque la plus importante cité de Serbie et le plus grand centre minier des Balkans, dont la résistance se prolongea jusqu'en juin 1441, car ils n'avaient pas encore perdu l'espoir de voir le péril ottoman écarté. Malgré le risque que cela représentait, les Ragusains accueillirent à deux reprises le despote de Serbie Djuradj Branković, exilé après la chute de sa capitale. La situation particulièrement difficile pendant les deux ans d'interruption du commerce dans les Balkans, la menace pesant sur leur territoire et la chute de Novo Brdo (1441), le plus grand centre commercial et minier dans cette partie de l'Europe, ont contraint Dubrovnik, après le départ du despote de Serbie, à rechercher une solution de compromis devant l'exigence du tribut. Les ambassadeurs chargés, à la Porte, de cette mission particulièrement difficile avaient des instructions très strictes à cet égard. Les pourparlers longs et difficiles n'aboutirent qu'au mois de février 1442. Raguse dut accepter l'obligation d'envoyer annuellement une ambassade avec un cadeau pour le sultan en vaisselle d'argent d'une valeur de 1 000 ducats d'or vénitiens. Le sultan délivra alors la « Capitulazione » que l'on trouve dans la charte par laquelle il se portait garant de la liberté et des intérêts ragusains dans son Empire et dans les États vassaux. Alors que la charte délivrée par Murad II en 1430 contient surtout des phrases conventionnelles, les paragraphes de celle de 1442 définissent d'une façon claire, sans équivoque et d'une manière très favorable pour la ville, la position de Dubrovnik par rapport au monde dominé de près ou de loin par le sultan ottoman. Une telle bienveillance de la Porte, au moment où les Ottomans allaient de succès en succès, ne peut être ex-

pliquée que par le désir de favoriser le développement du commerce et de profiter du revenu qu'apportaient les taxes fixées en l'occurrence à 2% de la valeur des marchandises. Le texte de la charte fut composé par les Ragusains qui le soumirent alors au sultan pour être validé. Les privilèges obtenus diffèrent de ceux que les villes marchandes occidentales obtenaient des souverains musulmans du Levant. Ils sont basés sur ceux que Dubrovnik avait acquis antérieurement auprès des souverains serbes.

Le ralentissement de l'activité économique dû en bonne partie à l'interruption prolongée de l'activité des Ragusains dans les affaires où ils avaient un rôle important, en premier lieu le commerce et l'exploitation minière, a certainement influencé l'attitude de la Porte. Les Ragusains ne cachèrent pas leur satisfaction devant l'accord conclu avec le sultan, écrivant au roi de Hongrie Vladislav qu'il était d'une importance vitale pour leur ville, car « la Serbie est pour Dubrovnik le pays sans lequel elle ne pourrait plus vivre ». L'activité des Ragusains n'était pas importante en Serbie seulement, mais aussi en Grèce, Valachie, Bulgarie et même en Anatolie, sans parler de la Bosnie et de l'Albanie, où ils exportaient en premier lieu du blé, du sel, mais aussi du bois de construction, des poissons salés, de la cire, de la graine de kermès.

Malgré la mauvaise application des privilèges obtenus auprès de la Porte après tant de tergiversations, la reprise des affaires ragusaines allait bon train, même si les conditions de leurs activités étaient assez difficiles et leur sécurité passablement précaire. Cependant, la juridiction des consuls de Dubrovnik, qui jouissaient d'une autonomie judiciaire en Serbie et en Bosnie, allait être très réduite face à l'administration ottomane. De plus, celle-ci interdisait l'exportation, par les Ragusains, de l'argent brut et du sel, deux des principaux articles de leur commerce avec la Serbie et la Bosnie. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que

le gouvernement ragusain ait manifesté un vif intérêt pour l'action chrétienne contre la Porte, faisant des démarches dans ce sens auprès du pape, du despote de Serbie et du roi de Hongrie et participant à l'action de la flotte chrétienne, devant Gallipoli en 1444, avec deux galères et un navire de ravitaillement. Avant la défaite chrétienne de Varna, le roi Vladislav et le despote Djuradj avaient conclu une paix avec Murad II. Le résultat principal en fut le retrait des Ottomans de la Serbie, qui retrouvait son statut antérieur et récupérait même quelques villes qui avaient été occupées par les Turcs avant 1439. Après Varna, les grands desseins libérateurs s'étant estompés et l'Occident se désintéressant une fois de plus du sort des pays balkaniques, les Ragusains devaient faire face aux conséquences de leur engagement contre les Ottomans, sachant qu'ils ne pourraient désormais trouver d'appui qu'auprès du despote serbe Djuradj. Dorénavant, les Ragusains regarderont avec réticence les projets d'actions hasardeuses contre la Porte et ils s'efforceront de tirer le meilleur parti possible de la situation qui était la leur.

L'attitude de Dubrovnik envers la Porte, après 1444, montre que la république se souciait bien peu de ses obligations envers le sultan, car les Ragusains ne tenaient pas compte des reproches et des menaces turcs. Une paix, avantageuse pour la république aurait été conclue, grâce au concours du despote Djuradj, dispensant Raguse de ses obligations tributaires envers la Porte. Les ambassades n'étaient plus envoyées à la Porte mais les relations diplomatiques étaient entretenues par le gouverneur (*sangaqbeg*) de Skoplje Isa *beg* qui prit la place de son père, Ishaq *beg*, (1413-1443) après la mort de celui-ci (†1443).

Cet état de choses signifiait en fait le retour aux règlements et pratiques antérieurs à l'occupation ottomane du despotat serbe, ce qui ne pouvait qu'avantager les affaires ragusaines. Les rela-

tions avec les autorités ottomanes étaient normales, sans grands heurts.

La guerre (1451-1454) entre Dubrovnik et le grand-duc Stefan Vukčić-Kosača allait fournir une nouvelle occasion aux Ottomans d'arbitrer dans ce conflit entre la ville de saint Blaise et son voisin le plus immédiat, vassal du sultan. Les demandes insistantes du grand-duc Stefan auprès de la Porte pour l'autoriser à attaquer Dubrovnik, sous prétexte de la soumettre au sultan, furent entendues par le nouveau souverain Mehmed II. Les Ragusains, instruits par leur expérience, en entreprenant leur action diplomatique auprès de la Porte, par l'intermédiaire du despote Djuradj, cherchaient à éviter, par tous les moyens, de verser le tribut. C'est pour cette raison que la médiation et l'influence du despote Djuradj auprès de la Porte furent sollicitées. Le gouvernement ragusain voulait éviter d'envoyer une ambassade, de peur que pareille démarche ne le plaçât, comme en 1442, dans une position de dépendance par rapport aux Ottomans, sans pour autant lui rapporter les avantages dont il jouissait dans le despotat de Serbie.

La médiation du despote Djuradj ne fut pas sans effet, semble-t-il, car dans une copie de l'acte où Mehmed II fait serment (1451) de respecter les accords d'armistice avec la Hongrie, Dubrovnik est signalée avec la mention que le grand-duc Stefan Vukčić-Kosača était tenu de restituer ce qu'il aurait pris à Raguse. L'arbitrage de l'envoyé (*sklav*) Murad qui était chargé par la Porte de rétablir la paix et de surveiller (janvier 1452) la restitution des terres usurpées par Stefan Vukčić-Kosača se solda par un échec. Sitôt celui-ci parti, les Ragusains faillirent se résigner à assumer le risque d'entrer en relations diplomatiques avec la Porte. Il faut remarquer ici que, dans ce conflit, les Ottomans n'ont pas mené, comme à l'accoutumée, la politique qui consistait à s'immiscer dans les conflits locaux en aidant un rival à en affaiblir un

autre. Le nouveau sultan, conscient de sa puissance grandissante, exigeait une loyauté égale de la part des parties en jeu, car son intention était de régler d'abord les affaires en Orient.

Cherchant à compenser ailleurs ses positions compromises dans les régions voisines, Dubrovnik obtint, en 1451, le chrysobulle accordant des privilèges de la part de l'empereur de Byzance Constantin XI Dragasès ainsi que le droit pour ses marchands de s'installer à Constantinople. Des privilèges similaires, dont le droit de douane d'un montant entre 1,5% et 2%, furent accordés aussi par ses frères Thomas et Démétrios, despotes de Morée et d'Arta⁸⁴. Les Ragusains rendirent de grands services au despote Thomas lorsque les Turcs envahirent la péninsule en 1452.

Fatigués par cette longue guerre qui, coupant le trafic de la ville avec le continent, affectaient tant leurs affaires, et les missions successives des envoyés de la Porte restant sans suite, les Ragusains durent se résigner à conclure l'armistice avec Stefan Vukčić-Kosača, en avril 1454, sur la base du *statu quo*, sans dédommagement réciproque et avec renouvellement des privilèges antérieurs consentis par le grand-duc.

Après la chute de Constantinople, Mehmed II commença la conquête systématique des pays balkaniques sans faire de distinction entre ceux qui payaient le tribut et ceux qui opposaient une résistance. La campagne de Serbie (1454-5) provoqua l'interruption du trafic dans cette partie des Balkans et marqua le début d'une période difficile pour les Ragusains.

Face à la pression ottomane croissante, les Ragusains s'intéressaient de près à tous les desseins dirigés contre celle-ci, cherchant, faute de mieux, à être inclus dans les différents traités de

⁸⁴. Dubrovnik obtenait une autonomie juridique, notamment pour les litiges en matière de dettes. Dimitrios leur accorde même une exemption entière des droits de douane.

paix qui pourraient être conclus par les pays concernés par la menace ottomane. L'avance turque, l'état de guerre quasi permanent et les succès militaires ottomans (1455), l'occupation du sud du despotat serbe, la prise de Novo Brdo, les raids en Albanie et l'installation ottomane en Bosnie ont durement affecté les intérêts des Ragusains. Ceux-ci ne jouissaient d'aucune protection de la Porte, étant donné l'absence de relations diplomatiques et la réticence de la république à conclure un accord avec le sultan, ce qui aurait impliqué inévitablement son assujettissement au régime du tribut. L'espoir dans une action chrétienne concertée étant de plus en plus faible, la ville entreprit d'importants travaux de renforcement de son système défensif, et ceci dès 1453. Le désarroi des Ragusains est illustré par ces mots d'une lettre de 1455, adressée au pape pour lui demander aide et protection : « Constantinople, tout en étant la ville la plus glorieuse et la plus forte, n'a pu échapper à leurs mains scélérates. L'État du très puissant et du très riche despote de Rascie (Serbie) a connu le désastre. Ses villes réputées imprenables ont été rapidement contraintes de se rendre à l'ennemi ». « Les seigneurs de Bosnie nous sont hostiles ; tributaires du sultan, ils pensent se gagner ses faveurs en le poussant à nous détruire ». Et en 1456 : « Les Turcs sont en train d'occuper le pays de l'illustre seigneur despote, pays qui était pour nous une source de richesses ; les routes sont fermées à nos marchand ».

iii. La chute du despotat de Serbie et la reconnaissance de la suzeraineté ottomane

L'inaction de la Hongrie, les revers essuyés par Skenderbeg d'Albanie devant Isa *beg*, la grande peste qui ravagea les Balkans et Raguse en 1457 et la mort du despote Djuradj, suivie de dissensions entre ses héritiers divisés en parti pro-turc (l'impé-

ratrice Mara et son frère Grgur, réfugiés à Andrinople) et parti pro-hongrois, ne faisaient qu'ajouter à ce tableau déjà sombre. Les émissaires du parti pro-turc firent savoir aux Ragusains que Mehmed II avait donné l'ordre d'arrêter tous les marchands ragusains se trouvant en Turquie et aux vassaux de Bosnie de rassembler leurs troupes pour attaquer la ville. Une ultime tentative pour échapper à la tutelle turque fut la mission confiée à Jakov Gundulić. Celui-ci devait tenter de régler les relations entre la Porte et Raguse par l'intermédiaire de Isa *beg*. L'essai se solda par un échec. Une nouvelle ambassade auprès de la Porte obtint finalement (1458) une charte accordant des privilèges, ainsi qu'une lettre adressée à Dubrovnik pour confirmer la réconciliation avec la République. Jakov (Jaketa) Gundulić qui porta le tribut à la Porte en 1459 avait aussi pour mission de demander cinq copies de la charte en trois langues (serbe, grec et turc), « pour que nos marchands puissent les porter avec eux au cours de leurs déplacements à travers les lieux et pays du sultan », mais avec plusieurs copies en serbe.

Une lettre du sultan, concernant son vassal le grand-duc Vladislav Vukčić-Kosača, avait été envoyée à Raguse depuis Andrinople en août 1462 ; nous savons par ailleurs que Mehmed II était de retour de sa campagne contre la Valachie dès le 11 juillet.

Le traité de privilèges de 1458 sera renouvelé, le 10 novembre 1462, sans changements notables. À cette époque, le sultan semble être à Constantinople (octobre 1462-mars 1463), mais c'est depuis 1458 que les rapports entre la république ragusaine et l'État ottoman sont réglementés une fois pour toutes avec, il est vrai, une propension singulière du tribut à augmenter vertigineusement. Les règlements de 1458 et 1462 ont placé Raguse dans une position privilégiée par rapport aux autres partenaires commerciaux de l'État ottoman. Ces privilèges que Dubrovnik avait réussi à obtenir de Mehmed II avaient pour modèles ceux

dont ils jouissaient antérieurement dans les États serbes. Seule Florence avait, et ceci pendant une période de 28 ans, réussi à payer le même taux de douane (2%), alors que les autres étrangers versaient 5%, les tributaires 4%. Les musulmans eux-mêmes payaient plus que les Ragusains, 3%. Ce taux exceptionnellement avantageux fut confirmé en 1478, puis en 1481, 1510 et 1513. Là où ces privilèges se différenciaient de ceux des États serbes, c'était en matière d'autonomie juridique, un secteur où les Ottomans étaient moins libéraux que les souverains serbes. Ces privilèges s'appliquant à de larges territoires des Balkans et de l'Asie Mineure, d'où avaient disparu les nombreuses frontières d'antan, les Ragusains avaient ainsi un champ d'action immense, ce qui fut la base de leur prospérité grandissante.

La fin du despotat serbe, marquée par la chute de sa capitale Smederevo (le 20 juin 1459), qui provoqua en Occident une consternation comparable à celle suscitée par la chute de Constantinople, fit que les Ottomans se rapprochèrent encore davantage de Raguse. La Turquie atteignait à présent la frontière orientale de la Bosnie sur toute sa longueur, touchant au Nord celle de la Hongrie, et sa pression sur la ville de saint Blaise⁸⁵ ne cessait de croître.

Les Ragusains étaient dans une posture vraiment difficile : ils cachaient aux Hongrois leurs pourparlers avec la Porte, tout en continuant à payer le tribut au roi Mathias Corvin, lui envoyant même une aide financière contre la Turquie, cherchant en même temps à éviter de donner quelque prétexte à l'animosité ottomane. Leur indifférence et la stricte neutralité face au triste sort de la Bosnie, abandonnée par les puissances occidentales, en est une illustration particulièrement significative. Alors qu'en 1439-1444 les Ragusains n'hésitaient pas à recevoir avec les honneurs

⁸⁵. Saint Blaise était, depuis le XI^e siècle, le protecteur de la ville, cf. Krekić, *Dubrovnik et le Levant*, p. 18.

le despote Djuradj, le pire ennemi des Ottomans à l'époque, la république évitait maintenant soigneusement tout geste susceptible d'irriter la Porte.

Les *poklisar* (ambassadeurs) de Dubrovnik qui portèrent le tribut, avec en supplément un présent de 300 ducats, au sultan en juillet 1463 à Senica étaient Nikola Palmotić et Ilija Bunić. C'est à cette occasion que le sultan leur délivra le sauf-conduit pour leurs marchands particulièrement menacés par des mouvements de troupes et par l'état de guerre continu.

La contre-offensive chrétienne de 1463-4, insuffisamment concertée et de trop faible envergure, ne put enrayer sérieusement l'avance ottomane. Les Ragusains attendaient beaucoup plus de l'action hongroise que des opérations préparées à partir de l'Italie. Des succès relativement durables furent tout de même obtenus par le grand-duc Stefan Vukčić-Kosača et ses fils Vladislav et Vlatko qui n'en étaient pas à une volte-face près quant à leurs alliances, mais qui, devant le danger, trouvèrent la force de faire front. Ce fait leur valut des succès inespérés, compte tenu de la disproportion des forces.

Les *poklisar* de Dubrovnik envoyés auprès du sultan avec le tribut étaient en cette année 1464 Paladin Lukarević et Nikola Palmotić. Cette année-là le trafic est pratiquement suspendu sans interruption entre la ville et les pays balkaniques.

Durant les opérations de guerre en Bosnie entre les Hongrois et les Ottomans (1465), les Ragusains entretenaient des rapports officiels avec la Porte sans pour autant interrompre leurs relations avec la Hongrie, envoyant, en novembre 1465, 2 000 ducats au roi Mathias Corvin, dont 1 500 étaient une aide destinée à soutenir son effort de guerre contre les Turcs. Le reçu pour le tribut de l'année fut délivré le 8 novembre à Szazlidere. Le sultan ayant accordé un repos à l'armée et n'ayant pas fait campagne

cette année-là, les pourparlers de paix avec Venise étaient en cours au mois de novembre.

Les intérêts vénitiens et hongrois se heurtèrent en Herzégovine, où l'action diplomatique de Raguse et de Venise ne réussit pas à réconcilier le grand-duc Stefan Vukčić-Kosača et son fils Vladislav ; aussi le raid de l'armée de Isa *beg*, qui dévasta l'Herzégovine en juillet 1465 ne rencontra-t-il aucune résistance. Le point névralgique où les intérêts des alliés chrétiens s'entrecroisaient était l'embouchure de la Neretva avec l'importante place commerciale de Drijeva⁸⁶ et le non moins important point stratégique qu'était la ville forte de Počitelj. Les Ragusains, craignant le voisinage vénitien, soutenaient l'implantation hongroise en ces lieux, alors que le grand-duc Vladislav opta pour le patronage vénitien après avoir remis Počitelj aux Hongrois.

Malgré la peur que leur inspiraient les Ottomans, les Ragusains continuèrent d'envoyer régulièrement, en 1466 et les années suivantes, une aide financière, divers matériaux et de la nourriture aux Hongrois installés à Počitelj. La lutte courageuse de Skenderbeg d'Albanie fut secondée aussi par Dubrovnik et ce jusqu'à sa mort en 1468, bien que cela confortât les positions de Venise dans l'Adriatique et bien que les Ragusains n'osassent pas le recevoir dans leur ville en 1466.

Les relations entre Raguse et les héritiers du grand-duc Stefan Vukčić-Kosača devinrent difficiles à cause du litige concernant le legs du défunt grand-duc (†1466), dont le montant en argent s'élevait à 90 000 ducats. Les fils de Stefan Vukčić-Kosača revendiquèrent à plusieurs reprises leur droit sur la partie (19 000 ducats) dudit legs qui ne leur aurait pas été versée, ce

⁸⁶. Drijeva, était importante place commerciale, douane et principal centre économique de l'Herzégovine. Située sur la rive droite de la Neretva, non loin de son embouchure, elle est l'aboutissement de la principale route qui relie la Bosnie à la mer.

qui fut la cause de multiples péripéties et tensions. L'insécurité et les conflits affectaient le trafic et les intérêts ragusains en Herzégovine. Leurs marchands étaient particulièrement menacés à Drijeva, au point que leur importante colonie dans cette ville entreprit, en 1468, des démarches pour être transférée à Ston.

L'impuissance, la faiblesse, les ressentiments et la division du monde chrétien étaient les meilleurs alliés de Mehmed II. La Hongrie et Venise épuisées par la guerre souhaitaient la paix avec la Porte, ce qui donna le champ libre à Mehmed II pour sa campagne de 1468 en Asie Mineure, d'où il émit deux documents adressés à Dubrovnik. Les incursions ravageuses des Turcs ne cessèrent pas pour autant en Occident. Celle de 1469, qui arriva jusqu'à Kranj et Ljubljana, contribua particulièrement à semer le malaise et le désarroi en Europe.

Le territoire ragusain continua à faire l'objet des incursions ottomanes. Les Turcs s'étant installés depuis 1467 à Popovo, près de la frontière ragusaine, au mois d'avril 1469 un détachement de *martoloses*, composé de Valaques d'Herzégovine, razzia leur territoire. Quelques-uns furent faits prisonniers et les Ragusains voulurent absolument les juger pour qu'ils fussent châtiés exemplairement afin de dissuader les autres.

De tels incidents se répétaient malgré la régularité avec laquelle Dubrovnik remplissait ses obligations de tributaire envers la Porte. Le tribut avait dès 1468 plus que triplé, pour encore doubler en 1471. Cette question semble être soulevée à la Porte dès 1467, car les documents des archives ragusaines révèlent une forte pression des Ottomans, provoquée probablement par le problème des dettes des Ragusains qui avaient pris en ferme les douanes minières. La décision du sultan d'augmenter le montant du tribut fut communiquée au gouvernement de la ville le 12 février 1468. Celle-ci n'avait d'autre solution que de se plier devant ce nouveau coup dur.

Le reçu pour le tribut (acquitté en novembre 1469) avait été délivré par le sultan à Novi Pazar. À notre connaissance, la présence du sultan dans cette ville n'a jamais encore été attestée pour cette année-là.

Mehmed II demeura à Constantinople pendant presque toute l'année 1471, ne recevant, à part celle de Dubrovnik, aucune autre ambassade occidentale. Le reçu pour le tribut (1471) fut délivré par le sultan à Vize, où se trouvait sa résidence préférée.

Précisons que les Valaques de l'Herzégovine jouaient un rôle important dans ces raids à l'intérieur des frontières de la république. Ils composaient probablement une bonne partie des troupes de Hamza *beg* qui pillèrent la région de la Župa en février 1471. Ces mêmes Valaques, se rendant plus tard aux marchés tenus sur le territoire de Raguse, furent arrêtés et emprisonnés par les autorités de la ville. Ce fait créa de nouvelles tensions. Les Valaques cherchaient à se soustraire aux levées de troupes faites par les Ottomans en se réfugiant en territoire ragusain. Le document concernant cette affaire est d'autant plus intéressant que la présence du sultan, le 24 septembre 1472, à Trikkala (Thessalie) semble être difficile à admettre et n'est pas davantage attestée à une autre date. La levée des Valaques semble en revanche plausible en cette année de grande mobilisation des forces de l'Empire ottoman pour la campagne d'Asie contre Uzun Hasan et ses alliés.

Après la prise de Počitelj par les Turcs (septembre 1471), les Ragusains commencèrent à fortifier leur petite île de Posrednica, achetée au roi Dušan en 1333 et située à l'embouchure de la Neretva. Le grand-duc Vlatko dénonça à la Porte ce fait qui semblait mettre en cause ses intérêts. Hamza *beg*, à l'issue de la confrontation entre les envoyés du grand-duc Vlatko avec ceux de Dubrovnik, qui présentèrent la charte du roi Dušan prouvant leurs droits de propriété sur Posrednica, ainsi que les attestations concernant le legs du grand-duc Stefan, donna raison aux

Ragusains en les confirmant par écrit. Les Ragusains durent cependant détruire leur fortification en bois, ce qui fut chose faite en mars 1472.

Les raisons des pressions continues que les Turcs exerçaient sur Dubrovnik n'étaient pas dues seulement aux conflits frontaliers, mais aussi à l'extension des affaires des Ragusains dans les Balkans. Pour tout litige ou délit, pour toute dette non acquittée d'un ressortissant ragusain, la Porte s'adressait au gouvernement de Dubrovnik, le tenant pour responsable.

iv. Extension de l'administration ottomane à l'arrière-pays ragusain (1463-1481)

L'installation de l'administration ottomane en Herzégovine et l'extension du territoire turc jusqu'à la frontière ragusaine commencent véritablement dès 1463. C'est à partir de cette année-là que les premiers gouverneurs militaires locaux, subordonnés au *sangaqbeg* de Foča, les *voïévodes* Ahmed et Hasan, y sont installés. Une délimitation précise entre les territoires déjà contrôlés par ces fonctionnaires ottomans et ceux qui restaient encore sous l'autorité du *herceg* Vlatko semble cependant impossible à tracer, non seulement faute de sources écrites locales, même si les Archives de Dubrovnik et notamment sa collection « *Dona Turcarum* » conservent de nombreuses informations à ce sujet, mais surtout en raison de la fluidité des mouvements territoriaux et des fréquents changements d'autorité qui marquèrent ces années de transition, des mouvements de populations et des bouleversements qui accompagnèrent l'instauration d'un nouvel ordre de rapports économiques, politiques et sociaux dans cette partie des Balkans⁸⁷.

⁸⁷. F. BRAUDEL, *Méditerranée* 1, p. 102-105, 291-292 ; A. DUCCELLIER, « Voies et produits du commerce balkanique après la chute de Constantinople : les routes terrestres », *Byzantinische Forschungen*, XVII, 1991, p 6 sq.

Après l'occupation de la Bosnie par Mehmed II en 1463, vint le tour de l'Herzégovine d'être le point de mire de l'expansion ottomane. Maître du Pays de Hum (Herzégovine), l'*herceg* Stefan Vukčić-Kosača avait partagé son duché entre deux de ses fils, Vladislav et Vlatko. La campagne que le sultan entreprit la même année et qui avait pour but d'annexer aussi le grand-duché de ce prince, ne se solda cependant que par un demi-succès. L'armée dut en effet interrompre les opérations sans avoir soumis le grand-duc et ses fils. Alors qu'en 1462 son fils aîné, Vladislav, avait recherché l'alliance des Ottomans pour combattre son père, en 1463 ce furent toutes les forces réunies des maîtres de l'Herzégovine qui tinrent le sultan en échec. Ayant gardé intacte une grande partie de son armée, le grand-duc et ses deux fils reconquirent non seulement les territoires et villes qui leur avaient appartenu, à l'exception de trois contrées qui restèrent aux mains des Turcs, mais ils agrandirent aussi leurs possessions au détriment d'autres magnats locaux, tels que les Pavlović et les Kovačević, dont les terres avaient été annexées par le sultan. C'est Vlatko, le fils cadet du grand-duc Stefan, qui prit les forteresses de Bosnie orientale. Blessé en 1464, au moment où les Ottomans lancèrent une nouvelle campagne, il se réfugia à Dubrovnik.

D'après des informations puisées avant tout dans les registres contemporains conservés dans les Archives de Raguse, à partir de l'été 1465, les Ottomans renforcèrent systématiquement leurs positions en Herzégovine. Sur la frontière du territoire de la république de Raguse s'établirent dès lors les *voïévode* ottomans Ahmed et Hasan, l'administration ottomane étant établie à Popovo. Après la mort du grand-duc Stefan Vukčić-Kosača, son fils Vlatko détenait les villes maritimes de Novi et de Risan ainsi qu'une frange de territoires difficile à préciser entre les Bouches de Kotor et l'estuaire de la Neretva.

Dans le courant de l'été 1465, les régions de l'Est et de Podrinje, en septembre les villes et les localités de Lug, Ljubomir, Popovo, Turovici et Pocrnje, en octobre Uskoplje et Bijela, en novembre Vrsinje (Zupci), Gacko et Kuti, puis Cernica, les villes et les terres des alentours de Raguse tombèrent aux mains des Ottomans. En 1466 ce fut le cas de Korita, Banjani et Ridjani, après juin, de la ville forte de Blagaj ; en 1467, de Trebinje, et après mai 1468, de la ville forte de Ključ. Le pouvoir ottoman, représenté par le *voïévode* Hasan, est attesté à Popovo en 1467, puis le *voïévode* Mahmud, en 1469. Le *sangaqbeg* d'Herzégovine Sinan dépêcha, en mai 1475, depuis Popovo son *poklisar* Vuk Vraneš à Raguse. Un *subasi* est mentionné en mai 1476, et dès le mois de décembre, Trebinje et Popovo sont gouvernés par Herak Vraneš, alors qu'au mois d'août il était fait mention du *qadi* de Popovo et de Trebinje. À partir de 1469, il est fait mention du *voïévode* Huseyin à Nevesinje, et d'un *qadi* un an plus tard. Les *voïévode* de Nevesinje dont il est fait mention dans les registres ragusains sont les suivants : Sagan (Saganos) en 1474, Qaragöz en 1475, Hasan en 1477, puis Qaragöz une seconde fois en 1477.

Un *subasi* était établi à Trebinje dès 1467 ; Ibrahim est le nom du *subasi* de Trebinje et de Vrsinje, dans l'arrière-pays de Raguse, en 1475. Depuis octobre 1476, un *subasi* est établi dans le conté (*župa*) de Vrsinje. À Rudine le *subasi* (Ferhæd) n'est attesté qu'en octobre 1478, alors qu'en 1481 s'y trouve un *voïévode* ottoman. À Cernica, un *subasi* est mentionné pour la première fois en septembre 1475, et deux ans plus tard, il est fait mention d'un *voïévode* de Cernica et du Littoral. Les Banjani étaient en possession des Ottomans dès 1466, et un *subasi* siégeait à Ridjani la même année. L'administration ottomane est présente également dans d'autres localités en Herzégovine : Lug, avec un *subasi* (1466), Blagaj, avec un *qadi* (1473), et le *voïévode* Chahin (1476), Mostar, avec le *subasi* Skender (1474), le *voïévode* 'Mos-

tarchi' (1475), le *voïévode* Baljin (1477) ; Počitelj, avec un *dizdar* (1475) ; Ostrog, avec un *dizdar* (1478).

Les territoires conquis en Herzégovine furent constitués par l'administration ottomane en *sangaq*, début 1470, ayant pour siège Foča (jusqu'à 1572), et à sa tête Hamza *beg*. Avant 1475, toutes les villes continentales de l'Herzégovine étaient passées aux mains des Ottomans. La conquête de l'Herzégovine fut achevée début 1482, par la prise de Novi. Seule la garnison hongroise se maintint à Koš jusqu'en 1490, alors que Venise garda en sa possession le littoral de Makarska et la région frontalière la Krajina d'Imotski. Le *sangaq* d'Herzégovine fit partie, depuis sa fondation en 1470 jusqu'à 1580, du *vilayet* de Roumélie, pour entrer ensuite au sein du *pasahq* de Bosnie.

v. La dernière décade de résistance

Les années soixante-dix du xv^e siècle furent donc celles de l'établissement définitif de l'administration ottomane dans l'arrière-pays de Dubrovnik et, par voie de conséquence, de l'établissement d'une frontière commune de la République ragusaine avec l'Empire ottoman. C'est ainsi que les voisins traditionnels de Raguse, le « grand-duché de Saint Sava », l'Herzégovine, ainsi que les autres grands seigneurs fonciers du royaume de Bosnie (les Pavlović, les Vlatković), furent progressivement et irrémédiablement remplacés par l'administration territoriale et militaire de la Porte. La conquête ottomane de l'Herzégovine commencée en 1463, poursuivie en 1465 et en 1466 (chute de l'ancienne capitale, Blagaj), par l'action militaire du *sangaqbeg* de Bosnie Ishaq *beg* Isaković et de ses *voïévode* Ismail et Ahmed, continua dans les années soixante-dix, pour aboutir en 1482 à la prise de Novi, dernière ville forte et siège défendu par le grand duc Vlatko. C'est ainsi que la fin du règne de Mehmed II et le

début de celui de Bayezid II coïncident avec la conquête par les Ottomans du grand-duché d'Herzégovine.

Lorsque le fort de Počitelj, point clef stratégique du dispositif de défense chrétienne défendu par une garnison du roi de Hongrie, tomba en octobre 1471, la voie fut ouverte à la conquête ottomane au sud et au nord de la rivière Neretva. Ayant soutenu par tous les moyens (sauf militaires) la défense de Počitelj depuis l'installation de la garnison hongroise en 1465, Raguse dut se résigner à féliciter l'envoyé de Hamza *beg* lorsqu'il vint leur annoncer la chute du fort le 20 octobre 1471. Après avoir subi les razzias dévastatrices de Hamza *beg* courant 1471, le territoire de Raguse fut mis en péril du fait de l'attitude du nouvel allié du sultan, le grand-duc Vlatko. Les hostilités ouvertes par Hamza *beg* étaient en fait le moyen de pression avéré de la Porte pour contraindre la République ragusaine à se plier à l'augmentation du tribut. Conséquence première de ces actions de guerre, le blocus prolongé du trafic continental pour les marchands ragusains, était de nature à toucher le plus durement les intérêts de Raguse. Lorsque, confrontée à l'impossibilité de supporter plus longtemps la fermeture des communications et du trafic continentaux, Raguse accepta l'augmentation du tribut qui passa de 5 000 à 10 000 ducats, les hostilités de Hamza *beg* cessèrent et les comptoirs ragusains purent reprendre leur activité habituelle. De nature sporadique et beaucoup plus locale que celles avec Hamza *beg*, les opérations militaires du grand duc Vlatko prirent plus de temps, avant de cesser (février 1472) grâce à la médiation de la Porte. Déçu par le peu d'effet, dans son conflit avec Raguse, de son alliance avec le sultan, Vlatko chercha, courant 1472, à s'assurer le soutien de Venise, avant de renoncer à ses amis ottomans et de revenir dans le camp chrétien à la fin de l'année.

Depuis la chute de Počitelj, Raguse ne pouvait s'appuyer dans son voisinage que sur les seigneurs fonciers Vlatković qui se maintenaient toujours au nord de la Neretva. En les aidant secrètement afin de ne pas susciter l'hostilité des Ottomans, Raguse avait pour but d'éviter l'encerclement de son petit territoire par les possessions ottomanes.

Mais la situation politique était par trop fluctuante pour que les alliances politiques puissent avoir quelque stabilité. Le contexte international semblait pourtant favorable pour une action contre les Ottomans depuis qu'une ligue anti-ottomane (Venise, roi de Naples et le pape), avait été formée en juin 1472. Dans le cadre de son changement d'alliance, le grand duc Vlatko commença à se rapprocher de Raguse début novembre. Cette initiative de Vlatko fut précédée par une action ottomane qui avait pour but la mobilisation de jeunes recrues valaques dans l'arrière-pays de Dubrovnik. Il est difficile de ne pas voir une corrélation entre ces deux initiatives. Courant 1473, les Ragusains s'efforcèrent de réconcilier les Vlatković avec Vlatko, leur ennemi de longue date. Cette initiative, tendant à rassembler les rares forces chrétiennes du voisinage, semble avoir eu peu d'effet. Depuis la fin de 1473 les Vlatković disparaissent des registres de l'administration ragusaine. Entre 1473 et 1500 apparaît assez fréquemment dans les documents ottomans la mention de « Viayet-i Primorje », du nom de la région maritime située au nord de la Neretva qui fut le fief des Vlatković. Ainsi les Ottomans semblent avoir pris possession du littoral au nord de la Neretva depuis la fin de 1473.

Dans les années soixante-dix, l'arrière pays de Dubrovnik fut le théâtre des derniers soubresauts des seigneurs fonciers chrétiens, le grand-duc Vlatko en premier lieu, mais aussi le prince de la Zéta Ivan Crnojević au Sud, les Vlatković au Nord, Venise le long du Littoral, et la Hongrie en Bosnie, qui tentèrent déses-

péremment de repousser l'imminence de la conquête ottomane. En 1474, Vlatko s'efforça d'obtenir l'aide de Venise pour la reconquête de son territoire en grande partie occupé par les Ottomans. Il n'obtint que des promesses vagues dans la perspective d'une action chrétienne d'envergure qui dépendait d'une alliance plus qu'hypothétique de tous les États italiens contre les Ottomans. Les actions de guerre de Vlatko contre les Ottomans en 1475 sont peu connues. On sait en revanche qu'un siège ottoman de la principale ville maritime du grand duc, Novi, eut lieu en juin de la même année. Le tribut de Konavle fut versé à Vlatko le même mois par Raguse. Les sources ragusaines de cette année parlent des passages incontrôlés des troupes du grand duc sur le territoire de la République, action que Raguse réprouvait mais qu'elle ne pouvait pas empêcher. Dès son entrée en fonction, fin octobre, le nouveau *sangaqbeg* de Foča, *pacha* Yigit, se trouvait à Dračevica, près du territoire ragusain, où il reçut une ambassade de Raguse, début novembre. Début 1476, le roi de Hongrie prit aux Ottomans la ville de Šabac sur la Save, en marquant ainsi un coup d'éclat contre les Turcs, événement qui était depuis longtemps devenu extrêmement rare pour les chrétiens. En Herzégovine, les Ottomans donnèrent à la fin de l'année Popovo et Trebinje à gouverner à Herak Vraneš, un seigneur chrétien qui s'était mis à leur service.

Au printemps 1476, une action militaire fut menée par Vlatko et par Ivan Crnojević contre les Ottomans installés en Herzégovine. Du peu de données dont on dispose sur cette tentative ultime de libérer ses terres occupées par les Turcs et dont la population aurait appelé une action chrétienne, on sait surtout qu'elle échoua du fait de la défection du prince de la Zéta. Suite à cet échec le grand duc se rapprocha de nouveau du sultan en 1477.

**vi. Le litige du legs du grand-duc Stefan Vukčić Kosača :
le jeu diplomatique de Dubrovnik avec la
Sublime Porte révèle ses limites**

Le grand-duc Stefan Vukčić-Kosača avait fait de Vlatko son seul héritier avant de mourir en 1466. Vlatko hérita donc du reste des territoires de son père ainsi que d'une somme réputée fabuleuse déposée par ce dernier à Dubrovnik. Il avait à sa charge son frère cadet Stefan, celui-là même qui allait devenir Ahmed *pacha* Hersekzæde. C'est donc à partir de l'automne 1466 que Vlatko porta le titre de *herceg* (grand-duc) de Saint-Sava. Dans un premier temps, il continua la politique de son père, s'appuyant sur l'aide militaire de Mathias Corvin, roi de Hongrie, pour faire face aux Ottomans. Mais la mésentente s'installa entre lui et le roi, car il refusa de payer leur solde aux soldats qui lui furent envoyés de Hongrie. Là-dessus le roi interdit aux Ragusains de remettre le legs du grand-duc Stefan à Vlatko. Celui-ci continua cependant à guerroyer avec un certain succès contre les Turcs, soutenu secrètement par les Ragusains, très embarrassés par ce litige. Ceux-ci se trouvaient, en effet, dans une position inconfortable, le conflit opposant le roi de Hongrie, leur suzerain, au sultan auquel ils versaient un tribut.

Le litige entre Raguse et le grand duc Vlatko concernant le legs du grand duc Stefan Vukčić-Kosača fut temporairement surmonté à l'aide d'un arbitrage ottoman. La revendication de Vlatko s'appliquait avant tout aux 18 000 ducats d'or du legs de son père. En mars 1470, l'envoyé de Venise, chargé d'intervenir en faveur de Vlatko auprès des autorités de Raguse, s'inquiétait « du danger que le *voïévode* Vlatko ne fût forcé, par cette épreuve, de se jeter dans les bras des Turcs ». Ce qui ne tarda pas à arriver. Ainsi, fut-ce par l'intervention du sultan que Vlatko et son jeune frère Stefan obtinrent satisfaction, à en juger par le reçu du 26

juillet 1470. La question ne fut pas définitivement réglée pour autant, et fut soulevée encore plusieurs fois.

En 1474, le sultan trancha la question en décrétant que Raguse n'avait aucune dette envers Vlatko et que la République devait lui verser 1 000 ducats d'or afin de faire renoncer le grand duc à toute revendication ultérieure. En ce qui concerne la plainte de Vlatko concernant les faveurs de Raguse envers Žarko Vlatković, il fut ordonné par le sultan de ne plus accueillir ce dernier dans la ville et dans les îles. Cette mesure devait s'appliquer surtout à l'île de Posrednica dans l'estuaire de la Neretva, un point stratégique important que Raguse essayait de maintenir en comptant sur l'aide militaire des Vlatković. Les 1 000 ducats furent remis par l'ambassadeur ragusain Frančesko Pucić aux émissaires de Vlatko, Radoje Vladojević et Rade Dragoslavić à Foča, le 24 mars 1473, en présence des *qadi* de Drina et de Blagaj. Dans un souci de réconciliation et de bon voisinage, diverses concessions mineures furent accordées à Vlatko notamment celles destinées à faciliter son approvisionnement à Ston et à Pelješac. La République fit construire à ses frais une église dans la ville maritime du grand duc, Novi, sur la côte nord de l'embouchure des Bouches du Kotor. Au mois de juillet les Ragusains décidèrent de payer le tribut de Konavle à Vlatko. La paix entre Raguse et le grand duc Vlatko fut conclue, puis publiquement proclamée sur tout le territoire de la République, le 26 août 1473. Un mois après, Trebinje et Popovo furent repris à Vlatko par les Ottomans.

La question du legs du grand duc Stefan fut de nouveau soulevée fin 1474, cette fois par son fils cadet, Stefan, devenu renégat sous le nom d'Ahmed. En réponse à la lettre du sultan du 24 septembre, les Ragusains envoyèrent une copie du testament de feu le grand-duc à son héritier Vlatko. Les émissaires ragusains accompagnèrent l'envoyé du sultan, Ibrahim, début décembre,

afin d'aller régler une fois de plus cette question auprès de Vlatko au moyen de l'arbitrage ottoman. La question du legs de Stefan Vukčić-Kosača fut soulevée par Ahmed de nouveau en juillet 1477 lorsque Ayaz, le serviteur (*sklav*) du sultan, fut chargé de cette mission à Raguse.

L'intransigeance du roi de Hongrie, tenté par le trésor déposé par Stefan Vukčić-Kosača à Dubrovnik, sujet de nombreuses légendes⁸⁸, permit au sultan de trouver dans le grand-duc un allié précieux pour son action contre la ligue chrétienne et d'exercer un contrôle accru sur l'arrière-pays de Dubrovnik qui vit bientôt son tribut augmenter. Ce renversement des alliances contribua à accroître la pression ottomane dans la région de la Neretva. Le fort de Počitelj, position clé de la défense hongroise, tomba aux mains des Turcs en septembre 1471. La nouvelle orientation politique du grand-duc Vlatko n'avait cependant pas affecté ses rapports avec Venise. Il ne resta d'ailleurs pas longtemps allié de la Porte. Dès 1472, il noua des rapports avec les souverains chrétiens, passant ainsi dans le camp des ennemis du sultan.

En reconnaissant la suzeraineté ottomane, Vlatko obtint finalement gain de cause concernant au moins une partie du dépôt légué par son père. Mais le gain territorial avait plus d'importance pour lui, car le sultan lui rendait la région de Trebinje et de Popovo qui avait été occupée en 1465 par les Turcs et qui coupait ses possessions en deux : la partie maritime avec la ville de Novi, d'une part, et l'arrière-pays, d'autre part. D'après les sources, Bijela près de Glavska sur la frontière ragusaine ainsi que Mrnjići dans la Površna se trouvaient dès mars 1471 sous l'autorité de Vlatko, alors que l'on sait que Bijela se trouvait

⁸⁸. C'est ainsi que les sources diplomatiques hongroises font état de plus d'un million de ducats d'or qu'aurait renfermé la trésorerie de l'*herceg* Stefan, ce qui ne pouvait qu'attiser la convoitise du roi de Hongrie en proie aux difficultés financières.

en 1465 aux mains des Turcs. La mention du *voievode* Vukosav, probablement un vassal de Vlatko, date du début de l'année 1473. Des documents attestent que Bijelotin, situé au-dessus de Konavle, était dans la possession du duc en septembre 1470, ainsi qu'en juin 1475.

Les relations entre Vlatko et la Porte après la conclusion de la paix avec le sultan demeurèrent instables. Vers la fin de l'année 1472, le grand-duc changea de nouveau de camp. En septembre 1473, Trebinje et Popovo furent pris à Vlatko par les Ottomans. Les sources se font l'écho de combats en 1475, mais on en connaît peu de détails. On sait que Novi fut assiégé vainement par les Ottomans en juin 1475. Fin 1475, Popovo et Trebinje furent confiés à Herak Vraneš, un seigneur qui s'était mis au service des Turcs. Une action menée au printemps 1476 par Vlatko et Ivan Crnojević échoua du fait de la défection du prince de Zéta. À la suite de cet échec, le grand duc se rapprocha de nouveau du sultan en 1477. L'instauration de l'administration ottomane s'étendait dans toute cette partie des Balkans et elle procéda à un recensement de ces possessions au cours de l'année 1477. La conquête de l'Herzégovine fut achevée, en janvier 1482, par la prise de Novi. Seule la garnison hongroise se maintint à Koš jusqu'à 1490, alors que Venise garda en sa possession le littoral de Makarska et la région frontalière, la Krajina d'Imotski.

vii. L'apprentissage laborieux d'un voisinage redoutable

Comme nous l'avons évoqué dans les pages précédentes, l'administration ottomane se répand progressivement à l'image d'un puzzle qui engloutit inexorablement les rares îlots de résistance des derniers seigneurs chrétiens. Devenus fonctionnaires turcs, quelques seigneurs chrétiens continuent à subsister à l'intérieur des terres, pour peu de temps encore, comme ce fut le cas des

voïévodes Petar Stjepanović et Vukić Hrabren. Au fur et à mesure de cette installation des Ottomans à leurs frontières, les Ragusains adoptent des mesures préventives en vue d'une défense éventuelle de leur territoire face à une tentative de conquête, ou bien contre les razzias périodiques des chefs ottomans de l'arrière-pays ragusain.

À cause des tensions continues qui persistaient à l'embouchure de la Neretva, où une petite garnison hongroise continuera à se maintenir dans le fort de Koš, la République de Dubrovnik prend un soin particulier à renforcer ses fortifications de la presqu'île de Pelješac et de son chef-lieu, la ville forte de Ston. Arrêtée en 1470, la décision du Conseil de Raguse d'entreprendre le renforcement des fortifications de Dubrovnik est renouvelée en 1475 avec, pour objectif, de porter l'épaisseur des murailles à six coudées. Ralenti lors des baisses de tensions dans la région, les travaux furent accélérés notamment en 1478, au cours de péripéties provoquées par les exigences de la Porte concernant la douane (*gümriük*) commerciale. Afin d'écartier tout prétexte d'immixtion, le Conseil interdit l'accès de son territoire en septembre 1478 à quiconque pourrait susciter la mauvaise humeur ottomane. Le 18 septembre le Conseil refuse d'accéder à la réclamation du roi de Hongrie qui avait demandé la cession de deux galères, en invoquant la situation pénible et périlleuse qu'une telle mesure n'aurait pas manqué de créer pour eux. La colonie ragusaine de Drijeva dut être évacuée à plusieurs reprises, à Osobljava (Pelješac) en 1470, puis à Ston, de nouveau à Osobljava en 1473, et encore une fois à Ston, en 1485. C'est seulement lorsque les Ottomans prennent fermement le contrôle de l'embouchure de la Neretva, après la mort de Mathias Corvin († 6 avril 1490), que le commerce put reprendre de manière beaucoup plus continue dans cette région.

Alors que la conquête de l'Herzégovine touchait à sa fin, durant les dernières années du règne de Mehmed II, l'éventualité d'une annexion de Dubrovnik par le sultan avait été envisagée avec une insistance jamais égalée. Cette intention du sultan était considérée comme la finalisation d'une consolidation stratégique sur les côtes orientales de l'Adriatique en vue d'une campagne contre l'Italie. Les bruits d'une telle intention, réelle ou supposée, de Mehmed le Conquérant se propagèrent dès mai 1479. Un peu plus d'un an après sa nomination comme *sangaqbeg* d'Herzégovine, Ayaz *beg* fut avisé par le sultan de son intention de soumettre le territoire de Raguse « à Mon *sangaqbeg* ». Un émissaire de la Porte vint même prévenir les Ragusains de la volonté du sultan d'annexer « toutes les îles, les gens, ainsi que tout ce que lesdits Ragusains détenaient hors des murailles de Dubrovnik ». La République dépêcha aussitôt des ambassades à Naples, à Rome et en Hongrie et, malgré la panique qui gagnait la ville, il semble bien qu'une réponse négative fut faite à l'ambassadeur turc concernant les exigences du sultan. C'est vraisemblablement en réponse à ce refus que le *voïévode* Jonus fut chargé par le *sangaqbeg* Ayaz, d'effectuer une *razzia* particulièrement dévastatrice du territoire de la République en début de 1480. Une ambassade dirigée par Ivan Palmotić fut aussitôt envoyée à la Porte. Après avoir accepté l'augmentation du tribut « pour les terres et les propriétés (*baština*) qui pourront être attestées et confirmées et qui vous auront été restituées et remises en mains propres », l'ambassade ragusaine s'entendit dire de la part du sultan que le véritable sens du firman reçu par Ayaz était de « s'attacher à soi, de l'orienter de ce côté, ainsi que d'être amicalement disposé envers la région appartenant à Dubrovnik ».

Cette crise majeure dans les rapports, par ailleurs toujours difficiles, entre la Porte et Dubrovnik eut finalement une issue assez bénigne, au bout du compte plutôt favorable pour les Ra-

gusains, alors que le sultan s'était montré résolu à imposer une augmentation du tribut de 12 500 à 15 000 ducats d'or vénitiens. Or, les négociateurs persévérants et habiles de la République, contraints d'accepter cette hausse importante du tribut, obtinrent en contrepartie la confirmation du statut d'extra-territorialité pour la ville de Raguse et pour ses possessions territoriales, tout en réussissant à ne pas régler l'intégralité de la somme convenue. En novembre 1480, le Gouvernement ragusain versa, en effet, une somme de 13 750 ducats d'or, alors que le sultan Bayezid II, après son avènement en 1481 (Mehmed II étant mort au mois de mai), accepta de revenir au montant précédant de 12 500 ducats qui devait rester à l'avenir la somme immuable que la République versait annuellement à la Porte. C'est donc à l'avènement de Bayezid II, sultan peu belliqueux, notamment comparé à son illustre prédécesseur, ainsi qu'à son successeur, que les rapports entre Raguse et l'Empire ottoman entrèrent dans une longue période de relative stabilité qui sera à l'origine de la prospérité de la cité marchande au xvi^e siècle.

6. Hégémonie ottomane et accommodements ragusains (1481-1520).

La stabilisation des rapports diplomatiques dans les balkans

i. Le règne de Bayezid II et l'extension du commerce ragusain en Turquie

Les troubles de la succession au trône de Constantinople après la mort de Mehmed II avaient pendant quelques années nourrie l'espoir d'un reflux ottoman en Europe. Une coalition anti-ottomane était fomentée par le pape Sixte IV qui encourageait notamment le roi de Hongrie dans ses initiatives de reconquête chrétienne dans les Balkans. Mathias Corvin avait entrepris au printemps 1481 une expédition militaire en Bosnie, réussissant une percée jusqu'à Vrhbosna (Sarajevo). Le grand duc (*herceg*) Vlatko, avait pour sa part tenté de reprendre son duché d'Herzégovine, mais il fut défait par Dævud *pacha* avant de réussir à se retrancher dans sa ville forte de Novi à l'entrée des bouches de Kotor où il reçut des renforts du roi de Hongrie ainsi que quelques navires de guerre dépêchés par le roi de Naples. On a vu que ce sursaut ultime du grand-duc de Saint-Sava allait s'avérer sans lendemain. Il en fut de même pour le seigneur déchu de la Zéta, Djuradj Crnojević, qui devait se maintenir cependant quelques années encore dans sa patrie avant de prendre de nouveau le chemin de l'exil. Un sort semblable attendait les seigneurs fonciers de l'Albanie, Leka Dukadjin, ainsi que le fils de Skenderbeg, Jean Kastriote. Les Ragusains soutenaient ces ultimes tentatives des maîtres chrétiens voisins et de leurs protec-

teurs occidentaux, notamment en encourageant le roi de Naples à une action contre l'Empire ottoman.

Entre-temps, le Conseil de Raguse avait déjà pris les devants d'une négociation visant à assurer la confirmation de leurs privilèges par le nouveau sultan. Début juin 1481, l'ambassadeur de la République était déjà à mi-chemin sur la route de Constantinople, lorsqu'il dut interrompre son voyage en apprenant qu'aucun des deux prétendants ne s'était encore imposé pour la succession au trône. Dès que la victoire de Bayezid II devint évidente, Raguse dépêcha une autre ambassade afin de faire allégeance au nouveau sultan et surtout d'obtenir la confirmation de ses privilèges. L'ambassade qui fut dirigée par Nikola Palmotić et Vlaho Kabužić obtint de la part de Bayezid II le *berat* délivré le 22 novembre 1481, portant non seulement confirmation des privilèges et les garanties de sécurité pour leurs marchands dans le territoire ottoman, mais de plus, fait sans précédent, la diminution du tribut de 2 500 ducats. La mansuétude de Bayezid II fut sans doute dictée par le fait qu'il n'avait pas encore complètement consolidé sa position face à son frère et rival à la succession au trône. Il faut aussi tenir compte du fait qu'il n'avait pas l'intransigeance de son père qui avait imposé un an plus tôt l'augmentation du tribut pour la confirmation des possessions territoriales de Raguse. Quoi qu'il en soit, le tribut annuel était désormais fixé à 12 500 ducats et ce montant ne devait plus être remis en cause. Après la chute de Novi en janvier 1482, le territoire de Raguse était désormais complètement entouré par les terres de l'Empire, qui représentait un vaste marché ouvert aux affaires fructueuses de la République, de ses colonies marchandes en Turquie et de ses négociants.

Lorsque, vers le milieu de 1481, Ayaz *beg* fut de nouveau muté à Foča comme *sangaqbeg* de l'Herzégovine, les Ragusains s'empressèrent de nouer de bons rapports avec celui qui

leur avait laissé pourtant de mauvais souvenirs lors de sa précédente charge à cette fonction à la fin du règne de Mehmed II. En échangeant avec *Ayaz beg* des cadeaux importants, ils s'efforçaient de palier une dégradation de la situation dans leur voisinage, surtout lors du siège de Novi dont ils soutenaient les défenseurs en secret. Leur refus d'accéder à la demande de *Ayaz beg* lorsqu'il leur demanda deux galères en renfort pour le siège de la ville forte, défendue par le *herceg* Vlatko et par une garnison reçue en aide de la part du roi de Hongrie, montre toute l'ambiguïté de la position de Dubrovnik écartelée entre les impératifs vitaux de sa sécurité et ses intérêts économiques, d'une part, son devoir de loyauté envers leur suzerain de longue date et la solidarité avec la cause chrétienne, d'autre part. Avisé par le *sangaqbeg* de la duplicité des Ragusains, le sultan ne manqua pas de les rappeler à l'ordre par une lettre d'avertissement menaçante. Ils ne pouvaient qu'en prendre acte tout en se gardant bien de provoquer le mécontentement du sultan et de ses gouverneurs. Cette ambiguïté allait être levée, du moins en partie et concernant notamment leur voisinage le plus immédiat, lors de la fin des derniers îlots de résistance en Herzégovine.

Les rapports entre la République et les Ottomans ont traversé bien des périodes difficiles, mais la diplomatie et le gouvernement de la ville surent toujours concilier les ambiguïtés de la position de Raguse et maintenir leurs privilèges en Turquie. La Porte avait de son côté orienté de longue date sa politique en faveur des petites puissances marchandes et maritimes, Dubrovnik, Florence et Ancône, au détriment de Venise et de Gênes dont l'implantation territoriale au Levant représentait un obstacle à la progression de la conquête ottomane.

Le gouvernement de la République considéra toujours le roi de Hongrie comme son suzerain, et ceci jusqu'à la chute du royaume en 1526, mais le temps était bien révolu où la ville pre-

nait soin d'être incluse dans les traités de paix et autres conventions que la couronne de Saint-Étienne concluait avec d'autres États. Dubrovnik devait désormais assurer seule sa sécurité et son indépendance face à son redoutable voisin ottoman.

Les relations de la République ragusaine avec la Porte ont été réglés graduellement par l'octroi des Capitulations que les sultans concédaient à la ville pour les activités économiques de ses sujets dans l'État ottoman. L'essentiel de ces réglementations juridiques, économiques et politiques fut défini entre 1458 et 1481, au cours du règne de Mehmed II. Les Capitulations octroyées par Bayezid II en 1481 ne sont que l'aboutissement de ce processus. La fin de la conquête ottomane de cette partie des Balkans en janvier 1482 est donc l'aboutissement d'un processus parallèle. C'est l'année 1481-82 qui marque la fin d'une période de turbulences, en même temps que le début d'une étape de relative stabilité, condition essentielle de la prospérité des affaires de la République au xv^e siècle.

Les tensions à la frontière avec le territoire ottoman resurgissaient périodiquement. La cupidité des fonctionnaires ottomans locaux, souvent d'anciens petits seigneurs fonciers du pays convertis à l'islam ou leurs descendants, était attisée par les richesses de cette ville prospère, voisine et hors de leur atteinte. Les responsables locaux de l'administration ottomane voyaient d'un mauvais œil la position privilégiée de Raguse dans les affaires du commerce, qui procurait aux sujets de la République d'importants gains substantiels. Le commerce du sel dont la ville partageait le monopole avec le sultan était une cause de perpétuels litiges entre les fonctionnaires turcs de Novi notamment et leurs partenaires ragusains. En dehors du savoir-faire diplomatique dont il faisait preuve dans ses relations avec la Porte et avec les responsables locaux, le gouvernement patricien de la République savait user des moyens les plus radicaux lorsqu'il

s'agissait d'assurer la loyauté de ses sujets qui auraient tenté de conclure pour leur compte un arrangement illicite avec les autorités ottomanes. Lors des tentatives de Ayaz *beg* en 1483 d'imposer des restrictions au marchands ragusains et alors que les rapports entre les deux parties étaient devenus très tendus, un sous-officier ragusain fut condamné et exécuté avec deux mercenaires pour cause d'intelligence avec Alija, le *voïévode* ottoman de Rudine. Peu de temps après, un patricien de Dubrovnik, Nikola Palmotić surnommé Zole, fut arrêté par le *knez* ragusain de Konavle, conduit à Dubrovnik, jugé et exécuté en secret pour intelligence avec les Ottomans de Novi.

Le règne de Bayezid II constitua une période assez favorable pour la stabilité des rapports entre Raguse et la Turquie. Cette période de l'histoire ottomane a déjà été qualifiée d'intermède et de pause entre les deux grandes poussées de conquêtes. Après l'époque turbulente de Mehmed le Conquérant et avant celle de Selim I^{er} avec ses grandes conquêtes à l'Est, la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle avec le règne de Bayezid II marquèrent un temps de relative stabilité. La République ragusaine put ainsi mettre la situation à profit, mettant ainsi un terme à la succession de crises majeures qui avaient marqué ses rapports avec les autorités ottomanes. Cette période difficile une fois oubliée, avec les poussées de tension qui provoquaient des interruptions du trafic commercial affectant parfois lourdement l'économie de la République, elle put notamment obtenir une confirmation des Capitulations, puis une réglementation du commerce du sel, ainsi que des quatre articles prohibés, en fait soumis à une surtaxe d'export. Les Ragusains purent alors se consacrer avec persévérance au développement de leurs affaires de plus en plus fructueuses. La prospérité de Raguse, apparue en concomitance avec l'expansion de l'Empire ottoman, atteint son point culminant alors que l'Empire était au faîte de sa puissance ; de

même qu'elle allait décliner parallèlement à la décadence de l'État ottoman.

Ce n'est sans doute qu'à l'époque de Bayezid II que les Ottomans réalisèrent pleinement l'intérêt que représentait pour l'Empire l'existence de cette petite République marchande enclavée entre la mer et le territoire turc. De leur côté, les patriciens et autres négociants ragusains surent comprendre que la prospérité de leur cité se trouvait dans cette sorte de symbiose économique et dans une synergie politique avec l'Empire ottoman. Les Ragusains détinrent une part importante, non seulement dans l'économie ottomane, mais également dans les domaines diplomatique et logistique, ainsi que dans celui des renseignements. Avec un savoir-faire qu'elle avait acquis de longue date en matière de duplicité et de pragmatisme politique, Raguse se trouvait à même de jouer, notamment en périodes de guerre et de crises entre l'Empire du sultan et les pays occidentaux, un rôle de plaque tournante entre les deux mondes et parfois d'unique point de rencontre et de transition entre les parties opposées. Appartenant à bien des égards simultanément à deux mondes si différents et si opposés, le maintien de Raguse n'avait d'autre alternative que ce double jeu pratiqué entre les puissances hostiles. Les Ragusains étaient devenus maîtres pour profiter de leur situation particulière et pour tirer bénéfice de ces rivalités économiques et politiques.

C'est avec la guerre turco-vénitienne de 1499-1502 que ce rôle particulier, qu'on pourrait qualifier d'intermédiaire et d'intéressé, mais qui ne fut pas neutre pour autant, allait pouvoir se manifester pleinement. Les rapports qui s'établirent entre Raguse et Venise, son ancienne suzeraine, n'ont jamais été très aisés. Les ressentiments vénitiens devant la montée en puissance de son ancienne pupille, devenue la protégée de son puissant suzerain ottoman, franchirent un point critique lors de l'implication de

Raguse aux côtés des ennemis de Venise dans une des nombreuses guerres inter-italiennes. Le commerce maritime ragusain fut frappé de lourdes sanctions dans les ports vénitiens⁸⁹. La véritable raison de ces mesures de rétorsion est formulée dans la justification exposée dans le décret vénitien : « Depuis quelques années la marine vénitienne a été affaiblie et continue de s'affaiblir de jour en jour. La raison principale en était le renforcement des marines étrangères, en premier lieu celle de Raguse qui continuait à se multiplier ». En 1496, Venise avait déjà échoué dans sa tentative d'empiéter sur le monopole turco-ragusain dans l'important marché du sel qui s'étendait depuis l'embouchure de la Neretva, au Nord, jusqu'à Novi (Castelnovo) et les bouches de Kotor, au Sud et même sur la côte albanaise, bien que l'exploitation du sel sur le littoral albanais soit en déclin à partir du milieu du xv^e siècle.

À l'approche de sa guerre avec Venise, la diplomatie secrète de la Porte travailla assidûment à la mise en œuvre d'une alliance avec le duc de Milan, auquel incombait d'ailleurs l'initiative de ce rapprochement dirigé contre la République vénitienne. De retour de Constantinople, accompagné du *sklav* Skender et muni d'une lettre du sultan, un ambassadeur du duc de Milan avait fait escale à Raguse en novembre 1499. Plusieurs émissaires ottomans s'étaient rendus à Milan au cours de ces pourparlers secrets dans lesquels Raguse était partie prenante. Alors que son agent de confiance dans cette affaire, André Bomben, était soumis à un interrogatoire forcé à Venise, le gouvernement ragu-

⁸⁹. Les Ragusains avaient secouru (en victuailles et en armements) la ville de Ferrare, alliée du roi de Naples, dans leur guerre contre Venise (1482-1484). Par représailles, celle-ci frappa le commerce ragusain de taxes exorbitantes (100 ducats pour toute accostage de bateaux ragusains dans leurs ports, 20 solidus par mesure de blé, 5 ducats pour 1 000 livres d'huile, 20% sur toute autre marchandise.

sain déploya tous ses efforts pour ne pas apparaître aux yeux des Vénitiens comme un allié des Ottomans. Des sommes considérables étaient en jeu, et c'est probablement ce qui explique pourquoi le vénitien associé ragusain, André Bomben, fut bientôt libéré, pour reprendre en 1501 et en 1502 ses affaires florissantes avec Raguse.

La position médiane et l'attitude quelque peu ambiguë de Raguse se révèlent notamment lors de la guerre turco-vénitienne (1499-1502).

Les tensions avec les fonctionnaires ottomans locaux resurgirent dès l'approche de la guerre. Alors qu'elle entamait les préparatifs en vue des hostilités, la Porte avait depuis la deuxième moitié de 1498 renforcé son contrôle pour l'interdiction à l'exportation de nombreux produits, notamment l'argent métal et le plomb. Ces mesures étaient encore très strictement appliquées au printemps et en été 1499, alors que les opérations de guerre allaient être déclenchées au mois d'août. Chargés de la rétention des marchandises des marchands italiens et notamment vénitiens, les agents que la Porte avait dépêchés à travers les Balkans avaient tendance à étendre ces mesures brutales aux marchands ragusains. Le gouvernement avait en vain envoyé des émissaires avec des « cadeaux » coûteux, d'abord aux petits chefs militaires locaux, puis aux *sangaqbeg* de l'Herzégovine, de Skadar, de Bosnie, de Morée, ainsi qu'au *mollah* de Valona (Avlona)⁹⁰, afin de pallier ces « novštine ». C'est pourquoi les porteurs du tribut du mars 1499, Pirko Lukarević et Živan Kabužić, avaient reçu instruction de porter plainte à la Porte pour les brimades et les dommages subis par les marchands ragusains. L'intervention du sultan se fit attendre ; alors que les vexations se répétaient, le

⁹⁰. Première étape importante sur le trajet maritime en direction du Levant, Valona était l'une des plus importantes escales des navires ragusains dans le sud de l'Adriatique.

gouvernement s'adressa à Ahmed *pacha* Hercegović, l'ex-grand vizir devenu gendre du sultan, demandant notamment un châtiment exemplaire contre un certain Živan Dmitrović, probablement un agent du fisc ottoman. Un « cadeau » de 150 ducats avait été fait à Ahmed *pacha*. Ce n'est qu'en mars 1500, c'est-à-dire plus d'un an après la première démarche des ambassadeurs ragusains et après la mission d'une seconde ambassade, que le sultan émit une ordonnance aux *qadi* de Roumélie, par laquelle il décrétait la protection des marchands ragusains qui devaient être distingués de ceux de Venise grâce à des papiers d'identité délivrés par la seigneurie de Dubrovnik.

Les informations concernant une menace turque imminente, voire une possible attaque du sultan contre la ville, commencent à se répandre à partir d'avril 1499. Ces rumeurs étaient attisées par les mouvements de troupes locales dans les régions proches du territoire ragusain, ainsi que par les actions de course entreprises par les flottilles des *foustes* ottomanes lancées depuis Valona (Avlona) à partir de printemps 1499. Ces rumeurs de menace eurent pour effet un renforcement des fortifications dès le printemps, alors que le gouvernement avait évoqué ses craintes dès janvier, en s'adressant au roi de Hongrie pour lui demander un renfort de 100 *barabant* afin de renforcer les sentinelles de ses fortifications.

C'est dans ce climat de tensions et d'angoisses, à quelques jours à peine du déclenchement des hostilités turco-vénitiennes, qu'un incident grave faillit ruiner tous les efforts d'apaisement qui avaient été entrepris par les autorités et la diplomatie ragusaines. Suite à des provocations répétées de la part de l'*emin* ottoman de Raguse, le 22 juillet 1499, la foule ragusaine réagit très violemment en rouant de coups et en molestant très durement tous les Turcs qui se trouvaient alors dans la ville, à commencer par l'*emin* lui-même, ses adjoints et quelques janissaires de

Novi. Cet incident, si mal venu à un moment aussi délicat, et qui aurait pu coûter très cher à la République, fut finalement sans conséquences, grâce notamment à quelques « présents » dont l'un de 60 ducats donné à l'*emin*. Ces faits sont cependant assez révélateurs, car si les Ottomans avaient réellement eu l'intention d'attaquer la ville, ils n'auraient certainement pas manqué par pareille occasion. L'incident souleva néanmoins la question délicate de la présence de l'*emin* ottoman aux portes de Dubrovnik, de ses séjours dans la ville même, ainsi que des allées et venues des autres fonctionnaires turcs dont la présence était presque constamment une source de multiples ennuis.

Une ambassade fut dépêchée à Constantinople avec pour consigne de présenter les excuses et les réparations éventuellement exigées pour l'incident survenu avec l'*emin*. Commencée au mois d'août, la guerre, ainsi que le silence de l'*emin* soudoyé, firent passer cette affaire au second plan. La requête du gouvernement ragusain, qui demandait à la Porte de limiter le mouvement de ses agents à Raguse, devait faire l'objet d'une ordonnance du sultan trois ans plus tard seulement. En attendant, le « Petit conseil » de la République décréta le 12 octobre 1499 que les Ottomans se trouvant actuellement à Dubrovnik devraient être traités à égalité avec les Ragusains. Ce qui démontre combien vive pouvait être la crainte de voir de tels incidents se reproduire, et combien fortement était ressenti le danger de représailles turques.

La politique de Raguse avait ceci de particulier qu'elle réussissait à entretenir des rapports entre les deux camps hostiles, et cela non seulement en temps de tensions, mais même en pleine guerre. Cette position médiane n'était pas seulement la condition de survie de la République, elle était également la cause d'importants bénéfices, surtout en temps de guerre. Cette orientation était cependant lourde de risques, parsemée de grands dangers

et fort difficile à gérer. De même que les affaires ragusaines tiraient des gains substantiels en participant à l'économie de guerre des deux parties en lice, de même la République subissait le contrecoup des opérations militaires et s'exposait aux représailles des deux belligérants. Dès l'automne 1499, les combats, souvent fort violents, faisaient rage dans le proche voisinage, au nord et surtout au sud de Dubrovnik. C'est alors que les Vénitiens purent détruire les salines de Neretva, puis fortement endommager celles de Novi et surtout celles de Risan. L'économie de Raguse en fut fortement affectée, les ressortissants ragusains de Neretva durent être évacués une fois de plus. La navigation était en outre devenue périodiquement impraticable, surtout en ce qui concerne le trafic avec le Levant et notamment avec l'Égypte et la Syrie, qui au début de la guerre fut presque complètement interrompu. En interceptant les bateaux ragusains, les Vénitiens cherchaient plus à prendre sous leur contrôle le trafic ragusain, qu'à l'interrompre complètement. C'est pourquoi le gouvernement ragusain se vit contraint d'adopter des mesures draconiennes afin de garder le contrôle de sa flotte marchande et d'appliquer sa politique de double orientation en temps de guerre. C'est ainsi qu'en 1499, 1500, 1501, puis 1502, respectivement 24, 35, 44 et enfin 114 bateaux ragusains durent débarquer leurs cargaisons d'articles alimentaires, de peau, de cire, de laine, de plomb et de nombreux autres matières et produits dans les ports vénitiens. Le gouvernement ragusain avait depuis l'ouverture des hostilités strictement interdit à tous ses ressortissants toute implication dans les actions militaires, veillant à ce que le non-respect de cette interdiction fût immédiatement suivi de sanctions sévères. C'est ainsi que tout capitaine de navire devait être puni de six mois de prison ferme pour le transport de tout ressortissant ottoman. Les Ragusains s'employèrent en outre à mettre à profit leurs relations auprès des Ottomans, lorsqu'il

était question de libérer les prisonniers vénitiens, le rachat de prisonniers faisant partie de leurs activités fructueuses.

Toutes les mesures et initiatives prises à cette époque illustrent bien à quel point la politique ragusaine s'efforçait de se soustraire aux mesures vénitiennes qui mettaient en péril ses intérêts économiques. Entre les représailles vénitiennes qui affectaient considérablement le commerce maritime ragusain ainsi que celui avec le voisinage proche de la ville, d'une part, et les mesures restrictives que les autorités ottomanes imposaient, ainsi que les tensions lourdes de menaces avec leurs fonctionnaires à Raguse et à l'intérieur des terres, d'autre part, la République ragusaine ne disposait que d'une marge de manœuvre bien faible. Le plus difficile était de concilier les contraintes imposées en temps de guerre par les deux belligérants avec les impératifs économiques. Les Ragusains réussirent pourtant non seulement à éviter les plus grands périls au cours des années 1499-1503, mais encore à s'assurer des gains importants, en assurant notamment le trafic de marchandises entre les deux rivages de l'Adriatique⁹¹. La position privilégiée de Dubrovnik trouvait sa pleine justification en temps de guerre, alors que les échanges commerciaux entre la Turquie et les pays occidentaux s'effectuaient presque exclusivement par l'entremise de cette ville. Dès que la guerre prenait fin, comme en août 1503, l'activité des marchands occidentaux pouvait recommencer et Raguse perdait cette exclusivité d'exception. Ce phénomène est particulièrement perceptible lorsqu'on compare le volume d'affaires qui fut réalisé entre 1495 et 1505.

⁹¹. Adriatique, que Venise considéra longtemps comme son domaine réservé, mais où son commerce est de plus en plus concurrencé par d'autres puissances, dont notamment le négoce et le transport maritime ragusain, cf. F. BRAUDEL, *Méditerranée* 1, p. 113-117, 118-119.

Après une période de très vive tension avec les autorités ottomanes locales, s'étendant d'août 1499 à mars 1500, notamment avec le *qadi* de Novi au sujet de la vente du sel, le gouvernement ragusain réussit à obtenir de la Porte plusieurs décrets en sa faveur portant confirmation de certains de ses privilèges. Les ambassadeurs ragusains qui obtinrent ces actes du sultan furent soutenus dans leur démarche par Ahmed *pacha* Hercegović, ainsi qu'il ressort de sa lettre du 20 avril. Prises à partir du mois de mars 1500, ces décisions de la Porte visent à mettre un terme aux entraves que les autorités ottomanes locales avaient posées au trafic des marchandises par les commerçants ragusains, notamment depuis le début de la guerre. Le droit de douane au taux de 2% fut confirmé par l'acte du 11 mars 1500. Quelques jours plus tard, le sultan interdit aux *qadi* de Roumélie toutes les tracasseries et autres exactions à l'encontre des Ragusains sous prétexte qu'ils camoufleraient leur identité vénitienne. Un autre firman fut émis pour définir, quoique incomplètement, la question du droit d'héritage pour les Ragusains morts en Turquie. En date du 30 mars, l'ordre fut donné au *qadi* ainsi qu'au *sangaqbeg* d'Herzégovine, Ahmed *beg* Vranešević, d'empêcher et de châtier sévèrement l'emprisonnement et la vente comme esclaves des femmes et des enfants des ressortissants ragusains.

L'incident créé dans le port de Raguse, en octobre 1501, par une *fouste* ottomane est un autre exemple des difficultés que pouvait rencontrer la République ragusaine en temps de guerre turco-vénitienne. Le seul port ouvert au trafic des échanges entre la Turquie et le monde chrétien en ce temps de guerre, celui de Raguse, devenait une cible de choix pour les escarmouches entre les deux belligérants. Une *fouste*, une de ces embarcations légères de 16 places assises qui faisaient la course depuis Avlona, avait pris position à l'entrée du port de Raguse, empêchant de la sorte les bateaux marchands de la coalition chrétienne d'y

accéder. Alors que les autorités ragusaines s'efforçaient en vain d'éloigner cette embarcation ottomane, trois foustes vénitiennes vinrent de Kotor une semaine plus tard et les Ragusains furent contraints de débloquent l'entrée de leur port afin de laisser la foustte ottomane y trouver refuge. La foustte fut désarmée et tirée à sec, puis les autorités ragusaines trouvèrent un moyen de conclure l'incident sans irriter les Ottomans en rachetant la foustte 700 ducats, un prix supérieur à sa valeur réelle. Les Vénitiens voyaient dans cet incident une preuve de plus de la complicité coupable dont jouissait Raguse du côté ottoman. Les explications par lesquelles Raguse tenta d'éviter les représailles vénitiennes furent sans grand effet. En janvier 1502, deux galères vénitiennes avaient capturé une *nave* (caravelle) ragusaine. L'affaire fut réglée un an plus tard lorsque, dans les accords de paix qu'ils conclurent avec Venise, la Turquie exigea la libération du navire ragusain et un changement d'attitude de Venise à l'égard de Raguse.

Les navires marchands ragusains durent aussi faire les frais du conflit de la part de l'autre bord, car les incidents sur mer se multipliaient également du côté turc. En mars 1502, deux navires marchands ragusains furent pris en chasse par 18 foustes ottomanes dans le canal de Négropon. Ayant opposé pour la première fois une riposte armée qui fit des victimes du côté ottoman, les bâtiments ragusains durent chercher refuge dans le port le plus proche. La vie des deux capitaines ainsi que les navires avec leurs marchandises ne furent sauvés qu'en dernier recours et au prix d'instantes démarches diplomatiques du gouvernement ragusain en direction de la Porte. Au printemps de la même année un autre bâtiment ragusain, échoué dans la baie de Dyrrachium (Durazzo) après avoir été pris en chasse par un vaisseau de guerre papal, fut complètement pillé par la population locale. Les démarches faites auprès du sultan semblent avoir

eu un aboutissement favorable, car on ne trouve plus trace de cette affaire dans la documentation des Archives ragusaines. Là aussi il faut relever les bonnes dispositions de la Porte, lorsqu'il s'agit de préserver les intérêts de Raguse.

L'attitude qu'observa Raguse lors de la conclusion en août 1503 de la paix, par laquelle avait pris fin la guerre commencée en 1499 entre Venise et la Turquie, est singulièrement révélatrice de l'évolution de la position de la République ragusaine par rapport à la Turquie et sur le plan international. Le début des pourparlers de paix, au printemps 1502, avait rencontré à Raguse une indifférence à peu près complète, indifférence qui se manifesta notamment lors du passage du *bailo* vénitien, André Gritti, à Raguse en mars de la même année. Alors que les négociations de paix suivaient leur cours, la diplomatie ragusaine ne recevait aucune consigne à ce propos. Aucune initiative diplomatique n'a pu être relevée du côté ragusain à ce sujet, ni à la Porte, ni à Venise, ni auprès du roi de Hongrie, Vladislav. Toujours nominalement suzerain de Raguse, ce dernier reçut une ambassade ragusaine en août 1503, quand les pourparlers de paix touchaient déjà à leur terme. Alors qu'elle se trouvait être le premier pays sur la voie de leur conquête, la Hongrie était toujours censée pouvoir opposer la défense la plus efficace à la poussée ottomane en direction de l'Europe centrale et occidentale. Les Vénitiens devaient par conséquent tenir compte de l'opposition de la Hongrie, qui avait été leur alliée lors de la guerre contre la Turquie, à toute tentative venant de leur part qui eût été susceptible de mettre Raguse en péril. Même après sa défaite et la perte de nombre de ses possessions au cours de la guerre, Venise devait défendre ses intérêts essentiellement au Levant, alors que la suprématie de Dubrovnik sur le marché continental des Balkans pouvait difficilement être mise en cause. La principale garantie des intérêts ragusains n'était cependant plus, et cela

depuis fort longtemps déjà, assurée par la Hongrie. Au delà de tous les problèmes et tensions qu'ils pouvaient rencontrer, seuls les rapports de Raguse avec la Turquie constituaient une garantie efficace contre toute ingérence et menace vénitiennes. Les garanties du traité de paix ne seront appliquées par Venise que lorsqu'elles pouvaient s'accorder avec ses intérêts dans la région.

Lorsque la paix fut conclue, en août 1503, entre la Turquie d'une part et Venise et la Hongrie, d'autre part, Raguse avait donc réussi à consolider sa position par rapport à Venise et à surmonter ses difficultés avec les Ottomans. Les Vénitiens et les autres marchands occidentaux ayant repris leurs activités en Turquie, le chiffre d'affaires de Raguse baissa de manière significative.

Ancien *begler beg* de Roumélie, Sinan *pacha* Borovinić fut rétrogradé par la Porte à la fonction de *sangaqbeg* de l'Herzégovine en 1504, où il devait assumer cette charge jusqu'en mars 1507. Les rapports avec ce nouveau gouverneur ottoman s'annoncèrent comme difficiles dès la venue en juillet de ses émissaires à Raguse. Chargés d'aviser les Ragusains de l'arrivée de Sinan *pacha*, ces émissaires refusèrent de recevoir les cadeaux dont le montant était comme d'habitude : 100 ducats d'or destinés au *sangaqbeg*, 80 ducats pour son *kapıdızı bası* et 400 aspres au *subası* qui commandait sa garde. Chargés au mois d'août de faire revenir le nouveau gouverneur ottoman sur les barrières qu'il avait imposées, dès son arrivée, à l'exportation de denrées alimentaires de première nécessité pour Raguse, les ambassadeurs ragusains Stjepo Sorkočević et Bernandin Gučetić durent soudoyer généreusement les subalternes turcs afin d'obtenir de Sinan *pacha* qu'il acceptât de recevoir un présent d'une valeur de 400 ducats. En septembre le *sangaqbeg* abrogea une partie de ses interdictions sans que les tensions avec Raguse, survenues dès son arrivé en Herzégovine, fussent surmontées pour

autant. Les incidents survenus des deux côtés de la frontière, les plaintes et les accusations réciproques se multiplièrent dans la deuxième moitié de 1504 et en 1505⁹². Lorsque les émissaires ragusains, chargés de régler avec lui quelques questions épineuses, rencontrèrent Sinan *pacha* à Novi, en novembre 1504, celui-ci leur demanda de lui rendre un service qui était de lui échanger la somme de 20 000 aspres en ducats d'or vénitiens. En lui envoyant la somme de 400 ducats d'or, le gouvernement ragusain ferma les yeux devant le fait qu'un certain nombre d'aspres étaient falsifiés et que d'autres pièces manquaient. En 1505 et 1506, le *sangaqbeg* d'Herzégovine s'occupa de renforcer les fortifications ottomanes, notamment celles de la côte adriatique et surtout dans la région de l'estuaire de la Neretva. Intéressé lui-même par la sécurité dans son voisinage, le gouvernement ragusain assurait une aide importante pour ces travaux en fournissant par voie maritime aux Ottomans les matériaux de construction nécessaires. Les rapports turco-ragusains devaient s'améliorer progressivement courant 1506 ; les incidents s'espaçaient et les chefs militaires ottomans du voisinage laissèrent s'effectuer le trafic de bétail et autres victuailles indispensables à l'alimentation de la ville. Cette normalisation fut rendue possible en premier lieu par la confirmation des privilèges ragusains par la Porte en juillet 1505. Ayant à mener une guerre difficile sur ses frontières orientales, la Porte devait se rendre à l'évidence que les privilèges dont avaient bénéficié Raguse ainsi que les ci-

⁹². L'exécution par les corsaires ottomans dans les geôles de Novi, en juillet 1505, du *knez* ragusain de Kontrone avec ses sept serviteurs, faisait partie de ces incidents majeurs qui nuisaient aux rapports déjà tendus de Raguse avec les Ottomans de son voisinage. Ni l'engagement du pape, ni celui de la reine de Hongrie, ne purent empêcher ce dénouement tragique qui faisait suite à l'enlèvement de ces huit ressortissants ragusains en 1503 et alors que la rançon de 5 000 ducats exigée par les ravisseurs tardait à être réunie.

tés marchandes italiennes, était un moindre mal en comparaison de l'interruption du trafic qu'avait provoquée la nouvelle réglementation douanière

En mars 1507, Sinan *pacha* Borovinić fut remplacé par Mehmed *beg* Isabegović, lequel devait rester *sangaqbeg* d'Herzégovine jusqu'en avril 1509. La fin de son mandat de gouverneur devait coïncider avec la guerre de la ligue de Cambrai (1508-1512). Dans cette guerre qui opposa le roi de France Louis XII, le pape Jules II, l'empereur Maximilien I^{er} et le roi d'Espagne, Ferdinand d'Aragon, à la République de Venise, Dubrovnik avait adopté une attitude proche de celle de son suzerain ottoman. Alors que les Vénitiens faisaient tout leur possible pour entraîner la Turquie dans sa guerre contre la ligue occidentale, Raguse fournissait une aide logistique à Venise et aux Ottomans à la fois. En signe de reconnaissance Venise avait abrogé sa loi de 1484 par laquelle elle avait imposé des taxes draconiennes aux marchands et aux navires ragusains dans ses ports. Voyant dans toute ligue chrétienne une menace directe pour sa sécurité, la Turquie avait de son côté entrepris une vaste action de préparatifs en vue d'une guerre éventuelle, mettant notamment en œuvre un large programme de réparation de ses fortifications sur la côte adriatique. Les fortifications de Durazzo (Dyrrachium, Dures), de Scutari (Skadar), de Novi, de Trebinje et les forts de la Neretva furent notamment inclus dans ces importants travaux de reconstruction, commencés en 1507 et poursuivis en 1508 avec l'aide de Dubrovnik. C'est sans doute pourquoi la Porte s'était montrée inhabituellement efficace à contrecarrer les initiatives de ses hauts fonctionnaires locaux lorsqu'ils se montraient hostiles à Raguse en tentant de mettre en cause les privilèges de la République. C'est en quoi le décret du 25 mars 1510 par lequel la Porte imposait un *emin* chargé de prélever une taxe de transit à Ston allait à contre-courant de cette politique visant à favoriser Raguse. En

pleins préparatifs de guerre, alors que la Turquie venait de remporter une importante victoire contre la Perse deux ans plus tôt (en 1507) et avait donc les mains libres en Occident, Constantinople fut frappée le 14 septembre 1509 avec toute sa région par un tremblement de terre particulièrement dévastateur. Afin de prévenir les troubles et d'assurer la cohérence de l'Empire à la suite de cette catastrophe naturelle, Bayezid confia la gestion de certaines provinces particulièrement exposées en Asie à ses fils et à l'un de ses petits-fils. Ce fut une erreur grave puisqu'une guerre civile devait en résulter, à l'occasion de laquelle Bayezid II allait perdre son trône au profit de son fils Selim. La guerre civile qui avait duré près de deux ans et demi, avait attisé en Occident des espoirs de voir le péril turc décliner. Les Ragusains manifestèrent eux aussi leur enthousiasme, lorsque leur gouvernement accorda 10 *perper* (5 ducats) aux monastères ragusains afin de « célébrer des actions de grâce pour les bonnes nouvelles parvenues d'Andrinople ». Le 23 avril 1512, avec le soutien des janissaires et de la foule constantinopolitaine, Selim I^{er} avait forcé Bayezid à lui céder son trône.

ii. Raguse et les Ottomans au cours du règne de Selim I^{er}

Le 28 mai 1512, le gouvernement ragusain fut avisé de l'avènement de Selim I^{er}, par un émissaire du nouveau *sangaqbeg* d'Herzégovine, Hasan *beg* Alibegović. Le *čajuš Yusuf*, envoyé officiel de la Porte, arriva à Dubrovnik le 8 juin porteur d'une lettre du nouveau sultan. L'ambassadeur de la Porte fut reçu avec les égards dus à son rang, il fut gratifié de 100 ducats, en plus d'étoffes de prix qu'il reçut en cadeau, puis un navire fut mis à sa disposition afin de le transporter à Venise. Confié à Dživo Saračić et Stijepo Sorkočević, les meilleurs diplomates ragusains d'alors, une ambassade fut dépêchée à la Porte avec pour mis-

sion principale d'obtenir du nouveau sultan la confirmation de leurs privilèges.

Outre sa lettre de félicitations pour son accession au trône, accompagnée d'une déclaration d'allégeance, le gouvernement ragusain faisait don au sultan d'une argenterie de la meilleure facture d'une valeur de 200 ducats. Les plus hauts dignitaires de la Porte recevaient, eux aussi, leurs cadeaux, ainsi que le prince Süleyman. Ce dernier don devait être qualifié par les autorités ragusaines d'exception à l'usage habituel.

À la demande de la Porte, Raguse avait pris une part active depuis 1516 à la construction de la nouvelle flotte ottomane. Quatorze maîtres-artisans de calfatage furent dépêchés à Gallipoli, où les travaux de construction étaient dirigés par Kasum (Qæsım) *pacha*. Les autorités ottomanes empêchèrent le retour à Dubrovnik de ces artisans à la fin de l'année. Malgré les interventions du gouvernement ragusain, ils ne purent rejoindre leur patrie qu'en avril 1517. C'est à Piri Mehmed Pacha, le nouveau chef de cette entreprise de construction, que les émissaires ragusains durent remettre le tribut apporté cette année-là.

Commencée en juin 1518 sous la direction du *sangaqbeg* d'Herzégovine, Kasum (Qæsım) beg, la reconstruction et la réfection des fortifications de Novi s'accomplissaient également avec une aide substantielle de la République de Raguse. Les bateaux ragusains transportaient le bois de construction depuis Neretva, des clous, du goudron, les barres de fer et même le blé furent acheminés à Novi par les soins de la flotte ragusaine. Instruits par une expérience similaire, les Ragusains prirent cependant bien soin de se faire payer à la livraison de ces matériaux. Avec quelques interruptions, les travaux durèrent jusqu'à la fin de 1519.

C'est au début du xvi^e siècle que Raguse établit d'excellentes relations économiques et diplomatiques avec l'Espagne, ain-

si qu'avec ses possessions en Italie méridionale. Parce qu'elle avait aidé Venise dans la guerre de la Ligue de Cambrai, les relations entre les deux Républiques marchandes étaient devenues presque amicales. Avec la consolidation de ses positions en Turquie, grâce notamment aux dispositions prises par Selim I^{er}, Dubrovnik voyait s'ouvrir de brillantes perspectives. Sa marine marchande prend alors un essor considérable, cependant que le volume des affaires réalisées par voie maritime n'atteignait pas plus d'un cinquième de l'ensemble du chiffre réalisé par ses marchands. La suppression des frontières à l'intérieur des Balkans, l'affaiblissement de la marine marchande vénitienne dans la première moitié du xvi^e siècle, alors que les marchands anglais, hollandais et français ne s'étaient pas encore répandus en grand nombre au Levant, devaient assurer un rôle prépondérant au commerce ragusain entre l'Empire ottoman et les pays occidentaux. L'essor du commerce ragusain à l'époque du règne de Selim I^{er}, devait aboutir au xvi^e siècle à une époque de prospérité pour la République de Raguse, qui ne devait plus jamais être surpassée.

Les conquêtes de Selim I^{er} en Orient, la paix avec les pays chrétiens, la sécurité relative sur mer et sur terre, le strict respect des lois que le sultan s'efforçait de faire observer, et surtout le patronage efficace de la Porte s'opposant aux abus des fonctionnaires locaux, mettaient Raguse à l'abri des entraves les plus immédiates à l'extension de ses affaires. Un très vaste marché s'offrait désormais aux négociants de la République ragusaine, comprenant la Turquie sur les trois continents, mais aussi toute la Méditerranée et une partie de l'Europe occidentale.

**iii. Les privilèges de Raguse dans l'Empire ottoman :
la ville maritime fait valoir son atout maître,
ses réseaux commerciaux**

En succédant aux États chrétiens des Balkans, l'Empire ottoman a progressivement réglé ses rapports avec la république de Raguse, dont les comptoirs et les colonies marchandes couvraient une grande partie de la péninsule⁹³. Avant tout des conquérants, les Ottomans et leurs dirigeants n'étaient pas à leur aise dans les affaires de négoce. Le commerce resta, du moins au début de leur administration dans les pays balkaniques, l'affaire de ceux qui l'avaient fait depuis toujours : à savoir, les marchands des villes dont une partie se convertit progressivement à l'islam, ainsi que les ressortissants de cités comme Venise, Gênes, Florence, et surtout dans la partie continentale, de la République de Raguse.

L'histoire de ces privilèges, fondamentaux pour le maintien puis l'extension du négoce ragusain en Turquie, si important pour la vie économique au sein de l'Empire ottoman en Europe, commence en 1430 avec les premiers firmans délivrés par le sultan en faveur de la République ragusaine. Ce ne furent au début que des sauf-conduits *littera securitatis, salvum conductum*.

À la suite de la première chute du despotat de Serbie (1440-1444), Raguse dut accepter, en février 1442, de verser un tribut, dit « don », annuel de 1 000 ducats d'or en vaisselle d'argent, contre les privilèges assurant les conditions de l'activité commerciale des Ragusains sur le territoire ottoman. L'essentiel des

⁹³. Citons, par exemple, celles de Novi-Bazar, de Sophia (Sredez), de Tatar-Bazardjik, de Philippopoli, d'Andrinople, à côté desquelles nous nous permettrons de nommer encore, bien qu'elles fussent situées en Bessarabie, celles de Kilia et d'Akkerman, où les Turcs avaient déjà trouvé, au moment de la conquête, des Ragusains dont ils avaient pillé les magasins, cf. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant II*, p. 347-348.

conditions contenues dans ce document restèrent en vigueur durant toute la première occupation ottomane de la Serbie. Les conditions du commerce ragusain dans l'Empire ottoman furent finalement définies par le firman de Mehmed II de 1458, un an à peine avant la chute finale du despotat serbe. Ainsi Raguse devint-elle un État semi-indépendant, jouissant de larges droits d'autonomie politique et économique, assimilés en partie au régime des capitulations au Levant. Cette convention régissant le statut de Raguse et de ses ressortissants par rapport à l'Empire ottoman, ne fut cependant pas basée sur les capitulations analogues à celles dont les cités marchandes occidentales jouissaient auprès des souverains islamiques en Orient : elle fut établie en partie à partir des privilèges que les Ragusains jouissaient en Serbie avant la domination ottomane. Soumettant au sultan un texte de convention, résultant de longues tractations, les Ragusains parvinrent à obtenir des privilèges nettement plus favorables que ceux dont jouissaient les autres républiques (cités) marchandes en territoire ottoman. Régulièrement renouvelée au moment des successions sur le trône ottoman, cette convention garda essentiellement le même caractère, mis à part le montant du tribut qui devait graduellement passer de 1 500 ducats vénitiens en 1458, à 5 000 ducats en 1468, à 9 000, puis à 10 000 en 1472, pour se stabiliser à 12 500 ducats en 1481.

C'est à partir de l'été 1465 que commence l'établissement systématique des Ottomans en Herzégovine, alors que la fin de la conquête de ce territoire est marquée par la prise de Novi au début de 1482. Cette période coïncide en grande partie avec le processus d'établissement progressif des règlements qui régiront les rapports de la République patricienne de Raguse avec l'Empire ottoman. Les principaux firmans par lesquels les sultans instaurent, confirment ou, plus rarement, modifient les privilèges ainsi que les obligations et autres devoirs de la Répu-

blique à l'égard de la Porte sont délivrés durant cette période. Il est donc possible de suivre l'essentiel de ce processus à travers notamment les actes de capitulations que les sultans accordent à Raguse à partir de 1442, puis surtout en 1458, confirmées en 1462, jusqu'en 1481 et 1513. L'essentiel des privilèges de Dubrovnik s'est ensuite stabilisé pratiquement jusqu'à la fin de la République, abolie par Napoléon Bonaparte en 1806, alors que le dernier tribut fut remis à la Porte la même année.

Réparties en trois catégories, les clauses contenues dans la convention entre Raguse et la Porte définissent les rapports et les conditions politiques, économiques et juridiques de ces privilèges.

Une autonomie comprenant la liberté au sein de son territoire, et l'interdiction formelle d'y avoir accès, en 1442, à tout ressortissant ottoman, mis à part l'ambassadeur du sultan auprès de la République, définissait l'essentiel du statut politique de Raguse. Cette garantie, comprenant la sécurité de la République et l'inviolabilité de son territoire, était applicable aussi bien à l'administration ottomane qu'à ceux qui étaient soumis au sultan par des liens de vassalité.

Les clauses économiques contenues dans les firmans des sultans Murad II, Mehmed II Bayezid II et Selim I^{er}, révèlent le statut spécifique de Raguse, privilégiée par rapport aux autres partenaires économiques de la Porte. Excluant toute autre taxe, le taux de douane de 2% fut, en effet, plus avantageux que celui qui s'appliquait aux autres marchands, y compris les marchands musulmans. Ainsi, l'ordonnance de Murad II (1442), de même que celles de Mehmed II (1458 et 1462), attribuée à Dubrovnik pour seule taxe douanière un pourcentage de 2% sur la vente des marchandises. Les actes de Bayezid II, émis en 1481 et 1510, stipulaient un taux de douane de 3% pour les musulmans, de 4% pour les tributaires soumis au *haraq* (*haračnici*), de 5%

pour les étrangers ; les Ragusains, en vertu des firmans anciens, bénéficiaient d'un taux de 2% de douane dans tout l'Empire ottoman. Les deux traités de privilèges octroyés par Selim I^{er} confirment les mêmes capitulations. Seuls les Vénitiens, et encore seulement entre 1454 et 1463, ainsi que Florence durant une courte période antérieure à 1472² avaient joui de conditions comparables pour leur commerce en territoire ottoman. Seule la marchandise vendue était soumise aux droits de douane. De plus, le sultan garantissait aux Ragusains qu'aucune guerre, « en Orient ou en Occident », ne pourrait interdire leur commerce dans son Empire.

Le statut juridique des Ragusains dans l'Empire ottoman était moins privilégié que leurs franchises commerciales. Bien que Murad II eût reconnu le droit des Ragusains à une autonomie judiciaire en cas de litige entre ressortissants de la République sur le territoire ottoman, cette clause ne fut pas reprise dans les traités de privilèges ultérieurs. Alors qu'en cas de litige entre un Ragusain et un autochtone, dans la réglementation juridique de l'État serbe, les ressortissants de Raguse avaient droit à un jury mixte, dans l'État ottoman ils devaient comparaître devant un *qadi* pour être jugés selon la loi religieuse (*charia*). Les Ragusains avaient le droit de se faire payer leurs dettes, sur serment de deux ou trois de leurs compatriotes. Une autre garantie stipulait que les dettes d'un Ragusain ne soient pas exigées de la part d'une tierce personne ou d'une communauté (colonie) ragusaine. L'héritage des Ragusains en territoire ottoman ne serait pas usurpé par le sultan où par les Ottomans, mais mis à la disposition de Raguse et des héritiers légaux. Tout en étant sensiblement moins larges que les privilèges octroyés par les souverains serbes, ces conventions juridiques prenaient pour modèles celles dont les Ragusains jouissaient jadis en Serbie. C'est ainsi que Raguse bénéficiait dans le domaine juridique aussi d'un sta-

tut plus favorable que Florence et les autres cités marchandes concurrentes.

L'unification administrative de la Péninsule balkanique, conséquence de la conquête ottomane, ainsi que les conventions relativement avantageuses et libérales octroyées par les sultans, eurent pour effet une extension du commerce ragusain dans les pays sous administration ottomane. Un écart considérable apparaît cependant entre la réalité et la théorie dans les capitulations ragusaines en usage dans l'Empire ottoman.

Les Ragusains avaient dû se plaindre à maintes reprises auprès de la Porte du mauvais fonctionnement des tribunaux ottomans. En 1476, ils présentèrent des doléances à Mehmed II en déclarant qu'ils ne pouvaient se faire payer leurs dettes pour cause de laxisme et d'atermoiements des *qadi*, qui acceptent que la partie adverse fasse comparaître de faux témoins. « C'est à l'aide de mensonges et d'intrigues qu'on nous extorque beaucoup d'argent, des biens et des marchandises, qu'on nous fait violence et injustice ».

Le souci majeur du gouvernement ragusain et la tâche la plus importante de sa diplomatie était de veiller au respect de ce taux de douane et à la bonne application des autres clauses des privilèges. D'autant que la législation du sultan ne concordait par toujours avec sa mise en pratique sur le terrain, sans parler des atteintes aux clauses des privilèges auxquels se livrait périodiquement la Porte elle-même.

C'est ainsi que la douane de 2% n'était pas toujours observée. Fin 1476, Mehmed II imposa à Raguse des innovations et des augmentations importantes en matière de douane. Un poste douanier fut placé en 1477 à Ledenice à côté de Brgat, aux portes mêmes de Raguse. Les Ragusains y étaient taxés de 5% de douane sur toute marchandise importée ou exportée de la ville. Cette mesure avait pour but de contrôler la totalité du trafic

continental de Raguse et d'y faire percevoir une douane, nouveauté sans précédent dans l'histoire de cette ville marchande. La douane fut affermée à un certain Qaraman à qui fut adjoint le serviteur (*sklav*) du sultan Qaragoz. Les « proches » du sultan, ses sujets, devaient verser une douane de 4%, cependant que les Ragusains étaient taxés de 5% de douane sur toute marchandise importée ou exportée de la ville. Les fonctionnaires ottomans (le *sangaqbeg* d'Herzégovine, *pacha* Yigit, les *qadi*) devaient contrôler avec vigilance tout le trafic et confisquer toute marchandise non taxée. La douane ottomane fut placée en 1477 devant les portes mêmes de Raguse, à Ploče, pour y percevoir les droits. Les doléances de Raguse auprès des fonctionnaires ottomans et du sultan restèrent sans effet, ce qui entraîna une interdiction de tout trafic continental, décrétée par le Conseil de la cité en janvier 1477. Ce blocus se poursuivit durant toute l'année 1477, pour se solder, début 1478, par une augmentation du tribut annuel de 2 500 ducats (pour le droit de douane – *gümriük*) en contrepartie de la suppression de la douane aux portes et aux frontières de Raguse.

Pratiquement, toutes les crises dans les rapports entre Raguse et la Porte au cours de la seconde moitié du xv^e siècle eurent pour aboutissement une augmentation plus ou moins considérable du tribut que la République devait verser annuellement au sultan. De 1 000 ducats en 1442, pendant la première conquête du despotat serbe, le tribut fut établi à 1 500 ducats en 1458 à la veille de l'occupation définitive de la Serbie. En 1468 (à la suite d'incidents frontaliers et de la suspension partielle du trafic continental), le tribut passa à 5 000 ducats ; en 1471 (après les razzias dévastatrices de Hamza *beg* à Konavle, décembre 1470 et février 1471, suivies de la suspension du trafic) à 9 000 ducats, et en 1472, à 10 000 ducats d'or vénitiens. En 1478 (suspension du trafic continental et razzia de Yonus *voïévode* d'Azaj (Ayaz),

sangaqbeg d'Herzégovine, dans Konavle), un tribut de 12 500 ducats fut imposé, pour passer à 15 000 ducats en 1480. Cette dernière augmentation fut pratiquement caduque, puisque dans le tribut de 1480 ne fut payée que la moitié de l'augmentation, ce qui le porta pour cette année à 13 750 ducats d'or. Le tribut fut finalement stabilisé par Bayezid II en 1481/2 (peu de temps avant la chute définitive de Novi et d'Herzégovine), à 12 500 ducats d'or vénitiens.

L'intégration des pays balkaniques à l'Empire ottoman fut à l'origine de l'extension des réseaux commerciaux ragusains et de la prospérité de la République de Dubrovnik. Commencé dans la deuxième moitié du xv^e siècle⁹⁴, l'essor économique de la vieille cité marchande devait aboutir à l'épanouissement de la ville au xvi^e et une partie du xvii^e siècle qui constitueront la « Grande époque de Dubrovnik ».

iv. Les privilèges, le tribut et la monnaie : une place privilégiée dans les Balkans et l'Adriatique

Instauré pour la première fois en 1458, payable exclusivement en ducats d'or vénitiens ou, beaucoup plus rarement, en ducats (florins) hongrois, le tribut annuel que Raguse versait à la Porte ottomane s'est finalement stabilisé à 12 500 ducats d'or en 1481. De la part de leur tributaires (*haračnici*), les Ottomans acceptaient uniquement les pièces d'or. Avec la pénurie générale du métal précieux⁹⁵, la masse monétaire en circulation relativement faible par rapport au volume des échanges commerciaux

⁹⁴. À la fin du xv^e siècle la ville comptait entre six et sept mille habitants.

⁹⁵. Avec le pouvoir d'achat plus important au Levant qu'en Occident pour les métaux précieux et le déficit chronique du commerce européen avec l'Orient. Depuis la haute antiquité l'or de l'Occident était drainé par les marchés orientaux, F. BRAUDEL, *Méditerranée* 1, p. 422 sq.

et la politique monétaire de la Porte, constituaient autant d'obstacles à l'acquittement de cette obligation majeure, condition première et garantie essentielle des conditions viables pour le commerce ragusain dans l'Empire ottoman. Le moyen de paiement à l'État ottoman était la monnaie d'argent, l'aspre, déjà à l'époque de Mehmed II sensiblement surévalué en valeur nominale par rapport à la valeur réelle de son poids en métal d'argent. Étant donné que la majeure partie des profits commerciaux ragusains était réalisée en territoire turc, donc en aspres, il en découlait que le commerce ragusain devait concentrer une partie importante de la monnaie d'or récoltée sur d'autres marchés, afin de pouvoir assurer la sécurité de son commerce à l'Empire du sultan. Lorsqu'il était encore possible d'exporter vers Venise, Florence, Pésaro, dans les villes de l'Italie méridionale et en Sicile de grandes quantités d'argent en barres depuis les mines de Serbie, le renouvellement des fonds monétaires en monnaie d'or demeurait relativement aisé. Même si les despotes de Serbie pratiquaient périodiquement, eux aussi, l'interdiction d'exportation de l'argent brut, source principale de leurs revenus financiers, ces obstacles étaient non seulement provisoires, mais aussi plus faciles à contourner, au besoin par un trafic de contrebande. La conquête de la Serbie, achevée en 1459, ainsi que le monopole ottoman sur le trafic d'argent brut ont complètement bouleversé l'état des choses de ce point de vue. Les Ragusains allaient rencontrer désormais (à partir déjà des années cinquante) des obstacles au royaume de Naples, par exemple, lorsqu'ils devaient sortir avec les pièces d'or qu'ils avaient gagnées sur place.

Après la crise des années soixante, la reprise lente, saccadée mais globalement continue, des années soixante-dix et quatre-vingt, la fin du xv^e siècle voit le début d'une longue période d'essor continu qui sera à l'origine de la prospérité et de la puissance commerciale et maritime de Raguse au xvi^e siècle. Ce fut l'essor

même des échanges vers la fin du xv^e siècle qui introduisit une disproportion entre le volume de marchandises et des échanges, d'une part, et d'autre part la masse monétaire qui restait nettement insuffisante pour couvrir cette accélération de la croissance économique et commerciale. En dehors de la situation globale de l'économie de cette partie du monde à l'époque de la découverte de l'Amérique et de la recherche accélérée de nouveaux débouchés à travers les océans, c'est l'inaptitude du système monétaire et économique turc à l'économie d'un âge nouveau qui a été sans doute une des causes majeures de cette pénurie monétaire dans l'Empire ottoman, à Raguse, mais aussi dans tout le bassin méditerranéen et même en Europe occidentale.

C'est ainsi que la République de Raguse rencontrait de sérieuses difficultés pour réunir la somme de 12 500 ducats de pièces d'or qu'il lui fallait verser au mois de novembre de chaque année au trésor impérial à Constantinople. Les ambassades portant le tribut étaient plus d'une fois obligées de partir à la Porte avec une somme incomplète qu'il devait parfaire par des versements en monnaie d'or, qu'ils recevaient, en cours de trajet, des mains des marchands ragusains qui résidaient en territoire ottoman.

C'est toujours cette pénurie de l'or qu'il fallait verser à la Porte à chaque fin d'année qui amenait les Ragusains à chercher à la compenser par l'exigence d'un règlement en pièces d'or pour les douanes d'importation et d'exportation de marchandises. Dubrovnik était le plus important point de transit, notamment pour l'importation de certaines marchandises en territoire ottoman. De nombreux hommes d'affaires non ragusains faisaient transiter leurs marchandises par Raguse avec l'obligation bien entendu de s'acquitter auprès des douanes ragusaines. Les autorités de Dubrovnik étaient assez conciliantes envers ces négociants étrangers, les faisant bénéficier du régime douanier normale-

ment réservé aux Ragusains, c'est-à-dire en les traitant comme des Ragusains, *tanquam Raguseus*. Ce régime de faveur était accordé notamment aux Florentins, surtout à partir de 1481.

De même les Ottomans exigeaient toujours de ses fermiers de douanes et de mines un payement en pièces d'or. Ces conditions imposées au paiement des douanes mettaient fréquemment à Dubrovnik les marchands ragusains, mais aussi étrangers, dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs redevances, – ce qui les amenait à solliciter un report des règlements de douane jusqu'à l'écoulement en Roumélie de leurs marchandises, avant tout des draperies. En septembre 1481, le Sénat décréta un régime de faveur pour certains marchands florentins. En 1485, le Sénat acceptait le report des échéances, mais jamais au delà du délai du versement du tribut. À plusieurs reprises les marchands redevables de douanes ont contracté avec les autorités de Raguse l'obligation de s'acquitter de leur obligation en versant les pièces d'or aux ambassadeurs porteurs du tribut, une fois que ces derniers seraient arrivés à Andrinople. Au cas où les ambassadeurs n'arrivaient pas à réaliser ces arriérés, ils étaient contraints de contracter des prêts sur place afin de pouvoir acquitter le tribut, ce qui devait amener les autorités de Raguse à freiner, parfois d'une manière draconienne et surtout en période de crise financière ou politique, ces pratiques de paiement différé de la douane. Il est évident que la disproportion entre la masse monétaire disponible, en or notamment, pour le gouvernement et les marchands ragusains et le volume des échanges allait croissant. Les marchands ragusains allaient y remédier avec le temps, du moins en partie, en allant chercher le précieux métal auprès des seigneurs fonciers ottomans dont les goûts de luxe devaient leur ouvrir l'accès à l'or des butins de guerre et à celui des prélèvements fiscaux. Avec le consentement du Conseil ragusain, les marchands ragusains d'une certaine envergure continuèrent

à bénéficier du report de leurs paiements de douane, ce qui correspondait à une mesure tendant à favoriser l'accumulation des capitaux. Malgré toute l'importance que revêtaient pour la République ragusaine ses rapports avec les Ottomans de son voisinage le plus immédiat, le *sangaq* d'Herzégovine, les questions les plus importantes devaient être réglées à la Porte. Le problème majeur pour les Ragusains au début du xvi^e siècle fut la nouvelle réglementation fiscale décrétée par la Porte en janvier 1505. Elle fixait les taux de douane d'importation et d'exportation de toutes les marchandises pour le commerce maritime et terrestre. Les étrangers étaient taxés à un taux de 5%, les ressortissants ottomans non-musulmans à 4%, alors que les Ottomans restaient redevables de 2% de douane. N'étant pas exemptés de cette décision, les marchands ragusains tentèrent de s'y opposer en refusant de payer de nouveaux taux de douane. Le Conseil de Raguse décréta l'interdiction d'exporter les marchandises en territoire ottoman, la contrebande fut soumise à de sévères sanctions, le trafic par l'intermédiaire des marchands étrangers strictement interdit aussi ; seules les compagnies commerciales ayant un Ottoman pour associé semblent avoir continué quelque activité. Il en fut de même pour les quatre articles (argent métal, plomb, cire, *krmez* = cochenille) soumis depuis longtemps à une imposition douanière d'un taux plus élevé. Cette nouvelle réglementation ayant touché sensiblement les intérêts de Raguse ainsi que ceux de ses principaux concurrents sur le marché ottoman, Venise, Gênes et Florence, une action concertée fut entreprise auprès de la Porte.

Les ambassadeurs porteurs du tribut, Dživo Saračić et Benko Marin Gundulić, reçurent des instructions précises pour une démarche ponctuelle à effectuer auprès du sultan. Ils devaient soumettre au *defterdær* (surintendant des finances et détenteur des registres) tous les *berat* où il était question de leurs privilèges

en prenant bien soin de se faire délivrer leurs copies conformes à Andrinople ou à Philippopoli (Filibe) où ils furent enregistrés. Ils devaient les montrer ensuite au grand vizir, Mustafa *pacha*, ainsi que rencontrer les autres vizirs et *pachas* avant d'obtenir l'audience chez le sultan. Leur requête devait être fondée sur l'évocation des quatre articles pour lesquels ils payaient « 300 aspres pour tout chargement de *krmez*, 30 aspres pour tout chargement de cire et 2 aspres pour tout chargement de plomb ». Ils devaient s'opposer énergiquement aux nouvelles réglementations lors de la réception chez le sultan en affirmant notamment que Dubrovnik ne serait plus en mesure d'accomplir ses obligations au cas où leur requête ne serait pas acceptée. La mission de cette ambassade devait s'avérer particulièrement ardue ; les deux *poklisar* ragusains durent s'attarder à Constantinople pendant près de cinq mois avant d'obtenir gain de cause, leur furent accordés en juillet 1505 plusieurs firmans par lesquels la Porte confirmait leurs anciens privilèges. Cette crise majeure dans les relations entre Raguse et la Porte sous le règne de Bayezid II, devait donc se solder par un plein succès diplomatique pour les Ragusains. Le commerce ragusain allait y trouver une base solide pour l'avenir de son activité dans le vaste Empire du Grand Seigneur.

De même que l'avènement de Bayezid II, celui de Selim I^{er} fut l'occasion d'une initiative de première importance pour la diplomatie ragusaine. La mission qui devait assurer la confirmation des privilèges de la République fut confiée à ses meilleurs diplomates, Dživo Saračić et Stjepo Sorkočević. Lors de la première audience, le nouveau sultan accéda à leurs requêtes et confirma toutes les Capitulations de Raguse. Alors que les ambassadeurs attendaient que la chancellerie impériale leur délivrât l'acte attestant cette confirmation, la Porte supprima tous les privilèges douaniers en décrétant un taux de douane de 5% qui

devait s'appliquer à tous les partenaires commerciaux de l'Empire, y compris à la République ragusaine. Avisés de ce brusque retournement de situation, le gouvernement ragusain dépêcha le 16 octobre 1512 aussitôt une autre ambassade, confiée à Stjepo Palmotić et Luka Bunić, afin de joindre leurs efforts à ceux des deux ambassadeurs qui se trouvaient déjà sur place. Lorsque les porteurs du tribut, Jakov Gundulić et Simon Bunić partirent le 24 novembre de la même année à Constantinople, une équipe de six ambassadeurs allait se retrouver bientôt à la Porte. Selim I^{er} étant en campagne en Orient, les ambassadeurs ragusains eurent comme interlocuteur le prince Süleyman que le sultan avait laissé comme *kaimakam* à Constantinople. La faveur du prince Süleyman leur fut d'un précieux concours pour la réussite de cette mission difficile. De même que celle de 1504-1505, la crise douanière survenue à l'occasion de l'avènement de Selim I^{er} fut de courte durée. En mars 1513, le sultan restitua les Capitulations de Raguse ; un firman en ce sens fut émis à Brousse à l'intention des *qadi* d'Anatolie et de Roumélie, puis un autre quelques jours plus tard à celle des *qadi* de Roumélie.

Le problème fut réglé de cette façon au niveau des principes, alors même que l'*emin* de Neretva continuait pendant quelque temps encore à exiger une douane de 5%. En 1518, la Porte décréta certes une nouvelle augmentation du droit de douane à 5% ; mais cette fois la mesure s'appliquait uniquement à Constantinople et à Péra. Elle avait été prise apparemment par mesure de rétorsion contre les marchands ragusains qui faisaient passer les marchandises d'autres pays pour les leurs propres, détournant ainsi le droit de douane qui était appliqué aux étrangers. En 1519 et 1520 cette augmentation s'étendit à d'autres endroits jusqu'aux portes mêmes de Raguse, à Ploče, ce qui provoqua de nouveaux conflits et litiges, y compris la résurgence de celui du commerce du sel à Novi. Suite aux plaintes répétées et aux actions diplo-

matiques de Raguse, la Porte réagit énergiquement pour faire obstacle aux abus de ses agents du fisc. L'extension de la taxe de 5% fut arrêtée, mais Raguse ne parvint pas pour autant à obtenir de la Porte de revenir sur la décision de 1518 concernant le taux de douane de 5% à Péra et à Constantinople. Lorsque les *poklisar* ragusains tentèrent une fois de plus de faire revenir le sultan sur sa décision, celui-ci décréta la maintien de la douane de 5% pour Péra et Constantinople ainsi qu'une douane de 4% pour Andrinople et pour Gallipoli, refusant de revenir sur cette question jusqu'à la fin de son règne. C'est ainsi que cette question ne pourrait être réglée qu'après la mort de Selim I^{er}.

7. Raguse et l'Empire ottoman à l'époque de Süleyman le Législateur

Le xvi^e siècle fut celui de la plus grande prospérité de Raguse, une prospérité qu'il n'est pas possible de dissocier du statut privilégié dont jouissait la République ragusaine au sein de l'économie de l'Empire ottoman. La deuxième décennie de ce siècle est pourtant marquée par une série de tensions dans les rapports entre la République marchande et son puissant suzerain.

Une crise importante perturba les rapports de Raguse avec la Porte dès la fin du règne de Selim I^{er}. Elle fut marquée par des tentatives répétées de la Porte d'augmenter le montant des taxes commerciales. Ce fut notamment le cas avec le décret de 1518. Ils s'ensuivirent des perturbations majeures de l'activité commerciale en 1517, 1519, 1520, et surtout entre décembre 1519 et mai 1520, période durant laquelle le trafic fut pratiquement interrompu dans certaines régions et qui affecta notamment la vente du sel à Ploče. La vente du sel ragusain rencontra, en effet, de nombreux obstacles sur les lieux de vente. Les Ottomans commencèrent à acheter le sel vénitien qui était moins cher. En plus des désagréments que dut subir Raguse de la part de l'administration ottomane, un fort tremblement de terre l'affecta en mai 1520 ; à peine la ville commençait-elle à se remettre de cette calamité naturelle, qu'une tempête dévastatrice causa d'importants dégâts en décembre 1521.

Après la mort de Selim I^{er}, étant donné le contexte d'instabilité politique qui régnait en Syrie et en Egypte, en raison d'une affaire de recouvrement de dette (9 800 ducats d'or revendiqués par Philippe de Paret, le consul franco-catalan), une crise majeure survint pour la colonie ragusaine à Alexandrie : le consul et le

vice-consul ragusains d'Alexandrie, ainsi que tous les marchands et capitaines de navires ragusains se trouvant sur place, furent mis en prison suite au jugement rendu par le *qadi* d'Alexandrie.

Le litige avec Philippe de Paret fut finalement réglé en faveur de Raguse par un décret (*hüküm*) de Süleyman le Législateur en 1521.

Au cours des dernières années du règne de Selim I^{er}, toutes les initiatives diplomatiques de Raguse se soldèrent néanmoins par des échecs. La Porte n'acceptait de prendre en compte que les plaintes ayant trait aux implications de ses fonctionnaires contre Raguse. Ces affaires dévoilaient l'anarchie et l'incurie d'une administration de plus en plus corrompue et passablement inefficace. C'est pourquoi le changement qui intervint sur le trône de Constantinople éveilla bien des espoirs, d'autant que Raguse avait quelques raisons de s'attendre à une attitude plus bienveillante de la part de l'héritier du trône.

i. Raguse et l'administration ottomane au début du règne de Süleyman le Législateur : une position ambiguë entre Europe et Empire Ottoman

Le 11 octobre 1520, le gouvernement de Raguse décida d'informer le pape, le roi de Hongrie, Venise et Naples de la mort de Selim I^{er}. Un rapport détaillé était arrivé à Raguse le 20 octobre de la part de Dživo Marinov Pucić qui avait été dépêché à la Porte deux jours avant la mort du sultan, avec pour mission d'obtenir l'annulation de l'augmentation des taxes. L'émissaire Hüsrev apporta à Raguse le 27 octobre l'avis officiel concernant le changement intervenu sur le trône ottoman.

Aussitôt le gouvernement ragusain désigna une ambassade, représentée par Stijepo Dživov Palmotić et Marin Nikolin Gundulić, qui partirent à Constantinople à la mi-novembre.

De longues négociations en vue de l'obtention d'une confirmation des privilèges de Raguse, dont le plus important était la taxe commerciale de seulement 2%, se déroulèrent au début de 1521 à la Porte, sans aboutir à des résultats notables, pour être interrompus au mois de mai. Faute de pouvoir mettre fin à ces longues tergiversations, le *defterdar* dépêcha un *emin* qui avait pour devoir de prélever aux portes de la République ragusaine une taxe de 5%, aussi bien des Ragusains que des ressortissants non ottomans. Raguse ne manqua pas d'objecter qu'il était abusif de la soumettre à ce taux de douane, alors que le sultan avait répété lors d'un *divan* que l'imposition pour les Ragusains ne devait pas excéder 2%, ainsi qu'il en avait été dans le passé.

La diplomatie ragusaine s'était fixée pour but d'obtenir de la part de Süleyman le Législateur la confirmation des privilèges qui lui avait été concédée par les trois sultans précédents. La diminution du tribut, les garanties contre les abus de pouvoir et autres exactions des fonctionnaires locaux, étaient les revendications principales en vue d'assurer une position stable et avantageuse au commerce ragusain dans l'Empire ottoman.

La situation tendue à Alexandrie mobilisa les efforts ragusain afin d'obtenir des garanties similaires au Proche-Orient et en Egypte. Dès la deuxième année de son règne, le nouveau sultan souscrivit à la presque totalité des doléances de Raguse. Les privilèges furent confirmés sur la base des capitulations antérieures, à l'exception de l'Egypte et de la Syrie qui ne furent pas à cette occasion inclus dans ce règlement qui englobait cependant la plus grande partie de l'Empire. Ce sera chose faite début 1526, à l'exception de la clause relative à l'héritage des Ragusains décedés dans ces pays, ce qui fut réglé peu de temps après, à savoir en juin de la même année.

La confirmation des privilèges et la régularisation de la douane (*gümrrük*, *giumrucho*) dont le montant global fut fixé à

8 000 ducats d'or vénitiens par an, constituaient la plus grande réussite de la diplomatie ragusaine au xvi^e siècle. Cette réglementation entérina la position monopolistique des marchands ragusains sur la majeure partie de l'Empire dont en premier lieu le Sud-Est européen, prenant effet à partir du 1^{er} octobre 1521. Elle sera étendue par la même occasion à l'Égypte et à la Syrie et restera en vigueur dans des conditions inchangées jusqu'au milieu du xvi^e siècle. De toutes les requêtes ragusaines, seule la diminution du tribut de 12 500 ducats d'or ne fut pas acceptée par la Porte, de même que l'extension de l'accord à l'Anatolie, qui fut résolument rejetée en 1522. Ce succès de première importance, pour la période de la plus grande prospérité de la République, fut l'aboutissement d'une action diplomatique de longue haleine, et dont la phase finale fut achevée au cours de la campagne de Belgrade. Depuis son départ de Constantinople, une ambassade itinérante avait accompagné l'armée lors de la campagne qui devait aboutir à la conquête de Belgrade en 1521. La prise de l'ancienne capitale de la Serbie eut, semble-t-il, un impact considérable dans la conclusion de cet accord, car l'ambassade ragusaine se trouvait sur place au moment opportun alors que le sultan savourait la prise de Belgrade qui ouvrait une voie toute tracée à la prochaine conquête de la Hongrie. La valeur exceptionnellement avantageuse de la concession du *gümruk* réside dans le fait que cette taxe avait été fixée à un montant global invariable, alors que le volume du commerce ragusain dans la partie européenne de l'Empire n'avait cessé de croître. Qui plus est, la Porte fixa le montant de la douane (*gümruk*) sur la base d'une estimation globale du chiffre d'échanges commerciaux, sur le principe d'un taux de taxation fixé depuis Mehmed II à 2%, sur une demande qui lui avait été présentée par l'ambassade ragusaine. Or, ce volume avait été fortement sous-estimé au moment même de la conclusion de l'accord, ce qui fait que dès le début le marché

en question se révéla très défavorable pour la Porte. Pour avoir une idée de cette disproportion en faveur des Ragusains, il suffit de noter que le volume des transactions pour 1531 était estimé, sur la base des opérations douanières, à un montant annuel de 33 075 300 aspres, alors que la Porte avait concédé cet accord en partant d'une estimation de 5 000 000 d'aspres. Ce qui signifie qu'en l'espace de dix ans le manque à gagner de la Turquie était de l'ordre de 5/6 sur les douanes dont le prélèvement était confié à l'administration ragusaine. Un marché pas très avantageux pour les Ottomans, acquis au prix de quelque 8 631 ducats d'or, en plus des pots-de-vin habituels, versés à Belgrade en 1521, une affaire en or pour les habiles patriciens-marchands et une preuve de plus montrant à quel point l'appât de gain immédiat des administrateurs ottomans représentait une perte exorbitante pour le budget de l'Empire.

C'est à partir de 1478 qu'une somme forfaitaire de 2 500 ducats fut adjointe au *Harag* que Raguse payait annuellement au sultan, en contrepartie de la suppression de la douane, qui avait été imposée peu de temps auparavant aux portes et aux frontières de Raguse. La Porte ayant demandé pas moins de 10 000 ducats, la somme fut fixée au bout de longues tractations sur la base de décompte sur le trafic commercial au cours d'une période très perturbée qui vit une forte diminution du commerce ragusain. La fixation d'un forfait quatre fois moindre que celui exigé par le sultan, fut grandement facilitée par les pots de vin (60 ducats et deux pièces de tissus de prix pour « Esebalie » et 10 ducats et une étoffe pour son secrétaire) concédés par la diplomatie ragusaine à l'agent du fisc ottoman, chargé de superviser l'opération, en décembre 1477.

Une nouvelle réglementation des douanes impose en 1505 les taux suivants : 5% pour les étrangers non musulmans, 4% pour les sujets ottomans non-musulmans et 2% pour les sujets

ottomans musulmans. Une importante activité diplomatique dirigée contre ces nouvelles mesures douanières commence alors à porter ses fruits moyennant 200 ducats versés au grand vizir. Dès la fin de l'année 1505, les anciens privilèges en la matière commencent à être confirmés pour les villes de Roumélie. Une nouvelle tentative de la Porte d'augmenter le taux de douane eut lieu à l'avènement de Selim I^{er}. Elle se heurta à une action concertée de la diplomatie ragusaine, qui porta ses fruits dès le mois de mars 1513, lorsque le sultan décida de revenir sur les anciens taux de 2%. Une autre augmentation des taux de douane eut lieu en 1518, mais cette fois-ci elle s'appliqua uniquement au commerce à Péra et à Istanbul. Cette nouvelle mesure s'étendit graduellement aux autres régions de l'Empire. En dépit des efforts ragusains et d'importants dons en espèces faits aux dignitaires de la Porte, cet arrêté ne put être modifié durant le règne de Selim I^{er}.

Le montant de la taxe variait, – comme nous venons de le constater –, en fonction du bon vouloir de la Porte et de la situation internationale, deux facteurs que seule la diplomatie ragusaine s'est efforcé à limiter. Parfois, les Ragusains ne parvinrent à sauvegarder leur taux privilégié de 2% qu'au prix de versements forfaitaires. Un important réajustement des taux de douane eut lieu à partir de 1521, lorsque le *defterdar* de Roumélie exigea la somme de 10 000 ducats d'allocation pour trois années de douanes. Les Ragusains ayant estimé cette imposition forfaitaire inacceptable, le *defterdar* exigea en représailles le prélèvement d'une douane de 5% aux portes de Raguse, à Ploče.

L'intégration de Raguse dans le marché ottoman franchit une étape majeure après 1526 alors qu'à Mohaç fut brisée la dernière résistance hongroise à l'avance ottomane en Europe centrale. La conquête de la Hongrie eut pour effet l'extension du commerce et des comptoirs ragusains aux territoires placés

désormais sous administration de la Porte. Le centre de gravité dans les échanges s'étant déplacé vers le Nord, c'est Belgrade qui supplanta Sofia en tant que le plus important centre commercial pour les marchands ragusains. Le royaume magyar n'étant plus un obstacle à l'avance ottomane, Raguse fut libéré de la suzeraineté hongroise, une institution essentiellement théorique qui datait de 1458, pour être d'autant plus directement intégrée dans le système politique et administratif ottoman. Désormais, le seul véritable contrepoids à la puissance ottomane, sera pour Raguse l'Espagne, la grande puissance maritime et méditerranéenne de l'époque.

ii. Le tribut et la monnaie d'or

Le versement du tribut en pièces d'or était une question qui déstabilisait périodiquement les relations entre Raguse et les autorités ottomanes. Si le tribut annuel devait théoriquement être acquitté en ducats d'or vénitiens, la disette chronique de cette monnaie de référence, ainsi que les manières spéculatives des Ragusains, tendaient de plus en plus à leur substituer d'autres monnaies d'or, ottomanes et hongroises en premier lieu.

La question du versement du tribut en une monnaie autre que le ducat d'or vénitien fut notamment soulevée en 1526 lorsque le *defterdar* de Roumélie Skender Čelebi refusa d'accepter les pièces *sultaniyye* en exigeant que le tribut fût intégralement versé en ducats d'or vénitiens. La différence du cours de change en faveur du ducat d'or vénitien allait croissant, tant et si bien que les Ragusains tentaient de réduire la valeur de leur tribut en remplaçant la monnaie vénitienne par celles qui avaient une valeur d'échange inférieure. Confrontées au refus ottoman, les autorités de Raguse, arguaient de l'impossibilité de réunir une si importante somme en monnaie vénitienne.

Envoyés en mission pour régler cette affaire, les ambassadeurs Dživo Sorkočević et Leonardo Djurdjević, qui devaient rejoindre le sultan en route pour sa campagne de Hongrie en 1526, avaient emporté par précaution les 10 000 ducats d'or vénitiens exigés, avec pour instruction de vérifier minutieusement si les *sultaniyye* qui étaient contestés par le *defterdar* étaient bien du même poids et de même qualité que les ducats vénitiens, ainsi que de s'assurer que les pièces d'or ottomanes sont bien frappées avec le poinçon du sultan. Si tel était le cas, ils devaient tout faire pour obtenir un *hüküm* du sultan qui leur permettrait de continuer à verser une partie du tribut en pièces d'or ottomanes. De très riches présents avaient été prévus à cet effet pour le sultan, ainsi que pour une dizaine des plus hauts dignitaires de la Porte. Le sultan n'adhéra à cette requête ragusaine qu'après avoir remporté la victoire en Hongrie. Une fois de plus la diplomatie ragusaine sut tirer parti du climat favorable occasionné par une grande victoire ottomane. Les riches cadeaux destinés aux dignitaires de la Porte avaient pour but de rendre les vizirs aussi conciliants que possible.

Les pièces d'or versées à titre de tribut continuèrent d'être périodiquement objet de contestations et de dérogations, comme ce fut le cas en 1532 lorsque le versement du tribut, en *sultaniyye* et en *hungariye* (monnaie d'or hongroise), fut une fois de plus refusé par le *defterdar* de Roumélie. Les Ragusains soutenaient que les pièces d'or ottomanes étaient très supérieures en qualité aux ducats d'or vénitiens. Le *defterdar* Skender Čelebi n'accepta de délivrer le reçu pour le versement que moyennant un cadeau de 100 ducats, en plus des étoffes de grand prix.

Les tergiversations relatives à cette question de monnaie resurgirent en 1536, puisque les ambassadeurs de Raguse envoyés auprès de la Porte avaient pour consigne d'obtenir un *İllet* autorisant le paiement du tribut non seulement en *sultaniyye*, mais aussi en monnaie d'or hongroise.

Dans les relations entre la Porte et Raguse l'argent est un thème rémanent, incontournable, omniprésent. Incorporée à l'ordonnancement politique et institutionnel, économique et juridique de l'Empire depuis le milieu du xv^e siècle, la République marchande était devenue le principal médiateur d'échanges entre les Balkans et l'Europe occidentale, une escale essentielle dans l'Adriatique et l'un des pôles majeurs dans le commerce en Méditerranée orientale. Intermédiaire privilégié dans la circulation des marchandises entre les marchés balkaniques et italiens, et notamment dans l'acheminement des métaux précieux de Serbie et de Bosnie à Venise et dans le reste de l'Italie au cours de la première moitié du xv^e siècle, Raguse étend la suprématie de son commerce sur la majeure partie des Balkans et de la Méditerranée orientale conjointement avec l'extension de la domination ottomane à l'ensemble du Sud-Est européen. Cette osmose entre l'Empire ottoman et la petite République maritime repose sur une complémentarité d'intérêts articulés par une jurisprudence particulièrement élaborée et régulièrement mise à jour dans la foulée de l'évolution de rapports de forces complexes et disparates. Alors que l'Empire vivait la période de sa plus grande expansion territoriale, son économie avait tendance à fonctionner en circuit fermé, Raguse introduisait ainsi dans ce système unilatéral et économiquement statique une dynamique de marché d'échanges au loin (*Fernhandel*), dont l'économie monétaire est la condition indispensable au financement des incessants efforts de guerre ottomans. Les conquêtes ottomanes aboutissent de leur côté à un élargissement durable d'un marché « intérieur » dominé par les Ragusains, partenaires privilégiés de la Porte sur des marchés ouverts et en pleine expansion. Cette complémentarité hautement profitable était à l'origine de la prospérité ragusaine au xvi^e siècle qui fut celui de l'expansion, aussi bien celle du capitalisme marchand de Raguse, que l'expansion territoriale

de l'Empire ottoman ; à tel point que la « petite Venise » des Balkans arriva à supplanter, tout au moins en partie, la domination de la Sérénissime sur l'Adriatique et même en Méditerranée orientale, ainsi qu'en Europe centrale. De même que l'ascension de Raguse fut étroitement liée à celle de l'Empire ottoman, leur déclin fut aussi simultané qu'irréversible.

Ainsi que bien d'autres institutions héritées des monarchies antérieures, la réglementation législative du commerce ragusain dans l'Empire avait été établie dès le milieu du xv^e siècle, pour continuer son élaboration tout au long des rapports d'intérêts entre l'administration ottomane et les réseaux de négoce ragusains.

Dans ce partenariat conjoncturel et pragmatique, chaque partie apportait ce dont l'autre avait le plus grand besoin. Le capitalisme marchand ragusain, celui du grand profit, ce superlatif de vie d'échange, avait pour fonction de dynamiser les échanges et la circulation monétaire, mais surtout d'insuffler un maximum de numéraire aux finances de l'Empire. La Porte avait de bonnes raisons de favoriser le commerce ragusain aux dépens des cités marchandes italiennes, de même qu'elle prenait soin de favoriser les petites puissances marchandes au détriment de Venise. L'Empire parvenait ainsi à contrebalancer la puissance économique et financière de la Sérénissime, en lui opposant un compétiteur redoutable au sein même de l'Adriatique et en sapant sa domination dans le commerce en Méditerranée orientale. Raguse avait surtout besoin pour ses réseaux d'échanges dans le Sud-Est européen et en Méditerranée orientale d'une protection et d'une sécurité, que la Porte était seule capable de lui assurer.

L'insécurité croissante sur mer et à l'intérieur des terres, l'animosité des autorités ottomanes locales, notamment dans les environs de Raguse, les crises périodiques dues aux ambiguïtés de la position de Raguse en temps de guerre notamment, les pressions

et chantages des administrateurs locaux ainsi que des hauts dignitaires du sultan, en plus de l'affaiblissement de l'autorité centrale nettement perceptible à l'époque de Süleyman le Législateur, n'eurent d'autre effet que de renforcer l'interdépendance entre les deux partenaires si complémentaires. Les Ragusains surent surmonter les pires difficultés en pratiquant un système de soudoiment quasiment institutionnalisé, les hauts dignitaires y compris le sultan y trouvant leur compte en obtenant des « cadeaux » et des sommes toujours plus importantes, alors que Raguse s'assurait des privilèges ou leurs confirmations encore plus étendues et plus exclusives. Le monopole sur la vente du sel était parmi les plus lucratifs, avec des profits partagés avec les Ottomans, alors que la douane de 2% fut un règlement qui établissait la position privilégiée, même par rapport aux marchands ottomans, au sein du vaste marché desservi par le commerce ragusain. L'affermage de la taxe commerciale, le *gümriük*, était une autre exclusivité extrêmement avantageuse pour Raguse, mais aussi très profitable pour le trésor impérial.

Le versement annuel du tribut fixé depuis Mehmed II à 12 500 ducats d'or vénitiens était aussi l'occasion de prendre la mesure de l'état des finances du trésor impérial. Alors que les Ragusains s'employaient à profiter de la différence des cours de change pour diminuer leur dû, l'administration ottomane exigeait le versement intégral en ducats d'or vénitiens. Un compromis, favorable aux Ragusains en règle générale, ne pouvait être trouvé qu'après de longues tergiversations, et moyennant de riches versements et cadeaux en tissus de prix et en vaisselle d'argent aux plus hauts dignitaires de la Sublime Porte.

Le partenariat entre Raguse et les Ottomans ne se réduisait pas exclusivement au commerce et aux finances. Un travail soutenu d'intelligence, de diplomatie et de renseignement au profit du sultan est une constante notable qui prenait toute son impor-

tance en temps de guerre et de crise. Les intrigues et les complots avec les ennemis ottomans faisaient également partie de cette position ambiguë qui fut celle de Raguse entre l'Europe et l'Empire ottoman. Aussi nombreuses et conséquentes qu'elles pouvaient être, ces activités ne doivent pas masquer pour autant l'essentiel des enjeux d'intérêts, – ceux des marchés et de hauts profits –, en pièces sonnantes et trébuchantes.

8. Raguse, porte d'entrée des Balkans : marchés et marchandises

i. Raguse, plaque tournante du commerce continental : les marchés continentaux et les liens avec l'arrière-pays. Extension du commerce ragusain et transformation des marchés balkano-levantins

En extension pratiquement ininterrompue depuis le XIII^e siècle, le commerce ragusain entre dans une phase encore plus ascensionnelle à partir du début du XV^e siècle. Dès le XI^e siècle Raguse possède une flotte marchande assez importante qui participe à cette époque aux conflits maritimes en soutenant Byzance contre les Arabes. La suzeraineté de Byzance avait aidé Raguse à développer son activité commerciale au cours du XII^e siècle, mais son expansion fut quelque peu enrayée par les bouleversements qui se sont produits dans les Balkans et au Levant à la charnière du XII^e et du XIII^e siècles. Dès l'époque de la domination byzantine Raguse avait réussi à conclure des traités et à obtenir des franchises commerciales avec les puissances marchandes d'Italie, principalement avec Venise, Ancône et Florence, pour nouer plus tard des relations particulièrement étroites avec le royaume de Naples. C'est grâce à ses relations privilégiées avec la maison d'Aragon que Raguse avait pu établir des liens de plus en plus étroits avec l'Espagne. Au XV^e siècle les relations commerciales s'étendent à la France⁹⁶ et aux Flandres et plus tard à l'Angleterre. C'est ainsi que la petite République ragusaine allait devenir, dans le sillage de Venise, l'un des principaux agents des

⁹⁶. A. DEANOVIĆ, *Anciens contacts entre la France et Raguse*, 1950.

échanges économiques entre l'Orient et l'Occident dans le pourtour méditerranéen.

Alors que l'extension du commerce ragusain continental avait été favorisée surtout au *xiv^e* siècle par Venise (dont la suzeraineté sur Raguse dura de 1205 à 1358), le facteur vénitien joua encore un rôle prépondérant dans l'essor important du commerce maritime à partir du début du *xv^e* siècle, date à laquelle la majeure partie des villes maritimes de la côte dalmate passa sous la domination de Venise. Ce sont, en effet, les mesures restrictives imposées par Venise à ces villes marchandes qui laissèrent le champ libre à Raguse, dont l'indépendance par rapport à la République vénitienne, ainsi que le réseau de colonies développé précédemment dans les Balkans, en ont fait progressivement l'une des toutes premières puissances marchandes de la région, à tel point qu'elle sera bientôt capable de concurrencer le commerce vénitien, cette fois-ci non plus seulement à l'intérieur des terres mais même en Méditerranée. Le *xv^e* siècle est une période de constante et considérable extension pour le commerce ragusain, et ceci aussi bien sur mer qu'à l'intérieur des terres, avec un rapport équilibré entre échanges par voie maritime et ceux par voie terrestre. Les colonies ragusaines sont en pleine croissance dans le Sud-Est européen, alors que sa marine marchande dessert tous les grands ports de la Méditerranée. C'est ainsi que Raguse devint au *xv^e* siècle le premier port de toute la côte occidentale des Balkans et le plus important intermédiaire dans les échanges commerciaux entre le Sud-Est européen et l'Europe occidentale.

Les importants privilèges commerciaux, dont la stabilisation de la douane d'importation et d'exportation au taux de 2%, ont largement favorisé l'essor du commerce ragusain dans l'Empire ottoman. La douane d'importation était prélevée dans une première période sur les places de vente, alors que plus tard cette

taxe dut être versée par Raguse sous forme d'une somme fixée à deux versements de 50 000 aspres chacun, à l'exception de plusieurs grandes places marchandes du Levant où la taxe devait être réglée sur place. La douane d'exportation était prélevée, soit aux portes de Raguse, soit au moment de quitter le territoire ottoman. Un prélèvement de douane ainsi organisé, des privilèges largement dispensés, ainsi qu'une pleine protection de la part des autorités ottomanes, avaient considérablement favorisé l'essor du commerce ragusain dans l'Empire ottoman.

Au xv^e siècle, les Ragusains entretenaient des colonies dans une quarantaine de villes balkaniques. Environ 400 marchands ragusains y séjournèrent en permanence. Parmi ces marchands qui formaient un réseau serré en territoire ottoman, très peu nombreux sont des aristocrates de cette république patricienne et marchande, ce qui fait la différence avec la situation au Moyen-Âge où un nombre important de patriciens ragusains résidait en permanence en Serbie. Cette activité commerciale était assurée par des petites sociétés marchandes, comprenant deux à trois associés, plus rarement davantage, dont le plus petit actionnaire assurait une permanence en territoire ottoman, alors que les autres demeuraient à Raguse afin de s'occuper de la médiation entre la Turquie et les marchés occidentaux, dont notamment ceux de l'Italie. Le montant des investissements que les associés plaçaient dans ces sociétés s'élevait le plus souvent à quelques milliers de ducats d'or ragusains, plus rarement la somme atteignait les 10 000 ducats. L'activité de ces petites sociétés marchandes se résumait à l'époque ottomane à un commerce d'exportation et d'importation entre l'Empire ottoman et les pays occidentaux, en premier lieu l'Italie.

Étaient exportés la laine, les céréales (exportées surtout par le port de Volos), les peaux, le bétail, les fourrures, les couvertures de laine, la cire, le fromage et dans une moindre mesure

les métaux. L'importation sur les marchés de l'Empire ottoman concernait essentiellement toutes sortes de tissages de provenance occidentale, mais ragusaine aussi, dont surtout les tissus anglais peu chers (les *carisei*). Les autres articles étaient importés d'Italie et autres pays occidentaux mais dans une proportion bien moindre. Le commerce du sel à destination des Balkans était, en revanche, un autre domaine important du négoce ragusain. La valeur de l'importation de tissus, dont la quantité variait autour de dix mille rouleaux par an, est estimée entre 100 000 et 200 000 ducats ragusains annuels, à une époque où le cours d'échange du ducat ragusain correspondait à 50-60 aspres. Les bénéfices retirés de la vente de ces marchandises étaient investis dans l'achat des articles et des matières destinés à être exportés, mais les surplus de profit étaient perçus en monnaie, car la balance commerciale de l'Empire ottoman avec Raguse était généralement excédentaire en faveur de Raguse. C'est aussi pourquoi une partie de ces fonds était utilisée pour le paiement du tribut annuel à la Porte ottomane.

Il est encore fort difficile de chiffrer le volume de ces transactions commerciales que les hommes d'affaire ragusains effectuaient entre l'Empire ottoman et les pays chrétiens du pourtour méditerranéen. Afin de donner un ordre de grandeur citons les valeurs globales pour une période un peu plus récente (deuxième moitié du XVI^e siècle) : la moyenne du chiffre d'affaires pour les exportations depuis l'Empire ottoman, à l'exception de l'Égypte et de la Syrie, s'élevait à quelques 150 000 ducats annuels. L'importation ragusaine en Turquie en cette période doit être estimée à plus d'un tiers supérieure à ce chiffre. Il faut souligner, en outre, que le chiffre d'affaires était démultiplié par deux, trois et même quatre fois, lors des conflits et opérations de guerre entre l'Empire ottoman et les pays occidentaux au cours du XVI^e siècle, jusqu'à sept fois plus grande au cours de la guerre de 1570-1573.

Le commerce et le *nolis* maritime représentaient l'autre versant essentiel de l'économie ragusaine. C'est au xv^e siècle que la flotte marchande de Raguse atteint la plus grande extension de son histoire. Le nombre de ses vaisseaux variait entre 170 et 200, avec une tendance constante à l'accroissement de leur tonnage dont le volume d'ensemble est estimé entre 400 000 et 600 000 hectolitres de céréales. La valeur globale de cette flotte marchande était au début du siècle de l'ordre de 200 000 ducats pour atteindre les 700 000 ducats au cours de la deuxième moitié du xv^e siècle. Les capacités de cette flotte de navires de cargaison excédaient largement les besoins du commerce ragusain, ce qui explique que la plus grande partie était affrété par les clients étrangers, essentiellement occidentaux. Le taux de rentabilité de cette branche maritime de l'économie ragusaine était élevé, dégagant des profits annuels fort importants, dont le montant était de l'ordre de 180 000 à 260 000 ducats, alors que le gain des équipages peut être évalué à quelques 100 000 ducats d'or par an. Cette flotte desservait tous les grands ports de la Méditerranée (Grèce, Thrace, Italie, Sicile, côtes de Provence d'Espagne, Egypte, Syrie), mais aussi d'Angleterre et des Flandres. Dans les plus grands des ports d'Italie et d'Espagne, à Alexandrie et à Londres, les Ragusains entretenaient des colonies marchandes plus ou moins importantes. Le commerce maritime impliquait l'assurance des bateaux et des marchandises, ce qui représentait encore une source de profits non moins lucrative, jusqu'à 50% de bénéfices.

Les métiers avaient atteint leur plus haut niveau au xv^e siècle pour décliner progressivement au siècle suivant. Le nombre d'artisans avec leurs auxiliaires s'élevait à quelques 700 personnes, dont le plus grand groupe (entre 200 et 250 personnes) est fourni par l'artisanat de tissage, puis les cordonniers et les calfats dont la réputation était parmi les meilleurs de cette époque.

La stabilité politique et la prospérité économique de Raguse incitèrent un nombre toujours croissant de seigneurs fonciers, ainsi que certains riches marchands des Balkans, à mettre à l'abri des hautes murailles de la ville de Saint Blaise des objets de prix et des sommes souvent fort importantes. C'est ainsi que le roi Vukašin, son épouse, ainsi que son fils Marko y déposèrent une partie de leurs trésors. Vuk Branković, un grand magnat serbe de la fin du *xiv*^e siècle, maître d'une partie de Kosovo avec ses mines d'argent et d'or, avait confié aux Ragusains plus de 600kg d'argent métal, ainsi que plus de 3kg d'or (voir p. 35 n. 64). Le grand duc et maître d'Herzégovine, Stefan Vukčić Kosača, y avait déposé son legs dont la valeur était de quelques 70 000 ducats. À la suite d'une première occupation de la Serbie (1439-1444), le despote Djuradj Branković y avait déposé en 1440 une partie de son trésor dont la valeur était chiffrée à 170 000 ducats.

L'économie monétaire était une branche importante du négoce ragusain et ceci dès la fin du Moyen Âge pour atteindre des chiffres considérables au cours du *xvi*^e siècle. Les opérations commerciales étaient financées au moyen de crédits dont le montant annuel pouvait atteindre 50 000 ducats d'or et plus. Pour la gestion de leurs capitaux les Ragusains avaient eu recours aux banques de Naples, de Rome, de Gênes, de Florence, ainsi qu'à celles d'autres villes de l'Italie, de même qu'à celles de Lyon et d'Anvers et même à celles de Madrid et de Londres, sans oublier les banques de Constantinople. Les sommes ainsi placées assuraient des taux d'intérêts fort substantiels, mais cette pratique eut des conséquences néfastes pour l'économie ragusaine. Le gouvernement ragusain allait réagir à ce propos en décrétant en 1575 un impôt de 20% qui s'appliquait aux taux d'intérêts réalisés de cette manière. Une statistique sur l'impôt perçu de ce fait (entre 20 000 et 30 000 ducats à la fin du *xvi*^e siècle) offre l'occasion de calculer le montant des sommes investies dans les

maisons de crédit, ce qui donne pour cette époque la somme tout à fait considérable de 400 000 à 600 000 ducats d'or.

Acculé à la mer par les montagnes dinariennes et entouré de territoires sous contrôle ottoman, le petit territoire de la République ne pouvait assurer un approvisionnement suffisant pour la population ragusaine. Même si l'activité de la majeure partie de ses ressortissants restait toujours essentiellement agricole, l'économie de la République avait toujours été lourdement déficitaire en ce qui concerne les denrées alimentaires. À l'exception du vin et généralement de l'huile, Raguse dépendait donc entièrement des importations agricoles, dont en premier lieu, les céréales importées régulièrement depuis l'Italie méridionale et de la Grèce surtout, de ses voisins, ainsi que de l'Albanie et de certains autres pays méditerranéens.

La production et le commerce du sel de mer étaient une autre importante branche de l'économie ragusaine. La production des salines ragusaines était inférieure à la demande du sel en Turquie, ce qui rendait nécessaire de procéder à des importations en provenance d'Italie. La plus grande partie du sel ragusain était produite dans les salines de Ston. Le sel d'importation était acheminé de Sicile, des Pouilles, des Baléares. Le sel des salines ragusaines, ainsi que celui importé essentiellement d'Italie méridionale, était vendu en premier lieu dans les comptoirs de l'estuaire de la Neretva, mais aussi à Slano, ainsi qu'aux portes de Raguse. Afin de pouvoir estimer un ordre de grandeur sur la production et le commerce du sel, il est possible de citer quelques chiffres pour une période de grande productivité, relativement proche de celle qui nous intéresse. Pour la deuxième moitié du xvi^e siècle, les données disponibles font état d'une production annuelle dont la moyenne s'élève à 45 000 *spud* (= *modius*, unité de mesure d'environ 42kg), avec une pointe de 92 000 *spud* pour l'année 1577. Même avec les volumes atteints en cette

période, ces quantités restaient très insuffisantes pour répondre aux besoins des marchés balkaniques, ce qui fait que les importations s'élevaient à une moyenne de 34 040 *spud* annuels. Ce qui correspond à un chiffre d'affaires dont la moyenne peut être évaluée à 17 850 ducats d'or par an. Le monopole du commerce du sel pour Raguse était assuré au moyen d'une convention avec les Ottomans en vertu de laquelle les autorités ragusaines étaient dans l'obligation d'assurer un approvisionnement régulier, alors que la valeur d'un tiers du sel vendu devait être versée à la trésorerie de la Porte.

ii. Crises et équivoques de Novi : une épreuve de force entre deux monopoles concurrents

Dans leurs relations avec Dubrovnik, les nouveaux administrateurs de l'Herzégovine prennent à bien des égards le relais des anciens seigneurs fonciers chrétiens. Le marché de Novi et le commerce du sel dans la région n'en sont que des exemples parmi les plus significatifs. Ayant été fondé par le *herceg* Stefan Vukčić-Kosača afin de concurrencer la suprématie commerciale de Dubrovnik, la ville de Novi est utilisée à cette fin par ses nouveaux maîtres peu de temps après avoir été conquise par *Ayaz beg*, en janvier 1482. Afin de mettre en valeur le marché de Novi, les autorités ottomanes y imposent leur contrôle du marché du sel, d'abord celui extrait dans les salines avoisinantes, puis l'étendent au sel acheminé depuis les autres salines.

Début 1483, les ambassadeurs Nikola Palmotić et Nikulin Gundulić, ayant versé le tribut annuel, portèrent plainte à la Porte contre l'attitude intransigeante d'*Ayaz beg*. Ils obtinrent du sultan une lettre pour le *dizdar* de Novi, outre le reçu délivré comme chaque année pour le versement du tribut. Dans la lettre qu'il adressa au *dizdar* de Novi, le 11 mars, 1483 (1^{er} Òafer 888),

le sultan concède aux Ragusains la primauté du droit de vente après l'épuisement des stocks de sel à Novi.

Les ordres donnés par le sultan dans ces lettres n'ont pas sensiblement changé la situation, semble-t-il, puisque l'ambassadeur ragusain, Frano Pucić, dut se rendre auprès d'Ayaz *beg* et même auprès du sultan. Il y obtient une lettre impériale pour le *qadi* de Foča et le *dizdar* de Novi renfermant le renouvellement des ordres précédents sur le commerce du sel à Novi.

Sur tous les territoires placés sous leur contrôle, les Ottomans avaient toujours imposé leur monopole sur le commerce du sel, ou s'étaient au moins assuré les revenus substantiels découlant de ce négoce. Le commerce du sel dans l'Empire ottoman était donc réglementé de manière à ce que les points de vente contrôlés par les agents de l'administration, assurent un revenu régulier au sultan. Dans la partie du littoral adriatique dominée par le trafic ragusain, c'est-à-dire entre les embouchures de la Neretva et celle de la Bojana, les points de vente du sel avaient été fixés de très longue date : à Drijeva sur l'estuaire de la Neretva, à Dubrovnik, à Kotor et à Saint-Srdj sur la Bojana. Le sel y était acheminé depuis divers lieux d'exploitation, parfois assez éloignés, comme Trani et Brindisi en Italie, Sainte-Maure et Arta en Epire, Clarence en Morée, Pag et Šibenik en Dalmatie. Toute tentative des rois et autres maîtres chrétiens de ces régions voisines de Dubrovnik qui aurait visé à une modification ou un élargissement des règlements du trafic du sel, rencontrait une résistance farouche et inflexible de la part des Ragusains. Lorsque le grand duc de Saint-Sava, Stefan Vukčić-Kosača, le puissant maître du pays de Hum (Herzégovine), attribua à la ville de Novi le rôle de concurrent ragusain, notamment dans le commerce de sel, afin de contrecarrer le monopole de Dubrovnik dans ce domaine, il avait bien peu de chances d'aboutir. Lorsque les agents de l'administration ottomane reprennent à leur compte le

projet de l'ancien maître chrétien du pays, sans plus de recours, les Ragusains doivent finalement s'incliner devant cet empiètement au détriment de ce qu'ils considéraient comme leurs droits séculaires. La République dut lutter âprement afin d'assurer la priorité de vente au sel acheminé par ses marchands à Novi par rapport au sel importé d'ailleurs. Ce fut un coup dur porté au monopole ragusain, d'autant que la République dut encore mener une lutte difficile pour assurer le monopole de la vente à Dubrovnik du sel ragusain pour les ressortissants ottomans.

C'est en 1485 que la question du commerce du sel à Novi fut réglémentée par la Porte d'après l'accord conclu entre les autorités ottomanes de Novi, d'une part, et Raguse d'autre part. Au début de l'année, les Ragusains obtinrent du sultan la confirmation de leur proposition qui consistait en un alignement du prix du sel ragusain sur celui de leurs concurrents, alors que le *hameldar* pourrait bénéficier de la différence entre ce prix et celui imposé par le monopole du sultan. Ce dernier accepta donc cette proposition de Raguse en ordonnant au *sangaqbeg* d'Herzégovine, ainsi qu'aux *qadi* de Foča et de Novi, de tenir une réunion avec les représentants ragusains et le *hameldar* de Novi, en faisant tout leur possible pour aboutir à un accord, tout en prenant bien soin de ne pas porter préjudice à la trésorerie impériale.

À la suite de cette ordonnance du sultan, le *hameldar* de Novi consentit à ce que le sel ragusain fût vendu à Dubrovnik aux Valaques et aux autres sujets ottomans à condition de partager le bénéfice des ventes avec le *hameldar* du sultan. Les agents turcs, le *hameldar* ainsi que le *sklav* Ibrahim qui l'accompagnait, devaient recevoir une gratification substantielle sous forme de cargaisons de sel, en cas de réussite de cet accord, qui comportait aussi des clauses relatives aux douanes des autres marchandises.

Sur la base des accords obtenus avec la partie turque, le Sénat de Raguse prit le 9 mai 1485 des mesures destinées à permettre

la mise en œuvre de ces conventions sur le commerce du sel. C'est ainsi que le Conseil de Raguse devait élire tous les quatre mois deux patriciens chargés de la vente du sel ragusain selon le contrat conclu avec le *hameldar*. Avec une rémunération de 5 *perper* par *miliar* de sel vendu, les deux contrôleurs de vente avaient pour obligation de tenir les livres de compte en cyrillique « *che sapia bene la dicta littera schiava* ». Le Grand Conseil avait élu un patricien qui, en retour d'une rémunération de 7 *perper* par *miliar*, devait s'occuper de la vente du sel à Slano. La vente du sel à Klek (Slivno), dans la région de la Neretva, devait être supervisée par un agent ragusain, afin d'empêcher l'acheminement et la vente du sel d'importation. Un autre agent devait superviser la vente du sel à Novi avec notamment l'obligation d'y faire tenir des livres de comptabilité en cyrillique par un scribe compétent, aux frais du contrôleur au cas où l'agent ragusain ne connaîtrait pas le cyrillique.

La crise de Novi, avec la rivalité turco-ragusaine pour le monopole du commerce du sel, eut ses prolongements sur un plan plus large et à l'échelle internationale. La solution de compromis intervenue en 1485, par le partage du monopole du sel entre Raguse et la Turquie, avait affecté les intérêts de Venise qui entendait maintenir son hégémonie sur le commerce le long du littoral adriatique oriental à partir de ses possessions en Albanie et surtout au Monténégro (l'ancienne Zéta). L'effondrement des États chrétiens devant la conquête ottomane à partir du milieu du xv^e siècle avait parfois fourni à Venise l'opportunité d'étendre ses possessions au sud de Raguse et de Novi. Afin de ne pas laisser le monopole turco-ragusain s'étendre à toute la région, les Vénitiens avaient l'intention de faire de la ville de Kotor, au sud-est de Novi, une base d'extension de leur commerce dans la région afin de pouvoir également concurrencer les Ragusains plus loin à l'intérieur des terres balkaniques. C'est pourquoi la ques-

tion des salines et des points de vente du sel ressurgit dans la crise turco-vénitienne de la fin du siècle. Lors des négociations de décembre 1496, les Vénitiens exigeaient des Ottomans qu'ils leur restituassent les salines et qu'ils instaurent un régime de vente mixte à Kotor et à Budva, à l'image du régime instauré plus de dix ans auparavant entre les Turcs et les Ragusains. Les Vénitiens tentèrent de persuader les Ottomans d'évincer les Ragusains du marché du sel de Novi, tout en se montrant fort intéressés à obtenir les mêmes conditions d'association avec la partie ottomane que celles dont avaient bénéficié les Ragusains. Les Ottomans refusèrent ces propositions et les visées vénitiennes sur le marché de Novi restèrent sans conséquence notable.

Un des prolongements de la crise des années 1480 fut le conflit avec le *qadi* de Novi qui, créant un climat de tension, empoisonna les relations de Raguse avec les autorités locales et avec la Porte dès le début de la guerre turco-vénitienne.

L'affaire du *qadi* de Novi en 1499, montre bien que la place de Novi avait été choisie par les Ottomans comme plaque tournante en vue d'une action concurrentielle contre le commerce ragusain dans le proche voisinage de Raguse. Assuré par des mesures administratives, ce rôle de Novi, favorisé également par sa position géographique, avait fortement affecté les intérêts économiques de Dubrovnik. Dès l'ouverture des hostilités de la guerre turco-vénitienne (1499-1502), des opérations militaires menées aux abords de Novi rendirent l'accès à cette place marchande difficile et dangereux. Le marché de Novi dépérisait, alors que celui de Raguse accueillait tous ceux qui préféraient s'y rendre pour raison de sécurité. Nommé à Novi en mai 1499, le nouveau *qadi* avait entrepris dès le début de la guerre d'imposer aux autorités ragusaines des conditions de vente qui devaient contraindre les acheteurs de sel à préférer la marchandise turque. Le sel ragusain ne devait pas être mis en vente tant que le sel turc

ne serait pas écoulé, et ceci dans les places de Novi, de Risan, de Neretva, de Klek, ainsi que sur le marché de Raguse même, situé à Ploče. Ces mesures étaient destinées, en outre, à empêcher l'introduction illicite du sel vénitien ou de tout autre sel dont l'importation et la mise en vente par les Ragusains eût affecté le fisc ottoman du fait des différences dans les montants du droit de douane. Devant les pressions croissantes du *qadi* de Novi et le refus d'obtempérer des Ragusains, l'intervention du *qadi* de Foča n'eut point davantage de succès. Les revers militaires des Ottomans, accompagnés des dégâts causés aux salines lors des actions de la flotte vénitienne contre Novi, n'avaient fait qu'augmenter la résolution du *qadi* qui envoya une missive à la Porte pour contrecarrer l'opposition ragusaine. Composée comme un réquisitoire contre Raguse, la lettre du *qadi* de Novi tente de leur faire porter la responsabilité de tous les échecs turcs dans la région. Le *qadi* accuse les Ragusains d'avoir tenté d'assassiner l'*emin* de Novi lorsqu'il avait voulu fermer leurs comptoirs (*soknice*) de sel. L'accusation la plus grave concernait cependant l'aide logistique qu'avait fournie Raguse aux Vénitiens, alors que cette aide avait été refusée à Novi lors des moments critiques de sa défense contre les Ottomans. En réponse à ces accusations, la Porte envoya le 12 novembre une lettre sévère d'avertissement à la République ragusaine, lui ordonnant de se plier à l'injonction du *qadi* de Novi concernant la fermeture des comptoirs ragusains tant que le sel de Novi n'aurait pas été vendu.

Après de longues discussions et concertations (décembre 1499-janvier 1500), le gouvernement ragusain décréta une série de mesures visant à éviter des représailles de la part des Ottomans. Le 24 janvier, la vente libre du sel fut interdite dans toutes les places ragusaines ; une réglementation sur les poids et mesures fut instituée à la même occasion. Des restrictions qui visaient à limiter l'activité des marchands étrangers, ainsi que

celle des Ragusains travaillant avec les cités italiennes, et notamment avec Venise, furent décrétées dans les mois de janvier et de février. L'intransigeance du *qadi* de Novi ne fut pas apaisée pour autant. Le marché de Novi représentait la principale pierre d'achoppement dans les rapports turco-ragusains ; en temps de guerre les tensions y atteignaient leur point culminant.

C'est précisément dans un souci d'apaisement, jugeant sans doute que ces désaccords ne pouvaient qu'affaiblir ses positions dans cette région à un moment assez délicat de la guerre, que la Porte décida, en mars 1500, de revenir sur son décret du 12 novembre 1499. Les Ragusains pouvaient désormais continuer à vendre le sel à leurs comptoirs selon la décision que leurs autorités avaient prise le 24 janvier 1500. Ce décret interdisait la vente libre du sel en la soumettant à un contrôle draconien de la République, mais n'imposait pas les mesures de protection ottomanes.

La normalisation des rapports turco-ottomans, avec les modifications apportées à la législation ottomane concernant le régime accordé au commerce ragusain, avait écarté quelques-uns des obstacles les plus importants qui entravaient l'activité des marchands ragusains en Turquie. Les Ragusains pouvaient mener désormais leurs affaires en Turquie en bénéficiant d'une sécurité accrue et en essayant moins de tracasseries de la part des fonctionnaires ottomans. Bien des obstacles et des entraves certes subsistaient encore, mais l'option politique de la Porte visait manifestement non seulement à la normalisation des rapports avec Dubrovnik, mais aussi à l'extension du commerce ragusain en Turquie, aux dépens notamment de celui de Venise et de ses marchands. C'est là aussi, sans aucun doute, la raison pour laquelle Raguse devait désormais s'engager encore d'avantage du côté des Ottomans. D'autant plus que la ligue chrétienne n'avait pas fait grande chose pour l'attirer dans son giron. En 1500 et en 1501, Venise manifestait même une hostilité croissante à son

égard, en interceptant et en pillant de plus en plus souvent les navires et les caravanes de Raguse.

C'est pourquoi le gouvernement ragusain fut amené à adopter toute une série de mesures dont le but était de dissimuler autant que possible les différentes formes de leur connivence avec les Ottomans. La Porte fut priée de garder le plus grand secret sur les lettres dans lesquelles Raguse lui faisait part des « nouvelles » d'Occident : les traces de ce travail de renseignement sont apparemment soigneusement expurgées des comptes rendus de l'administration ragusaine. Lorsque la République était amenée à livrer aux Ottomans des matières stratégiques, le gouvernement refusait de le faire par les autorités ragusaines, afin de ne pas provoquer l'animosité vénitienne.

La question de la vente du sel ressurgit une fois de plus en 1518-1519, alors qu'une augmentation du droit de douane qui devait s'appliquer à Péra et à Constantinople tendait à s'étendre à d'autres lieux de Turquie. Cette nouvelle crise de Novi n'était qu'une résurgence de celle de 1499, mais la Porte mit fin rapidement aux abus de ces fonctionnaires locaux en prenant une fois de plus sous sa protection les droits légitimes de Raguse.

L'interdiction formulée par le sultan d'exporter directement à Dubrovnik les quatre articles (plomb, soie, cire et teinture), avait considérablement accru les tensions dans cette nouvelle épreuve de force entre Raguse et la Turquie. Le Conseil ragusain avait entrepris une initiative diplomatique à la Porte, ainsi qu'auprès de Ayaz *beg* et des autres dirigeants locaux, afin de faire lever les nouvelles mesures protectionnistes. Les marchands ragusains sont, d'autre part, fortement encouragés par leur gouvernement à faire obstacle aux nouvelles mesures décrétées par le sultan.

Cette restriction qui affectait considérablement le commerce ragusain, avait pour but de renforcer le commerce à Novi. De même qu'ils favorisaient les petites puissances maritimes sur le

plan du commerce international aux dépens des grandes comme Venise et Gênes, les Ottomans favorisèrent aussi les petites places au détriment de la grande puissance régionale qu'était Raguse sur le plan commercial. Le but visé était de contraindre les marchands à faire transiter les marchandises par la place de Novi, et surtout d'y prélever une douane supplémentaire. Le Conseil ragusain y répondit, le 9 juin, par une interdiction formelle à tous ses ressortissants de faire des achats à Novi. Les contrevenants à cette interdiction devant être châtiés de manière exemplaire, le patricien Anton Bunić fut puni de deux mois de prison ferme, lorsque, quelques jours après l'adoption de ces mesures pénales, il acheta du plomb à un vassal turc, à Novi. Au mois d'août un autre marchand fut mis en prison pour s'être rendu là-bas avec les plaques de cuivre qu'il avait acheminées de Bosnie.

Le Conseil ragusain s'efforçait d'amener les marchands florentins à faire échouer les nouvelles mesures des autorités ottomanes. Un groupe de Florentins qui avaient rencontré des difficultés à Novi, était fortement encouragé, au prix d'une somme de 30 ducats d'or, à porter plainte à la Porte. D'autres Florentins étaient incités à se rendre avec leurs marchandises à Dubrovnik. Les subventions que les Ragusains accordaient à ces initiatives n'avaient d'autre but que de détourner les marchandises de Novi. Raguse était également un point de transit majeur entre les marchands occidentaux et la Turquie. La plus importante route par terre ferme entre l'Italie et Constantinople partait de Raguse. Cette voie était empruntée en particulier par les marchands florentins qui arrivaient à Raguse (où résidait un consul florentin) via Ancône, afin de poursuivre leur voyage à travers les Balkans vers Constantinople. Les Florentins bénéficiaient fréquemment d'un régime de douane préférentiel : même taux de douane que les Ragusains, paiement de douane différé, que le Sénat ragusain leur accordait très souvent. Les marchands de Mantoue, de

Sienna, de Padoue, ainsi que ceux des autres petites et moyennes villes marchandes bénéficièrent occasionnellement des mêmes facilités.

Hormis les restrictions concernant la vente du sel, la République se sentait le plus durement affectée par l'interdiction des quatre articles. Les démarches effectuées auprès du *sangaqbeg* Ayaz n'ayant donné aucun résultat notable, les émissaires ragusains essayèrent de soudoyer ses subalternes de Novi. Ils offraient 50 ducats au *dizdar* de Novi, s'il acceptait de faire quelques concessions. Le *sklav* Alija, offrait, pour sa part, ses services contre la même somme, ce qui fut accepté par le Conseil, en sus d'étoffes d'une valeur de 40 ducats, dont il avait été gratifié à Dubrovnik même. Le départ de Ayaz *beg* en octobre 1483 et l'arrivée du nouveau *sangaqbeg* Mustafa n'ayant entraîné aucun changement significatif, les ambassadeurs ragusains poursuivirent leurs démarches à Constantinople, fin 1483-début 1484. Et comme la situation tardait à s'améliorer, fin décembre, le Conseil ragusain avait arrêté sa décision d'interdire à ses propres marchands « de faire commerce avec les quatre articles interdits par le sultan ». Au mois de mars, Bayezid II délivrait un *berat* ordonnant au *sangaqbeg* Mustafa de laisser circuler toute marchandise, hormis les quatre articles prohibés. Or, bien que le sultan eût formellement interdit de faire obstacle à la circulation et au commerce des autres marchandises, les autorités ottomanes de Novi continuaient d'exiger le transit des autres articles par leur ville. Ce qui impliquait bien entendu le paiement de taxes supplémentaires. L'intervention qu'avait faite le sultan au mois de mars avait eu peu d'effet semble-t-il, puisque des marchands avaient été retenus au mois d'avril encore, dans l'attente du retour d'une nouvelle ambassade ragusaine à Constantinople. C'est pourquoi le sultan dut envoyer (en avril-mai 1485) une nouvelle ordonnance au *sangaqbeg* d'Herzégovine, ainsi qu'aux *qadi* de Foča et

de Novi, afin de faire lever les restrictions douanières toujours maintenues par les autorités de Novi. La guerre douanière aux portes de Dubrovnik avait manifestement des ramifications tenaces et des antécédents pré-ottomans ; c'est ainsi que le sultan se vit contraint de renouveler une fois de plus, en août-septembre 1485, son ordonnance au *sangaqbeg* et au *qadi* de Novi.

Un arrangement semble avoir été trouvé au mois d'août, puisque la lettre impériale datée du 1^{er} septembre 1485 fait état de la caution donnée par le sultan à cet accord.

C'est à partir de la convention conclue en juin 1485 entre les parties intéressées que fut réglémentés le commerce du sel, la question des douanes et celle des quatre articles exclus du marché de Raguse. Le texte de cette convention est consigné dans un acte, délivré en vieux-serbe, par le *sangaqbeg* de l'Herzégovine, Mustafa, en mars 1485.

Les clauses du contrat stipulent que :

1. L'import-export de Dubrovnik est autorisé pour toute marchandise, y compris les quatre articles précédemment interdits, à l'exception du plomb qui doit transiter par Novi, d'où il est permis de le transporter à Dubrovnik par voie maritime ou terrestre, et ceci une fois que le sel de Novi aura été écoulé.
2. L'exportation des marchandises depuis Dubrovnik est exemptée de douane, alors que l'importation de celles de Turquie est soumise à une douane payable au *hameldar* de Novi.
3. Les ressortissants ottomans, qui ont l'obligation d'effectuer leur achats de sel à Novi, sont tenus d'acheter celui de Raguse une fois le sel de Novi épuisé, et non le sel importé d'ailleurs. Le profit de la vente du sel ragusain doit être partagé à parts égales entre Dubrovnik et le *hameldar* turc.
4. Le prix du sel est fixé à 13 aspres le *spud*, et doit entrer en vigueur une fois que la mesure ragusaine pour le sel aura été alignée sur celle de Novi.

5. Ces clauses concernant le commerce du sel sont applicables aux marchés de Dubrovnik, de Slano, de Novi, de Klek ; au cas où les Turcs auraient besoin de sel sur le marché de Risan, les Ragusains sont tenus d'en livrer à Novi, d'où la marchandise sera transportée à Risan sous le contrôle d'un agent turc désigné par le *hameldar*.
6. À Dubrovnik le sel doit être vendu séparément aux sujets ragusains, le profit de ces ventes appartenant à Raguse.
7. Les quatre points de vente doivent être doublement supervisés par les contrôleurs dépêchés par les deux parties. Ceux-ci ont pour devoir de consigner tous les soirs dans le livre des comptes du contrôleur ragusain la quantité de sel qui aura été vendue dans la journée ; l'argent doit être remis aux autorités de Raguse, qui en versera la moitié au *hameldar* turc ou à son fondé de pouvoirs, lequel leur en donnera un reçu. Le contrôleur ragusain à Novi est de plus tenu de superviser les quantités de sel acheminées sur le marché de Risan afin de tenir à jour le compte du sel ragusain vendu sur cette place.
8. Le *hameldar* doit veiller à ce que les ressortissants turcs achètent le sel sur l'un de ces quatre marchés exclusivement ; personne ne doit les empêcher de se rendre à Dubrovnik et à Slano pour en acheter ou pour procéder à d'autres achats.
9. Le *hameldar* ne doit en aucun cas faire obstacle à la vente du sel ragusain à Dubrovnik, à Slano et à Klek, même lorsque celui de Novi n'est pas encore écoulé.

Le document émis en turc par le sultan, le 4 septembre 1485 (23 *šabān* 890), confirme ces conventions en en faisant un bref résumé. Ce n'est que lorsque cette confirmation de la part du sultan parvint à ses destinataires, le 10 octobre, que les marchands eurent l'autorisation d'emprunter les routes continentales. Cette crise majeure survenue au début du règne de Bayezid II avait eu pour conséquence une interruption des échanges commerciaux par voie de terre d'une durée de près de quatre ans.

De telles interruptions du trafic commercial entre Dubrovnik et la Turquie, par voie de terre notamment, survinrent périodiquement, mais rarement pour des périodes aussi longues que celle qui vient d'être décrite. Après la grave crise que traversa la République ragusaine dans les années soixante du xv^e siècle, l'activité commerciale va croissant dans les années soixante-dix et quatre-vingts. Bien des obstacles demeuraient encore au développement généralisé du commerce, même si cette fin du xv^e siècle marque bien le début de la véritable expansion du commerce ragusain, terrestre et maritime, en Turquie, malgré les à-coups significatifs qui purent marquer un tel processus. C'est le cas notamment avec l'incompréhension des Ottomans pour les pratiques financières du monde des affaires et des crédits. L'essor rapide des échanges avait notamment pour conséquence que les masses monétaires ne pouvaient couvrir l'étendue des échanges. Les Ottomans s'habituèrent avec difficulté et lenteur aux pratiques depuis longtemps en cours à Raguse, procurations, lettres de créance, crédits, obligations et autres papiers de valeurs. La persistance des crises politiques dans les Balkans, les rapports parfois difficiles avec la Porte, l'absence de réglementation précise concernant le commerce du sel, sont autant de causes majeures à l'origine de telles interruptions. La cause la plus persistante en était cependant les entraves que les fonctionnaires ottomans ne cessaient de dresser à la frontière ragusaine. Les Ragusains désignaient ces achoppements par des vocables « zabave » et « novštine », c'est-à-dire tracasseries et inventions. Le renouvellement des ordonnances par lesquelles le sultan tentait d'assurer la libre circulation des marchandises et le respect du taux de douane prescrit à la suite des plaintes répétées de Raguse, apporte un témoignage suffisamment significatif de la persistance de ces obstacles.

Les Ragusains étaient, eux aussi, rappelés à l'ordre par le sultan au sujet de malversations et autres tentatives de fraude concernant le trafic et le commerce du sel. Ces atteintes ragusaines aux conventions entre les deux parties étaient cependant bien moins fréquentes et surtout bien moins graves dans leurs implications pratiques. Les ordonnances successives des sultans témoignent de la tendance des *hameldars* ottomans de Novi de faire payer aux Ragusains des douanes illicites, ainsi que de livrer une concurrence déloyale aux Ragusains, qui étaient pourtant devenus leurs associés, en faisant importer le sel au moindre prix et en le mettant en vente avant celle de celui vendu par les Ragusains.

Les Ragusains devaient en outre subir de nombreuses brimades et autres vexations, toujours de la part des autorités de Novi et de multiples petits fonctionnaires ottomans locaux. Le sultan répondait à leurs plaintes à ce propos en recourant aux bons offices d'un commissaire spécialement désigné pour instruire ces incidents ; il rappelait et renouvelait la clause de la Capitulation selon laquelle les Ottomans n'ont pas libre accès à la ville et au territoire de Raguse, ou interdisant le port d'arme pour les fonctionnaires qui seraient amenés à s'y rendre avec l'assentiment des Ragusains.

Le transport des marchandises rencontrait des difficultés notables. L'insécurité des routes était croissante ; les autorités ne faisaient souvent pas leur devoir pour protéger les voyageurs et les marchandises. La cupidité, la corruption et le chantage de petits chefs locaux au passage des marchandises provoquaient bien des difficultés et entravaient l'expansion du commerce ragusain. Toutes ces difficultés, dont il faut parfois tenir les Ragusains pour responsables, car ils se livraient à des pratiques illicites et aux trafics interdits par la Porte, représentaient autant d'obstacles pour une extension continue et à grande échelle du commerce

ragusain dans l'Empire ottoman. Durant la première partie du règne de Bayezid II, au cours des deux dernières décennies du xv^e siècle, les conditions de son expansion future furent cependant enfin réunies. La Porte avait tout autant d'intérêt que Raguse à ce que cette expansion du commerce se produisît dans tout l'Empire. C'est pourquoi les obstacles à ce cours des choses allaient être progressivement écartés.

Tous ces épisodes et incidents montrent bien à quel point le bouclage du territoire de la République de Dubrovnik parachevé par la reddition de Novi en janvier 1482 avait instauré un état de choses sans équivoque. La cité marchande était désormais, non seulement stratégiquement, mais encore économiquement, presque entièrement à la merci des autorités ottomanes. Celles de la ville de Novi usaient de toutes sortes de stratagèmes afin de détourner à leur profit une partie des gains considérables qui affluaient dans les fonds de négoce ragusains. Le commerce du sel était ainsi le sujet principal de leurs querelles, et les autorités de Novi s'employèrent à détourner à leur profit une part des douanes, ainsi que d'en créer d'autres aux dépens de Raguse. Seules des interventions fréquentes de la Porte, dont témoignent les nombreux documents de la chancellerie impériale, purent assurer globalement le respect des privilèges concédés à Raguse, de même que la mise en application de réglementations commerciales locales, dont celle relative au commerce du sel compte parmi les plus importantes. Interventions bienveillantes et attitude plutôt favorable dictées par les intérêts stratégiques et financiers de l'Empire, qui avait choisi de favoriser les petites puissances marchandes aux dépens des plus grandes. Parmi celles d'importance mineure où moyenne, Raguse, du fait de sa position géographique, de ses potentialités logistiques, et surtout sans doute en raison de son implantation dans les Balkans et dans toute la Méditerranée orientale, représentait pour la Tur-

quie un enjeu de premier ordre. Toute la politique persévérante des autorités ragusaines et toute l'expérience de leur diplomatie n'avaient qu'à tirer les conséquences découlant de cette position, somme toute fort avantageuse. Ce qu'elles ne manqueront pas de faire, à leur propre profit ainsi que pour celui de leur cité.

iii. Les marchés en période de transition : réorientation, nouveaux réseaux, nouvel essor

À l'exception des pays et territoires grecs, le commerce ragusain ne se connaissait point de véritable concurrence dans l'espace balkanique. Pendant la période qui précéda la conquête ottomane, c'est l'exploitation minière qui constituait la principale source de profits pour les gens d'affaires de Raguse. Or, la conquête ottomane fut le facteur majeur d'un bouleversement non seulement politique, institutionnel et culturel dans l'Europe du Sud-Est, mais aussi économique et social dans le sens le plus large du terme. Ces transformations profondes des structures économiques affectèrent notamment la production minière, firent tomber en décadence les plus importants centres économiques et eurent par conséquent une incidence directe sur la répartition des colonies ragusaines et sur la structure de leurs affaires et du commerce en général. C'est ainsi que l'économie de la plus importante ville de la Serbie médiévale, Novo Brdo, où les Ragusains avaient de loin la plus considérable de toutes leurs colonies marchandes, fut pratiquement condamnée dès après sa conquête par Mehmed II en 1455. « Mère de toutes les villes » de Serbie, Novo Brdo fut pillée, dévastée ; en 1467 une partie de sa population fut déportée à Constantinople, et la peste ravagea la ville un an après. La colonie ragusaine de cette ville ne cessait pas pour autant d'exister, mais elle n'était plus qu'une ombre par rapport à ce qu'elle avait représenté pour le commerce ragusain de la première moitié du xv^e siècle.

Srebrenica, le plus important centre économique et minier, avec la plus grande colonie ragusaine de Bosnie, connut un destin à peine moins ingrat à la suite de sa conquête par Mehmed II en 1462. L'exploitation minière n'avait certes pas été interrompue avec l'instauration de l'administration ottomane ; elle devait pourtant subir un déclin rapide et irréversible qui allait provoquer, à terme, sa disparition.

L'administration turque avait un caractère nettement militaire, ce qui correspondait bien à la nature conquérante de l'Empire ottoman. Les domaines fonciers, les *timar*, étaient octroyés, en usufruit, aux *spahis* qui devaient en contrepartie constituer la cavalerie, principale force de l'armée ottomane. Les hauts dignitaires étaient bénéficiaires de grands domaines, les *hass*, alors que les hauts fonctionnaires devaient disposer de *zeâmet* (timar d'un revenu annuel d'au moins 20 000 aspres), une institution qui vient se greffer plus tard sur l'organisation primitive. Le *sangaq* de Vučitrn comprenait, vers 1530, cinq bénéficiaires de *zeâmet* et 293 détenteurs de *timar*, alors qu'en 1607 leur nombre était respectivement de 10 et 317. Dans le *sangaq* de Prizren leur nombre était pour ces années là de trois, puis de 17 *zeâmet*, ainsi que 215, puis 225 *timar*. Un certain nombre de *spahi* chrétiens, issus de féodaux locaux, faisaient partie de ces bénéficiaires dans les années suivant la conquête ottomane, mais leur nombre devait rapidement décroître, sans doute principalement du fait de l'islamisation qui était le seul moyen sûr de garder cette position privilégiée dans un État musulman. Dans les pays balkaniques où les musulmans représentaient une minorité de population, les Ottomans ont dû faire appel à une forte participation de la population chrétienne pour leurs effectifs militaires, en dehors des *aqındжі* (soldats des troupes de pointe ou de la cavalerie légère, bénéficiaires de petits *timar*) où la proportion des chrétiens était plus importante que parmi les *spahi*, l'administration ot-

tomane avait repris certaines institutions militaires héritées du Moyen Âge serbe et byzantin. C'est ainsi que les *vojnuci* (=soldat) et les *martolos* devaient combler ce manque d'effectifs en Europe en constituant une sorte de milice, composé en majorité des chrétiens, destinée aux tâches militaires et paramilitaires pour lesquels ils bénéficiaient de certains allègements fiscaux.

L'administration ottomane devait compter également sur un nombre important de population nomade ou semi-nomade (transhumance). Les Valaques furent inclus dans leur système administratif avec une organisation sociale qui leur était propre, avec leurs chefs coutumiers et leurs clans traditionnels. En tant que gardiens de mines notamment, leurs chefs bénéficiaient de *timar*, leurs auxiliaires de petites propriétés foncières, alors que les autres jouissaient d'allègements fiscaux. Le recensement fiscal de 1488/89 dénombre 481 familles valaques dans le district de Prizren, 870 à Priština, 1 008 à Peć et 196 à Proilovci. Avec leur sédentarisation et leur transformation en agriculteurs ils perdirent ce statut privilégié ce qui favorisa une islamisation progressive dans cette population.

Les Ottomans s'efforçaient de favoriser l'exploitation minière par les allègements fiscaux. Dans 238 villages du *sangaq* de Vučitrn, au recensement fait vers 1530, on dénombre, en dehors de 65 contremaîtres, 5 417 mineurs chrétiens et 306 mineurs de confession musulmane. L'importance des mines de Serbie et de Bosnie pour l'économie et en particulier pour l'exploitation minière ottomane est confirmée par le fait que les quatre codes législatifs miniers promulgués du temps de Süleyman le Magnifique (1536), ainsi que les autres textes ottomans relatifs aux mines, comportent quelques 50 termes miniers d'origine serbe. L'entretien de l'immense armée turque exigeait une importante production de métaux précieux, du fer, de cuivre et de plomb, alors que le salpêtre servait à la fabrication de la poudre à ca-

non. Les mines faisaient partie des propriétés du sultan (*hass*), et l'exportation des métaux était strictement interdite. Les *aspres* (monnaie d'argent ottomane) étaient frappés à Novo Brdo depuis au moins 1480. En 1525/26 cette Monnaie rapporte à la Porte 3 454 875 aspres, alors que 262 889 aspres en barres d'argent furent acheminées à Constantinople. En 1530, le revenu est de 3 983 785 aspres. L'industrie minière était cependant en déclin : lors des guerres du xv^e et du xvi^e siècle les maîtres mineurs avaient tendance à s'expatrier ou à changer de profession. Fin xvi^e -début xvii^e siècle les mines sont en plein déclin et à la fin du xvii^e siècle les puits ferment l'un après l'autre jusqu'à l'extinction quasi totale de la production minière.

L'occupation ottomane fut aussi à l'origine de modifications notables dans la production agricole. Alors qu'au Moyen Âge et au début de l'administration ottomane Kosovo-Metohija avaient été une région essentiellement vinicole, la culture de populations sédentaires, les impératifs militaires et économiques de l'Empire ottoman dictaient une reconversion vers des cultures céréalières. Lors des campagnes de conquête ottomane, Kosovo et Metohija représentaient non seulement un point stratégique important, mais aussi le grenier à blé pour l'approvisionnement de l'armée. Avec les débuts de la crise de l'Empire ottoman (deuxième moitié du xvi^e siècle), l'insécurité et les besoins militaires et économiques favorisèrent l'élevage de moutons ; c'est alors que le grenier à blé se transforma en vastes pâturages.

Avec Novo Brdo au centre, tout le bassin minier de la région de Kosovo, avec d'autres gros centres miniers comportant d'importantes colonies ragusaines, dont notamment Trepča, Zaplanina, puis le bassin de Rudnik plus au Nord, ainsi que d'autres en Serbie et en Bosnie eurent un destin similaire à plus ou moins long terme. Le bouleversement de l'économie dans le Kosovo et la Metohija, qui jadis avaient constitué la région la plus prospère

de Serbie du xiv^e-xv^e siècle, est révélateur des nouvelles données économiques qui se généralisèrent dans les Balkans à partir de la deuxième moitié du xv^e siècle. Alors que toute l'économie du Kosovo et de la Metohija était fortement axée sur l'exploitation des mines, celle avant tout de l'argent et du plomb, mais aussi de la « glama », or mélangé à de l'argent, ainsi que d'autres métaux, l'agriculture était essentiellement viticole. En quelques dizaines d'années l'économie ottomane transforma ce bassin vinicole en agriculture céréalière, puis en une région d'élevage. Avec ce déclin irréversible des mines, toute la structure économique de cette région, si importante également pour les Ragusains du fait de sa position géographique à la croisée des grandes voies de communication des Balkans, subit une régression irréversible.

C'est ainsi que les colonies ragusaines furent orientées dans la deuxième moitié du xv^e siècle vers d'autres centres urbains et vers d'autres types d'activité économique. À la place de Novo Brdo, Trepča, Priština, Peć, Prizren, Plana, Rudnik, Trgoviste, Smederevo et Kruševac, en Serbie, Srebrenica, Olovo, Prača, Fojnica, Kreševo et Zvornik, en Bosnie, ce sont désormais Sarajevo, Travnik et Mostar, en Bosnie, Belgrade et Novi Pazar en Serbie, qui prennent leur essor pour devenir les nouveaux centres économiques du commerce ragusain. Du fait du déclin des centres miniers, des bouleversements économiques et de la décadence des anciennes colonies ragusaines en Serbie et en Bosnie, les Ragusains durent s'adapter aux conditions nouvelles. Ils étendirent le champ de leurs activités et leurs colonies prirent un essor nouveau à l'extérieur de leur domaine d'activité traditionnel dans les Balkans. C'est en Bulgarie et en Macédoine, avec les colonies de Sofia, de Philippopolis (Plovdiv, Filibe), de Tarnovo, de Skoplje, de Kratovo, puis en Roumanie (terme par lequel les Ragusains désignaient les territoires grecs de l'ancien Empire byzantin), à Serrès, à Kostur (Castoria) et surtout à Andrinople sur

la route de Constantinople que l'essor des colonies ragusaines se manifesta dans l'environnement économique de l'Empire ottoman. Les colonies ragusaines en Valachie et dans les villes du cours inférieur du Danube feront leur apparition au xvi^e siècle. En dehors de ses centres commerciaux les plus importants pour le trafic continental des négociants ragusains, Dubrovnik avait maintenu ou développé ses colonies sur les itinéraires maritimes de la Méditerranée orientale. Les plus importantes étaient celles d'Avlona, de Négropont, de Dragonest, de Patras, de Clarence, de Thessalonique, Talant, Chios, d'Alep, de Rhodes, d'Alexandrie sans oublier celles de Péra, à Constantinople, et de Brousse, en Asie Mineure. Les navires ragusains sillonnent toute la Méditerranée, ainsi que les grandes routes maritimes, jusqu'en Angleterre, aux Indes et même jusqu'au Pérou⁹⁷.

Avec la stabilisation de ses rapports avec la Porte au début du xvi^e siècle, et notamment au cours du règne de Selim I^{er}, le commerce ragusain prit un essor nouveau. Les chiffres des affaires de crédits contractées dans les années 1515-1520, le nombre de sociétés commerciales créées durant ce temps là, ainsi que la croissance rapide de la marine marchande ragusaine, sont autant d'indications significatives de cette évolution qui préluait la grande époque de la prospérité ragusaine au xvi^e siècle.

iv. Les marchandises

De par sa position géographique, insérée entre deux civilisations si différentes à tant d'égards, l'activité économique de Dubrovnik était tout naturellement tournée vers les échanges commerciaux. C'est la différence même entre les économies des deux mondes méditerranéens qui avaient déterminé la nature du commerce dont Dubrovnik s'est faite le médiateur privilégié.

⁹⁷. F. BRAUDEL, *Méditerranée* 1, p. 111, 291-292, 559.

Production et exportation de matières premières à l'Est, production et exportation des produits manufacturés à l'Ouest, représentent schématiquement le contexte économique du commerce ragusain à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. C'est donc en exportant essentiellement les matières premières et les produits agricoles balkaniques vers les marchés occidentaux, d'une part, et en exportant les articles manufacturés d'Italie vers les débouchés balkano-asiatiques et levantins, d'autre part, que le commerce ragusain a établi son rôle d'intermédiaire privilégié entre les deux économies complémentaires. Il ne faudrait cependant pas négliger la production des manufactures ragusaines, notamment celle des draps, ni oublier qu'elle représente un autre ordre de grandeur par rapport au volume considérable des échanges d'import-export.

Mais, quel était le contenu concret de ces échanges. Parlant des produits exportés par Raguse, Wilhelm Von Heid énumère :

« Parmi les articles que les marchands de Raguse allaient chercher dans les pays soumis au joug des Turcs, nous pouvons citer en particulier les pelleteries, la cire, le poivre, les objets de maroquinerie fine, spécialité d'Andrinople, l'or et l'argent des mines de Serbie, que l'on transformait à Raguse en objets artistiquement travaillés. [...] Les Ragusains se livraient surtout à l'importation en Turquie des articles de fabrication européenne. La soierie et les draps de Toscane arrivaient par Ancône sur le marché de Raguse, où, d'ailleurs, il ne tarda pas à se monter des fabriques ; de là, ils se répandaient dans l'intérieur. Ce marché recevait également de divers points de la péninsule d'autres articles fabriqués spécialement pour la Turquie. De la sorte, Raguse était un centre assez important d'échanges entre l'Orient et l'Occident, et cette situation, qui était pour son commerce une source de beaux bénéfices, s'est maintenue jusqu'aux temps moderne ».

Il est possible actuellement de détailler avec bien plus de précision la plupart de ces articles d'exportation, même si certains produits échappent toujours à une définition précise. Nous nous contenterons de dresser un tableau succinct des principaux produits que les commerçants ragusains faisaient circuler dans les deux sens, sans oublier les articles ragusains les plus notables, au cours du xv^e et du début du xvi^e siècle. Le tableau d'ensemble que l'on peut brosser de la structure du commerce dont Raguse se fit l'intermédiaire à cette époque de transition, est révélateur des transformations profondes qui s'étaient opérées dans l'économie de toute la Méditerranée orientale à la fin du Moyen Âge, et notamment des bouleversements qui en étaient résulté dans l'économie des pays balkaniques par suite de la Conquête ottomane.

À l'époque précédant la conquête ottomane, le produit le plus important du commerce ragusain était le métal d'argent. Dans la première moitié du xv^e siècle, la quantité d'argent exportée par Raguse de Serbie et de Bosnie vers l'Occident est estimée à un volume de 25 tonnes par an, soit une valeur de plus de 500 000 ducats d'or. C'est dans le commerce de cette matière première si importante pour la politique monétaire de l'époque que la conquête ottomane devait provoquer les changements les plus radicaux. Et ceci pour deux raisons fondamentales et vraisemblablement interdépendantes. La Porte avait, d'une part, décrété son monopole sur tout le commerce d'argent et avait strictement interdit toute exportation de ce métal. Lorsque les autorités ottomanes retiraient les pièces de monnaie usagées lors de l'émission de nouvelles frappes, les Ragusains les exportaient en contrebande (« in contrabandum et contra ordinem imperatoris Turcorum ») en les récupérant au prix du métal. Toute la production minière, fort importante en Serbie et en Bosnie du début du xv^e siècle, allait subir un déclin irréversible à la suite

de l'instauration du pouvoir turc. Les causes et effets de cette évolution régressive de la production minière n'ont certes pas encore été suffisamment élucidées, mais étant donné le volume de production qui arrivait auparavant sur le marché italien, ce sont surtout ses conséquences à l'échelle méditerranéenne et européenne, avec les insuffisances dans l'économie monétaire de l'époque, notamment au xvi^e siècle, qui n'ont pas été suffisamment perçues.

Alors qu'elle se préparait à la guerre, la Porte avait, depuis la deuxième moitié de 1498, interdit ou renforcé le contrôle d'interdiction pour l'exportation de nombreux produits, dont notamment celui de l'argent métal et du plomb. Au printemps 1499 l'interdiction de l'exportation d'argent était toujours très strictement appliquée.

La diminution de la production minière et surtout les restrictions commerciales imposées par les autorités ottomanes ne pouvaient épargner le plomb, deuxième produit minier d'exportation vers l'Occident. Considéré par la Porte comme une matière stratégique, le plomb entra à la fin du xv^e siècle dans la catégorie des « quatre articles » interdits (le plomb, la soie, *carmesinum* = la cochenille, la cire). À la différence de l'argent métal, le plomb continuait à être exporté de Turquie mais dans des proportions moindres qu'au début du siècle. L'interdiction des quatre articles visait en réalité non tant à empêcher leur exportation qu'à permettre l'exercice d'un contrôle complet, ainsi que le prélèvement de taxes supplémentaires par les autorités ottomanes. Ces mesures étaient entrées en vigueur depuis la chute de Novi, où se trouvait désormais le point de passage obligatoire et le lieu de prélèvement des douanes sur lesdites marchandises. Dans les années 1460, alors que Raguse traversait une des plus graves crises économiques de son histoire, l'importation du plomb, en très forte diminution, était devenu minime. Depuis

les années 1470, le plomb n'était plus exporté en Occident par les négociants ragusains directement, mais par l'intermédiaire d'agents ottomans spécialement affectés à cette tâche par l'administration minière (le *sklav* du sultan pour le plomb), ou par des agents (ragusains ou autres) munis d'une autorisation spéciale émanant des autorités ottomanes. À Raguse, trois fonctionnaires étaient chargés de la vente du plomb, dont ils remettaient les recettes aux fonctionnaires ottomans. Le plomb était importé essentiellement de Bosnie (acheminé depuis Olovo, Vrhbosna, Srebrenica, Gluhavica, Olovac, Goražde) et exporté surtout vers Venise, Ancône, Rimini et les autres villes d'Italie, mais aussi jusqu'à Alexandrie et à Candie.

Au cours des années qui virent les plus fortes tensions entre Raguse et les Ottomans le prix du plomb avait monté jusqu'à 15 ducats par *miliar* (1 000 livres), en 1470, alors que son prix au début du siècle était de 7 ducats le *miliar*. Alors que le volume d'importation allait croissant, le prix n'avait cessé de décroître jusqu'à la fin du siècle : de 13 ducats en 1479 ; 12,66, 12,5 et 12 ducats, puis 11 ducats et 24 dinars en 1480 et 1481, pour tomber en 1487 à 8,5 ducats.

La matière tinctoriale pour les tissus, « graine d'écarlate », « grana », « grana da tingere scarlatti », ou « carmesinum », « charmisium » (lat.), « krmez » ou « crvac » (en serbe) dans les documents ragusains, « gügez » (en turc), faisait également partie des quatre articles interdits. En fait d'interdiction il s'agissait pour le fisc ottoman de percevoir une douane supplémentaire et d'exercer un contrôle particulier. L'importation de cette matière de Serbie et de Bosnie fut particulièrement importante à Raguse entre 1440 et 1446. De là elle était exportée en Italie et jusqu'à Alexandrie. Les sources ragusaines évoquent cette teinture sous le terme « grana » ou « carmesinum » (charmisium), en serbe « crvac », importé par exemple en 1471 de Bosnie (avec

1 805 livres de soie), « libre 860 grane ad pondus Ragusii », afin d'être exporté à Florence, puis, en septembre 1474, « staria mille de grana ». Après la chute de Novi, on rencontre en Bosnie un « amaldarius Charmisiorum », donc un fonctionnaire du fisc ottoman spécialement chargé de contrôler le trafic de cette matière qui constituait un important article d'exportation en Occident. L'ambiguïté quant à la nature de cette matière tinctoriale importée à Raguse subsiste : s'agit-il d'une teinture minérale ou bien d'une matière organique, la cochenille, extraite des insectes comme le suggère le terme serbe de « crvac », la question demeure ouverte.

La cire faisait également partie des quatre articles soumis à un régime de douane spéciale. Avant la conquête ottomane cette matière était importée en grande quantité à Raguse, notamment à partir de la Bosnie et de la Serbie, pour être utilisée par les manufactures ragusaines puis exportée sous forme de produit fini (les cierges) en Italie. Avec l'extension considérable du champ d'action des négociants ragusains, la cire commence à être importée de Constantinople, d'Andrinople, de Tarnovo, d'Arta, pour être acheminée à Dubrovnik avant tout par voie maritime. Le prix de la cire était en 1477 de 350-360 aspres le *centenarium*, alors qu'à Trgovište en Bosnie le prix était de 7 ducats le *centenarium*. Le trafic de la cire augmente dans les années 70 et 80, même si les restrictions fiscales portant sur les quatre articles ont provoqué à partir de 1482 un reflux temporaire.

En 1518, en vertu d'un décret de la Porte, le *sangaqbeg* d'Herzégovine, Kasum (Qæsim) *pacha*, interdit l'exportation depuis son territoire de cire, de chevaux, d'arcs (à flèche) et autres armes. En juin 1520 un firman de Selim I^{er} interdit cependant de faire obstacle aux achats et à l'exportation de cire par les Ragusains munis d'une autorisation des *emin*.

Les Ragusains exportaient de Turquie de grandes quantités de soieries. Les différentes catégories de soie exportées par les marchands ragusains étaient fort prisées et atteignaient de bons prix sur les débouchés occidentaux. C'était la soie d'Asterabad (*seta stravai*) qui était exportée en quantités particulièrement importantes. La soie était le principal produit manufacturé de Turquie exporté par les marchands ragusains. C'est sans doute pour cette raison qu'il faisait partie des quatre articles surtaxés par le fisc ottoman.

De nombreux autres articles, matières premières et produits manufacturés, faisaient l'objet du commerce ragusain entre la Turquie et les marchés occidentaux. Les marchés balkaniques fournissaient essentiellement les mêmes produits et matières, mais dans des proportions différentes et parfois fortement réduites comparativement à l'époque précédente. L'apport des marchés turco-levantins était d'une certaine façon encore plus transformé. Les produits d'Orient transitèrent nettement moins à travers l'Empire ottoman qu'au temps de Byzance et de la grande puissance de Venise et de Gênes dans la Méditerranée orientale

Étaient exportés de l'Empire ottoman et des Balkans notamment les tissus (*sukna*) d'Angora (*zambelloti*, camelots), les tapis, les tuniques, le safran, parmi bien d'autres : l'alun, la gomme laque, la garance, le coton, le corail, le poisson séché. Les peaux et les fourrures étaient comme auparavant importées en quantité importantes depuis les pays balkaniques. S'y ajoutent à l'époque ottomane les produits de maroquinerie turque, les peaux de chevreau tannées, naturelles ou teintées, dont surtout les peaux de *safian*. De l'arrière-pays ragusain, on importait à Raguse les produits alimentaires, surtout le bétail d'élevage.

C'est l'importation de céréales (le blé essentiellement) de Turquie qui revêtait une importance particulière pour la subsistance de Raguse avec son petit territoire accolé à la mer. L'ap-

provisionnement en céréales y avait une telle importance que se sont les recteurs (*knez*) de la République qui y veillaient eux-mêmes. Le blé importé d'Italie méridionale et de Sicile ne pouvant pas satisfaire aux besoins toujours accrus de la République ragusaine, son importation était donc indispensable depuis l'Albanie, la Grèce et l'Anatolie. L'importation de céréales se faisait essentiellement par voie maritime ; mais, dans les moments de crise notamment, elles pouvaient être acheminées par voie de terre, de Bosnie et de l'arrière-pays herzégovien. Les crises avec le pouvoir ottoman au début des années 1470 provoquèrent le rationnement du blé ; en 1477 et 1478 cette céréale était importée de Grèce (par les Ragusains et par un marchand grec de Lépante, André Rapopoulos) et d'Albanie. Dans les années 1480 et 1490 l'approvisionnement en blé de Turquie était excédentaire, ce qui fait que les Ragusains pouvaient l'exporter à Venise et en Dalmatie, à Split et à Šibenik. Cette augmentation notable du trafic de céréales est en rapport avec la baisse des prix à la fin du xv^e siècle. Alors que le prix du blé était en 1473 de 7 dinars pour un *uborak* en Bosnie et de 7,5 dinars en Grèce, le prix en 1490 était de 4 dinars et 10 folars pour le blé et de 3 dinars pour un *uborak* de seigle.

La guerre de 1499-1503 entre la coalition chrétienne et la Turquie avait contraint le gouvernement ragusain à adopter une série de mesures de restriction du trafic maritime notamment. L'interdiction formelle (en vigueur entre mars et octobre 1501) de tout trafic avec l'Albanie, avait particulièrement affecté l'importation du blé à Raguse. Cette denrée devait être acheminée depuis les Pouilles, malgré tous les dangers que présentait le trafic trans-Adriatique pendant ces années de guerre. Des interdictions similaires devaient être étendues au littoral adriatique en 1502, puis en 1503. Le trafic et le commerce du blé furent soumis à un contrôle strict de la part de l'État.

Dès son arrivée en Herzégovine en 1504, Sinan *pacha* Borovinić, le nouveau *sangaqbeg*, avait adopté des mesures de restriction à l'exportation de certaines marchandises de Turquie. Le Ragusains furent particulièrement affectés par l'interdiction touchant l'exportation de farine et de blé de l'Herzégovine, et surtout par les restrictions imposées à l'exportation de viande et de bétail. L'interdit touchant la farine et le blé fut supprimé en septembre 1504, suite à une démarche diplomatique des émissaires ragusains auprès du nouveau *sangaqbeg*.

Considérée de qualité insuffisante, la laine des pays balkaniques n'était importée que rarement et sur permission spéciale des autorités ragusaines. Dans le souci de maintenir un standard de qualité, ces laines étaient rarement utilisées même pour la confection des tissages les plus ordinaires, les « ščavine ». Les laines de Grèce étaient généralement proscrites par la commission « officielles artis lane », alors que celle qui était acheminée depuis Constantinople était essentiellement exportée dans les villes de Dalmatie. En tant que matière première pour leurs manufactures de tissage les Ragusains importaient d'importantes quantités de laine espagnole, acheminée soit directement d'Espagne, soit par l'intermédiaire des possessions espagnoles d'Italie méridionale.

Le commerce des textiles avait une très grande importance dans l'économie ragusaine dans la période précédant la conquête ottomane. Le calcul de la valeur des exportations par Dubrovnik des draps vers la Serbie et la Bosnie dans la première moitié du xv^e siècle aboutit à une estimation d'un montant de 25 000 ducats d'or par an au moins, « et probablement beaucoup plus ». Alors que, suite à l'instauration de l'administration ottomane, le commerce de l'argent, qui avait été la source première de profits pour les négociants ragusains, subit une décroissance irréversible, les marchands ragusains durent se tourner vers d'autres

marchés et d'autres sources de profit. Ce fut le commerce des textiles qui allait prendre la place de l'exportation d'argent métal de jadis. Constituant désormais la part prépondérante du commerce ragusain, les textiles étaient essentiellement exportés en Turquie, en partie depuis les manufactures ragusaines, mais surtout depuis les villes de l'Italie, en particulier, Rimini et surtout Florence. Après avoir inondé, dans la première moitié du xv^e siècle, non seulement les marchés balkaniques, mais même le bassin adriatique, la production des manufactures de textile ragusaines fut brutalement stoppée en 1463 par la destruction des ateliers des faubourgs de Dubrovnik, ce qui provoqua presque son extinction. En 1481 le Grand Conseil décréta des mesures de protection pour la production restante, visant à restaurer ses capacités d'antan.

Ayant largement contribué à l'apaisement des tensions entre Raguse et les Ottomans d'Herzégovine entre 1505 et 1506, Feriz *beg* devient *sangaqbeg* de Bosnie après la mort de Skender (Iskender) *pacha* en novembre 1504. Restant à ce poste de 1505 à 1512 Feriz *pacha* continua d'entretenir d'excellents rapports avec Raguse dont il obtenait fréquemment des livraisons en tissus et autres articles, souvent exemptés d'impôt par le gouvernement de la République de Saint Blaise.

Au début du xvi^e siècle le commerce ragusain s'étend au-delà de la Méditerranée. De 1515 à 1520, 29 marchands ragusains étaient entrés en relations d'affaires avec l'Angleterre, et une colonie ragusaine fut créée à Londres. Le marché anglais avait une importance particulière pour le commerce des tissus, car les Ottomans étaient fort attirés par le « carisei » (*qars*), que les Ragusains importaient dans l'Empire ottoman. C'est ainsi que Raguse put se libérer de l'entremise des villes italiennes pour son commerce avec l'Angleterre, où elle exportait surtout du vin, mais également des peaux et de la laine.

**v. Les métaux précieux :
de l'économie-monde au monopole d'État**

Matière première de l'économie monétaire, l'or et l'argent sont des métaux précieux déficitaires à la fin du Moyen Âge. Alors que le volume d'échanges du commerce international ne cesse d'augmenter et que le déficit en numéraire avec les marchés d'Orient s'accroît, la production minière en Europe centrale et occidentale est au plus bas. Cette crise de production s'accroît depuis le milieu du XIII^e jusqu'au milieu du XV^e siècle. La disproportion entre le commerce lié à l'économie urbaine et monétaire, alors en pleine expansion, et le manque de métaux précieux, favorise la création de substituts, comme succédané de la liquidité, papier commercial, lettres de créance (instrument de transfert et de crédit à la fois) et autres opérations bancaires. De même que le manque de numéraire favorise ou impose des échanges en nature à défaut d'une couverture monétaire tribu-taire de l'apport en or et en argent métal, moyens de paiement en dernier ressort.

Concomitante à cette demande croissante du marché européen, l'exploitation minière en Serbie prend un essor considérable dans la deuxième moitié du XIV^e, et notamment à partir du début du XV^e siècle. Dans la crise monétaire de la fin du Moyen Âge, la production balkanique représente un appoint important, même s'il reste sensiblement insuffisant eu égard à la montée des échanges commerciaux. De proportion notable, la majeure partie de cette production était exportée à Venise, avant la conquête ottomane au milieu du XV^e siècle. Afin de pouvoir connaître les quantités de métaux précieux et la masse monétaire en Europe, il est par conséquent nécessaire de situer leur production dans les Balkans dans le contexte de l'économie européenne ; d'autant que l'Italie, avec Venise en tête de file, joua un rôle primordial en l'occurrence, par l'intermédiaire de Raguse.

La conquête ottomane détourna le flux des métaux précieux balkaniques de l'Europe, alors que de nouvelles sources d'approvisionnement en or et argent purent être trouvées grâce à la découverte du Nouveau Monde. Les mines argentifères et aurifères des Balkans acquièrent une place primordiale dans l'économie monétaire de l'Empire, mais dans un contexte économique et social fort différent avec, à moyen terme, des conséquences irrémédiables.

La partie centrale des Balkans détenait un rôle essentiel dans cet enjeu géopolitique, et cela non seulement en raison de sa position géographique, sur la voie principale de l'expansion ottomane, mais surtout en raison de son intérêt économique et financier, dû en premier lieu à la richesse de ses ressources minières et à l'importance de leurs exportations vers l'Italie. L'argent, le métal blanc, qui a marqué toute l'économie du Moyen Âge, premier article d'exportation dont les gisements sont exploités dans la plupart des nombreuses mines de Serbie, détient une place primordiale au xv^e siècle.

vi. Matière première et réseaux de négoce (Balkans-Raguse-Italie)

L'exploitation minière en Serbie, inaugurée au milieu du XIII^e siècle avec l'implantation de mineurs saxons, prend un essor considérable à partir des années soixante-dix du XIV^e, et surtout au XV^e siècle, avec une montée de production constante, pratiquement jusqu'à la conquête ottomane. Un voyageur étranger note en 1308 que le roi de Serbie possède 7 mines d'argent. L'archevêque de Bar, Guillaume Adam, connaît en 1332 cinq mines d'or, ainsi que d'autres mines d'argent aurifère. L'abondance des ressources naturelles, en argent, or, plomb, cuivre, fer, les techniques importées par les Saxons, la libre entreprise et le savoir

faire, ainsi que les investissements des hommes d'affaires ragusains, conditions réunies par une législation libérale des souverains de Serbie, sont des facteurs essentiels de cette production qui joua un rôle particulièrement significatif dans l'économie sud-est européenne à la fin du Moyen Âge.

Une partie du métal précieux était transportée de Serbie à Venise par voie continentale ; elle est impossible à quantifier en raison du peu de documentation disponible à cet égard. Cette voie d'acheminement ne devrait pas être négligée, même si elle doit représenter un volume beaucoup plus faible que celui du métal précieux qui transitait par la voie maritime, surtout après que le roi de Bosnie se fût arrogé le droit (1428) d'estampiller l'argent métal, y compris celui qui était en transit. L'acheminement par voie de terre, impliquant un trajet de près de mille kilomètres par des routes peu sûres, s'explique par un gain accru, qui était, selon Jorjo Tadić, de quelque 10%, alors que l'acheminement maritime de Raguse à Venise rapportait entre 2 et 7% de profit. Le métal précieux transitait également par d'autres villes maritimes de Dalmatie, comme Zara (Zadar), Spalato (Split), et même Skadar, mais toujours en quantité très inférieure par rapport au transit ragusain. Les Vénitiens, quant à eux, n'ont jamais pu inquiéter le monopole ragusain à l'intérieur des Balkans, alors que c'était à Venise que s'acheminait l'essentiel des métaux précieux de Serbie et de Bosnie. Il en fut de même pour d'autres matières et produits « stratégiques » à l'échelle régionale, le blé, le sel, le coton, les tissus, tant que la suprématie vénitienne dans l'économie d'échange en Méditerranée orientale, notamment en Adriatique, établie par des mesures de protection, ne fut enrayée par des changements géopolitiques majeurs vers la fin du Moyen Âge, mais aussi par le déficit de certaines matières premières, avec toute une série d'implications dans le domaine économique.

Si la majeure partie des métaux précieux transitait par Raguse, une partie, sans doute importante, mais impossible à quantifier par manque de documentation, était exportée directement à Venise, ou par Raguse mais exemptée d'impôts, par les souverains de Serbie et de Bosnie désireux de renflouer leurs finances et toujours demandeurs de liquidités en vue de leurs obligations en tant que tributaires du sultan. En 1430, afin de verser son tribut à la Porte, le roi de Bosnie exporte à Venise par l'intermédiaire de Raguse l'argent métal dont la valeur était de 30 000 ducats. L'argent exporté via Raguse en 1450 pour le compte du despote de Serbie était exempté d'impôts. En 1452, 50 livres d'argent furent exportées à Venise pour le compte du despote ; en 1455, un transport d'argent en direction de Venise fut pillé près de Bosanska Krupa.

Une partie du métal blanc, de l'ordre de plusieurs centaines de livres par an, était attribuée aux monastères du Mont-Athos dont les souverains de Serbie étaient des protecteurs traditionnels.

Sur les 32 mines recensées en Serbie et en Bosnie par Mme. Kovačević-Kojić, trois seulement ne produisaient pas d'argent métal ; 12 affichent une production mixte (avec cuivre, plomb et fer) ; ce qui fait que la plus grande partie, 17 en tout, produisait essentiellement de l'argent, dont deux d'importantes quantités l'argent aurifère. De ces deux dernières mines, celle de Novo Brdo, avec son vaste bassin minier, est de loin la plus grande, alors que la deuxième, Janjevo, se situe encore parmi les dix premières en quantité de production. Six sur les 32 mines se trouvent en Bosnie centrale, dont 5 avec des gisements d'argent (par conséquent 5 sur 29).

Le deuxième grand centre minier de toute la zone était celui de Srebrenica, connu depuis 1352, comprenant une multitude de gisements et de mines (7 en tout, dont 6 argentifères), situés

sur les deux rives de la Drina (dont 4 sur la rive gauche et 3 sur la rive droite). Souvent disputée entre les souverains de Serbie et de Bosnie, pour la période qui nous intéresse ici, c'est-à-dire la première moitié du xv^e siècle, elle demeura essentiellement sous contrôle serbe.

Le métal précieux exporté par Raguse était classé en plusieurs catégories : *argento plicho* (brut) rare dans les documents ragusains, *argento bianco*, *argento fino* (mundum) et *argento di glama* ou *argento idorato* (*argento deoratum*), en d'autres termes argent aurifère comprenant un pourcentage plus ou moins élevé d'or (entre 29 et 17%, avec une moyenne entre 20 et 25% environ). L'or à l'état pur, dont on connaît les catégories : or ordinaire, or fin (*oro fino*), or 23 carats (*charati 23*), était également exporté via Raguse, mais dans une proportion plus limitée, car il était exporté surtout sous forme d'argent aurifère.

Le prix de l'argent métal dépendait de sa qualité et de son origine. L'argent de Serbie centrale et méridionale était le plus coûteux, puis venait celui de Srebrenica et enfin celui de la Bosnie centrale. Le prix moyen de 6,5 ducats d'or vénitiens pour une livre ragusaine (327,9gr), au début du xiv^e siècle, monte à 8-8,5 ducats d'or entre 1370-1380, prix stabilisé autour de 8 ducats jusqu'à l'occupation ottomane. Le coût d'une livre de *glama* (1/5-1/4 d'or) était de 25-26 ducats, alors qu'une livre d'or se négociait entre 76 et 85 ducats.

Ce négoce s'effectuait essentiellement en direction de l'Italie, c'est-à-dire de Florence, de Pesaro, des Abruzzes, des Pouilles, d'Ancône, des Marches, de la Toscane, de la Sicile et de l'Italie méridionale, avec Venise comme débouché principal en Europe méridionale. Alors qu'au xiv^e siècle les marchands de Florence, de Venise et surtout ceux de Kotor, en tant que principale ville maritime du roi de Serbie, détenaient une part importante du marché de l'argent de Serbie, dès la deuxième moitié du siècle,

les Ragusains contrôlent la quasi totalité du marché. Il est significatif à cet égard qu'à Raguse seuls les Vénitiens étaient exonérés (depuis 1455) de la vente imposée (de 6% en nature) pour le transit d'argent métal. En 1422 les négociants étrangers détiennent 1/4 du marché d'exportation des métaux précieux à Raguse. Le métal précieux était transporté à Venise par le brigantin municipal, ce qui dénote bien l'attention que portait la commune à ce commerce en particulier. Le fait que les Ragusains bénéficiaient d'une sorte de franchise tacite à Venise même lors du placement de cette matière, témoigne de l'importance du facteur balkanique sur le marché international. Alors que les marchands et autres importateurs étaient, en effet, assignés à un lieu de vente prévu à cet effet, à Rialto, les autorités de Venise faisaient preuve d'un laxisme intentionnel à l'égard des habitudes frauduleuses des Ragusains, afin d'attirer une plus grande quantité de commerce d'argent dans leur cité. Une partie du métal précieux était également dirigée vers Alexandrie et la Syrie, une autre vers Barcelone, mais en proportion très inférieure par rapport au marché italien. Les Ragusains importaient des quantités notables de laine de Catalogne, en partie par l'entremise des négociants florentins, souvent échangées contre de l'argent métal, alors que le marché levantin absorbait de grandes quantités de plomb (avec des transports allant jusqu'à 50 tonnes) et de faibles quantités d'argent métal. Le métal précieux exporté à Barcelone transitait le plus souvent par Florence, qui avait de ce fait un accès pratiquement direct à cette ressource, alors que le métal blanc en provenance d'Allemagne devait être négocié par l'intermédiaire de Venise. Le quasi monopole de Raguse, en tant qu'agent principal du négoce des métaux précieux entre la Serbie (mais aussi la Bosnie), Venise et toute l'Italie, se rapporte essentiellement à la première moitié du xv^e siècle, c'est-à-dire avant la conquête ottomane de cette partie du Sud-Est européen.

Lorsqu'en 1436 des corsaires catalans pillèrent un navire ragusain en provenance de Venise, le butin fut estimé à 15 000 ducats en pièces d'or et 3 000 ducats de marchandises. Cette proportion de 1/5 en faveur du numéraire illustre bien la nature du commerce ragusain le plus lucratif entre la Serbie et Venise, exporter de l'argent métal et de l'or monnayé contre les ducats d'or vénitiens, en d'autres termes échange de matière première contre le numéraire, tous deux si déficitaires à cette époque.

Le déficit monétaire, conjugué à l'inflexibilité des nouvelles autorités sur l'acquittement des douanes et autres contrats d'affermage en numéraire, devint particulièrement important après la conquête ottomane. C'est ainsi qu'en 1467, les Ragusains rencontrèrent des difficultés à obtenir de la part du roi de Naples l'autorisation de sortir la quantité de ducats proportionnelle à celle d'argent métal qu'ils avaient importée, alors que les quantités de métaux précieux qu'ils pouvaient exporter des Balkans avaient sérieusement diminué dans ces années là. La même année, confronté au tarissement des ressources balkaniques en métaux précieux, le roi de Naples avait demandé à Mehmed II la permission d'importer le métal blanc de Serbie. Devant l'interdiction ottomane pour toute exportation d'argent blanc, la Monnaie de Naples dut procéder à la refonte d'une importante quantité de pièces d'argent ragusaines, entre 1472 et 1494.

Le fait que Raguse ait pu sauvegarder sa liberté durant toute la période ottomane, rendit possible la préservation de ses Archives, ce qui permet d'avoir une estimation globale, basée sur des données ponctuelles et précises, concernant le commerce des métaux précieux dans les Balkans et leur exportation en Italie, essentiellement à Venise. C'est ainsi que la documentation ragusaine fournit des informations permettant de fixer la barre inférieure de l'exportation des métaux précieux de Serbie et de Bosnie vers l'Italie. Barre inférieure, car les métaux pré-

cieux étaient également exportés par d'autres voies vers l'Occident, sans parler des exportations en « Romanie » (Andrinople), toujours par le négoce ragusain, et plus tard surtout des prélèvements en faveur des ateliers monétaires ottomans. Il reste que la plus grande partie de ces métaux transitait par Raguse ou fut prise en charge par les marchands ragusains, grâce notamment au réseau particulièrement étendu des colonies ragusaines en Serbie.

On a pu établir à partir d'un registre de la Monnaie de Raguse qui fournit des chiffres précis sur la frappe des pièces d'argent pour l'année 1422, que 5.672kg d'argent métal avaient été exportés en Italie. Le fait qu'à partir de 1421, le métal précieux transitant par Raguse était soumis à une vente obligatoire de 6% de sa quantité en faveur de la Monnaie ragusaine, autorise ainsi le calcul pour les quantités annuelles suivantes : 7 033kg pour 1423, 5 206kg pour 1424, 11 060kg pour 1425, ainsi que 7 146 pour 1440. L'importante chute de ce commerce pour cette dernière année est due à la première occupation ottomane du despotat de Serbie (1439-1444).

La publication récente des livres de comptes (décembre 1426-mai 1433) des frères Kabužić (Caboga), offre une mine d'informations sur le commerce de l'argent métal, de *glama* (argent aurifère) et de l'or. Ces informations se rapportent essentiellement au commerce de métaux précieux de Serbie entre Raguse et Venise, ce qui permet de suivre les chiffres des transactions sur une durée de moins de six ans et demie. La compagnie marchande de ces deux aristocrates ragusains représentait une entreprise de moyenne importance parmi les autres compagnies du même genre (au moins une quarantaine) qui traitaient essentiellement les métaux précieux en provenance de Serbie et en direction de Venise. Par rapport au chiffre global, 3 480kg en six ans, la quantité d'argent métal importée de Bosnie, 200kg, représente

un faible pourcentage. Le volume de ce négoce de la Compagnie Kabužić atteint une moyenne annuelle de 580kg d'argent métal, dont 141kg de *glama* (argent comprenant dans ce cas précis une moyenne de 25% d'or), ce qui correspond à 35kg d'argent aurifère par an. La valeur globale des transactions atteint quelque 100 000 ducats d'or sur six ans. Sur ce volume d'affaire, 93% d'argent était exporté en Italie, dont 88% à Venise (figurant sous la rubrique : « viago di Venexia »). À Venise étaient exportés 3.056kg d'argent, dont 1/2t. de *glama* contenant 124kg d'or, en plus de 6kg d'or pur. La compagnie des Caboga réalisait un très faible chiffre d'importation d'Italie, les ducats obtenus par le négoce de métaux précieux étaient aussitôt réinvestis dans des transactions fructueuses sur les métaux précieux.

Ces exemples sont fort révélateurs, d'autant qu'ils fournissent des chiffres précis pour une période qui fut celle de la plus importante progression de la production minière, ainsi que du commerce des métaux précieux entre la Serbie et l'Italie.

C'est ainsi qu'on a pu établir un ordre de valeur concernant le commerce ragusain des métaux précieux pour une bonne partie du xv^e siècle.

Outre les Ragusains, principaux exportateurs de métaux précieux, mais aussi exploitants en tant qu'amodiataires des douanes sur les lieux d'extraction, le principal bénéficiaire de ces revenus était le despote de Serbie, autrement dit le trésor de l'État. La défense contre les Ottomans, les frais de fortifications et d'autres dépenses toujours croissantes, mais surtout l'extension rapide de l'économie de marché, exigeaient des fonds très importants. D'un montant de 50 000, puis de 60 000 ducats d'or vénitiens, le tribut annuel versé par la Serbie était le plus élevé de ceux acquittés par les nombreux vassaux de la Porte. À une époque où Raguse ne versait aux Ottomans que 1 500 ducats d'or (plus tard 5.000, puis 10 000 et enfin 12 500 ducats) à la Porte, en contrepartie

de franchises commerciales et autres privilèges, Mehmed II avait exigé de la Serbie un tribut de 100 000 ducats d'or.

Les estimations relatives à la production d'argent métal en Serbie, s'échelonnent entre 11 500kg et 25 000kg. La première estimation est établie d'après les revenus annuels du despote de Serbie, issus des deux plus importants centres miniers d'alors, Novo Brdo (au Kosovo) et Srebrenica. Établie d'après la documentation ragusaine, par le meilleur connaisseur sans doute des Archives de Raguse, Jorjo Tadić, cette deuxième estimation semble néanmoins surévaluée. Selon Sima Ćirković, le seuil inférieur de l'exportation du métal précieux devrait être évalué, avec prudence, entre 10 et 12 000kg par an.

Selon des témoignages concordants de voyageurs étrangers, la production de métaux précieux en Serbie devait être nettement supérieure au seuil inférieur de 12t. C'est à Bertrand de la Broquière que nous devons l'information que le revenu annuel des mines de Novo Brdo (Neuberghe) était de 200 000 ducats en 1433. Ce chiffre considérable se justifie par une production d'argent aurifère alors en pleine expansion. Avec une production estimée entre 7,5 et 9t. à son apogée, connue depuis le début du xiv^e siècle (entre 1304 et 1319), Novo Brdo était la plus importante mine d'argent des Balkans au xv^e siècle. Selon Jean de Capistran, le revenu du despote de Serbie, Djuradj Branković (1427-1456), à Novo Brdo s'élevait à 120 000 ducats d'or en 1455. Le premier témoignage se rapporte à une époque où la production de Novo Brdo était au plus haut, le deuxième à l'année 1455 lorsque les mines de Novo Brdo étaient en déclin. Du fait de la pénurie monétaire de l'époque, les métaux précieux de Serbie attiraient l'attention des voyageurs avisés d'une part, et suscitaient flatteries et exagérations, d'autre part.

Dans les périodes de crise, les souverains de Serbie et de Bosnie avaient pris l'habitude de confier une partie de leur

trésor à Raguse. C'est ainsi que le despote Djuradj Branković avait confié aux Ragusains en dépôt 611 livres d'or (voir p. 100). Lors de la première occupation ottomane de la Serbie (1439-1444), le souverain serbe laissa en dépôt à Raguse la somme de 50 000 ducats d'or (dont 43 553 vénitiens, 6 134 hongrois et 313 ottomans), ainsi qu'un million d'aspres, 339kg d'or en lingots, 112kg d'argent aurifère (*glama*), de plus 973kg d'argent fin, 114kg d'argenterie, le tout estimé à 160 000 ou 170 000 ducats d'or. Avec respectivement 87,1%, 12,26% et 0,62% de pièces d'or vénitienes, hongroises et ottomanes, ces chiffres illustrent de manière significative les proportions des diverses monnaies circulant en Serbie à cette époque.

Alors qu'en 1389 les mines de Srebrenica furent affermées pour 425 livres d'argent (d'une valeur de 3 400 ducats), en 1417 le montant de la douane atteint 3 100 livres d'argent (24 000 ducats). On estime qu'au moment de leur rendement le plus élevé, ces gisements fournissaient entre 5 et 6t d'argent par an. En 1458, le revenu annuel de Srebrenica est évalué à 30 000 ducats d'or, partagé alors à parts égales entre le despote de Serbie et le roi de Bosnie ; en 1460 il est de 24 000 ducats, alors qu'en 1464 (un an après la conquête de la Bosnie, (1463), il n'est que de 7 000 ducats. En 1519, le revenu est chiffré à 13 400 ducats.

S'il est vrai que le caractère fragmentaire de la documentation ne permet pas d'établir une estimation exacte par année de production, il est en revanche possible d'obtenir des chiffres précis pour la partie, sans doute majeure, de la production transitant par Raguse, pour les années ou des occurrences ponctuelles que nous avons mentionnées. Si Raguse a exporté en 1422 plus de 5 670kg, et près de 11t. en 1425, on peut admettre une production minimale de 10 à 12 tonnes par an pour les années ultérieures, surtout après 1425.

Avec une production annuelle de 10 à 12.000kg au minimum durant une bonne partie de la première moitié du xv^e siècle, la Serbie était l'un des tout premiers producteurs d'argent métal en Europe et ceci à une époque de pénurie chronique du métal précieux (*great bullion famine*) au sein d'une économie monétaire en pleine expansion.

Les estimations relatives au volume de production européen (entre 23 et 47 000kg), s'échelonnent entre 1/8 et plus d'un cinquième de l'extraction globale en Europe (Tadić), pour la première moitié du xv^e siècle. Même si l'on tient compte de l'estimation minimale pour la production serbe, comparée à l'estimation maximale pour la production européenne, il apparaît que la contribution du despotat de Serbie à l'économie monétaire européenne doit être située bien au-delà d'un minimum de 1/10.

Cette situation présente d'autant plus d'intérêt qu'elle se situe à une époque de dépression du rendement argentifère en Europe, peu de temps avant la forte croissance de la production européenne (due aux innovations techniques de 1451), qui commence dans la deuxième moitié du xv^e siècle.

On estime, en effet, que la production argentifère en Europe depuis le xiii^e jusqu'au milieu du xv^e siècle n'excédait pas les 27t. par an, alors qu'à partir de la deuxième moitié du xv^e siècle, elle se situe aux alentours de 44t.

À l'issue du Moyen Âge et avant l'arrivée des métaux précieux d'Amérique, il y aurait eu en Europe quelque 2 000 tonnes d'or et 20 000 tonnes d'argent. Nonobstant le caractère fort discutabile de ce genre d'estimations, ces chiffres ont l'intérêt de se recouper assez bien avec les ordres de valeur de la production balkanique. Si l'on admet, en effet que l'industrie minière des parties centrales de la péninsule sud-est européenne produisait une moyenne annuelle de 10 tonnes au minimum, 1 000 tonnes pourrait être considéré comme l'addition, non moins discutabile

certes, de la production du xv^e siècle, c'est-à-dire 1/20 de la matière première de l'économie monétaire européenne. Le fait que la conquête ottomane (1459) détourna de la circulation européenne une partie de l'apport balkanique à l'échelle du siècle diminue d'autant cet apport global, alors que les estimations comparées pour la première moitié du siècle permettent de supposer une proportion sensiblement plus importante. C'est ce qui nous permet d'avancer cette échelle de grandeur globale comme une valeur d'orientation plausible.

Surestimée ou sous-estimée en volume relatif ou absolu, la contribution balkanique en métal blanc et jaune est néanmoins d'une proportion qui ne peut être ignorée, sous peine de faire l'impasse sur un élément d'analyse significatif méconnu par les études sur l'histoire économique de la Méditerranée et de Venise en particulier. Le « Drame méditerranéen » du xv^e siècle (les bases « métalliques » du commerce international ayant été modifiées), issu notamment du déclin de la puissance économique de Venise, ne tient sans doute pas suffisamment compte des barrières imposées aux marchés balkaniques suite à la conquête ottomane, du rôle particulier et de plus en plus marqué du monopole de Raguse au sein de la Roumélie et surtout de la diminution de la circulation monétaire que favorisait le marché de métaux précieux des Balkans, acheminés essentiellement à Venise par les négociants ragusains. On en vient à se poser la question : le facteur « métallique » Sud-Est européen serait-il le maillon manquant pour éclairer la crise économique et monétaire du xvi^e siècle vénitien?

vii. La monnaie — agent accélérateur d'échanges

La difficulté de quantifier la production des métaux précieux en Serbie à l'aide de la documentation ragusaine est d'autant plus grande que cette production ne pouvait être exportée dans sa totalité. Une partie, quasiment impossible à évaluer, était en effet utilisée pour la fabrication d'orfèvrerie, – on connaît à Raguse l'expression « argenterie à la serbe » –, et surtout pour la frappe des pièces de monnaie en argent, le *groch*, ou *dinar*, que seul le souverain avait le droit d'émettre. Coïncidant avec l'apparition des premières mines d'argent, les pièces d'argent sont frappées en Serbie depuis le roi Uroš I^{er} (1243-1276). À partir de cette époque tous les souverains de Serbie battirent monnaie, au début sur le modèle du gros vénitien. Plus de 800 pièces différentes frappées au cours du Moyen Âge ont été recensées, ce qui dénote une émission régulière et d'envergure. Le « grossus Regis Serviae » connut une diffusion notable dans les pays voisins de la Serbie, jusqu'au point de susciter des mesures de protection de la part des autorités vénitiennes à la fin du XIII^e siècle. C'est à partir du ban Stjepan II Kotromanić (1322-1353) qu'une monnaie locale est frappée en Bosnie. Alors qu'elle était encore sous suzeraineté vénitienne, Raguse commence à battre sa monnaie en 1337. Le despote Stefan Lazarević (1389-1427) promulgua une loi selon laquelle ses sujets étaient assignés à monnayer l'argent métal qu'ils détenaient ; seuls les détenteurs des douanes minières étaient habilités pour ces opérations de change. Les plus grands ateliers de frappe étaient ceux de Smederevo (depuis 1430), Novo Brdo (connu depuis le milieu du XIV^e siècle), Rudnik et Srebrenica. Ces pièces ont enregistré une importante perte de valeur au cours du temps : alors que le dinar avait, au début du XIV^e siècle, un poids de 2gr, il n'était que de 1gr environ vers la fin du siècle. Au XV^e siècle son poids variait entre 1,4 et

0,39gr ; il n'était plus que de 0,15gr en 1458. Alors que le dinar du roi Uroš contenait 99,8% de métal blanc, celui du despote Djuradj n'en contenait que 94%. Cet état de choses est dû essentiellement à l'instabilité provoquée par l'avance progressive des Ottomans, ainsi qu'à la conjoncture monétaire internationale et d'un commerce d'exportation croissant, déterminant pour les finances du pays. Le tribut exigé par la Porte devait être versé en ducats d'or vénitiens, d'où l'impératif de disposer de liquidités en monnaie forte. En dehors du dinar, d'autres monnaies étaient en circulation, surtout le ducat d'or vénitien et l'aspre ottomane, qui arriva à supplanter progressivement le dinar serbe vers la fin du despotat. Si l'on tient compte du nombre et de la variété des pièces conservées et frappées par le despote Djuradj Branković, ce fut néanmoins la période du Moyen Âge serbe qui connut la plus grande émission de monnaie. Ce qui s'accorde parfaitement avec l'importance de la production minière en Serbie à l'époque.

En sursis, depuis pratiquement la fin du *xiv*^e siècle, face à la conquête ottomane, la Serbie devait son répit principalement à l'exploitation de ses mines et à l'exportation des métaux précieux. Ce qui avait été le gage de sa survie devint la cause majeure de sa perte.

Ayant perdu l'avantage de son commerce le plus lucratif après la dislocation du despotat de Serbie et du royaume de Bosnie, Raguse acquiert une autre suprématie, celle d'intermédiaire privilégié dans les échanges entre l'Empire ottoman dans le Sud-Est européen, mais aussi en Méditerranée orientale, avec l'Europe méridionale et occidentale. Ce changement imposé par la conquête ottomane des Balkans devait lourdement affecter les intérêts et la suprématie de la Sérénissime, alors que Raguse devenait plus que jamais le débouché commercial d'une grande partie de la péninsule désormais réunie sous l'autorité ottomane, au profit du négoce ragusain, mais aussi des marchands grecs,

juifs et arméniens de l'Empire ottoman. Agent privilégié d'un commerce au loin (*Fernhandel*), ce superlatif de vie d'échange, celui du grand profit, le capitalisme marchand de Raguse avait bénéficié d'une conjoncture favorable dans la circulation des métaux précieux, ces voyageurs privilégiés, entre Balkans et Europe occidentale, sous les auspices de Venise. Désormais ses réseaux de négoce seront intégrés à un autre type d'économie, moins ouvert et porté à l'autoconsommation sous la tutelle d'un État autoritaire, mais aussi à une sphère de circulation unifiée, avec une position particulièrement privilégiée. La rivalité avec Venise allait croissant avec son déclin au xvi^e siècle qui fut aussi le grand siècle de Raguse. Détournés de leur zone de circulation habituelle, les métaux précieux des Balkans allaient suivre les impératifs d'un Empire conquérant dont la fin d'extension territoriale coïncidera avec le début de son déclin général.

viii. Dans une économie d'État — époque ottomane

Avec la conquête ottomane au milieu du xv^e siècle commence une période de mutations profondes dans l'économie du Sud-Est européen. L'exploitation minière amorça alors un déclin irréversible. Alors que la production des métaux précieux présentait une importance vitale pour la Porte lors de la préparation de ses campagnes militaires, il s'avère que l'économie ottomane était mal adaptée pour maintenir le haut rendement des mines de la première moitié du siècle. Le bassin minier de Novo Brdo avait irrémédiablement décliné dès la première occupation ottomane (1439-1444). Cette situation fut d'autant plus dommageable pour les finances de l'Empire que les incessantes campagnes militaires de Mehmed II avaient fini par provoquer une inflation qui entraîna une importante dépréciation de l'aspre (*akçe*), monnaie d'argent qui se trouvait à la base du système monétaire ottoman.

Avec une économie fondée essentiellement sur la production agricole, une économie urbaine relativement peu importante, une administration autoritaire et fortement centralisée, et dont les interventions dans la sphère économique et financière étaient loin de favoriser une économie de marché, dans son inaptitude à évoluer d'un ordre à base foncière vers une économie monétaire, l'Empire ottoman s'avéra mauvais gestionnaire de ses conquêtes en Europe. La pénurie monétaire généralisée ne pouvait qu'aggraver sa situation financière qui reposait de plus en plus sur une rétribution monétaire, en rapport direct avec l'accroissement de ses forces armées stationnaires. Alors que le service militaire était assuré par des bénéficiaires des cessions fiscales foncières, les troupes régulières, principalement le corps des janissaires, étaient rémunérées en numéraire, ce qui entraînait des dépenses toujours croissantes pour le trésor de l'État. Une fois tous les trois mois, les janissaires de la Capitale devaient être rémunérés à raison d'une solde de 2 à 8 aspres par jour, si l'on voulait éviter le risque de désobéissance ou d'insurrection. Sans compter les nombreux fonctionnaires de l'administration centrale et locale, dont les *qadis* qui commencent à être rémunérés en numéraire dès l'époque de Bayazid I^{er}. Ce sont ces contraintes qui expliquent, tout au moins en partie, les dévaluations successives de la monnaie ottomane, commencées à une grande échelle justement sous le règne de Mehmed le Conquérant.

En 1482, la Porte avait soumis à un contrôle strict et à une taxe spéciale l'exportation des matières « stratégiques » : le plomb, la soie, la cire, le kermès (*grana*). Lors de la première occupation de la Serbie (1439-1444), une interdiction, visant l'exportation de matière première monétaire, spécifiait l'argent blanc (*argenti bianchi*), celui destiné aux ateliers monétaires du sultan. Comme elle représentait une entrave majeure à leur commerce le plus florissant, cette interdiction, qui devait se généraliser après 1459,

était constamment déjouée par les Ragusains rompus aux pratiques de soudoiement, de fraude et autres contrebandes, dans un milieu qu'ils connaissaient mieux que quiconque. Bien que le sultan eût concédé dans la deuxième moitié du xv^e (1488) et surtout au xvi^e siècle (Kanun-i-sas) d'importantes facilités aux mineurs et aux entrepreneurs de Serbie et de Bosnie, sous la forme d'une législation appropriée, issue en partie de celle des despotes de Serbie, – avec une semaine de 35 heures, samedi et dimanche fériés, vacances de Pâques et de Noël de 15 jours, un régime fiscal allégé –, le déclin des mines était irréversible, même si des sursauts notables ont récompensé les efforts de l'administration ottomane.

Issues de la documentation ottomane, même si elle est très fragmentaire, les informations dont on dispose pour le sangaq de Vučitrn permettent de situer la production dans le plus grand bassin minier des Balkans au Moyen Âge, celui de Novo Brdo. L'atelier monétaire de Novo Brdo avait frappé 3 457 875 aspres en 1526 et 5 005 842 en 1530-31, ce qui correspond à 91 015 ducats. Il reste à expliquer cette montée en flèche de la frappe sur une durée de cinq années à peine, ce qui pose tout le problème de l'interprétation des sources, avec les contradictions entre les chiffres des revenus fiscaux et celui du nombre de pièces sorties de la Monnaie.

Par un recoupement de données concernant le revenu du sultan et la frappe de l'atelier monétaire de Novo Brdo, on a obtenu une quantité de production de 10 892kg d'argent métal en tout pour l'année 1526, ce qui nous semble tout à fait excessif, ne serait-ce que du fait que la population minière avait chuté entre 1489 et 1526 de 887 à 514 foyers. La démonétisation des aspres retirées de la circulation en nombre important et utilisées pour la frappe de nouvelles pièces d'argent était une pratique courante. C'est ce qui expliquerait les chiffres cités plus haut.

Les difficultés que l'on rencontre pour quantifier la production en argent métal à la période ottomane ne devraient pas remettre en cause une image d'ensemble qui dénote une crise de production de plus en plus généralisée, malgré les variations importantes, avec des creux plus significatifs que les montées passagères et sans lendemain.

En 1478, les mines de Bosnie sont affermées à un Ragusain pour seulement 3 000 ducats, afin de réanimer leur exploitation alors en plein déclin. Il devait vendre l'argent métal à l'administrateur ottoman à un prix imposé, alors qu'il pouvait négocier le plomb à un tarif de marché. Les mineurs furent, semble-t-il, soumis à une lourde fiscalité, dès après la conquête de Mehmed II. Ainsi, les amodiataires ragusains et autres abandonnaient-ils leurs exploitations ; les mineurs perdaient leur zèle ; les ouvriers prenaient la fuite ; les fonderies étaient délaissées ; les mines inondées : en raison des taxes écrasantes et de la baisse de rendement, beaucoup tombaient en ruine, d'autres s'étaient épuisées, le nombre de mineurs diminuait. L'épuisement des gisements est un phénomène inévitable lors d'une exploitation intensive, mais dans la Serbie médiévale la prospection de nouveaux gisements et l'ouverture de nouvelles mines étaient en constante progression. Ainsi, dans la mine de Plana à Kopaonik, une mine peu connue par ailleurs dans les sources, les fouilles ont révélé quelque 1 200 gisements et galeries datant du Moyen Âge pour la plupart ; les galeries creusées dans les mines de Podrinje atteignent 187 mètres de profondeur.

Selon Iacopo di Promontorio di Campis, vers 1475 Mehmed II percevait en tout annuellement 120 000 ducats sur l'affermage des mines et autant sur les ateliers monétaires (*darbkhane*), alors que Chalkokondylès chiffre ce revenu à 100 000 ducats. Même s'ils ne peuvent donner une idée précise du volume de la production des métaux précieux dans les Balkans, ces mon-

tants sont fort significatifs par rapport aux 200 000 ducats que le despote de Serbie aurait perçus rien que pour les mines de Novo Brdo vers 1432, puis aux 150 000 ducats prélevés sur la production de Novo Brdo et Srebrenica peu de temps avant la conquête ottomane.

Le prélèvement de 10% de l'époque serbe fut maintenu dans un premier temps, pour être élevé par Mehmed II à 25% ; à Trepča la ponction s'élevait à 1/8 de la production. Le prix imposé de 6 à 6,5 ducats d'or par livre (probablement vénitienne) d'argent était trop bas par rapport aux coûts de production, et surtout très inférieur à celui du marché libre établi autour de 8 ducats. Avec des profits en forte chute, les financiers et entrepreneurs ragusains se tournaient vers des investissements plus rentables. Les lourdeurs de la bureaucratie ottomane, les prix imposés, les produits surtaxés, eurent raison de l'esprit d'entreprise ; la baisse de rendement dans les exploitations en fut la conséquence inéluctable. C'est ce dépérissement des mines, encore plus que le protectionnisme d'État, qui affecta la production et le commerce de métaux précieux dans les Balkans. Leur exportation sur le marché occidental par les Ragusains et par l'intermédiaire de Venise était à l'origine de leur prospérité. Le système de gestion protectionniste d'État était inconciliable avec l'expansion de l'entreprise libre et une économie de marché.

Les mines d'argent de Serbie et de Bosnie devaient néanmoins rester la ressource principale (avec celles de Sidérocavasia en Chalcidique, Macédoine orientale) pour les ateliers monétaires ottomans durant la période de relative stabilité économique et monétaire (fin xv^e-deuxième moitié du xvi^e siècle), rendue possible par les grandes conquêtes qui eurent lieu à cette époque.

Concernant « Siderocapsa situé en Macédoine joignant la Servie », Pierre Belon écrit que la mine est « de nouveau » en

activité, depuis quinze ans environ, fait état des conditions de travail avec samedi et dimanche fériés, d'une terminologie apportée par les « Allemands qui commencèrent nouvellement à besogner aux susdites mines... », explique les techniques d'extraction et de raffinage, « par le labeur tant des Albanais, Grecs, Juifs, Valaques, Cercasses, et Serviens, que des Turcs », ce qui laisse supposer l'implantation des mineurs saxons de Novo Brdo (conquis en 1455 et Srebrenica en 1458) que les Ottomans auraient pu faire venir de Serbie et de Bosnie. « Ceux qui habitent aux miniers de Siderocapsa sont gents ramassés, et usent de langage différent, comme esclavon, bulgare, grec, albanais », alors que les « paysans des villages circovoisins (...) sont chrétiens, et parlent la langue servienne et grecque » (p. 157). Le terme « ramassés » ne s'applique pas à la « devshirmé » ainsi que l'indique le commentaire de l'éditeur du texte, il s'agit ici plutôt de la colonisation dont l'auteur parle plus loin : « Parquoi j'ai souvent vu plusieurs villages par le pays de Thrace, les uns habités seulement de Bulgares, les autres de Valaques, les autres de Servien, les autres de la Bossina, et Albanais, Almates, Sclavoniens, tous tenant leur religion chrétienne : car cand le Turc conquête une province, il fait enlever les paysans des villages et les envoie comme colonies pour habiter et cultiver les lieux entour de Constantinople et ailleurs qui étaient déserts » (p. 464-465)⁹⁸.

Une arrivée massive de métaux précieux du Nouveau Monde eut pour effet la dépréciation relative du prix des métaux précieux au cours de la deuxième moitié du xvi^e siècle. C'est alors que l'exploitation minière dans les Balkans subit un déclin définitif, avec la fermeture des mines les plus importantes, sans que d'autres gisements vissent les remplacer. Les conquêtes successives à grande échelle, ainsi que l'apport essentiel des mines de

⁹⁸. P. BELON, *Voyage au Levant (1553). Les observations de Pierre Belon du Mans*, éd. Alexandra Merle, Paris 2001.

Serbie et de Macédoine, était à la base de la relative stabilité monétaire durant la majeure partie du xvi^e siècle.

Ces conditions révolues, la crise économique de l'Empire ottoman atteint à la fin du xvi^e siècle les proportions d'une désintégration du système monétaire (avec une dévaluation de l'aspre jusqu'à 0,384gr après 1584 contre 0,80gr au milieu et 0,73gr vers la fin du xv^e siècle). Impliquant des conséquences importantes à long terme, ce fut là l'un des facteurs essentiels du déclin inéluctable de l'Empire à l'aube de l'époque moderne.

ix. Des réseaux d'échange au circuit d'autoconsommation

De l'examen du marché des métaux précieux des parties centrales des Balkans à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes, se dégage une image assez contrastée. Le changement de société qui s'était opéré à cette époque devait aussi affecter l'économie du Sud-Est européen, y compris la condition monétaire en interaction avec l'extraction et le commerce des métaux précieux. Dans la partie centrale des Balkans, cette production en Serbie, et dans une bien moindre mesure en Bosnie, eut une incidence significative sur l'environnement économique de la Méditerranée orientale, dominé par les échanges avec l'Italie, Venise en tête de file. Bien que difficile à quantifier de manière systématique, les volumes de cette production ont pu être chiffrés d'une façon ponctuelle grâce essentiellement aux documents des Archives de Raguse, ainsi qu'aux travaux de l'historiographie yougoslave. Ces résultats de nombreux historiens, en commençant par Constantin Jireček et en passant par Mihajlo Dinić et Jorjo Tadić, jusqu'à Desanka Kovačević-Kojić, Sima Ćirković et Momčilo Spremić, n'ont apparemment pas vraiment été pris en compte par l'historiographie économique et sociale à l'échelle internationale. Lacune injustifiée qu'il serait fort utile de combler,

ne serait-ce que du fait des proportions considérables de cette contribution. Car une fois prise en compte, cette contribution doit modifier de manière significative les chiffres de la production des métaux précieux et les volumes monétaires en Europe avant la découverte du Nouveau Monde. À moins d'exclure les Balkans de l'Europe, ou de l'économie de marché de l'époque, de manière tout-à-fait injustifiée, du moins en ce qui concerne la fin du Moyen Âge.

Or c'est une image contrastée, avons-nous dit, qui se dégage à la charnière des deux grandes époques de l'histoire européenne et méditerranéenne. Ce contraste s'applique à une dynamique fort différenciée dans le temps du fait des changements géopolitiques, institutionnels et économiques survenus au milieu du xv^e siècle.

Durant presque deux siècles l'extraction des métaux précieux montre en Serbie une courbe de croissance, toujours plus ascendante, conjointement avec une économie monétaire, de marché ouvert, de lettres de change, de crédits et de libre entreprise. Tant et si bien que la Serbie de la première moitié du xv^e siècle, pratiquement jusqu'au moment de l'occupation de ses bassins miniers par les Ottomans, produit en moyenne plus de dix tonnes d'argent métal, équivalant entre 1/10 et 1/5 de la production européenne, alors en pleine dépression. En tant que garante de stabilité monétaire (« *iustum pondus* ») depuis justement la fin du xiii^e siècle, puis comme débouché majeur de ces matières premières, le rôle de Venise dans cette croissance presque bicentenaire est d'importance majeure, même si l'initiative des négociants, investisseurs et autres intermédiaires ragusains fut d'une portée essentielle.

C'est une tout autre dynamique qui se présente lorsqu'au milieu du siècle l'administration ottomane investit les régions minières des parties centrales des Balkans. L'extraction des mé-

taux précieux dans les Balkans était pourtant d'une importance cruciale pour l'économie ottomane, alors en pleine voie de monétarisation, pour financer ses efforts de guerre et conquête quasi permanents, pour monnayer la paix civile, pour importer les denrées nécessaires. Les efforts soutenus dans les domaines législatif, social et financier pour enrayer l'érosion de la production minière n'eurent cependant que des effets limités dans le temps. Même si le rendement atteint durant quelques années, vers la fin du xv^e, puis dans la première partie du xvi^e siècle des sommets comparables à ceux de l'époque serbe et ragusaine, ces résultats éphémères restent sensiblement insuffisants pour renflouer les finances de l'Empire, d'autant que les mines des Balkans étaient la ressource principale en matière première alimentant les quelque 40 ateliers monétaires du sultan. Même au plus haut niveau, le volume de ce rendement est aussi relativement très inférieur à la production globale européenne qui, depuis le milieu du xv^e siècle, avait pratiquement doublé de volume.

Alors qu'au début du xvi^e siècle l'Empire avait réussi sa dernière grande extension, en Europe centrale cette fois-ci, il avait en même temps atteint les limites de son équilibre monétaire. La production balkanique de métaux précieux, provenant essentiellement des mines de Novo Brdo, Sidérocaevsia et Srebrenica, joua sans doute un rôle salutaire en procurant une relative stabilité financière à l'Empire pendant la majeure partie du xvi^e siècle. Le dépérissement irrémédiable des mines coïncide avec l'altération de la monnaie et la crise financière qui s'accroît à l'approche de la fin de ce siècle. L'arrivée massive du métal blanc des Amériques, ce dont Gênes se fait le redistributeur européen, apposa le sceau final à cette crise qui aboutit à la décomposition du système monétaire ottoman. Crise et décomposition à l'origine d'un marasme économique désormais chronique et de plus en plus généralisé dont « l'homme malade du Bosphore » ne se relèvera plus.

La décadence de la production des métaux précieux dans les parties centrales des Balkans au début de l'époque moderne est un processus long et complexe certes, encore difficile à saisir à défaut d'études exhaustives et de disponibilité d'une documentation plus conséquente, mais dont l'issue au bout de moins d'un siècle et demi d'histoire ne laisse aucun doute. Les difficultés chroniques de la Porte à renflouer cette production vitale pour son système financier ne doivent pas être imputées au premier chef aux inconséquences de son administration, mais en premier lieu à la nature même d'une économie d'État, renfermée sur elle-même et inadaptée aux mouvements macro-économiques et monétaires d'une nouvelle époque. Par l'expansion des échanges l'Europe devait déborder son cadre continental par-delà les mers et les océans ; l'économie de marché ne put rester enclavée par les barrières politiques et culturelles ; la découverte du Nouveau Monde, avec des ressources et des marchés toujours plus vastes, eut raison d'une époque où les rapports de pouvoir se jouaient sur la terre et par le glaive. L'espace et le vent, le marché et le numéraire, notions plus fluides et abstraites, régissent désormais la dynamique d'une économie-monde dans laquelle l'institution d'État n'est qu'un facteur transitoire et évolutif sous l'emprise de la « main invisible » d'un marché universel et omniprésent.

x. Affaires de détournements de fonds et litiges privés

Une partie de notre problématique se rapporte aux affaires de dettes et autres litiges privés ou non qui amenaient le sultan à intervenir auprès des autorités de Dubrovnik. Lorsque les ressortissants ragusains étaient tenus pour responsables de détournements de fonds en Turquie, ou lorsqu'ils restaient d'une manière ou d'une autre redevables de sommes importantes envers le trésor impérial, l'intervention de la Porte mettait les autorités de Raguse dans l'obligation de prendre les mesures appropriées.

Jakov Bunić, l'un des patriciens et diplomates ragusains les plus en vue dans cette deuxième moitié du xv^e siècle, fut l'acteur de l'une des plus considérables et des plus obscures de ces affaires. Il était l'un des familiers de la Porte, homme de confiance du sultan et fort proche des Ottomans. En 1465, il avait été l'ambassadeur du sultan à Venise, lorsque ce dernier l'avait envoyé pour y faire une offre de paix. En 1471, le sultan avait alerté les Ragusains sur la défection de Bunić, en fuite après avoir détourné la somme de 55 000 ducats. Le sultan exigeait la livraison de Bunić, ou bien le remboursement par Raguse de la somme frauduleusement soustraite. Les mesures appropriées furent décrétées à l'égard des biens immobiliers de Bunić, mais celui-ci avait trouvé le moyen de se disculper, puis trouvé des garants afin de pouvoir partir à Novo Brdo en janvier 1472 dans le dessein de mettre en ordre ses comptes avec le sultan. Force est de constater que les choses rentrèrent dans l'ordre, puisque Jakov Bunić devait être chargé par la suite et à plusieurs reprises des ambassades à la Porte.

Les affaires de dettes et de détournements de fonds eurent rarement une issue aussi heureuse.

Les dettes en question sont généralement dues aux ressortissants ragusains au service du fisc ottoman. Ces hommes d'affaires qui prenaient à ferme les douanes pour le compte du sultan allaient souvent être atteints de plein fouet par l'insolvabilité endémique due à la disproportion entre la masse monétaire insuffisante (en or surtout) et le volume des marchandises en circulation. D'où les montants considérables, toujours en ducats d'or, que la Porte exigeait de la part des autorités ragusaines en cas d'insolvabilité d'un de ses ressortissants. C'est ainsi que des hommes d'affaires de première importance eurent à faire faillite, alors que la République, bon gré ou non, devait prendre à son compte le remboursement de leurs dettes au trésor (*hazna*) du sultan.

On ne peut faire ici état que de quelques-unes des plus retentissantes de ces affaires financières.

La plus importante de ces affaires financières fut au xv^e siècle sans doute celle de Živan Pripčinović. En 1462 déjà, cet éminent négociant ragusain fut condamné par la Porte, avec un groupe d'associés, à verser une amende de 5 000 ducats d'or. Dans les années soixante-dix, il travaillait surtout en association avec son frère, Djuro, et son fils Hristofan (Christophe). En 1471, il loua pour 70 000 aspres les douanes de Foča, de Goražde et de Cernica, à charge du versement trimestriel de la somme convenue. Le *knez* de Trepča, Jovan Grubović et Ayaz, le procureur de Kučuk Alija de Mitrovica, qui tenait à ferme avec Grubović les douanes de Serbie et de Bosnie, vinrent porter réclamation à la fin de l'année à Raguse pour une dette de près de sept cents ducats, dont il aurait dû s'acquitter pour le *berat* du sultan. Après la mort de son frère Djuro (en 1476), la Porte demanda à Živan le remboursement de 7 000 ducats de dettes. Le Sénat mit sous séquestre les biens immobiliers de Djuro en attendant le règlement de la dette par son frère. En juillet 1477 Živan réussit à rembourser 1 000 ducats de sa dette, sans pour autant réussir à lever le séquestre des biens de son frère, le gros de la dette restant impayé. Une partie de ces biens fut vendue aux enchères au mois de décembre à la demande du *sklav* Hajrudin (Ėayr-el-D`n), qui représentait la *Hazna* (trésor) du sultan, ce qui fit que Živan put s'acquitter d'une partie supplémentaire de la dette. Il put alors régler ses affaires avec ses associés Andrija et Frano Sorkočević et Djuro Stojković, afin d'obtenir d'eux les crédits nécessaires pour s'acquitter du reste de sa dette auprès du *sklav* Hajrudin. En juin 1478, vint à Raguse Hristofan, accompagné du *sklav* du sultan, Isak (Ishaq). C'est alors que tous les biens de Živan, ainsi que ceux de sa femme, furent recensés à Raguse. Accompagné du *sklav* Kasum (Qæsım), Živan vint à Raguse au mois

de septembre, afin d'intenter une procédure judiciaire contre ses débiteurs, en demandant qu'ils soient déférés devant le *qadi* de Vrhbosna et à la Porte. Le Sénat n'accepta pas de mettre en vente les biens de ces débiteurs pour le cas où ils auraient été déclarés coupables par le *qadi*. Il est pratiquement impossible de reconstituer tous les épisodes de l'affaire Pripčinović. L'épilogue fut pourtant sans équivoque. Devant l'impossibilité de se faire payer par leurs débiteurs, le sultan ordonna aux *qadi* de Sarajevo et de Drina de faire l'addition de toutes leurs dettes, de remettre les sommes récupérées à Raguse, « étant donné que le Gouvernement de Raguse avait accepté l'obligation de s'acquitter de toutes les dettes des amodiataires en question ». Le montant de l'ensemble s'élevait à 11 250 ducats. Les autorités de Raguse auraient accepté de prendre à leur charge l'acquittement de cette dette à condition que Živan et Hristofan leur fussent livrés par les Ottomans, ce qui fut fait au mois de septembre 1479. Le jour même de leur arrivée à Raguse, ils furent instruits, condamnés et exécutés, avant d'être jetés à la mer dans des sacs de chanvre. Leurs biens furent vendus aux enchères, ce qui ne suffit pas à couvrir la totalité des sommes dues. La dette fut envoyée à la Porte en plusieurs versements, 2 000 ducats en 1481, 1 800 ducats en 1482. En 1484, à cause du retard affectant le versement du restant de la dette, le sultan préleva la somme due sur le tribut annuel, tenant les autorités de Raguse pour redevables du tribut pour la somme déduite.

Des affaires du même genre devaient se produire encore à de multiples reprises. Les Ragusains qui prenaient à ferme les douanes pour le compte du sultan se trouvaient fréquemment accablés de dettes que la République ragusaine était forcée de prendre à son compte. La République avait en outre de sérieuses difficultés à faire valoir son autorité à l'endroit de ses ressortissants qui étaient devenus des agents contractuels de la Porte. Ces

amodiataires de bénéfices fiscaux étaient naturellement tentés de profiter de leur statut particulier afin de contourner certaines contraintes. Alors qu'ils portaient atteinte aux intérêts publics, il est significatif que les autorités ragusaines tardent à interdire à leurs ressortissants l'affermage des douanes dans l'Empire ottoman.

Les Ragusains qui prenaient à ferme les prélèvements fiscaux le faisaient souvent de deuxième main, en sous-louant les douanes auprès des amodiataires qui avaient conclu un contrat de fermage directement auprès des autorités ottomanes. Les rotations fréquentes des gouverneurs ottomans avaient pour conséquence le fait que, dans le cas d'une dette ancienne, le nouveau *sangaqbeg* ne savait pas qui étaient tous les amodiataires du temps de ses prédécesseurs, ce qui imposait tout un travail laborieux d'instruction. Les amodiataires ragusains ne manquaient pas d'essayer de profiter de ces lacunes de l'administration ottomane pour en tirer des bénéfices illicites. Ce qu'ils réussissaient assez rarement, et leurs dettes dans ce genre d'affaires se soldaient le plus souvent par une faillite totale et parfois avec un épilogue tragique.

Le litige entre deux associés, tous deux amodiataires des douanes en territoire ottoman, avait soulevé une importante affaire financière, en rapport avec l'affaire Pripčinović. Andrija Crijević et Marin Krusić étaient en 1473 les amodiataires de la douane d'Olovo. Au mois de mars de la même année, Krusić avait accusé Crijević devant les autorités de Raguse pour une dette de 1 500 ducats. Le Sénat leur avait ordonné de montrer leurs comptes à *Ayaz beg*, avec qui ils avaient contracté leur amodiation de douane, puis de revenir dans un délai de 15 jours pour que leur différend fût jugé devant le tribunal ragusain. Les deux amodiataires revinrent bien après le délai, en tant qu'émis-saires d'*Ayaz beg*, avec qui ils avaient contracté leur amodiation

de douane, puis de revenir dans une latence de 15 jours pour que leur différend fût jugé devant le tribunal ragusain. Les deux amodiataires revinrent bien après le délai, ce qui força les autorités ragusaines à leur reconnaître une immunité diplomatique pour un décalage de quelques jours. Le litige allait suivre une escalade inquiétante puisqu'un nombre toujours plus important de marchands ragusains devait se révéler comme étant impliqués dans cette affaire en tant que débiteurs des deux associés en litige. Le roi de Naples, Ferrante, était, lui aussi, partie prenante dans cette affaire, car Crijević lui devait 500 ducats. L'instruction suivait son cours, plusieurs débiteurs croupissaient dans les prisons ragusaines, alors qu'une décision de justice était constamment reportée. Début 1476, le *sklav* ottoman qui avait accompagné Crijević à Raguse, exigeait de la part des autorités ragusaines de faire en sorte que ce dernier s'acquittât de ses dettes à l'égard de Živan Pripčinović. Pendant ce temps Crijević était en fuite ; un mandat d'arrêt et un avis de recherche avaient été délivrés à son endroit, alors que le fugitif demeurait introuvable. Ce n'est qu'après la réception d'une missive du sultan apportée par le *sklav* en juin 1476 que le Sénat ragusain se vit contraint d'envoyer Nikola Djurković en ambassade à Vrhbosna, où ce dernier, en tant que représentant des deux débiteurs dut établir une reconnaissance de dette de 718 ducats. Les biens immobiliers de Crijević furent vendus aux enchères, ses débiteurs pressés de s'acquitter de leurs dettes, alors que le *sklav* fut soudoyé avec une somme de 30 ducats afin de prolonger son séjour à Dubrovnik en attendant que fût trouvée une issue à cette affaire. Frano Pucić se rendit en ambassade à Constantinople, où un reçu lui fut délivré en août 1479 pour le versement de la somme due au trésor impérial. Crijević ruiné ayant trouvé la mort quelques années plus tard, la Porte revint sur cette affaire en 1486 en exigeant de la part de Raguse la mise en vente des biens de Crijević

et de Živan Sirčević pour une dette contractée par ce dernier en tant que sous-amodiataire de Crijević.

Le rôle de justicier que le sultan s'arrogeait dans les conflits entre seigneurs fonciers et même entre souverains, ainsi que dans différents autres conflits d'intérêts, et jusque dans les litiges privés, se manifeste d'une manière particulièrement significative dans certains aspects de la tolérance religieuse. La protection que la Porte accordait aux Juifs est un fait bien connu et assez révélateur à cet égard. L'intolérance religieuse que pouvaient manifester à l'encontre des Juifs les autorités de Raguse n'était qu'un échantillon mineur de l'intolérance religieuse qui régnait depuis le Moyen Âge dans la plus grande partie du monde chrétien, avec des implications particulièrement néfastes dans sa partie occidentale. Même si, en tant que République patricienne elle consacrait l'essentiel de ses activités au commerce, Raguse était assez sujette à l'impact de l'Église catholique. Les pulsions anti-juives n'y étaient pas exceptionnelles. Les exactions particulièrement graves que les Ragusains pouvaient perpétrer à l'égard des Juifs étaient une cause supplémentaire de mécontentement de la Porte. En temps de guerre, ces incidents pouvaient singulièrement envenimer les rapports turco-ragusains et susciter une animosité envers les Ragusains, même de la part de leurs amis ottomans les plus sûrs, dont le soutien à Raguse n'était habituellement pas pris en défaut. Raguse avait servi de lieu de transit aux nombreux Juifs qui quittaient les pays occidentaux allant chercher refuge et protection dans l'Empire ottoman⁹⁹. Une colonie juive y fut progressivement créée dans des conditions relativement avantageuses pour les conditions de vie de ces gens. En août 1502, sept Juifs furent pourtant condamnés et exécutés à Raguse à la suite d'un procès plus que douteux portant sur des accusations fort répandues en Occident à cette époque. Les sept

⁹⁹. F. BRAUDEL, *Méditerranée* 1, p. 308.

malheureux, dont un médecin de renom, Moïse, étaient accusés de rites nécrophiles et de cannibalisme, à l'occasion du meurtre d'une vieille femme à Brgat. Cette affaire avait provoqué une très forte indignation de la part des autorités ottomanes. La Porte réagit par une protestation vigoureuse et demanda des explications aux autorités ragusaines. Skender *pacha*, le *sangaqbeg* de Bosnie, refusa pendant plus d'un an de recevoir tout émissaire ragusain, alors que ses subalternes imposaient de nombreuses tracasseries administratives aux marchands de Raguse. Ce n'est que par une action patiente du Ragusain Michel Zuzorić que les rapports avec ce gouverneur ottoman furent progressivement normalisés un an après, en août 1503.

En août 1504, les ressortissants ragusains de Konavle dépouillèrent à Vitaljina un groupe de marchands juifs. Le *sangaqbeg*, Sinan *beg* Borovinić, envoya aussitôt à Raguse le *voievode* de Novi, Süleyman, afin d'y exiger des explications.

Le Sénat, ne voyant pas d'un bon œil l'afflux de réfugiés juifs à Raguse, renouvela le 5 mai 1515 son projet de les expulser du territoire de la République.

En octobre 1497, à la suite d'un rapport soumis par l'agent du fisc, Kasum (Qæsım) Čelebi, le sultan exige le rapatriement de tous les fugitifs recensés en Herzégovine ayant trouvé refuge sur le territoire de Raguse. Le rapatriement de sujets ayant vraisemblablement fui afin d'éviter les sanctions susceptibles de les atteindre pour fraude fiscale, devait être effectué d'après une liste remise aux autorités de Dubrovnik par l'*emin* chargé de recensement en Bosnie. Les pourparlers relatifs à cette affaire devaient se poursuivre jusqu'en mai 1498 au moins. Il semble bien que le fonctionnaire ottoman avait en charge, outre sa tâche de recenseur, le tracé de la frontière avec le territoire de Raguse. Dans la documentation ragusaine, il est, en effet, désigné comme *emin sorzie*, *sorgie*, *sorgie emin*, ce qui pourrait

expliquer la longueur de ces négociations ainsi que son séjour prolongé à la frontière ragusaine.

En octobre 1510 un incident maritime survenu dans les eaux territoriales de Raguse prit des proportions internationales jusqu'à mettre en cause le soutien dont jouissait la République ragusaine de la part du roi Ferdinand d'Espagne. Une flottille de bateaux corsaires ottomans avait en effet capturé à Zaton, tout près de Raguse, un navire marchand espagnol, et toute sa cargaison de tissus avait été pillée. N'ayant pu empêcher ce dénouement malgré une prime de 1 000 ducats proposée par le gouvernement ragusain au commandant de la flottille turque, Raguse entreprit une large action diplomatique auprès des *sangaqbeg* d'Herzégovine et de Bosnie, ainsi qu'à la Porte afin de se prémunir contre de tels actes qui mettaient en cause l'intégrité de son territoire et la sécurité de son commerce. Les ambassadeurs porteurs du tribut en 1511, Stjepo Sorkočević et Jakov Gundulić, furent chargés d'obtenir de la Porte des garanties contre les actes de piratage que pourraient commettre des corsaires ottomans. Le 30 avril ils se firent délivrer un firman à l'intention du *sangaqbeg* d'Herzégovine et du *qadi* de Novi, interdisant de tels actes, dont la Porte devrait être avisée le cas échéant.

9. Dubrovnik (Raguse) et réseaux d'échanges dans les Balkans

Le réseau des comptoirs (*plazza* ou *colona*) dans la péninsule des Balkans constitue l'atout principal du commerce ragusain depuis le Moyen Âge. Lors de la domination de Venise (1205-1358), cette dernière avait singulièrement jugulé le commerce maritime de la commune ragusaine sur l'Adriatique, tout en favorisant directement et indirectement de ce fait le commerce continental des marchands ragusains. Jalouse de sa domination sans partage sur la mer adriatique et sur la côte dalmate, Venise monopolisait le commerce maritime entre l'Italie et les Balkans en imposant aux ports de Dalmatie et notamment à Raguse un commerce maritime qui devait obligatoirement transiter par son propre port. Dans l'obligation d'acheminer ses marchandises à Venise, Raguse n'avait d'autre choix que de développer les réseaux de ses colonies balkaniques. Alors que la cité marchande ragusaine avait établi des accords commerciaux avec nombre de ports d'Italie (Molfeta en 1148, Pise, 1169, Rovigno 1190, Fano et Ancône 1199, Monopoli et Bari 1201, Termoli 1203, Biselie 1211) lors de la suzeraineté byzantine au XII^e siècle, l'hégémonie vénitienne après la IV^e croisade avait sérieusement mis en cause ce commerce trans-adriatique. Dès la fin du XII^e siècle Raguse avait conclu des contrats de libre-échange avec les pays de son voisinage immédiat. Ainsi la charte de 1186 du grand *joupan* de Serbie, Stefan Nemanja, celle de 1189 du Ban de Bosnie, Kulin, ainsi que celle du basileus byzantin Isaac de 1182, autorise les marchands de Raguse à commercer librement dans la plus grande partie des Balkans (p. 581). Ces privilèges commerciaux seront non seulement à l'origine de l'expansion du commerce ra-

gusain aux XIII^e-XV^e siècles, ils seront à la base de ceux octroyés par l'Empire ottoman à partir du milieu du XV^e siècle et par voie de conséquence du quasi-monopole ragusain dans l'Empire des sultans aux premiers siècles de l'époque moderne.

Un autre grand débouché pour le commerce ragusain était l'Italie méridionale, dont notamment le royaume de Naples. Le territoire exigu de la commune ragusaine ne pouvant produire en qualité suffisante les denrées d'alimentation de base, dont le blé en premier lieu, Raguse était dépendante de l'importation de céréales importées d'Italie méridionale en premier lieu (LB : ceci est mentionné plusieurs fois dans les chapitres qui précèdent et dans ceux qui suivent). Ces importations étaient compensées par l'exportation des produits de l'arrière-pays balkanique, les peaux, la cire, le bois de construction, les coraux. Le commerce de sel dont Raguse jouissait du monopole sur le littoral adriatique entre l'estuaire de la Neretva au nord et les Bouches de Cattaro au sud, était l'une des ressources de tout premier ordre pour l'économie de la cité marchande. La demande de l'arrière-pays montagneux, avec son économie basée essentiellement sur l'élevage, étant considérablement plus importante que les capacités de production des salines de Slano, Raguse se devait d'honorer son monopole par d'importantes importations de sel, essentiellement depuis les Pouilles et le sud italien en général.

Le commerce d'échanges entre les deux rives de l'Adriatique méridional dont Raguse était la plaque tournante constitue la part de loin la plus importante de l'économie ragusaine. Aux XIII^e-XIV^e siècles la base essentielle de ce commerce était les ressources des pays balkaniques. L'économie européenne en plein essor était déficitaire de ces ressources, dont notamment les métaux, y compris les métaux précieux, que les mines de Serbie, mais aussi de Bosnie produisaient en quantité toujours plus grande. Ces pays importaient de leur côté le lin, le coton, le sucre, les épices, les tissages et autres produits de luxe. Les obstacles que l'hégémonie vénitienne

sur l'Adriatique opposait au commerce maritime de Raguse, allaient donc favoriser son commerce continental lequel allait offrir les ressources déficitaires aux marchés de l'Italie et d'Europe occidentale.

Afin d'assurer ce rôle de médiation entre l'économie balkanique et le reste de l'Europe à commencer par l'Italie voisine, Raguse n'avait d'autre moyen que de développer son réseau de comptoirs repartis dans toutes les places commerciales et minières en Serbie et en Bosnie. Une ramification de routes, ou plutôt de voies de communication, desservait ces places pourvues de colonies de marchands, amodiateurs de mines et autres hommes d'affaires ragusains. Ces routes, qui étaient en fait à travers les montagnes balkaniques essentiellement des pistes caravanières, dont l'acheminement des marchandises était assuré par des conducteurs qui escortaient ces caravanes à dos de petits chevaux de transport ou des mulets. À partir de Raguse les « routes » les plus importantes qui reliaient les marchés continentaux avec la mer adriatique étaient en premier lieu celle de Trebinje voisine allait à Bileća, puis à Foča sur la rivière Drina, où elle bifurquait au nord vers la rivière Sava, les villes de Mitrovica, Belgrade et Smederevo ainsi que les plaines d'Europe centrale, puis vers l'est pour aboutir aux bassins miniers de Serbie de Rudnik et de Kopaonik, ainsi qu'au sud vers Prijepolje, Sjenica, Novi Pazar et Toplica, Nis, Sofia, pour aboutir à Andrinople et Constantinople. Deuxième par son importance était la route qui en passant toujours par Trebinje, à 30km à l'est de Raguse, passait par Ljubinje et Stolac en reliant ainsi Raguse avec l'embouchure de la Neretva¹⁰⁰, pour continuer via la montagne Ivan vers

¹⁰⁰. Avec le port de Drijeva dont la première mention remonte à 1189 et qui au xiv^e siècle devient une place de marché de sel et de blé venant de l'Appulie, ainsi que du vin et des esclaves provenant de l'arrière-pays bosniaque, cf. Dj. Tošić, *Trg Drijeva u srednjem vijeku* (Le marché de Drijeva au Moyen Âge), Sarajevo 1987, 324 pp.

la Bosnie centrale avec ses principaux bassins miniers. La troisième « route » de terre longeait la côte vers le sud en passant par Kotor et le littoral de la Zêta jusqu'à l'embouchure de la rivière Drim, d'où en passant par Skodra, puis Prizren, Novo Brdo au Kosovo avec le plus important bassin minier de Serbie, pour rejoindre ensuite Skoplje et la vallée de Vardar (Axios) qui conduisait plus loin au sud en Macédoine et à Thessalonique. Des « routes secondaires » se ramifiaient et conduisaient via Trebinje, en passant par Onogost (Nikšić), aboutissant à l'importante mine de plomb et d'autres métaux de Brskovo sur le cours moyen de la rivière Tara (p. 590-591).

L'acheminement dans la place de Raguse de marchandises et matières premières venant des pays balkaniques attirait dans son port des bateaux venant de tous les pays méditerranéens. La marine ragusaine desservait, en dehors des ports de l'Adriatique et de la mer Ionienne, la Grèce, la Thrace et surtout l'Alexandrie, au *xiv*^e siècle jusqu'à l'Asie Mineure, la Syrie et Tripolis, pour aller au *xv*^e siècle jusqu'à l'Italie occidentale, l'Espagne, poussant jusqu'à l'Angleterre et les Flandres.

L'expansion du commerce ragusain au *xvi*^e siècle, y compris sur la mer, est corollaire aux rapports privilégiés et à la protection des deux plus grandes puissances de la Méditerranée de cette époque, la Turquie et l'Espagne. Avec cette dernière, Raguse avait établi d'excellentes relations surtout après que l'Espagne avait imposé sa domination sur toute l'Italie méridionale au début du *xvi*^e siècle. D'autant que Dubrovnik y avait développé des échanges particulièrement suivis depuis le *xv*^e siècle avec le Royaume de Naples dont l'importation du blé et du sel jouait un rôle de premier ordre pour l'économie ragusaine déficitaire de ces denrées de première importance pour sa subsistance ainsi que pour son commerce dans les Balkans. Alors que les anciennes capitulations furent confirmées et de nouvelles concédées, au *xvi*^e et au *xvii*^e siècles l'Espagne sera le principal protecteur de Raguse en Occident. Après que le tribut annuel que

la République versait au sultan s'était stabilisé en 1481 à hauteur de 12 500 ducats d'or vénitiens, le commerce ragusain jouissait de privilèges considérables, comprenant des taux de douane les plus bas ainsi qu'une protection pleine et entière de ses marchands, dans l'Empire ottoman en Europe.

S'appuyant sur ses puissants protecteurs sur mer et sur terre, le commerce ragusain pouvait prospérer sur des vastes espaces continentaux et maritimes, y compris et même surtout en temps de guerres, notamment celles entre la Turquie et les puissances occidentales. Toujours déficitaire en liquidités pour mener ses guerres de conquête, la Porte trouvait grand intérêt dans l'apport en taxes et en tribut que lui procurait le commerce ragusain. En temps de guerre Raguse demeurait le seul port ouvert aux échanges qui permettait aux Ottomans d'importer d'occident des matières déficitaires, y compris le salpêtre pour la fabrication de la poudre des armes à feu. Arguant de son monopole sur l'Adriatique et ulcéré du fait que sa petite rivale sur l'autre rive de cette mer profitait des conflits armés pour augmenter considérablement ses affaires d'import-export, Venise ne ménageait pas d'efforts pour entraver ce juteux commerce de transit. C'est ainsi que lors de la guerre (1538-1540) qui opposait la Turquie à la coalition chrétienne composée de Venise, de l'Espagne, du pape et de l'Autriche, Venise exigeait que Raguse rejoigne le camp chrétien. De même que lors de la guerre de 1570-1573 Venise déployait de grands efforts non seulement pour empêchait le commerce ragusain su mer, mais visait aussi à rattacher Raguse et son petit territoire à sa province de Dalmatie. La longue Guerre de Candie (1645-1669)¹⁰¹ avait été particulièrement éprouvante pour Raguse à cet égard là. D'autant que Venise s'efforçait par tous les

¹⁰¹ *INJ* II, p. 210-211 ; G. Stanojević, « Dalmacija u doba kandijskog rata (1645-1669) », *Vesnik Vojnog muzeja* 5/2 (1958), p. 93-179 ; Le point de vue d'un Ottoman du XVII^e siècle est donné par Evliyâ Tchélébi, *La guerre des Turcs. Récits de batailles extraits du Livre de voyage*, trad. F. Bilici, Paris 2000, sur le

moyens d'obtenir un port ouvert, y compris en temps de guerre, sur ses possessions en Dalmatie, dont notamment le port de Split (ouvert en 1592) et celui de Kotor.

Forte de sa diplomatie redoutablement efficace, la petite République ragusaine parvint en conjuguant les appuis auprès de la Papauté, de l'Espagne, et surtout grâce à ses relations suivies avec les dignitaires de la Porte, à déjouer les menées de la Sérénissime. Particulièrement bien introduite auprès des dignitaires ottomans, dont une grande partie était issue des provinces balkaniques de l'Empire, la diplomatie ragusaine savait profiter de la fibre linguistique et même de la nostalgie des vizirs slaves avec lesquels les ragusains partageaient la même langue, la couleur et la culture locale. L'implantation particulièrement avancée des Ragusains dans l'environnement balkanique à travers les réseaux de ses colonies constituait un atout majeur dans les rouages de l'administration ottomane. Intégration des Ragusains dans les milieux urbains en Roumélie était si avancé que le Gouvernement ragusain était amené à maintes reprises à faire des rappels à l'ordre et à la loyauté à l'encontre de ses ressortissants qui commençaient à faire corps beaucoup trop à son goût avec les casbahs (čarši¹⁰²) ottomanes des Balkans¹⁰³.

siège de Candie (pour les années 1667-1669) ; Ö. BARDAKÇI, F. PUGNIÈRE, *La dernière croisade : les Français et la guerre de Candie – 1669*, Rennes 2008.

¹⁰². čarši (ciarsia) désigne le quartier commercial (mahala) d'une ville, cf. T. POPOVIĆ, « La čarši balkanique aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *La culture urbaine des Balkans (XV^e-XIX^e siècles) 3. La ville dans les Balkans depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au début du XX^e siècle*, Belgrade-Paris 1991, p. 59-65.

¹⁰³. R. SAMARDŽIĆ, « L'organisation interne des colonies ragusaines en Turquie aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *La culture urbaine des Balkans (XV^e-XIX^e siècles) 3. La ville dans les Balkans depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au début du XX^e siècle*, Belgrade-Paris 1991, p. 56.

i. Les colonies (plazza ou colona) ragusaines en Roumélie et dans les Balkans

Dans les quartiers commerciaux des villes ottomanes des Balkans, les marchands étaient divisés en deux catégories, les musulmans et les autres, les chrétiens et les juifs. Ces marchands exerçaient leur commerce selon leurs domaines respectifs et ne pouvaient s'aventurer hors de leurs prérogatives. Le domaine d'application de ce commerce pour les marchands étrangers dépendait des conditions et des privilèges que leurs États respectifs avaient conclus avec la Porte ottomane. Les conditions de leur activité dépendaient par conséquent de la politique étrangère de l'Empire. La prospérité de ces groupes de marchands dépendait essentiellement de leurs liens d'affaires avec les marchés européens. Parmi ceux qui étaient des ressortissants étrangers, les Ragusains occupaient la première place jusqu'au début du xvii^e siècle. Les privilèges que Raguse avait contractés avec la Porte dès 1458 offraient des conditions particulièrement avantageuses à ses marchands. C'est ainsi que les Ragusains payaient depuis 1521 collectivement le forfait de la taxe d'exportation, le *djumruk*, sous forme d'une redevance triennale à hauteur de 8 000 ducats d'or vénitiens, alors que les autres payaient le *djumruk* individuellement et en fonction de la marchandise exportée¹⁰⁴. Les marchands ragusains étaient affranchis des droits de douane car, en dehors du *djumruk*, la République de Raguse versait le tribut annuel à la Porte en reconnaissant sa suzeraineté et en bénéficiant de la protection du sultan. Les Ragusains établis en Turquie étaient ainsi affranchis de toute obligation incombant aux populations autochtones tels que les corvées et autres contributions d'entretien des ponts et chaussés, des fortifications et des transports de troupes ottomanes.

¹⁰⁴. T. POPOVIĆ, « La čarši balkaniqueaux xvi^e et xvii^e siècles », *cit.*, p. 61.

La gestion des colonies ragusaines dans les agglomérations urbaines en Roumélie était régie par une législation établie par le pouvoir central de Raguse. La vie de chacune de ses colonies était agencée par une Assemblée (*Skup*) copossédée de tous les membres de la communauté des marchands. À l'instar des assemblés à Raguse ces assemblés locaux prenaient leurs décisions par vote secret et à majorité simple. Le procès-verbal de l'assemblée consignait la décision contresignée par tous les membres de la cession une fois qu'ils avaient prêté serment en s'engageant à sa mise en application. Une fois légalisé de cette manière, l'acte de l'assemblée était envoyé à Raguse afin d'y être approuvé et ratifié. Dans les colonies de quelque importance, un chapelain assistait à l'assemblée. Élu par l'assemblée et confirmé par le Gouvernement de Raguse, un *capo di colona* organisait les convocations et présidait les sessions des assemblés dans les colonies. Il était aussi le garde de sceau de la communauté, entretenait la correspondance avec les autorités centrales de la République et était autorisé à mener des négociations avec l'administration locale ottomane.

Les communautés des marchands ragusains répartis sur la plus grande partie de la Roumélie bénéficiaient d'une autonomie judiciaire par rapport à la législation ottomane. Grâce aux firmans d'exemption juridique concédés par la chancellerie ottomane dès le milieu du xv^e siècle, la vie des ressortissants ragusains en Turquie était régie essentiellement par la législation ragusaine. Dans le domaine du droit privé, du droit d'obligations, d'héritage et du droit matrimonial, y compris au droit pénal, ces dispositions s'appliquaient aux Ragusains dans les Balkans. Tout ce dispositif d'exception judiciaire visait à ce que les ressortissants ragusains puissent déroger à comparaître devant la justice ottomane ; La juridiction ottomane s'appliquer seulement dans les questions de propriété foncière ou les *qadis* ottomans pouvaient en partie exercer leur autorité.

Alors qu'au xvii^e siècle le négoce, puis la diplomatie ragusaine échappent de plus en plus à l'aristocratie pour se répandre dans les couches inférieures de la population ragusaine, le contrôle des colonies réparties dans les Balkans devient plus aléatoire. Les descendants des marchands ragusains nés depuis une ou plusieurs générations dans les villes ottomanes commençaient à s'intégrer dans les milieux urbains. Les dissensions au sein des communautés ragusaines rendaient leur gestion et leur loyauté à l'égard de la République plus aléatoires. Les ambassadeurs de Raguse qui portaient le tribut ou le *giumruq* à la Porte, ou qui se rendaient dans les chefs-lieux des Balkans, se chargeaient d'arbitrer dans ses conflits au sein des communautés locales. Chargés de pleins pouvoirs, ces ambassadeurs étaient autorisés de l'autorité judiciaire dans les litiges entre ressortissants ragusains. Ceux parmi eux qui se soustrayaient à cette justice ragusaine ou recouraient à la justice ottomane étaient déclarés traîtres à la patrie et privés de la citoyenneté ragusaine ce qui avait pour effet la privation des privilégiés et exemptions dont ses ressortissants bénéficiaient légalement.

Le succès du commerce ragusain dans les Balkans à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, essentiellement aux xv^e et xvi^e siècles, au cours desquels la petite république marchande exerce sa mainmise sur les marchés du Sud Est européen repose sur un réseau dense et particulièrement bien organisé de comptoirs et de colonies. Ce phénomène correspond tout d'abord sur la nécessité de médiation dans les échanges au loin à l'aube de l'époque moderne ou l'économie européenne prend un essor toujours plus important. Le monde essentiellement rural avec des voies de communication difficiles des autarcies économiques des espaces montagneux des Balkans, puis avec la conquête ottomane à la fin du Moyen Âge, rendait cette médiation entre les matières premières et les produits semi-finis et les

marchandises des manufactures européennes aussi pertinentes qu'ardues. La conquête ottomane ayant globalisé cet espace intermédiaire entre l'Europe et l'Asie Mineure, entre Méditerranée orientale et l'Italie, les réseaux ragusains s'avéraient d'une utilité sans pareil pour l'économie ottomane et même pour celle de grande rivale maritime Venise. Hérités des États antérieurs dans les Balkans, Byzance, Serbie et Bosnie, les capitulations concédées par la Porte scellèrent cette suprématie des réseaux marchands ragusains. Obtenues au prix des négociations incessantes ou l'art de communication, d'opiniâtreté et de subtilité proverbial de la diplomatie ragusaine fourbie dans l'étau entre la suprématie maritime de Venise et de l'autorité pesante ottomane, la prospérité de Raguse s'affirmait dans cette médiation économique entre les deux mondes conflictuels et peu compatibles. Avec leur Empire soumis aux impératifs de conquête et leur administration essentiellement militaire les Ottomans avaient peu de vocations marchandes, les marchands grecs, arméniens et juifs avaient peu d'implantations dans les arrière-pays balkaniques, Venise et les autres marchands italiens exerçaient leur activité essentiellement sur le pourtour méditerranéen, le dispositif ragusain était une échappatoire de marché irremplaçable durant toute la période de l'expansion ottomane.

ii. Agent de communication et facteur d'échanges et d'intégration

Corollaire à l'extension de leurs réseaux de colonies, bien implantés en Serbie et en Bosnie dès le XIII^e-XIV^e siècles, une langue de communication commune à tout l'ouest ainsi que dans les parties centrales et septentrionales des Balkans favorisait singulièrement l'intégration des marchands ragusains dans ses vastes espaces situés entre les plaines d'Europe centrale, la

mer d'Égée et l'Adriatique. Cette langue commune n'était pas seulement couramment parlée aussi bien à Raguse que dans la plus grande partie des Balkans, elle servait aussi de langue de correspondance diplomatique et commerciale entre les chancelleries de Raguse et celles des États et autres principautés locales. À l'époque ottomane ce fut l'agent de communication de Raguse avec les gouvernants des chefs-lieux ottomans dans une grande partie de la Roumélie, avec les dignitaires de la Porte, avec la chancellerie slave à Constantinople et même avec les sultans dont certains maîtrisaient cette langue comme ce fut le cas de Mehmed le Conquérant.

Il est significatif à cet égard que l'usage de cette langue par la chancellerie de la Porte coïncide avec l'époque de la suprématie du commerce ragusain en Roumélie, les xv^e-xvi^e siècles. Les Archives de Raguse renferment un nombre important des documents issus de ces chancelleries ottomanes dont celle de la Porte qui a apparemment émis le plus grand nombre de firmans et autres actes impériaux. Parmi ceux-ci, les deux firmans de Murad II émis en 1430 qui représentent les plus anciens firmans ottomans originaux connus à ce jour. L'activité de cette chancellerie slave de la Porte se prolonge jusqu'à la deuxième moitié du xvi^e siècle pour cesser son activité avec la fin du règne de Soliman le Magnifique. Le début du déclin de l'Empire, qui s'ensuit vers la fin du xvi^e siècle, avec la crise financière et l'effondrement de la monnaie ottomane, coïncide avec le reflux de la suprématie du commerce ragusain en Roumélie.

Disproportionnée par rapport à sa taille et à ses potentialités humaines et économiques propres, l'impact de la médiation de Raguse entre les mondes peu compatibles est consécutif à l'interaction des deux vecteurs de communication majeurs, – le commerce et la langue. Autrement dit, des instruments d'échange en termes de la matière et de l'esprit. Matière première de l'esprit

humain et véhicule de communication entre les hommes et leur pensée, cette langue commune à facilité les échanges matérielles et culturelles par-delà les époques et les modes d'échanges et de production des biens de consommation.

Ce furent le bilinguisme et la polyvalence culturelle des Ragusains qui rendirent possible les échanges et la communication dans la longue durée de la dernière grande résistance à l'évolution du Monde, opposition majeure aux changements des rapports sociaux et des modes de production et la fuite en avant de la modernité.

10. L'Humanisme de la Renaissance : entre romanité balkanique et illyrisme slave.

À partir du milieu du xv^e siècle, seules les possessions vénitiennes dans la Péninsule balkanique échappent à la mainmise ottomane sur le Sud-Est européen. Les pays de la sphère d'influence byzantine entrent à partir de cette période dans une sorte d'hibernation culturelle et sociale. Seule grande institution ayant survécu au naufrage de la civilisation byzantine, l'Église assure la continuation de ce qui reste de l'art et des lettres sacrées qui se maintiennent difficilement jusqu'à la fin du xvi^e siècle avant de tomber dans une déliquescence irrévocable. Privé de son mécénat princier et aristocratique l'art du Patriarcat de Peç devient ainsi au xvii^e siècle progressivement un art plus ou moins rupestre, sensiblement simplifié et d'expression populaire.

La restauration du Patriarcat de Peć en 1557 avait certes apporté un certain renouveau dans le domaine de la culture ecclésiastique, mais cette survivance de la culture médiévale dans les conditions de la domination ottomane allait bientôt montrer ses limites. Ce n'est qu'au cours de la première moitié du xviii^e siècle, alors que des parties importantes des populations serbe, mais aussi albanaise, s'étaient établies dans les plaines méridionales de l'Europe centrale à la suite des exactions ottomanes qui marquèrent la fin de la guerre de la Sainte Ligue, que les populations balkaniques entrèrent dans les courants culturels européens. Il s'agissait en l'occurrence de l'art baroque et de la contre-réforme, les populations de la partie continentale des Balkans étant res-

tées à l'écart des courants d'idée qui avaient marqué la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne.

À la périphérie des mouvances européennes, le littoral adriatique présente néanmoins une dynamique socio-culturelle fort différente par rapport au reste de la péninsule. Cette dynamique n'est que le reflet des courants culturels qui étaient apparus de l'autre côté de l'Adriatique.

La chaîne aride des Alpes dinariques longe la côte est de l'Adriatique en séparant une étroite bande de terre méditerranéenne de la partie continentale de la péninsule. Les versants abrupts des Dinarides sont à l'image de la frontière qui sépare pour des siècles les terres administrées par Venise du territoire de l'Empire ottoman. La petite République ragusaine est le seul prolongement culturel qui fasse exception à la règle.

L'épanouissement de la prospérité ragusaine à partir de la fin du xv^e et au xvi^e siècle est à l'origine des conditions particulièrement propices qui présidèrent à l'essor des arts et des lettres au sein de la petite République marchande. De nombreux jeunes aristocrates ragusains prennent le chemin des universités italiennes, ainsi que de la Sorbonne, dont certains en tant que boursiers du Gouvernement ragusain.

C'est ainsi que Raguse donna plusieurs scientifiques et érudits d'envergure internationale, parmi lesquels il faut citer l'excellent mathématicien, connu surtout pour ses travaux de géométrie, Marin Getaldić (1568-1626) le juriste Frano Fr. Gundulić (1539-1589), réformateur des anciens codes juridiques, et dont le grand mérite pour l'historiographie fut de réunir un grand nombre d'actes d'archives pour l'histoire de Raguse, l'homme de lettres, enlumineur et diplomate, Felix Petančić (Petantius), l'auteur du « *Commentarius quibus itineribus Turcae sunt aggrediendi* » (Traité sur les itinéraires qu'il faut utiliser pour attaquer les Turcs), ainsi que de « *Genealogiae Turcicae* », histoire et ori-

gine des sultans ottomans, l'auteur du mémorable « *Commentarius suorum temporum* », l'historien Ludovik Crijević Tubero (1455-1527) qui disserte sur les événements qui se sont déroulés entre 1490 et 1522, se rapportant à l'Italie, la Hongrie, la Turquie et, bien entendu, à Raguse ; l'historien Francesco Serdonati, recteur de l'École humaniste de Raguse dans les années soixante-dix du xvi^e siècle, le philosophe Nikša Gučetić (1549-1610), auteur d'une série de traités philosophiques rédigés en italien, dans un esprit platonicien, l'astronome Nikola Naljesković (1500 ?-1582), auteur également d'un nombre important de poésies lyriques, de pastorales et de trois comédies.

Le rayonnement de la Renaissance et l'engouement pour les « *studia humanitatum* » se manifeste ainsi en premier lieu dans les belles-lettres. Les deux premiers auteurs lyriques d'envergure furent Šiško Menčetić et Džore Držić qui inaugurèrent le pétrarquisme ragusain de la fin du xv^e et du xvi^e siècle, puis Mavro Vetranović (1482-1576), auteur de pastorales, de œuvres satiriques et moralisatrices dans lesquelles il déplore la dégradation des mœurs et la désunion de la Chrétienté face aux Ottomans. Parmi les auteurs de moindre envergure on peut citer Savko Bobaljević (1530-1585), Dinko Ranjina (1536-1607) et Dinko Zlatarić (v. 1500-après 1609). L'auteur lyrique ragusain, le plus important de cette époque reste sans conteste Marin Držić (1508-1567) dont l'œuvre représente le sommet de la littérature ragusaine du xvi^e siècle et dont les pièces « *Skup* », « *Novela od Stanca* », « *Mande* », les pastorales et surtout « *Dundo Maroje* » sont appréciés du public jusqu'à nos jours, y compris en France.

Quant à la peinture de cette époque, elle est loin d'égaliser celle du xv^e siècle. Après la mort de Nikola Boaidarević († 1518 à Raguse), aussi bien la Dalmatie que Raguse n'ont produit aucun peintre d'envergure. Devant cette pénurie de bons peintres les commandes des Ragusains fortunés s'orientent vers les maîtres

italiens. Un certain nombre d'artistes dalmates et ragusains ont néanmoins produit des œuvres de valeur exécutées dans divers pays européens, en Italie en premier lieu. Le sculpteur Franjo Laurana, originaire probablement de Zadar, en dehors de Hvar et Šibenik, a notamment travaillé à Naples, à Palerme, à Marseille et à Avignon où il mourut en 1502. Ainsi que le sculpteur Ivan Duknović (Johannes Dalmata) de Trogir. Les peintres Petar Crnota (†1548) de Rab et Andija Medulić (†1563) de Zadar, ont travaillé avec grand succès à Venise. Les enlumineurs Felix Petančić et Juraj Klović (1498-1578), dont le premier a travaillé à la cour de Hongrie et le second a acquis la renommée d'un des meilleurs enlumineurs d'Europe. La relative pauvreté de la production architecturale en Dalmatie et à Raguse de l'époque est sans doute le meilleur indicateur de la précarité de la région en termes de sécurité territoriale. Pratiquement aucun bâtiment d'envergure ne fut construit en Dalmatie dans le style de la Renaissance à l'époque correspondante, alors que le xv^e siècle avait fourni bien des édifices importants. Les seules constructions de quelque intérêt furent construites au xvi^e siècle par Venise (fortifications et quelques bâtiments administratifs) les communes et les particuliers de Dalmatie n'avaient plus de moyens suffisants pour faire construire des édifices représentatifs.

Administrées par Venise, organisées sur le modèle des communes d'Italie, pratiquant un trilinguisme slavo-latino-italien, les villes du littoral dalmate devinrent des foyers de culture humaniste. C'est ainsi qu'à Šibenik, Juraj Šiàgorić (Georgius Sigozeus), docteur en Droit de l'Université Padoue, publie en 1487 un traité versifié en latin intitulé « *De situ Illyriae et civitate Sybenici* », où il entend sous le vocable Illyrie pratiquement toute la partie septentrionale de la Péninsule balkanique, – de l'Adriatique à la Mer Noire. De même que le philosophe, historien, grammairien et « *poeta laureatus* » qui écrivait en ita-

lien, Ivan Polikarpe Severitan, et dont l'*Historiae Dalmatiae* n'a pu être retrouvée. Hanibal Lucić (1485-1553) écrit à Hvar une série de poésies lyriques, ainsi que le premier ouvrage dramatique croate, « Une esclave » (*Robinja*), inspiré de la lutte contre les Ottomans, ainsi que de la poésie populaire. Juraj Baraković (1548-1628), prêtre « glagolitique » (c.-à-d., pratiquant la liturgie slave) et poète, publie « La fée slave » (*Slovinka*, 1614), où il versifie les événements du passé et du présent relatifs à la cité de Zadar (Zara). C'est de Split (Spalato), centre principal de la vie culturelle en Dalmatie, qu'émane l'activité littéraire la plus importante dont le représentant le plus illustre est Marko Marulić (1450-1524), qui fait partie de ce que l'on désigne par Renaissance chrétienne. Auteur de nombreux traités philosophiques à vocation moralisatrice, son œuvre la plus connue, publiée dans d'autres pays et traduite en plusieurs langues est le « De institutione bene beateque vivendi per exempla sanctorum » (De la vie bonne et bienheureuse...) en 1506 en latin. Écrivant en italien, en latin et en croate, il est aussi l'auteur de plusieurs poèmes en langue populaire, dont le plus connu est « Judite » (1501), qui représente le premier ouvrage de la littérature croate¹⁰⁵. C'est à travers l'épopée de cette héroïne vétérotestamentaire que l'auteur incite ses lecteurs à la lutte contre les Ottomans.

Constamment sous la menace des incursions ottomanes, à l'ombre de la culture italienne, la fibre patriotique commence à être de plus en plus sollicitée à l'époque de la Renaissance. C'est ainsi que Vinko Pribojević tint à Hvar en 1525 un discours mémorable en latin sous le titre « De origine successibusque Slavorum » (De l'origine et l'histoire des Slaves), publié en 1532. Selon

¹⁰⁵ Marko Marulić, *Judita*, introduction Dunja Feliševac, Zagreb 1996 ; *Judita Marka Marulića : transkripcija i prilagosba na savremeni hrvatski jezik* (Judite de Marko Marulić : transcriture et adaptation en langue croate moderne), Zagreb 2021.

les humanistes de Dalmatie et de Raguse, les Slaves étaient les descendants des peuples ayant vécu depuis l'antiquité dans les Balkans qu'ils désignaient le plus souvent par l'Illyrie. L'ouvrage de synthèse le plus abouti qui résulta de cet état d'esprit fut le « *Dei Regno degli Slavi...* », publié par le bénédictin ragusain Mavro Orbini, à Pesaro en 1601.

Placée entre la menace oppressante de la puissance ottomane et le poids écrasant de l'éblouissement humaniste venant de l'autre côté de l'Adriatique, la romanité balkanique cherche à puiser les forces vives de la Renaissance de son inspiration dans les ressources autochtones.

C'est à Hvar, l'un des principaux foyers littéraires de Dalmatie, que Petar Hektorović (1487-1572), publie en croate (1556) « *Ribanje i ribarsko prigovaranje* » (Pêche et causerie de pêcheurs). Cette eclogue marine est faite d'une belle description de trois jours passés avec les pêcheurs, ainsi que surtout de trois chants lyriques, deux épiques (*bugarètice*) et une balade, recueillis et pris en notes auprès de ces derniers. Ce furent les plus anciens chants consignés par écrit, issus de l'épopée Sud-slave et dont l'action se situe dans le Moyen Âge serbe.

i. La slavité de la romanité balkanique

Issu de la quête d'une identité propre à la romanité dalmato-ragusaine, le sentiment slave fut d'une portée significative parmi les apports de l'humanisme dans les Balkans. Les Slaves balkaniques sont non seulement assimilés aux peuples de l'antiquité, mais les autres peuples slaves sont des émanations de cette

slavité méridionale. Cet engouement pour une identité slave est consécutif à l'intérêt marqué pour l'antiquité, le passé médiéval et les traditions locales en particulier. La conséquence en fut une attention toute particulière portée à l'histoire et l'émergence d'une historiographie moderne.

Les vecteurs principaux de cette quête identitaire à l'aube de la modernité sont la langue et la tradition populaires, ainsi que les vestiges de la culture héritée du Moyen Âge slavo-balkanique.

Le support principal de cette slavophilie précoce était la langue slave encore peu différenciée dans la perception des contemporains, mais largement dominante à travers ses différents dialectes dans les populations balkaniques. Tout jouait en faveur de cette « *lingua franca* », aussi bien le pétrarquisme des humanistes, que le zèle des prédicateurs de la Réforme, ainsi que de celui de la Contre-réforme.

C'est à la fin du xv^e siècle que le dalmate, un dialecte romain qui avait survécu en Dalmatie, disparaît définitivement à Raguse. Seule une survivance résiduelle devait se maintenir à l'extrême Nord-Ouest, dans l'île de Krk, jusque vers la fin du xix^e siècle. Le fait que cet idiome n'ait jamais été une langue écrite, puisque les populations avant tout urbaines qui le pratiquaient appartenaient à une culture d'écriture italienne et latine, favorisa sans aucun doute sa disparition irrémédiable. À peu de différences près, ce fut aussi le destin du dialecte allemand qui avait été pratiqué par les mineurs saxons en Serbie et en Bosnie, disparition qui fut le corollaire de la décadence de l'exploitation minière à l'époque ottomane.

Lorsque les missionnaires protestants commencèrent leur prospection dans les Balkans, ils se rendirent rapidement compte que le dialecte étokavien était largement le plus répandu au sein des populations slaves. C'est pourquoi ils entreprirent d'utiliser cet idiome pour la diffusion des livres religieux.

Au cours des dernières décennies du xvi^e siècle, la Contre-réforme suivit en ce sens pratiquement la même démarche au cours de son activité missionnaire considérable dans les pays sud-slaves. C'est ainsi que le jésuite originaire de l'île de Pag, Bartol Kašić (1575-1650), qui vécut à Raguse tout en faisant des voyages missionnaires en Turquie, devait créer la première grammaire de ce qui devait devenir le Serbo-Croate, en prenant pour base linguistique l'ètokavien de Bosnie, qu'il considérait comme l'idiome « le plus répandu et que tout-un-chacun pouvait le plus facilement comprendre ».

En Dalmatie cette langue était le plus souvent désignée par, *naè*, *naški* (=le notre, notre – sous-entendue – langue), slave, croate et à Raguse, *dubrovački* (le ragusain), mais aussi, le serbe. D'où l'expression *našienac* (celui qui parle notre langue), chez Marin Držić, par exemple. Mais c'est la désignation « illyrien » qui devait de plus en plus prévaloir. Pratiquant cette langue dans leur commerce dans les Balkans, les Ragusains l'associaient le plus souvent à l'alphabet cyrillique, y compris pour les livres religieux catholiques, mais aussi en faisant commerce des livres de l'Église orthodoxe.

Selon une opinion depuis longtemps répandue, reprise en compte par l'humanisme slavophile, les Slaves étaient autochtones dans les Balkans d'où ils s'étaient répandus vers le Nord et le Nord-Est afin de peupler les autres pays slaves. La similitude entre les langues slaves confortait cette conviction parmi les humanistes dalmates et ragusains. L'histoire des pays slaves est mise en contribution pour étayer l'ancienneté et la gloire de ce peuple depuis l'antiquité. Le vocable « Slave » y est assimilé aux Macédoniens, Thraces et Illyriens, ainsi qu'à son paronyme « slava » (la gloire).

C'est ainsi que les noms illustres de l'antiquité comme Alexandre le Grand, les empereurs, les grands stratèges romains

et byzantins, ainsi que saint Jérôme sont considérés comme ceux d'ancêtres légitimes. C'est du moins ce qu'affirme le dominicain Vinko Priboević dans son mémorable discours sur « L'origine et l'histoire des Slaves », prononcé à Hvar en 1525, imprimé à Venise en 1532, traduit en italien et publié toujours à Venise en 1595. Ayant vécu trois ans en Pologne, sous l'influence des humanistes polonais, Priboević constate l'uniformité de la langue slave et affirme que les Russes parlent la « langue dalmate ». Il semble être le premier à énoncer de telles assertions d'une manière aussi explicite.

Le début du xvii^e siècle marque une date importante pour l'historiographie des Slaves méridionaux. C'est, en effet, en 1601 que fut publié, à Pesaro, l'ouvrage du bénédictin ragusain, Mavro Orbini, intitulé *Il regno degli Slavi. Hoggi corrottamente detti Schiavoni...* Écrit, à la fin du xvi^e siècle, à Raguse et en Italie, empreint d'érudition humaniste, d'un style baroque, cet ouvrage marque les premiers débuts de l'historiographie moderne, tout en s'appliquant à l'ensemble de l'espace balkano-slave. Limité aux chroniques, annales, généalogies royales et aux genres hagiographiques et biographiques de l'historiographie médiévale, ainsi qu'aux chroniques de quelques villes côtières, l'ouvrage de Mavro Orbini (†1611) représente une avancée radicale par rapport aux approches historiques de ses prédécesseurs sud-slaves. Par moments, il fait preuve d'un véritable sens critique, s'efforce notamment de prendre soin de la chronologie et fait un effort considérable dans le domaine de la géographie historique. Son recours à l'étymologie ancienne est cependant plus que fantaisiste dans la plupart des cas. Dans le souci de faire preuve d'érudition, il cite les auteurs, antiques, byzantins, turcs, italiens, allemands, slaves, et autres, mais dans un grand nombre de cas, ses références sont de deuxième, voire de troisième main, puisqu'il se sert en réalité la plupart du temps de traductions latines et

italiennes des auteurs anciens, ainsi que des ouvrages des historiens humanistes.

Orbini recourt également aux sources locales, chroniques, généalogies et traditions orales et populaires, dont certaines ne nous sont pas parvenues, mais ne semble pas avoir eu accès aux Archives de la République ragusaine notamment, même s'il avait manifestement utilisé les archives de certaines des familles patriennes de Raguse.

C'est la littérature humaniste qui fournit néanmoins le plus de témoignages sur l'engouement pour la slavité, découverte le plus souvent à travers la langue locale, la transmission orale et la tradition populaire.

C'est ainsi que dans sa description de Raguse, « *Situs aedificiorum, politiae et laudabilium consuetudinum inclytae civitatis Ragusii* », l'italien Philippe de Diversis, qui enseignait à l'École humaniste de Raguse entre 1434 et 1441, parle des femmes pauvres que les Ragusains payent pour chanter les lamentations à l'occasion des obsèques. Ce qui confirme un décret du Gouvernement ragusain, de la fin du xv^e siècle, qui interdit la dite pratique hors de la demeure du défunt. L'humaniste Juraj Šižgorić (Georgius Sisgoreus) dans son ouvrage en vers « *De situ Illyriae et civitate Sybenici* » (1487), fait mention de plusieurs genres de poésies populaires (lyrique, de mariage /*epithalamia*/, sentences /*dicteria*/, chants de labeur, de danse /*cantilanae*/, de lamentation /*nenias*) en les mettant en parallèle, tout en leur donnant l'avantage sur la sagesse et sur la poésie antique.

Les premiers vers de cette poésie lyrique mise par écrit datent de 1462, il s'agit de deux vers en sept syllabes en langue populaire. Ce n'est qu'en 1507 qu'on rencontre une série de quatre poésies lyriques recueillies par le Ragusain Nikša Ranjina dans son *Canconier*. D'une beauté candide, elles reflètent une ambiance de chevalerie médiévale. On y trouve pour la première

fois le fameux vers décasyllabique, de genre lyrique, avec une pause au milieu.

La découverte relativement récente, faite à Gioia del Colle en 1971, d'une poésie serbe sur la captivité de Jancu de Hunedoara dans la forteresse de Smederevo en 1448, a fait reculer de plus d'un demi siècle la date de la première poésie épique connue dans le monde Sud-slave, puisqu'elle fut mise par écrit le 1^{er} juin 1497. Bien plus prestigieuse et surtout beaucoup plus étudiée depuis le début du xix^e siècle notamment, cette poésie issue de l'époque féodale devint au xvi^e siècle l'une des expressions majeures de la littérature populaire orale.

L'intérêt que devaient porter à cette poésie épique par les humanistes dalmates provient du fait qu'elle véhiculait la nostalgie et la tradition d'une époque révolue, perçue par les hommes de lettres comme une glorieuse épopée de la seigneurie slave. Ce qui explique l'intérêt de Hektorović qui met par écrit en 1556 et publie à Venise en 1582 trois chants épiques relativement longs qui relatent les hauts faits des princes et seigneurs serbes et hongrois du xiv^e et du xv^e siècle. Le prestige et la diffusion de ses poésies orales est perceptible dans l'historiographie humaniste aussi, puisqu'elle relate certaines épisodes légendaires issus de l'épopée sur les deux batailles mémorables du Kosovo (1389 et 1448). Épisodes et personnages non attestés par l'historiographie critique et dont la tradition a été rapportée par les voyageurs étrangers, qui au xvi^e siècle parlent d'une mémoire épique largement répandue chez les Slaves méridionaux.

L'impact de cette mémoire épique est constatable dans tout le xvi^e siècle en Dalmatie et à Raguse. À l'issue de cette période, dans l'épopée « Osman », l'œuvre maîtresse du Ragusain Dživo Gundulić (1589-1638), considéré comme le plus grand poète slave de cette époque, la mémoire épique traditionnelle est omniprésente. Relatant les hauts faits de la grande victoire polonaise

de Hoçim (1621) sur les Ottomans, il ne manque pas d'évoquer la gloire passée des États slaves voisins de Raguse, en attribuant à Alexandre le Grand l'adjectif « serbe », il souhaite que le roi de Pologne restaure l'Empire de Stefan Dušan (1431-1455), tout en louant la grandeur des rois et des despotes de Serbie, ainsi que la liberté ininterrompue de Raguse, « sise sur le trône de liberté » dans la « gueule du féroce dragon » (Turquie) et les griffes du lion rugissant (Venise). C'est encore une fois l'expression et la nostalgie d'une utopique slavité unie et d'une gloire renouvelée, qui émane d'une mémoire épique mise au profit de l'exaltation patriotique.

À l'aube de la modernité la partie septentrionale et notamment la partie nord-ouest des Balkans présente donc une dichotomie assez tranchée. Marginalisée sous l'effet de la domination ottomane, la population chrétienne de la partie continentale de la péninsule est acculée à une continuité illusoire de sa civilisation médiévale. Avec l'érosion de ses élites et de ses institutions, la ruralisation et la ghéttoisation de ses populations, sa culture héritée du Moyen Âge se transforme graduellement en un folklore ethno-religieux. Les institutions ecclésiastiques sont les seules à maintenir un artifice de continuité dans les arts et les lettres.

La région maritime de cette partie des Balkans est quant à elle une extension culturelle de l'Europe méridionale et centrale, ce qui implique une dynamique socio-culturelle corollaire à celle du reste du continent. À la fin du xv^e et au xvi^e siècle, les communes de Dalmatie et de Raguse développent un intérêt marqué pour l'antiquité et les traditions locales dans un esprit humaniste d'inspiration principalement italienne. De facture relativement tardive, marqué par une forte coloration locale, l'humanisme dalmato-ragusain porte néanmoins une empreinte catholique d'Humanisme chrétien. Par mimétisme du pétrarquisme am-

biant, les élites slavisées des anciennes communes româiques puisent leur inspiration littéraire dans les traditions locales de leurs populations rurales. Sur les prémices d'une langue et d'une mémoire communes, synthétisés par opposition à l'altérité, à la foi ottomane et latine, se dégage une identité slave et autochtone.

C'est ainsi que sous forme d'illyrisme slavophile émerge chez les élites issues de la romanité balkanique une identité sud-slave, plus de deux siècles avant le romantisme des nationalités du xix^e siècle. Ce processus socio-culturel de longue durée, est donc la résultante de facteurs intrinsèques et d'apports extrinsèques, complexes et organiques et non pas seulement de l'impact d'influences extérieures, comme des simplifications un peu rapides ont parfois tendance à l'affirmer.

11. Dubrovnik, creuset de la langue autochtone et vernaculaire

i. Les actes de Murad II à Selim Ier (1420-1530) en vieux serbe

Les rapports économiques et politiques entre les Ottomans et les pays balkaniques conquis (surtout les pays slaves), ne sont pas encore suffisamment connus. La République de Dubrovnik (Raguse) a joué un rôle de tout premier ordre dans l'économie de ces pays avant et après la conquête ottomane. L'importante ville marchande de l'Adriatique sut maintenir un statut autonome face à l'État ottoman tout en bâtissant sa prospérité sur le compte de l'immense marché que représentait l'espace balkanique, politiquement et administrativement homogène depuis la conquête ottomane au xv^e siècle. Les réseaux remarquablement bien organisés des comptoirs des négociants ragusains s'étendaient sur une grande partie des Balkans et tout particulièrement dans la partie occidentale de la péninsule. L'extension des États et principautés serbes et celle aussi d'une très importante exploitation minière en Serbie et en Bosnie avant l'arrivée des Ottomans, contraignirent la Porte ottomane à la nécessité de se doter (à côté de ses autres chancelleries en langues étrangères) d'une chancellerie slave. Les actes délivrés par cette dernière couvraient une très grande partie des Balkans, incluant les pays où la langue slave était d'un usage diplomatique.

La Porte, tout comme Raguse, avait donc à cette époque une chancellerie slavo-serbe, dont le but était d'assurer la correspondance diplomatique et commerciale avec une grande partie du sous-continent balkanique. Étant donné que la majeure partie du commerce continental de Raguse se faisait avec la Serbie, la Bosnie et les pays slaves avoisinants, le serbe était la seule langue de communication susceptible de desservir les vastes réseaux de colonies marchandes de Raguse, qui depuis le milieu du xv^e siècle se retrouvaient sur des territoires soumis à l'administration ottomane.

Les documents ottomans en vieux-serbe consultés et traduits pour cette étude proviennent donc du fonds des actes slaves conservé aux Archives de Dubrovnik. Dans ces archives se trouvent également des documents rédigés en latin, italien, grec et ottoman. Les archives de Dubrovnik furent fondées vraisemblablement en 1277 ou en 1278 et leur première réorganisation eut lieu sous Napoléon I^{er}. L'essentiel des fonds transférés à Vienne en 1818 fut récupéré en 1923. En tant qu'institution moderne ces archives furent constituées en 1920.

ii. Les Archives d'État de Dubrovnik

Ayant travaillé en 1935 dans les Archives d'État de Raguse, Fernand Braudel avait noté que : « Les Archives de Raguse sont de loin, pour des raisons que nous aurons souvent exposées, les plus précieuses de toutes pour notre connaissance de la Méditerranée »¹⁰⁶. Dans sa note sur les Archives d'État de Dubrovnik (désignées désormais par l'abréviation AER), Braudel déplore le fait que l'archiviste d'alors, B. Truhelka, lui ait interdit de photographier les fonds d'archives dont la richesse et l'abondance sont

¹⁰⁶. F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. II, Paris 1982⁵ (première édition, Paris, 1949), p. 533.

tels que son séjour à Dubrovnik en hiver 1935 ne lui permettait que de faire quelques sondages ponctuels, pour ajouter avec satisfaction que le hasard lui avait permis de faire photographier tout de même trois séries de ces documents.

Les documents conservés dans l'AER sont rédigés essentiellement en latin, en italien, en slave et en osmanli. Les actes latins et italiens sont très supérieurs en nombre ; les actes slaves et turcs se comptent néanmoins par milliers. Les actes en grec, en français, en espagnol sont moins nombreux. Les documents slaves sont rédigés en écriture cyrillique, au Moyen Âge, rarement en caractères latins ; mais plus tard cette pratique d'écriture avec l'orthographe italienne devient beaucoup plus fréquente.

Les AER renferment plus de 10 000 actes ottomans, dont notamment les actes des juges religieux ; les copies des documents turcs (*Lettere scripte in lingua Turka*) faites par les archivistes contemporains ragusains, avec des formulaires destinés à la rédaction pour les ressortissants ragusains d'actes et de missives en turc à l'intention des autorités ottomanes. Issus notamment des autorités du Maghreb, avant et surtout au cours de l'administration ottomane du sud méditerranéen, les actes en langue arabe sont beaucoup moins nombreux.

Les actes ottomans en langue slave conservés dans les Archives de Raguse sont des documents émis en premier lieu par la chancellerie impériale de la Porte, ainsi que par les gouverneurs locaux et autres dignitaires turcs. Avec les documents slaves, un grand nombre de documents ottomans en langue turque font partie des AER.

iii. L'usage diplomatique entérine l'usage de la langue vernaculaire de Dubrovnik

Le vieux-serbe, comme langue de chancellerie et de correspondance entre administrations d'État, s'était répandu surtout dans le Sud-Est européen à partir de la fin du XIII^e siècle, pour connaître son expansion maximale dans la deuxième moitié du XIV^e, surtout au XV^e, et même au début du XVI^e siècle. À la différence de la langue littéraire, le slavon liturgique, la langue de chancellerie était fondée sur un serbe autochtone, mais un serbe qui était généralement assez fortement empreint d'éléments slaves.

Attesté comme l'une des langues diplomatiques de la chancellerie ottomane depuis le règne de Murad II (1421-1451) jusqu'à celui de Suleymæn le Magnifique (1520-1566), le vieux-serbe était également utilisé par les chancelleries locales de l'administration ottomane (du XV^e au XVII^e siècle), ainsi que l'attestent de nombreux documents et témoignages contemporains, comme celui du Vénitien Marino Sanudo qui écrivait qu'en 1499 une lettre du *sangaqbeg* de Skadar (Skodra) ne pouvait être comprise par le doge de Venise parce qu'elle était rédigée « in schiavo serbo ». Les sultans ne correspondaient pas en vieux-serbe seulement avec Raguse, mais aussi avec certains autres pays voisins de leur Empire. L'acte du traité de paix conclu entre la Turquie et la Hongrie le 20 août 1503, fut envoyé au roi Vladislav en langue vieux-serbe. C'est du moins ce qui ressort de la lettre que ce même roi envoya aux recteurs de l'île de Chios le 26 décembre 1509, où il expliquait comment il avait envoyé son exemplaire dudit traité après l'avoir fait traduire en latin depuis la langue serbe que le sultan (Bayezid II) utilisait lui-même « serviana lingua, qua caesar ipse utitur ». On connaît d'autre part des diplômes que les rois de Hongrie, Sigismond (1387-1347), Ma-

thias Corvin (1458-1490)· Jean Zapolyai (1527-1540), ainsi que le célèbre chef de guerre et gouverneur du royaume de Hongrie, Janku de Hunedoara (1446-1452), ont délivrés dans cette langue.

Lors de ses guerres et des fréquentes incursions auxquelles elle se livrait à sa frontière avec la Turquie au xvi^e siècle, l'Autriche utilisait d'importants contingents de combattants serbes. Cela explique sans doute que la correspondance que le roi Ferdinand entretenait avec les chefs de ces troupes ait été rédigée en vieux-serbe. Les brouillons latins des lettres adressés aux officiers et nobles serbes contiennent à cet effet la mention explicite : « *lingua rasciana* ». La chancellerie serbe aurait été créée à la cour d'Autriche en même temps que celle qui utilisait le hongrois.

Les chancelleries princières de Valachie et de Moldavie utilisaient la langue slave dans leur correspondance et pour les diplômes officiels. Sans entrer dans la discussion sur la rédaction bulgare ou serbe dans l'usage diplomatique dans les pays roumains, il suffit de mentionner quelques pièces parmi celles qui sont indubitablement rédigées en vieux-serbe. C'est la lettre du prince de Valachie, Stéphane le Grand (1457-1504), de 1456 ; celle du prince de Moldavie Alexandre Lapusneanu (1552-1561 et 1564-1568) ; de même que celle que la princesse Hélène, épouse du prince Pierre Rareș (1527-1538 et 1541-1546), écrite en langue serbe (*serbeska*).

L'Albanie, ainsi que l'Épire, avaient été intégrés à l'Empire serbo-grec de Stefan Dušan (1331-1355), pour être par la suite gouvernés par les magnats locaux serbes durant quelques dizaines d'années encore. Il est donc aisément compréhensible que les grands seigneurs fonciers albanais du xv^e siècle aient tenu une correspondance diplomatique en vieux-serbe comme en témoignent les documents délivrés par ces derniers à l'époque. Dans une lettre datée du 28 novembre 1434, le Gouvernement

ragusain recommande au roi de Hongrie, Sigismond, de ne point écrire au prince albanais André Topia autrement qu'en langue slave, car ce dernier n'a point auprès de lui d'autre chancelier (*sclavonos cancellarios, et scientes sclavicam linguam et litteram*).

Comme nous le verrons par la suite, les termes « slave » et « serbe » (*slavo seu serviano*), pour la langue (*caractere slavo vel ut dicitur serviano*), n'étaient pas différenciés par les Ragusains qui désignaient les habitants de leur voisinage généralement comme slaves (*sclavus*) alors qu'ils pouvaient être ressortissants bosniaques ou serbes. La langue parlée par cette population était la même que celle qui était utilisée notamment par les chancelleries royales et seigneuriales, y compris l'écriture (la cursive diplomatique), issue de la chancellerie royale serbe de la fin du XIII^e siècle.

iv. La langue de l'administration et de la chancellerie ragusaine

Le vieux-serbe qui était utilisé par la chancellerie ragusaine pour la correspondance avec les pays slaves depuis le début du XIII^e siècle, était en fait la même langue que celle qui l'était par la chancellerie royale de Serbie. De même qu'elle fut utilisée (*intra urbem*) pour la correspondance commerciale des hommes d'affaires ragusains, parfois pour la rédaction des actes privés tels que les testaments, ainsi qu'occasionnellement par l'administration ragusaine dans les affaires judiciaires (*extra urbem*) concernant la population locale de l'arrière-pays de Raguse.

La chancellerie slave était une institution fort ancienne à Raguse, ce qui peut aisément se comprendre si l'on se souvient de l'origine slave de la majeure partie de sa population¹⁰⁷.

¹⁰⁷. La langue dalmate s'éteignit définitivement à Raguse lors de la deuxième moitié du xv^e siècle. Sur la langue vulgaire slave de dialecte

La désignation traditionnelle du fonctionnaire qui était chargé de ce service administratif était « *cancellarius linguae slavae* ». Comme les vocables « slave » (*schivo, slavo*) et « serbe » (*serviano, rasciano, illirico*) étaient devenus synonymes (*literis servianis sive illiricis*), la désignation « serbe » (*cancellarius idiomatis serviani*) devient de plus en plus fréquente, notamment au *xvi*^e siècle. Lors de la nomination du chancelier ragusain (*cancellarius linguae slavae*, ou bien : *cancellarius linguae servianae*) pour le vieux-serbe (*srpski diak*), celui-ci était désigné comme chancelier de la « langue maternelle » (*sermo maternus raguseus*). Et comme la langue officielle de l'administration ragusaine était le latin et l'italien, la tâche essentielle de ce chancelier était de traduire (*ex lingua serviana translatum*) des documents (*scriptum in lingua serviana*) entre ces deux langues.

D'une manière quasi exclusive, cette chancellerie fut chargée, depuis au moins 1430 d'assurer la correspondance de la République de Raguse avec la Porte ottomane. Durant le *xv*^e siècle la chancellerie ragusaine n'était, en effet, pas en mesure de faire usage du turc pour sa correspondance avec la Porte. Lorsqu'une des premières lettres envoyées par la Porte en langue turque parvint à Raguse en 1477, le Conseil ragusain se trouva dans l'embarras, de même qu'en 1489 lorsqu'il fallut mander à Novi (en territoire ottoman) un homme « qui scit legere et scribere in turcho ». C'est pourquoi la République ragusaine dut recourir jusqu'au *xvi*^e siècle presque uniquement au vieux-serbe pour sa correspondance avec l'Empire ottoman. Au cours du *xvi*^e siècle le turc devait progressivement supplanter le vieux-serbe ce qui fut à l'origine de l'importante collection de documents ottomans que renferment jusqu'aujourd'hui les archives de Raguse.

štokavien, à l'origine de la langue littéraire moderne à Raguse, et dont les premiers débuts sont attestés vers la fin du *xv*^e siècle, voir A. VAILLANT, « Les origines de la langue ragusaine », *RES* IV, 1924, p. 226-231.

Mais, même après le xvi^e siècle, l'idiome serbe demeura toujours l'une des langues utilisés par l'administration ragusaine, de même d'ailleurs qu'une partie de dignitaires et gouvernants locaux ottomans continuait à pratiquer cette langue slave dans leur correspondance. Ce qui fait qu'une partie de la correspondance diplomatique et commerciale entre Raguse et les Ottomans, y compris avec la Porte, poursuivit la pratique du serbe aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles.

La langue des plus anciens documents ottomans des AER est le vieux-serbe (le « serbe diplomatique »), c'est-à-dire la langue en usage dans les différentes chancelleries où ce mode d'expression était utilisé au bas Moyen Âge. À la différence de la langue littéraire et liturgique en usage dans l'Église orthodoxe serbe et bulgare, qui était le slavon (le vieux-slave) de rédaction serbe ou bulgare, celle qui était utilisée dans les chartes, codes juridiques etc. des États serbes, que nous appelons le vieux-serbe, est beaucoup plus proche de la langue vernaculaire, qui était très largement pratiquée dans tout le Nord-Ouest balkanique, connue et utilisée dans l'usage diplomatique dans une grande partie du Sud-Est européen probablement même au-delà, en Albanie par exemple. Au cours du premier siècle qui suivit la chute du despotat serbe (1459), le vieux-serbe a donc connu une étendue géographique considérable, devenant l'une des langues diplomatiques de l'Europe du Sud-Est, utilisée par les chancelleries des souverains et magnats hongrois, roumains et ottomans.

Comme langue administrative, Dubrovnik employait le latin et surtout l'italien, mais la langue (*lingua, sermo*, ou *idioma*) vernaculaire était le serbe, en usage diplomatique et épistolaire avec les pays voisins, ainsi que dans la correspondance entre Ragusains, dans les testaments et même pour les livres de prières de l'Église catholique, comme en témoigne un livre d'offices publié « stampadis in littera et idioma seruiano » en 1511. L'em-

ploi de la langue serbe est attesté aussi pour les actes officiels (brevet du pape Innocent VIII) traduits « in lingua seruiana » à l'intention des églises de Dubrovnik et pour les ordonnances de l'administration civile qui, pour pouvoir être lues publiquement à la population, devaient être traduites « in lingua seruiana per maggior intelligenza di ogni uno »¹⁰⁸. Ainsi que l'attestent de nombreux documents des archives de Raguse, notamment ceux des xv^e- xvii^e siècles, la langue slave utilisée par l'administration de la République était le serbe vernaculaire de cette époque. Quelle que soit l'appellation employée : « slavianski », « schiauo », la langue de Sclauonie Serbie, « sermone seruiano », « sermo maternus raguseus », ragusain, « lingua illirica », « lingua illirica o slava », « lingua serviana », serbe ou *raèanski*, « lingua rasciana sive illirica », rascien (autre nom pour le serbe), « dicitur serviano », « in seruiano », il s'agit toujours de la même langue, le serbe du Moyen Âge dont est issu le serbe -croate d'aujourd'hui.

v. L'alphabet et la langue

L'alphabet (*littera, caractere, ou jazija*) du vieux-serbe utilisé à Dubrovnik était le cyrillique serbe : « caratteri serviani », « caractere serviano seu slavo »¹⁰⁹, « caractere illirico sive serviano

¹⁰⁸. P. Ivić, « O značenju izraza *Lingua Seruiana* u dubrovačkim dokumentima XV-XVII veka » (Sur la signification de l'expression *Lingua Seruiana* dans les documents de Dubrovnik du xv^e- xvii^e siècle), *Zbornik zn filologiju i lingvistiku - Matica Serbica Classis Litterarum Archivum Philologicum et linguisticum*, t. XII, Novi Sad, 1969, p. 79, 80. Cette ordonnance, du 1^{er} novembre 1638, était rédigée en caractères latins, tendance qui devait s'accroître avec le temps.

¹⁰⁹. P. KOLENDIĆ, *Iz starog Dubrovnika* (De la Raguse ancienne), Belgrade, 1964, p. 71 ; B. NEDELJKOVIĆ, *art. cit.*, p. 106 n. 35.

descriptum », « characterem serbium et linguam illyricam »¹¹⁰, « alphabetum servianum » et « litterae servianae »¹¹¹. La documentation des archives de Raguse offre également de nombreux exemples d'un manque de rigueur évident dans la désignation de la langue et de l'alphabet du vieux-serbe. C'est ainsi que les termes « caractere », « littera », sont parfois utilisés aussi bien pour désigner la langue, le vieux-serbe en l'occurrence, alors même que cette langue pouvait quelque fois être transcrite en caractères latins. C'est pourquoi la langue et l'alphabet sont parfois explicitement et distinctement indiquées, par exemple dans : « cancellarius in serviano et similiter (in) caractere serviano »¹¹².

Dans un procès verbal fait (entre 1478 et 1483) par le *qadi* de Stepanski, il est dit qu'une « lettre écrite en serbe » (книгы срѣпски писань) fut envoyée par le sultan à Dubrovnik. Un témoignage de l'importance qui était prêtée au vieux-serbe dans la pratique de la chancellerie ottomane nous est fourni par l'existence d'un dictionnaire de syntaxe perse-arabe-grec-serbe, rédigé pour Mehmed II, et ayant pour titre « Lugat-ifarisî, ve rumî ve sirb »¹¹³. Depuis la première moitié du xv^e (1430) jusqu'à la moitié du xvi^e siècle, la majeure partie des actes des sultans que renferment les archives de Dubrovnik est rédigée en médio-serbe « seruiano ». La correspondance des fonctionnaires

¹¹⁰. A. HORNAYI, *Nova Memoria Hungarorum et provincialium scriptis editis notorum*, t. I, Budapest, 1792, p. 625 ; I. NEDELJKOVIĆ, *art. cit.*, p. 107 n. 42 (en 1595).

¹¹¹. *Bibliotheca Apostolica Vaticana*, Rome, 1591, p. 169-171 ; cf. P. IVIĆ, « L'évolution de la langue littéraire sur le territoire linguistique serbo-croate », *RES* 56, f. 3, 1984, p. 314-322.

¹¹². *Diversa Cancellariae*, CLXX, 106-107 (du 16 mai 1583) ; cf. I. NEDELJKOVIĆ, *art. cit.*, p. 10 n. 60.

¹¹³. A. CAFEROGLU, « Note sur un manuscrit en langue serbe de la bibliothèque d'Ayasofya », *Revue internationale des études balkaniques* II/3, Belgrade, 1936, 185-190.

ottomans avec Raguse en vieux-serbe est attestée depuis 1396. L'utilisation dans l'Europe du Sud-Ouest de la langue serbe du Moyen Âge s'explique par le fait qu'en se substituant aux États serbes (le despotat, le Hum, la Zéta), l'Empire ottoman hérita d'une partie de leurs pratiques et de leurs traditions ; n'oublions pas de plus qu'un certain nombre de dignitaires de la Porte étaient d'origine serbe ; enfin, jouèrent aussi un rôle le prestige des États serbes, qui opposèrent une longue et vigoureuse résistance à l'envahisseur ottoman, ainsi que l'attrait exercé par la culture serbe de l'époque du despotat.

vi. Les actes ottomans des Archives d'État de Raguse

Les actes impériaux sont bien entendu des pièces de première importance mais ils sont très inégalement répartis dans le temps. Les diplômes authentiques des trois premiers sultans sont moins d'une demi douzaine. Ce n'est qu'à partir du règne de Mehmed II qu'ils deviennent plus abondants, pour croître en nombre avec les sultans suivants en atteignant un nombre difficile à maîtriser vers le milieu du *xvi*^e siècle. À côté du turc, langue officielle dominante, la chancellerie ottomane délivrait des actes en plusieurs autres langues. L'arabe était la langue des tribunaux religieux et des chancelleries correspondantes ; le persan était utilisé dans la correspondance au sein de la famille impériale, ainsi que dans la correspondance avec les seigneurs orientaux de langue *adjemi* ; le grec sous sa forme populaire était notamment utilisé pour la correspondance avec Venise pour être supplanté par le vénitien. Le slave, sous sa forme vieux-serbe, était en usage dans la correspondance sur une grande partie des Balkans et dans l'Europe du Sud-Est, et même en Russie. L'allemand était une langue beaucoup plus rarement utilisée.

À la différence des actes de la chancellerie turque dont nous avons cité quelques travaux, il n'existe aucune étude sur les chancelleries en langues étrangères. Sous la responsabilité du grand chancelier, la Porte employait un chancelier spécialisé pour chaque langue étrangère utilisée pour la correspondance diplomatique. Le grec était dédié à la correspondance avec les Italiens et les Grecs. La chancellerie serbe desservait la Hongrie, les pays roumains et slaves, ainsi que Raguse. Selon un acte d'entente commerciale du 23 octobre 1458, le nom du chancelier slave de la Porte était Toma Katavoljin. Au fil du temps, la Porte avait tendance à faire de plus en plus appel aux « renégats et à des hybrides raciaux » pour ce genre de fonctions. L'usage des langues étrangères les plus usitées par la chancellerie impériale est confirmé également par l'existence au xv^e siècle d'un dictionnaire de syntaxe en quatre langues : arabe, perse, grec et serbe.

vii. La chancellerie slave de la Porte ottomane

La chancellerie cyrillique de Dubrovnik a une histoire presque aussi longue que celle de la petite République maritime et celle de ses Archives d'État. Cette chancellerie était en effet toujours active au moment de la suppression de la République ragusaine par Napoléon Bonaparte en 1806.

La chancellerie slave de la Sublime Porte et l'usage du vieux-serbe en tant que langue diplomatique sont connus des historiens et philologues de l'Europe de Sud-Est. En dehors du grec, de l'italien et sporadiquement du latin, la Porte ottomane utilisait en effet le vieux-serbe pour sa communication écrite tant à l'intérieur des frontières de l'Empire qu'avec certains de ses voisins européens. L'existence de la chancellerie vieux-serbe y est attestée depuis la première moitié du xv^e siècle jusqu'à la deuxième moitié du xvi^e siècle.

Le type d'écriture cursive utilisé aux *xiv*^e, *xv*^e et *xvi*^e siècles par les chancelleries slaves de la partie occidentale des Balkans est un dérivé de l'écriture cursive qui avait été instaurée par la chancellerie royale de Serbie au cours du règne du roi Stefan Milutin (1281-1321). La chancellerie slave de Raguse fut la première à adopter ce type d'écriture, désignée aussi sous la dénomination de cursive calligraphique (ou diplomatique), issue de la chancellerie royale serbe, et ceci dès le règne du roi Stefan Dušan (1331-1345).

La chancellerie de Bosnie devait adopter ce type d'écriture plus tard, après la proclamation du royaume par Stefan Tvrtko I^{er} (1353-1391), qui afficha ses prétentions à la succession de la dynastie némanide, entre autres par son couronnement (1377) au monastère de Mileševa (lieu de culte de saint Sava I^{er}), ainsi que par l'engagement d'un logothète (Vladoje, qui était jusqu'alors « *dijak* », scribe, de la chancellerie du prince Lazar Hrebeljanović), venu dans ce but de Serbie peu de temps avant le couronnement de Tvrtko. D'après la documentation dont nous disposons, cette cursive diplomatique apparaît en Bosnie à partir de 1377 ; les actes royaux datés à partir du 10 avril 1378 ont été faits par le logothète Vladoje. Cette cursive fut dorénavant utilisée par la chancellerie de tous les rois de Bosnie (de 1377 à 1463), mises à part quelques chartes (écrites toujours en onciale traditionnelle). Un seul document antérieur à 1377, rédigé en cursive diplomatique de la cour némanide, est celui d'un seigneur foncier du pays de Hum (plus tard Herzégovine), région qui jusqu'au début du *xiv*^e siècle faisait partie du royaume de Serbie ; c'est une lettre du joupain de Hum Sanko Sanković datée de 1369.

D'après les documents de la chancellerie cyrillique slave de la République ragusaine, il apparaît qu'une correspondance entre Dubrovnik et la Porte ottomane existait depuis Bayezid I^{er} (1389-1402) ; mais aucun document émis par ce sultan n'a pu être trou-

vé ni dans les Archives d'État de Dubrovnik ni ailleurs. Malgré ces preuves indirectes selon lesquelles la chancellerie serbe de la Porte aurait donc émis des documents dès la fin du xiv^e siècle, le plus ancien acte impérial ottoman en langue slave que nous connaissions est daté de 1430 ; le dernier est un document de Suleymæn I^{er} daté de 1563 .

L'existence de la chancellerie slave de la Porte dans la première moitié du xv^e siècle est donc attestée par les quatre documents de Murad II, le premier étant daté du 10 juillet 1430. Ces quatre actes impériaux de Murad II sont les plus anciens originaux connus délivrés par la Chancellerie impériale.

viii. L'écriture

L'écriture cursive des documents impériaux, ainsi que des autres chancelleries des fonctionnaires ottomans en Serbie, en Bosnie, en Herzégovine, n'a pas de caractéristique morphologique particulière. C'est toujours la même cursive calligraphique, utilisée par la chancellerie slave de Dubrovnik, de l'Herzégovine et des autres pays voisins. Même les documents impériaux qui présentent quelques rares particularités du point de vue orthographique, comme ceux que nous avons cités (de Bayezid II), ne présentent point d'influence de la cursive utilisée en Bulgarie, en Valachie et en Moldavie, écriture de chancellerie qui avait des caractéristiques morphologiques notablement distinctes de la cursive utilisée par les chancelleries slaves de la partie occidentale des Balkans.

Il est donc particulièrement significatif de constater ici encore le rôle de carrefour et par là même de creuset culturel et linguistique de Dubrovnik. La langue serbe d'usage, orale et autochtone, s'inscrit dans la littérature et dans la correspondance diplomatique ; elle devient la langue de référence des échanges

administratifs et politiques dans cet espace, et ce quels que soient les peuples concernés. La Porte s'appuie sur cet outil, dans un processus d'adaptation linguistique poussé, puisqu'il intègre le cyrillique, l'alphabet et les sons spécifiques à la langue vernaculaire. Ceci témoigne, peut-être plus qu'aucun autre élément, de la vitalité de la présence serbe dans la structuration culturelle de la région et son ancrage dans une sphère slave.

12. Dubrovnik dans le cadre régional aux xvii^e-xviii^e siècles : Raguse entre la Dalmatie vénitienne et l'Empire ottoman

Depuis la deuxième moitié du xvi^e siècle Dubrovnik et son petit territoire font partie des enjeux d'une frontière hautement sensible, zone de frictions et de conflits entre l'Empire ottoman et les possessions vénitiennes en Dalmatie.

Vaste province de l'Empire romain et byzantin, la Dalmatie se réduit vers la fin du Moyen Âge au littoral de la côte est de l'Adriatique. Possession hongroise, puis vénitienne, avec l'extension du territoire ottoman dans les parties continentales des Balkans à la fin du Moyen Âge, elle devient l'enjeu de guerres frontalières entre Venise et l'Empire ottoman aux xv^e- xv^e siècles.

Ayant perdu une grande partie de ses possessions en Méditerranée, Venise est d'autant plus soucieuse de maintenir son hégémonie sur l'Adriatique. Pour ce faire, elle s'oppose à l'extension de l'influence de l'Autriche et de l'Espagne, tout en combattant le libre accès de Raguse à cette mer, surtout après y avoir introduit une forte implantation portuaire, le port de Split, afin de concurrencer la commerce de transit de celui de Raguse entre la Turquie et la Méditerranée. Venise va jusqu'à imposer une taxe de 10% sur la valeur des marchandises transportées pour la navigation sur l'Adriatique. Elle répand volontiers des rumeurs sur les prétendues épidémies de peste dans son voisinage et l'incapacité des

Ragusains de les juguler¹¹⁴, alors que Dubrovnik pouvait compter sur un service sanitaire parmi les plus anciens et les plus efficaces. La marine vénitienne s'empare de certaines îles ragusaines, soutient militairement la révolte de celle de Lastovo, harcèle le commerce et le territoire ragusains par tous les moyens.

Afin de s'opposer à ces menées, Dubrovnik n'a d'autre moyen que de recourir à sa diplomatie dont l'efficacité à toute épreuve s'était forgée à travers les multiples épreuves auxquelles elle était exposée depuis le Moyen Âge. Sur ce plan diplomatique, les principales puissances sur lesquelles Dubrovnik pouvait compter étaient l'Espagne¹¹⁵ et la Curie romaine en Occident, sans oublier la Sublime Porte, son allié indéfectible contre Venise. Pour ce faire, la diplomatie ragusaine recourait à une argumentation symétrique : alors que devant les Ottomans ils brandissaient le danger d'une prise de Dubrovnik par les Vénitiens, ils mettaient en garde les Occidentaux contre l'extension de la conquête ottomane à son territoire et à celui de sa ville et de son port, ce qui aurait été lourd de conséquences pour la sécurité de l'Italie, de la papauté et de l'Europe. En Turquie cette diplomatie pouvait s'appuyer notamment sur les dignitaires ottomans dont une importante partie était d'origine balkanique, et partageait avec les Ragusains une langue commune. À Rome et en Occident, ils pouvaient compter sur l'engagement de certains de leurs clercs catholiques qui mettaient leurs compétences au service de la République et de sa vocation proverbiale de *Libertas*¹¹⁶.

¹¹⁴ L. MURVARA, « Lažni izvještaji liječnika Krivelarija izazivaju obustavu dubrovačkog pomorsko-trgovačkog saobraćaja » (Les rapports erronés de médecin Crivelalari provoquent l'interruption du trafic commercial-maritime de Dubrovnik en 1676), *Zbornik Dubrovačko pomorstvo*, 1952.

¹¹⁵ J. TADIĆ, *Španija i Dubrovnik u XVI stoljeću* (L'Espagne et Dubrovnik au xvi^e siècle), Belgrade, 1932.

¹¹⁶ B. KRIZMAN, *O dubrovačkoj diplomaciji* (Sur la diplomatie de Dubrovnik), Zagreb, 1951.

Lors de la guerre turco-vénitienne (1463-1479) qui s'est déroulée essentiellement dans le Levant, les forces ottomanes perpétuent des razzias incessantes en Dalmatie depuis le territoire de la Bosnie. Les environs des villes maritimes de Zara (Zadar), Šibenik, Salone (Split) et Trogir sont régulièrement dévastés, les populations prises en esclavage, le bétail emmené. Ces pratiques ayant perduré durant plus d'un demi-siècle, les populations dispersées et les terres désertées, la Dalmatie ne put s'en remettre avant longtemps. La conquête ottomane en cours, les années les plus particulièrement difficiles pour la Dalmatie sont 1499-1503. L'extension du territoire ottoman se poursuit jusqu'à la conquête de toute la Dalmatie au sud de la montagne de Velebit en 1537. Les razzias ottomanes avaient un effet dévastateur au point que les populations rurales clairsemées commençaient à réintégrer le territoire qu'elles avaient déserté pour s'installer sur le territoire désormais administré par ces derniers du fait qu'une plus grande sécurité y régnait. Les guerres turco-vénitennes du milieu du xvi^e siècle se soldent par d'autres gains territoriaux pour les Ottomans en Dalmatie. Dans la bataille navale de Lépante (1571) toutes les communes restées vénitiennes de Dalmatie avaient néanmoins fourni une galère armée à leurs frais¹¹⁷. Désignées comme immigrées (*prebezi, uskoci*), Valaques, Rasciens, Serbes, Ćići (Tsintsares), Morlaques, ces populations chrétiennes s'enrôlent de plus en plus dans les troupes ottomanes. Les débuts du déclin ottoman, présents dès la fin du xvi^e, se traduisent au xvii^e siècle par l'inversement de ces mouvements de populations chrétiennes, lesquelles garnissent désormais les forces vénitiennes. Les durs combats de cette époque se soldent par un début de reflux ottoman dont le territoire commence à perdre

¹¹⁷. V. NOVAK, « Učešće dubrovačke flote u španskoj Nepobedivoj armadi » (La participation de la flotte ragusaine dans l'Armada invincible espagnole), *Zgodovinski časopis* 6-7, Ljubljana, 1952-1953, p. 604-611.

ses positions aux abords de l'Adriatique. La guerre de Candie (1645-1669) a donné lieu à de multiples opérations militaires de part et d'autre en Dalmatie, ainsi que le long du reste du littoral. En 1649 la Dalmatie est frappée par une grande épidémie de peste, suivie de famine, qui sévit notamment à Šibenik et à Zara (Zadar). Ayant perdu la Crète à l'issue de cette guerre d'usure, Venise renforce cependant sa position en Dalmatie où la République gagne Klis et sa région. La longue guerre de Candie, avec son cortège de déplacements de populations, de luttes armées et de dévastations, a donné lieu à une polarisation sans précédent entre musulmans et chrétiens slaves. Cela est particulièrement perceptible dans les chants de *haiduks* serbes et croates, ainsi que dans les chants épiques des musulmans slaves de cette époque.

La guerre de Candie fut particulièrement éprouvante pour Dubrovnik et son petit territoire qui devint le théâtre d'innombrables incursions et dévastations commises par les bandes armées issues des populations locales au service de Venise, ainsi que par les repréailles ottomanes aux incursions de ces bandes, surtout si elles transitaient par le territoire ragusain. En dehors de 8 000 à 9 000 hommes des troupes régulières faites de mercenaires, en grande partie issues des populations autochtones, les Vénitiens entretenaient en Dalmatie un grand nombre d'irréguliers composés des populations chrétiennes venues des territoires ottomans et qui s'adonnaient au brigandage lors des razzias en Turquie. Il est vrai que ces dommages considérables furent largement compensés par l'accroissement du commerce de transit ragusain que les guerres turco-vénitiennes ne manquaient jamais de favoriser. Lors de cette guerre qui allait se prolonger sur l'espace d'un quart de siècle, la valeur des exportations qui depuis la Turquie transitaient par Raguse en direction des marchés européens dépassait 200 000 ducats d'or par an, ce qui pouvait dépasser les meilleures recettes qui au milieu du

xvi^e siècle avaient fait la fortune de la cité marchande. Le déclin de l'économie ragusaine fut ainsi enrayé pour quelques temps ; empêtrée dans la guerre de Candie et elle-même sur le déclin, Venise n'avait plus la capacité d'antan d'y faire obstacle.

La rivalité entre Venise et l'Autriche pour la mainmise sur la Dalmatie commence à se faire jour à la fin du xvi^e siècle, alors que Klis avec sa région frontalière change souvent de main entre Ottomans et Vénitiens. Le déclin de Raguse après le tremblement de terre catastrophique de 1667, détourne la voie des échanges commerciaux, dont le transit entre Turquie et marchés européens se fait de plus en plus par Split, le port central de Dalmatie. Avec le recul de son commerce en Méditerranée et son repli en Adriatique, Venise favorise ce rôle de Split. Elle adopte le projet du marchand ottoman juif Daniel Rodriguez pour organiser le trajet de marchandises via Split depuis 1592. Devenant plaque tournante du commerce entre l'Empire ottoman et Venise, Split et la Dalmatie s'engagent sur une voie de rétablissement économique.

i. Sanction de la nature et animosité environnante

Alors que la guerre de Candie n'avait pas encore fini ses dévastations le long de la frontière turco-vénitienne et sur le territoire ragusain qui constituait une sorte de zone tampon entre les belligérants, le 6 avril 1667, à 9h du matin, Dubrovnik fut touchée par le plus grand tremblement de terre de son histoire. Les 2 000 ou tout au plus 3 000 survivants eurent à déplorer entre 3 et 4 000 victimes restées sous les décombres de la plus grande partie de la fière cité marchande. L'incendie déclaré par le cataclysme continuait durant une vingtaine de jours à dévaster la ville dont les puissantes murailles furent par miracle épargnées. Ce qui s'avéra comme décisif pour la survie de la République, car

le pacha de Bosnie accourut aussitôt avec un détachement de l'armée ottomane, de même que le gouverneur de Dalmatie avec une escadre de la marine vénitienne. Tout en prétendant vouloir se porter au secours de la cité sinistrée, ils avaient pour but de s'assurer que l'autre partie ne s'emparerait par de ce qu'il en restait. Les appels à l'aide que les aristocrates survivants adressaient à tout un chacun, n'eurent pas d'effets notables¹¹⁸, si ce n'est de faire état d'une volonté de survie et du maintien d'un semblant de continuité de gouvernement.

La tâche de celui-ci était on ne peut plus ardue : non seulement il fallait parer au plus pressé du désastre dans les amas de ruines de la ville même et de ses environs, mais surtout répondre aux défis extérieurs qui mettaient en cause la survie même de la République. La guerre avec Venise et l'intérêt même de la Turquie imposaient à la Porte ottomane une démarche adaptée à la situation. Arguant du droit islamique selon lequel le suzerain était l'héritier légitime des victimes n'ayant pas laissé d'héritiers, la Porte exigeait 150 000 ducats d'or de droits d'héritage. Au bout d'une action diplomatique remarquable de perspicacité et d'habileté, les ambassadeurs ragusains parvinrent à peu de frais à déjouer ce piège malgré force pressions, menaces et plus grands dangers.

Alors qu'il préparait la dernière grande campagne ottomane contre l'Europe qui devait se terminer par l'ultime défaite ottomane lors du siège de Vienne en 1683, le premier ministre du

¹¹⁸. En dehors du pape Alexandre VII, le seul à porter quelques secours en armes et munitions fut le duc de Savoie. L'ambassadeur Antun Primojević qui fut dépêché par Raguse à la cour de Louis XIV n'obtint aucune aide (R. SAMARDŽIĆ, *Veliki vek Dubrovnika/Le grand siècle de Dubrovnik*, Belgrade, 1983, p. 363-368). Il faut croire que l'un des arguments clef de l'ambassadeur, à savoir que « la langue illyrienne parlée à Raguse est celle pratiquée par le plus grand nombre d'hommes dans le monde » (c'est-à-dire en Russie et dans le monde slave), n'avait que peu de chances d'être entendu.

sultan, Kara Moustapha pacha, renouvela en 1677 cette pratique de chantage sous une forme similaire. Accusés d'avoir prélevé des douanes illégales sur les ressortissants ottomans dont les marchandises transitaient par Dubrovnik, la diplomatie et le gouvernement de la République allaient supporter cette fois-ci des épreuves encore plus dures. Ses ambassadeurs furent jetés en prison et pris en otages par les autorités ottomanes, dont Nikola Bunić qui y laissa sa vie. Une activité diplomatique concertée et de longue haleine aboutit après deux années de péripéties à rétablir la liberté de circulation et de commerce contre une compensation bien moindre de ce qu'avait demandé le parti ottoman. Pendant ce temps, la Sérénissime réussissait à faire de Split un important port commercial par lequel transitaient 12 à 15 000 chargements de peaux, de laine, de cire, et bien d'autres marchandises en direction de Venise. Le temps où le port de Dubrovnik détenait le monopole du commerce de transit entre les Balkans et la Méditerranée était bien révolu.

*ii. La guerre de Morée et le retrait du commerce continental
ragusain au xviii^e siècle
Sous la protection de l'Autriche*

Corolaire à la guerre de la Sainte Ligue qui marque le premier grand reflux ottoman de l'Europe après l'avance victorieuse commencée dans les Balkans au xiv^e siècle, la guerre turco-venitienne de Morée (1684-1699), signifie un coup d'arrêt dans l'hégémonie ottomane en Méditerranée orientale. Une fois de plus prise en étau entre ces deux puissances hostiles, la perte de vitesse de la mainmise ottomane fait que Dubrovnik n'a de meilleur choix que de s'orienter désormais vers les intérêts de l'Autriche.

À peine les relations de Dubrovnik avec la Turquie s'étaient-elles apaisées, que la défaite ottomane en Autriche en 1683 inaugure de nouveaux rapports de forces. Depuis quinze ans la guerre n'avait cessé aux abords et au travers du territoire ragusain et sa population y avait subi de sérieuses conséquences. Les incursions des irréguliers, des haïdouks, ainsi que des troupes vénitiennes, avaient fini par séparer le territoire de la République de celui de la Turquie. La stratégie de Venise visait à encercler le petit territoire et à le couper de la Turquie afin de mieux soumettre Dubrovnik, ainsi que de neutraliser son potentiel commercial. Confrontés à cette menace, les Ragusains obtenaient la suzeraineté de l'empereur d'Autriche Léopold I^{er}, entérinée par un contrat signé à Vienne le 20 août 1684. En contrepartie de ce patronnage, la République accepte l'obligation de verser un tribut annuel de 500 ducats à son nouveau suzerain.

Sous l'impulsion et l'agitation due à la guerre turco-autrichienne (1683-1699), les populations chrétiennes se soulèvent de part et d'autre de la frontière au nord de la Dalmatie. Malgré les efforts de Venise pour éviter le déclenchement des hostilités, les insurgés s'emparent des villes de Skradin, Karin, Vrana, Benkovac et Obrovac, de sorte que seule Knin et Sinj demeurent en possession des Turcs dans cette partie de la Dalmatie. L'entrée en guerre de Venise en 1684 déclenche des opérations militaires de moindre envergure, sur cette partie secondaire du front, que lors de celle de Candie. Après le traité de paix turco-vénitien conclu à Karlowitz le 7 février 1699, Venise obtint en Dalmatie quelques gains territoriaux au Nord (les *acquisito nuovo*, *linea Grimani*). La diplomatie ragusaine obtint le retrait de l'encerclement vénitien et le territoire ottoman faisait de nouveau écran contre la menace vénitienne. Le tribut annuel de 12 500 ducats d'or que la République versait au sultan depuis la fin du xv^e siècle fut réduit depuis 1703 au même montant mais versé désormais tous les trois ans.

La nouvelle guerre turco-vénitienne déclenchée en 1714 se traduit en opérations sporadiques en Dalmatie centrale et surtout méridionale. Le but de Venise est toujours d'enclaver le territoire de Dubrovnik ; c'est ainsi que Mostar est pris en 1717. La paix de Pozarevac (1718) ne laisse à Venise que l'acquisition d'Imotski en Dalmatie centrale (*acquisito nuovissimo, linea Mocenigo*). La perte du Péloponnèse lors de la guerre de Morée, et l'affaiblissement général de Venise au xvii^e et surtout au xviii^e siècle, se traduisent par un dépérissement croissant, économique, social, culturel, de ses possessions en Dalmatie. Quelques quatre-vingts années de paix sur cette partie de la frontière turco-vénitienne n'ont pas apporté d'améliorations dans ce sens. Le commerce balkanique s'oriente désormais vers l'Europe Centrale, les mesures protectionnistes de Venise font leur œuvre, et la Dalmatie, avec ses villes maritimes, perd son importance économique d'antan. À l'exception de quelques villes de la Boka Kotorska au sud, qui reprennent le commerce vénitien à leur compte, de même que Venise et la Turquie, leur région frontalière de Dalmatie s'installe dans un dépérissement durable. Ce n'est que l'occupation autrichienne, en 1797, et surtout française (1805-1813)¹¹⁹, qui donne de nouveau une impulsion de développement à cette province-frontière de la Turquie.

Le dernier siècle de l'histoire ragusaine se déroule sous des bons auspices d'apaisement et de regain de croissance économique. Venise et la Turquie étant affaiblies par tant de guerres dans les Balkans et en Méditerranée orientale, l'intérêt des grandes puissances s'étant tourné vers les horizons océaniques et la compétition coloniale, le commerce ragusain bénéficie d'un regain d'activité sur ses espaces traditionnels. L'affaiblissement de Venise se traduit aussi par la reconnaissance par la Sérénissime de la souveraineté de Dubrovnik qui ne survint qu'en 1764.

¹¹⁹. L. DE VOÏNOVITCH, *La monarchie française dans l'Adriatique*, Paris, 1918.

Ainsi, la flotte marchande de Dubrovnik s'accrut dans la première moitié du xviii^e siècle ; au milieu du siècle elle affichait quelques 150 navires, alors qu'au début du xix^e ses effectifs s'élevaient à 280 navires, dont le tonnage d'ensemble s'élevait à 50 000 hectolitres de blé, pour des effectifs de quelques 3 000 marins en tout. La recette annuelle de cette marine était de 3 millions de ducats, alors que sa valeur d'ensemble était estimée à 14 millions de ducats d'or. Alors que dans les siècles précédents les négociants ragusains étaient propriétaires de la plus grande partie des marchandises dont ils réalisèrent les profits, au xviii^e siècle la marine marchande de Dubrovnik réalisait ses recettes essentiellement du fait des frais et des taxes de transport. La neutralité de la République de Dubrovnik rendait les armoiries de sa marine frappées du libellé *Libertas* parmi les plus prisées pour le frêt des marchandises. Ses navires desservaient tous les grands ports de la Méditerranée, à commencer par ceux du Levant, mais aussi de l'Afrique du nord, de la mer de Tirrène, ainsi que ceux d'Angleterre dont les lignes furent recouvertes à partir de 1759. Le commerce continental était par contre en plein recul. Ayant payé un lourd tribut au cours des guerres du xvii^e siècle, la plupart des colonies ragusaines qui étaient à l'origine de la prospérité de la République de jadis, furent désertées. Leurs marchands se concentrèrent dans quelques uns des plus grands centres économiques comme Belgrade, Novi Pazar, Prokuplje, Sofia, Provadia, Vidin, depuis lesquels ils pouvaient desservir la Serbie, la Bulgarie et la Macédoine, alors que d'autres réintégrèrent Dubrovnik. Le territoire sous contrôle ottoman jusqu'à la fin du xvii^e siècle était désormais partagé entre l'Autriche et la Turquie, les Ragusains ne pouvant plus exercer leur suprématie d'antan dans les Balkans où ils commençaient à être concurrencés par leurs homologues autrichiens. Les marchands français commençaient à prendre en main une partie du commerce de transit via Dubrovnik en direction de la Turquie.

Au cours de la guerre de sept ans (1756-1763) la construction d'un navire dans l'arsenal de Dubrovnik pour le compte de la France est cause de tensions avec l'Angleterre dont la marine de guerre s'empare et tient sous séquestre nombre de navires ragusains. Des tensions avec la France et son consul à Dubrovnik survinrent à maintes reprises après cette guerre. Le négoce français qui s'implantait dans les Balkans dans le sillage des réseaux ragusains cherchait à bénéficier des exemptions fiscales et autres facilités que la République n'était point disposée à lui accorder. Les Ragusains voyaient dans les négociants français une concurrence dangereuse pour leurs affaires balkaniques, sans trop s'embarrasser du prestige de la France que son consul tentait de faire valoir. À Paris, la fonction du consul de Dubrovnik était assurée pour un temps par Rudjer Bošković, astronome et scientifique de renommée reconnue en France et en Europe de cette époque.

Les couches dirigeantes de la République ragusaine étaient divisées en deux corps constitués : les Antunins appartenaient à l'aristocratie ancienne, alors que les Lazarins rassemblaient les citoyens qui intégraient au xviii^e siècle l'essentiel des commerçants de la cité. Après le tremblement de terre de 1667, dix familles plébéiennes durent être admises au sein de l'aristocratie traditionnelle fortement affaiblie par la catastrophe qui causa l'hémorragie d'une bonne partie de la population urbaine. Ces dix familles nouvellement intégrées ne furent néanmoins jamais admises au même titre ni traitées équitablement par l'ancienne aristocratie. Au sein de l'aristocratie ragusaine survinrent au cours du xviii^e siècle des conflits qui aboutirent à un clivage majeur, celui entre le courant dit des Salamancéens et celui des Sorbonnais. La raison pour laquelle ces deux courants portaient les noms des universités de Salamanque et de Sorbonne n'est pas claire ; peut-être que les conservateurs étaient désignés par celui de l'université espagnole, alors que les progressistes s'arrogeaient celui de l'Université de Paris.

Les élites de Dubrovnik monopolisaient non seulement l'administration, le pouvoir exécutif et législatif de la République, mais elles concentraient entre leurs mains surtout le pouvoir économique. Soutenue par l'Église catholique, dont notamment les jésuites avant l'abolition de leur ordre en 1773, l'aristocratie traditionnelle défendait des idées conservatrices, alors que les couches nouvelles s'intéressaient aux idées des Lumières et à celles de la Révolution Française.

L'acquisition française de la Dalmatie en 1805, ainsi que la création de l'Illyrie jusqu'en 1813, dont la Dalmatie constituait la partie essentielle, avaient pour but de priver l'Autriche de son accès à la mer Adriatique, de l'éloigner de ce fait de son allié l'Angleterre. Fort de cette frontière commune avec la Turquie, Napoléon visait la sécurité maritime et territoriale de l'Italie pour la France. Après le Congrès de Vienne, la Dalmatie est restituée à l'Autriche dont la frontière avec la Turquie demeure pour l'essentiel celle de la Bosnie et Herzégovine actuelle, jusqu'à l'instauration du protectorat austro-hongrois sur cette dernière en 1878, aux termes du Congrès de Berlin.

La présence et les idées de la Révolution Française furent accueillies de manière mitigée à Dubrovnik, de même que l'occupation de la République en 1806 par l'armée du Maréchal Marmont, le duc de Raguse¹²⁰.

iii. La persistance de la Libertas à la croisée des civilisations

Située à même de cette frontière abrupte entre les éléments naturels et les ensembles culturels, entre la mer et la montagne, les Balkans et la Méditerranée, l'Orient et l'Occident, la latinité et la slavité, Dubrovnik est l'exemple le plus éclatant de la conti-

¹²⁰. P. SAINT-MARC, *Le Maréchal Marmont, duc de Raguse*, Fayard, Paris 1957, 391 pages.

nuité de ces dichotomies qui transcendent les polarités tout en faisant valoir leurs antinomies. La particularité de Dubrovnik réside dans le fait qu'elle sut mettre à son profit ces clivages et polarisations qui ailleurs furent facteurs d'inerties et de stagnations. Alors que tout le littoral adriatique oriental demeura durant des siècles de son histoire l'otage de ces altérités culturelles, économiques, de géographie humaine et naturelle, l'ingéniosité des Ragusains et leur obstination dans le maintien de leur particularité eurent pour effet de transmuter ces contraintes lourdes de conséquences en avantages à longue échéance.

Enclavé entre l'autorité de l'empereur byzantin et la rusticité des princes slaves de son arrière-pays immédiat jusqu'en 1205 ; entre les rigueurs du monopole vénitien et les aléas des conjonctures territoriales des rois de Serbie, voire des dynastes de Bosnie jusqu'en 1358 ; puis de plus en plus tributaire de l'épreuve de force entre l'expansion ottomane et l'hégémonie vénitienne, Dubrovnik demeure la plaque tournante des tensions et des oppositions les plus virulentes.

Matières premières d'un côté, produits manufacturés et articles de luxe de l'autre, exploitation minière, produits d'élevages des montagnes balkaniques, contre les tissages et les autres produits de luxe, le sel et autres denrées maritimes, voilà la base matérielle de ces échanges au loin et à une échelle toujours plus grande. Lorsque l'hégémonie vénitienne dès le XIII^e siècle l'astreint à un rôle subsidiaire sur la mer, Raguse s'implique singulièrement dans le commerce, les entreprises d'investissement et de gestion d'exploitation minière dans l'économie d'échanges continentale. Un réseau de colonies particulièrement bien intégrées dans l'environnement continental, jouissant d'une autonomie de gestion et protégé par des privilèges et autres exemptions de charges, assure cette implication essentielle pour la croissance de l'économie régionale. Le manque de débouchés pour

les échanges au loin dans le cadre de l'expansion de l'économie européenne vers la fin du Moyen Âge, conséquence du verrouillage systématique des ports adriatiques par Venise, favorise paradoxalement la seule échappatoire à cet état de choses, le rôle médiateur de Dubrovnik.

Dans ce tableau fort contrasté, entre la mer et un paysage le plus souvent montagneux, souvent aride, avec les voies de communication précaires et ardues des caravanes, des frontières administratives aussi éphémères que contraignantes grevées de taxations diverses et variées, la stabilité politique ne pouvait que favoriser les affaires particulièrement florissantes. Après la stabilité éphémère du royaume, puis Empire serbo-grec de Stefan Dusan (1331-1355), une érosion du pouvoir central introduit à l'hégémonie d'une nouvelle puissance, d'une étendue sans précédent depuis la décadence de l'Empire romain. La mainmise ottomane sur le Sud-Est européen, ainsi que sur la Méditerranée orientale, allait créer une situation inédite pour l'économie de cette partie du Monde, ce dont les hommes d'affaires de la République ragusaine allaient tirer le meilleur parti.

Alors que la complémentarité et le partenariat économique entre l'Empire ottoman et l'Occident européen n'allaient jamais pouvoir surmonter leurs rivalités géopolitiques et culturelles, Dubrovnik était la plus à même de s'arroger un rôle médiateur. Les clivages et les altérités entre les deux mondes et leurs civilisations étaient bien trop grandes et leurs universalismes beaucoup trop concurrents. Rompus aux disparités peu compatibles et voués dès l'origine de leur cité aux dichotomies culturelle, économique, linguistique, les Ragusains remplissent leur vocation d'intermédiaire avec une constance et une efficacité incomparables. Aussi souvent dans la tourmente des conflits que dans l'accalmie des échanges au Levant, de la puissance vénitienne sur le déclin, les Ottomans favorisèrent les petites cités marchandes

aux dépens du géant vénitien. Seule de ces petites cités à être adossée aux Balkans, Raguse ne manqua point de mettre à son profit cette situation sans précédent. Depuis le début du xv^e jusqu'au début du xvi^e siècle son commerce est en progression quasiment ininterrompue, au point de surpasser le volume locatif de la marine marchande de Venise.

La plus grande prospérité de la République de Dubrovnik coïncide avec l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance en Europe. Alors que Raguse est à l'aune de l'épanouissement à l'aube d'époque moderne, dans le reste des Balkans les Ottomans régissent la plus grande obstruction à la modernité. Soumis à la loi ottomane, les pays balkaniques se replient sur la survivance d'un Moyen Âge encore très imparfaitement révolu.

Corolaire à leur pertinence économique, l'incontournable élément culturel et linguistique est l'atout majeur que les Ragusains font valoir à leur avantage. La compatibilité linguistique entre les habitants de Dubrovnik et ceux de la plus grande partie des Balkans était un avantage imparable par rapport à tout autre puissance économique extérieure à la Turquie. Rompus au bilinguisme slavo-latin depuis les origines de leur commune, forts de leur réseau de colonies marchandes, les Ragusains étaient les négociants les mieux intégrés dans les centres urbains balkaniques. Lorsque la Réforme commence à répandre la vulgate dans le Sud-Est européen, il s'avère que l'idiome le plus usité en fut celui en usage aussi bien à Dubrovnik qu'en Bosnie et en Serbie. Baptisé Illyrien dans l'esprit clacissant, ce dialecte sud-slave, codifié par les soins de la chancellerie ragusaine, de même que ce fut le cas au Moyen Âge par celles des pays slaves voisins, fut enfin mis en forme grammaticale par un jésuite ragusain dans la foulée de la Contre-Réforme. Indépendamment du nom qu'on lui attribue selon les usages et les usagers, les lieux et les époques, serbe, croate, bosnien, ou « notre langue » (*naški*) le plus sou-

vent, désigné comme štokvien par les linguistes modernes, cette langue est à l'origine du serbo-croate, devenu serbe, croate ou bosniaque de nos jours.

Aussi efficace qu'elle pu être sur le plan économique et commercial, l'intégration remarquable des Ragusains dans le rude environnement balkanique de l'époque ottomane, se traduisit sur la longue durée par un effet à double tranchant. La raréfaction des négociants d'origine aristocratique dans les colonies et la démocratisation des affaires parmi la petite bourgeoisie ragusaine entraîna une intégration fusionnelle ; au bout de quelques générations de vie dans les villes balkaniques les ressortissants ragusains devinrent plus intégrés que ragusains. Le Conseil de la République devait multiplier les rappels à l'ordre et les mises en question de loyauté devinrent monnaie courante. Ce qui fut leur atout majeur devint ainsi l'une des causes de leur déclin.

La décadence de la Turquie et de son économie depuis la fin du xvi^e et surtout de la fin du xvii^e siècles fut un autre retour de circonstances qui ne pouvait favoriser la prospérité de cet agent d'échanges entre l'Empire ottoman et l'Europe qu'était Dubrovnik.

La rivalité imparable avec Venise jalouse de son monopole sur ce « mare nostrum » de l'Adriatique, ainsi que surtout le catastrophique tremblement de terre de 1667 qui détruisit la moitié de la ville et causa la mort de la moitié de sa population en fut une autre. Dubrovnik ne se releva jamais complètement de ces destructions.

C'est ainsi que les mêmes causes dans des circonstances différentes produirent des effets opposés. Autant la nature et la culture à la fin du Moyen Âge entrent en ligne de compte des conditions premières qui grâce au courage et à la persévérance des Ragusains sont à l'origine d'un phénomène unique dans les échanges économiques et culturels entre ces mondes peu com-

patibles, autant l'Époque des Lumières fut celle du déclin irrévversible de Dubrovnik, de même que de sa grande rivale Venise.

Les grandes républiques marchandes et aristocratiques, qui eurent un rôle majeur dans la continuité de la civilisation urbaine de l'Antiquité tardive, perdent leur initiative économique avec la création des grands États européens au début de l'Époque moderne et surtout à la suite de la découverte du Nouveau Monde. La Méditerranée n'est désormais qu'une mer intérieure et les échanges au loin suivent les trajets océaniques.

De même que la République de Venise, lorsque la République ragusaine fut abolie en 1808 au profit du Nouvel ordre européen de Napoléon, elle ne retrouva plus sa souveraineté, pas plus que l'intégralité de sa mémoire. Annexée à l'Autriche après le Congrès de Vienne, ses Archives étant jugées plus importantes que son histoire, ses parties les plus sensibles furent transférées dans les Archives impériales de Vienne. Aux termes du Traité de Trianon à la Conférence de Versailles, la plus grande partie de ces Archives fut restituée à la Yougoslavie, pour être réintégrée dans son institution d'origine en 1946. Ayant travaillé dans ces Archives en 1934 et en ayant microfilmé une bonne partie de ses fonds relatifs au xvi^e siècle, Fernand Braudel avait toutes les raisons d'écrire qu'elles renferment la documentation la plus importante pour l'histoire de la Méditerranée¹²¹.

En dehors de celle de l'historien originaire de Dubrovnik, Lujó Voïnovitch¹²², depuis longtemps dépassée par les travaux et recherches ponctuels, aucune synthèse de l'histoire de Dubrovnik n'a été publiée depuis. Le présent ouvrage a pour but de pallier cette lacune de l'historiographie contemporaine. La mé-

¹²¹. F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. II, Paris 1982⁵ (première édition, Paris, 1949), p. 533.

¹²². Même si incluse dans le cadre d'un ensemble plus important, cf. L. de VOÏNOVITCH, *Histoire de la Dalmatie I*, Paris, 1934.

moire mythique de la *Libertas*, libellé de prédilection des armoiries de Dubrovnik, mérite une mise au point et une restitution de son histoire.

ANNEXE

La réception de Dundo Maroje en France

« Aussi la nomma-t-on Babel,
car c'est là que Yahvé confondit le langage de tous les habitants
de la Terre
et c'est de là qu'il les dispersa sur toute la face de la Terre
(et ils cessèrent de bâtir la ville) ».
Genèse, XI, 1-9

Cadet d'une famille de marchands venus de Kotor, Marin Držić (Marino Darsa) est né à Raguse (Dubrovnik) en 1508. Il est considéré comme le plus important auteur dramatique de cette République maritime de la côte dalmate. Après avoir été ordonné prêtre en 1526, il commence ses études de droit canon à Sienne en 1528. Ne s'étant pas découvert une vocation de juriste, il rentre à Raguse en 1543, après un court séjour à Vienne.

D'un tempérament exubérant, il mena une vie aventureuse, tenta même de gagner le soutien des Médicis pour renverser l'aristocratie marchande de Raguse¹²³, voyagea à Constantinople et à Venise où il trouva la mort en 1567, avant d'y être enterré dans la basilique de San Zanipolo.

Lors de ses études à l'Université de Sienne, se mêlant aux troupes théâtrales comme celle de l'Académie des *Intronati*, il s'intéressa bien plus aux lettres qu'au droit canon, aux références religieuses ou platoniciennes. Inspiré par Pétrarque dans ses poésies lyriques, ainsi que de Boccace, pour ses contes, il met

¹²³. J. DAYRE, « Marin Drzič conspirant à Florence », *Revue des études slaves*, vol. 10, n° 1-2, Paris, 1930, p. 76-80.

en scène la paysannerie de l'arrière-pays ragusain d'Herzégovine que la jeunesse de Dubrovnik se targuait de ridiculiser¹²⁴.

C'est néanmoins à ses comédies, *Pomet* (1540), *Skup*¹²⁵ et *Dundo Maroje* (1552) qu'il doit sa célébrité et la diffusion de son œuvre de dramaturge jusqu'à notre époque. C'est le cas notamment de *Dundo Maroje* (Oncle Maroïe), comédie en cinq actes, née de l'expérience théâtrale de son auteur en Italie et de ses liens étroits avec la *Commedia erudita*¹²⁶.

Comme dans ses écrits lyriques¹²⁷ et ses contes, c'est la population de Raguse et de son arrière-pays qui est mise en scène dans les comédies de Marin Držić. Le bilinguisme slavo-italien de ce dernier est celui de la population et de l'aristocratie marchande de Dubrovnik. La pétrarquisation dont les Ragusains s'inspirent lors des études dans les universités italiennes¹²⁸, se traduisait par la découverte et la mise en valeur de la langue et du folklore slave de Dalmatie et d'Herzégovine. Désignée comme *slave* (*sciavonesco*), *illyrienne*, *naški* (la nôtre), cette langue est le plus souvent désignée à cette époque comme *serbe* (*serbico, lingua serbiana*),

¹²⁴. M. DRŽIĆ, *Dundo Maroje*, éd. M. Pantić, Veselin Masleša, Sarajevo, 1973, 175 pages ; Z. BOJOVIĆ, *Dundo Maroje Marina Držića*, Zavod za udžbenike i nastavna sredstva, Belgrade, 1982, 109 pages.

¹²⁵. *Skup* ou *La comédie de l'avare* (1555), (manuscrit, 2016), N. Raljević.

¹²⁶. L. KOŠUTA, *Il Mondo vero e il mondo a rovescio in « Dundo Maroje » di Marino Darsa (Marin Držić)*, Rome, 1965, 1 vol. (58 pages), cartes, planche ; résumé en français, Estratto da *Ricerche slavistiche* XII, 1964 ; M. DRŽIĆ (1508-1567), *Izabrana djela : Tirena, Novela od Stanca, Dundo Maroje*, lizbor priredio i pogovor napisao Rafo Bogišić, Mladost, Zagreb, 1972, 239-[5] pages.

¹²⁷. S. ANĐELKOVIĆ, « La toute-puissance de l'amour : Tirena de Marin Držić... », *Serbian Studies Research*, vol. 5, n° 1, Novi Sad, 2014, p. 31-55.

¹²⁸. B. BOJOVIĆ, « L'Humanisme de la Renaissance entre romanité balkanique et illyrisme slave », dans *L'Humanisme et la Renaissance dans le Sud-Est européen*, UNESCO & AIESEE, *BULLETIN*, Bucarest-Paris, 2002-2004, p. 313-323.

ce dont témoigne l'abondante documentation des Archives de Raguse. Standardisé par la chancellerie diplomatique de la République de Raguse depuis au moins le début du xv^e siècle, il ne s'agit donc pas d'un idiome mais d'une langue dûment établie, dont le jésuite ragusain Bartol Kašić publiait en 1536 la première grammaire sous la dénomination de langue illyrienne¹²⁹. À l'origine de cette standardisation est le dialecte štokavien, l'un des trois dialectes reconnus au xix^e siècle, notamment par une commission officielle de philologues croates et serbes, lors de l'établissement du standard du serbo-croate en 1850.

Issue de ce bilinguisme slavo-latin, aussi bien culturel que linguistique, dont la Dalmatie vénitienne et notamment Raguse slavo-italienne étaient le véritable modèle de mixité et d'enrichissement créatif, la comédie *Dundo Maroje*, avec son onomastique slave et ragusaine, ainsi que son esprit humaniste, peut être

¹²⁹. Jésuite originaire de l'île de Pag, Bartol Kašić (1575-1650), qui vécut à Raguse tout en faisant des voyages missionnaires en Turquie, devait créer la première grammaire (*Institutiones linguae illyricae*, 1604) de ce qui devait devenir le Serbo-Croate, en prenant pour base linguistique le štokavien de Bosnie, qu'il considérait comme l'idiome « le plus répandu et que tout-un-chacun pouvait le plus facilement comprendre ». Il fut aussi l'auteur d'un dictionnaire illyro-latin, ainsi que d'une traduction de la Bible en langue vulgaire, qui ne put rencontrer l'adhésion de ses commanditaires du Vatican, *Istorija jugoslovenskih naroda* II (Histoire des peuples de Yougoslavie II), (J. TADIĆ), Belgrade, 1960, p. 226 ; S. PROSPEROV NOVAK, *Povijest hrvatske književnosti*, Zagreb, 2003, p. 71. Sur la langue vulgaire slave de dialecte štokavien, à l'origine de la langue littéraire moderne à Raguse, et dont les premiers débuts sont attestés vers la fin du xv^e siècle, voir A. VAILLANT, « Les origines de la langue ragusaine », *Revue des études slaves* IV, 1924, p. 226-231 ; C. A. VAN DEN BERK, « Des rapports entre la langue parlée et la langue écrite à Raguse d'après le témoignage des auteurs anciens ragusains », dans *Dutch Contributions to the Fourth International Congress of Slavists*, Mouton & Co, Gravenhage, 1958, p. 205-243, cf. B. BOJOVIĆ, *L'Église Orthodoxe Serbe. Histoire-spiritualité-modernité*, Cerf, Paris, 2018, p. 274, n. 159.

considérée comme un modèle de synthèse de renaissance culturelle à l'aube de l'époque moderne.

La trame de cette comédie dramatique est on ne peut plus exemplaire de cette première moitié du xv^e siècle, tout en portant l'empreinte de la couleur locale, dalmate et balkanique. Dundo Maroje y est un négociant de Raguse, qui entreprend d'éprouver son fils, Maro, en lui confiant la somme de 500 ducats d'or vénitiens, afin d'acheter de la lingerie à Florence, destinée à être revendue à Sofia. Une opération commerciale fort courante entre une place marchande d'Italie et une autre dans l'Empire ottoman, via Raguse. Le jeune Maro aura vite fait d'oublier la mission confiée par son père, au profit d'une vie d'aventures et de plaisirs. Alors qu'il se rend à Rome où il entretient la courtisane Laura, qui s'emploie à le dépouiller de son or, son père se lance à sa poursuite afin de récupérer ses ducats. La fiancée de Maro, Pera, se déguise en homme et traverse elle aussi l'Adriatique afin de tenter de récupérer son libertin de fiancé. Faite pour être présentée à l'occasion du carnaval, la pièce est un modèle de comédie italienne, avec des ingrédients d'usage, un père avare et son fils volage et dispendieux, des serviteurs prêts à toutes les malices pour faire face aux turpitudes de leurs maîtres, y compris les déguisements, les masques et poursuites rocambolesques.

L'action est bien située dans son cadre temporel et géographique, aussi bien érudit que moraliste et fantastique¹³⁰, le bilinguisme ambiant faisant que les personnages portent leurs prénoms et surnoms populaires, slaves ou italiens. Ainsi les scènes peuvent s'articuler en langue slave en usage à Dubrovnik, de même qu'en italien vénitien, qui était presque aussi couramment parlé à Raguse qu'à Venise.

¹³⁰. A. VAILLANT, « Marin Držić et le 'Dit de l'Inde opulente' », *Prilozi za Književnost, Jezik, Istoriju i Folklor*, vol. XXX, n° 3-4, Belgrade, 1964, p. 269-270.

« Vivement conduite, riche d'action et de caractères, cette pièce a su garder le meilleur de la comédie italienne pour devenir, avec un verbe tout rabelaisien, une pièce authentiquement slave » (...), – une comédie authentiquement populaire, jouée dans la salle du Palais des Recteurs, et qui représente un exemple à peu près unique du théâtre populaire slave. Jouée dans la plupart des pays d'Europe, elle a reçu, en France, un accueil chaleureux, dont témoigne le journal *Le Monde* dans son numéro du 20 juin 1954, ainsi que *Le Figaro*¹³¹.

L'original de cette comédie a été joué pour la première fois à Dubrovnik en 1550. Elle est jouée pour la première fois en France par le Théâtre dramatique yougoslave de Belgrade, le 19 juin 1954, au Festival international d'art dramatique de la ville de Paris, dans une représentation donnée au Théâtre Sarah Bernard, avec une mise en scène de Bojan Stupica, selon l'adaptation de Marko Forez¹³². Une première traduction depuis le serbo-croate en français fut réalisée pour cette occasion par l'écrivain serbe Sreten Marić. Dans sa mise en scène réalisée à Belgrade en 1951, *Dundo Maroje* fut retransmis radiophoniquement par la Radio-diffusion Française (réalisation radiophonique : Bronislaw Horowicz), en 1957¹³³.

¹³¹. C. BÉNÉ, « Mythes humanistes et désordre politique. L'oncle Maroje et Marin Držić », dans *Ordre et désordre dans la civilisation de la Renaissance*, Actes du Colloque Renaissance, Humanisme, Réforme, Nice, Septembre 1993, Direction, G.A. Pérouse, F. Goyet, éd. de l'Univ. de Saint-Etienne, 1996, p. 78, 83.

¹³². M. DRŽIĆ, *Dundo Maroje*, 1551, Dubrovačke letnje Igre, Matica hrvatska, Dubrovnik, 2008, le manuscrit de cette traduction est déposé à la BnF, Paris, 1954 ; M. DRŽIĆ (1508-1567), *Dundo Maroje : komedija u tri čina*, za pozornicu priredio Marko Fotez, Slavenska knjižara, Zagreb, 1939 ; M. DRŽIĆ (1508-1567), *Dundo Maroje : komedija u tri čina*, za pozornicu priredio Marko Fotez, Mozaik, Belgrade, 1959-1961.

¹³³. Dundo Maroje, comédie en 3 actes(et un prologue), de Marin Držić ; adaptée par Marko Fotez ; d'après la traduction de Sreten Ma-

Les relations entre la France et la Yougoslavie communiste étaient au beau fixe après la rupture entre Staline et Tito en 1948. Les échanges culturels, techniques et scientifiques étaient alors un puissant vecteur de rapprochement entre les deux pays aux systèmes politiques si divergents, alors que la guerre froide battait son plein. Avec les États-Unis et la Grande Bretagne, la France était l'un des trois pays occidentaux chargés notamment par l'OTAN de s'arroger la confiance et les faveurs d'un pays non démocratique dirigé par un parti unique et totalitaire, celui du maréchal communiste Joseph Broz, dit Tito. L'alliance avec la Serbie durant la Grande Guerre, ainsi qu'avec le royaume de Yougoslavie lors de la Deuxième guerre mondiale, facilitaient ce rapprochement avec la Yougoslavie communiste alors qu'elle était exposée à un blocus et à une isolation politique de la part du bloc des pays communistes de l'Europe de l'Est. La culture représente une transmission fort appropriée dans ce rapprochement particulièrement opportun pour creuser l'entaille dans le camp communiste. Le choix d'un auteur humaniste issu de la Raguse slavo-latine du XVI^e siècle, avec son œuvre majeure, traitant de surcroît d'un sujet sensiblement populiste et antiaristocratique, avait de quoi séduire les deux parties afin de révéler leur convergences culturelles et idéologiques de circonstance.

Dix ans plus tard, en mai 1964, cette convergence de deux pays ayant des positions sensiblement particulières dans leurs camps idéologiques respectifs, allait se confirmer par une deu-

rić (1957) 71 ff. multigr. ; 27 cm. Pièces à connaître/ production : Bronislaw Horowicz. Première représentation à Dubrovnik, en 1550. Première diffusion : (France) Radiodiffusion française, Progr. national, 19570105. Autre(s) auteur(s) : Fotez, Marko (1915-1976). Adaptateur Marić, Sreten (1903-1992). Auteur adapté Nataša Govedić, « Une parade de cirque : Anthologie des écritures théâtrales contemporaines de Croatie », *l'Espace d'un instant*, Paris 2012, p. 276-277.

xième représentation de *Dundo Maroje*, jouée cette fois-ci par une troupe française, celle du Théâtre de Valhubert à Paris¹³⁴.

L'affiche de la représentation indique que la pièce, une comédie en cinq actes, est jouée par la troupe *Les compagnons de Tivoli* de l'U.A.I.C.F. (Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français¹³⁵), troupe théâtrale semi-professionnelles, titulaire du Premier Prix au Concours National de Théâtre Universitaire, ainsi que du Grand prix Charles Dullin¹³⁶, présenté par l'animateur Jacques Ducrot. Les séances de « Dundo Maroïe, Comédie en cinq actes de Marin Držić, créé à Dubrovnik, en 1550, traduction par Vera Bojović, Adaptation de Lucien Filleul », sont programmées pour les 21, 23, 24, 27, 29, 30 et 31 mai, à 21h les jours de la semaine et en matinée à 15h les dimanches. La « Répétition générale » a été prévue pour le vendredi 22 mai à 21h, toujours dans la Salle Valhubert, 1, place Valhubert à Paris XIII^e.

Au milieu du xx^e siècle *Les compagnons de Tivoli* ont joué notamment *Antigone* (1946), *Andora* (1958), *L'Horloge* (1969), *Edouard et Agrippine*, *L'Azote* (1974), toujours au théâtre Val-

¹³⁴. *Dundo Maroje* (Oncle Maroïe), (farce en 5 actes), 1551, adaptation de Lucien Filleul d'après l'adaptation de Marko Fotez, traduction Vera Bojović (manuscrit 1964), cf. dans la *Bibliographie le théâtre dans l'espace culturel yougoslave*, dans *Serbica.fr*, Bibliographie établie par Miloš Lazin pour *Troisième bureau*, en collaboration avec Estelle Bretheau, Cécile Corbery, Leslie Humblot et Karine Samardžija. Mise à jour le 20 juillet 2017.

¹³⁵. <http://www.uaicf.asso.fr/accueil.php>

¹³⁶. Le Grand Prix Charles Dullin est la plus haute distinction attribuée par un jury de spécialistes à l'un des spectacles sélectionnés pour participer, tous les 4 ans, à la Biennale Charles Dullin organisée en alternance avec le Masque d'Or. Attribué à l'issue d'un festival, manifestation nationale officielle de la FNCTA, composé de 3 spectacles finalistes sélectionnés. Contribue au développement, à la promotion et à la diffusion du théâtre amateur en France. Rassemble les troupes adhérentes à la FNCTA (Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation). http://fncta.fr/festivals/regl_ch_dullin18.pdf; www.biennale-charlesdullin.fr

hubert, dont la salle située au quai d'Austerlitz avait 380 places. Entre autres auteurs, les *Compagnons de Tivoli* ont collaboré avec Jean Anouilh (1910-1987), André Acquart (1922-2016), Bertolt Brecht (1898-1956), Jean Cocteau (1889-1963), Max Frisch (1911-1991), René de Obadia avec la Comédie Française, le Théâtre de l'Est parisien, le Théâtre de l'Atelier, et bien d'autres¹³⁷.

Les deux représentations ont été réalisées d'après une adaptation de Marko Fortez (1938).

Ayant obtenu sa Maîtrise de langue et littérature française à la Sorbonne, Vera Bojović travaillait au début des années soixante à la SNCF. Elle fut engagée par la direction de SNCF pour traduire la pièce de Marin Držić en français, sous l'impulsion de deux fonctionnaires de la direction qui étaient des vétérans de la Grande guerre sur le front d'Orient. Le nom d'un d'entre eux était Deuxailles. Ils avaient gardé le souvenir de fraternité avec les militaires serbes en 1917 et 1918. Ainsi cette fraternité d'armes sur le front qui fut déterminante pour l'Armistice et la fin de la Grande guerre de 1918, contribua au rapprochement des cultures entre deux pays alliés.

La langue de Marin Držić

À l'époque contemporaine de Marin Držić, au xvi^e siècle, ainsi que tout au long du Moyen Âge et à l'Époque moderne, la langue vernaculaire de Dubrovnik, de même que sa langue littéraire et diplomatique, était désignée comme langue serbe¹³⁸. Lors du recensement organisé à Dubrovnik au tout début du xx^e siècle, publié dans l'Almanach de 1898, plus de 97% des locuteurs de

¹³⁷. http://data.bnf.fr/14709695/les_compagnons_de_tivoli/

¹³⁸. A. VAILLANT, « Les origines de la langue ragusaine », *Revue des études slaves* IV, Paris, 1924, p. 226-235.

Dubrovnik et de sa région disent parler le serbe¹³⁹, alors que le serbo-croate était standardisé depuis la convention serbo-croate de 1850 et que Dubrovnik faisait partie de l'Autriche-Hongrie, fort peu favorable à tout ce qui était serbe.

Dans *l'Histoire de Dubrovnik* de Ioan Engel, publiée pour la première fois en 1807, en traduction serbo-croate en 1923 par un prêtre catholique, l'érudite éditeur scientifique Dom Ivo Stojanović rapporte dans ses commentaires l'origine serbe d'une partie de l'aristocratie ragusaine qu'Engel situe au x^e siècle, et surtout le processus de croatisation de la population serbe catholique de Dubrovnik et du territoire de la République ragusaine, processus qu'il attribue essentiellement au prosélytisme de l'Église catholique locale sous l'impulsion de la Curie romaine¹⁴⁰.

Les Archives de la République de Raguse, que Fernand Braudel qualifiait de « plus précieuses de toutes pour notre connaissance de la Méditerranée »¹⁴¹, renferment néanmoins la plus grande (et alors – c'est nécessaire) abondance documentaire témoignant de l'appartenance linguistique de Dubrovnik (*lingua*

¹³⁹. « Selon la langue (parlé au domicile) », 9 713 sur une population d'ensemble chiffrée à 11 177, dont 7 220 dans la ville de Dubrovnik. Avec 10 327 catholiques, 546 orthodoxes et 206 protestants ; l'alphabétisation est de 2 805 (dont 2 319 hommes et 1 507 femmes, pratiquement tous citadins) lettrés, alors que 2 674 hommes et 3 962 femmes sont analphabètes, tous issus de population rurale, *Dubrovnik. Kalendar za prostu godinu 1898*. Godina II, U Dubrovniku, Izdanje i naklada Srpske Dubrovačke Štamparije A. Pasarića, 1897, p. 64-67.

¹⁴⁰. I.-H. ENGEL, I. STOJANOVIĆ, *Povjest Dubrovačke Republike* (Histoire de la République de Dubrovnik), Dubrovnik, 1923, p. 21, 28-29, 496-497 (J.-Ch. von Engel, *Geschichte des Freistaates Ragusa*, Wien 1807).

¹⁴¹. F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. II, Paris 1982⁵ (première édition, Paris, 1949), p. 533 ; B. BOJOVIĆ, *Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, CENTRE PIERRE BELON DES ÉTUDES BYZANTINES, NÉO-HELLÉNIQUES ET SUD-EST EUROPÉENNES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, De Boccard, Paris, 1998, p. 140-141.

serviana, lingua slava seu serviana), aussi bien pour la langue parlée (*sermo maternus raguseus*), que pour celle de la chancellerie (*cancellarius linguae servianae*) et même pour les missels d'églises catholiques imprimés en serbe et même en cyrillique (*stampadis in littera et idiomate seruiano*)¹⁴². Ayant travaillé dans ses Archives et microfilmé la majeure partie de ces fonds d'archives pour le xvi^e siècle notamment, Braudel cite ainsi un compte-rendu de séance du Gouvernement ragusain au xvi^e siècle, à l'occasion duquel fut décrétée l'interdiction de parler le serbe lors des réunions de travail du Petit Conseil (le Gouvernement de la République ragusaine). L'usage diplomatique de la langue serbe dans le Sud-Est européen est corroboré par un dictionnaire de quatre langues les plus utilisées à la Porte ottomane : arabe-perse-grec-serbe, au xv^e siècle¹⁴³.

Marin Drzić est un auteur dramatique majeur du xvi^e siècle non seulement ragusain, mais aussi européen. *Dundo Maroje*, sans doute sa meilleure comédie, jouée à Paris en 1954 puis du

¹⁴². De même que le brevet de 1638 du pape Innocent VIII fut traduit : « in lingua seruiana per maggior intelligenza di ogni uno », P. Ivić, « O značenju izraza *Lingua Seruiana* u dubrovačkim dokumentima XV-XVII veka » (Sur la signification de l'expression *Lingua Seruiana* dans les documents de Dubrovnik du xv^e- xvii^e siècle), *Zbornik zn filologiju i lingvistiku - Matica Serbica Classis Litterarum Archivum Philologicum et linguisticum*, t. XII, Novi Sad, 1969, p. 79, 80. Cette ordonnance, du 1^{er} nov. 1638, était rédigée en caractères latins, tendance qui devait s'accroître avec le temps.

¹⁴³. A. CAFEROGLU, « Note sur un manuscrit en langue serbe de la bibliothèque d'Ayasofya », *Revue internationale des études balkaniques* II/3, 1936, p. 185-190 ; W. LEHFELDT, avec le concours de T. BERGEN, CH. CORRELL, G. S. HENRICH, *Eine Sprachlehre von der Hohen Pforte. Ein arabisch-persisch-griechisch-serbisches Gesprächslehrbuch vom Hofe des Sultans aus dem 15. Jahrhundert als Quelle für die Geschichte der serbischen Sprache*, Slavistische Forschungen, Band 57, Cologne, Vienne, 1989, 367 p. + 17 fac-similés.

21 au 31 mai 1964, le fut dans une traduction de Sreten Marić puis de Vera Bojović, à partir du serbo-croate. Or, depuis la fin du xx^e siècle ce standard et cette dénomination linguistiques disparaissent avec le démantèlement de la Yougoslavie.

Alors, plutôt que de faire la part belle aux ethnocentrismes géostratégiques qui n'ont pas fini semble-t-il de remettre en cause la stabilité de l'Europe balkanique, il convient de rendre compte de données historiques en matière de linguistique. Les restructurations géopolitiques n'interfèrent pas obligatoirement sur les dénominations et les standards linguistiques, ce qui n'est pas le cas des petits pays issus de la décomposition de la Yougoslavie, un pays où quelques 80% de population parlaient le serbo-croate, selon le standard linguistique conclu entre les lettrés des deux peuples en 1850, une langue slave en usage depuis le Moyen Âge par une grande majorité de locuteurs de l'espace yougoslave, bien des siècles avant la création de ce pays à l'issue de la Grande guerre en 1918 et de la Conférence de Versailles.

C'est sans doute la métaphore biblique de la Tour de Babel qui convient le mieux pour signifier cette bombe à fragmentation linguistique qui consiste à ce que chacun des petits pays issus de la Yougoslavie soit doté d'une dénomination linguistique particulière. Alors que dans la France napoléonienne on estime que 80% de la population française parlaient un des nombreux patois locaux, alors qu'un grand nombre d'entre eux ne comprenaient pas le français, au moment où Napoléon créait les provinces illyriennes la grande majorité de ses locuteurs n'avait aucune difficulté à communiquer, y compris par l'écrit, ce qui fut le fondement linguistique et culturel de la création d'un État commun. La régression actuelle sur le plan normatif, dont la dénomination de la langue n'est qu'une partie de l'opération, n'a de sens qu'en invoquant le vieil adage romain *Divide et impera*. Alors que les locuteurs de ces mini États et autres protectorats

otaniens n'ont aucune difficulté pour communiquer entre eux, ils sont promus en autant de polyglottes par l'opération onomastique selon laquelle le moindre État fraîchement ému, comme c'est le cas du Monténégro avec quelque 600 000 habitants, obtient sans appel reconnaissance et sigle linguistique par l'organisme attiré à New York, et ceci du simple fait d'avoir subrepticement introduit deux nouveaux caractères, parfaitement anecdotiques et folkloriquement fortuits. Alors que l'État-nation au XIX^e siècle en Europe et ailleurs au XX^e siècle, comme en Turquie, se taillait une identité linguistique à force de répression, d'éthnocide linguistique et culturel, la plus importante langue slave des Balkans et vouée à une régression normative empreinte de populisme bureaucratique ostentatoirement favorisé par les puissances occidentales, ainsi que par leurs opportunismes intellectuels, de leur majorité active et notoirement médiatisée, qui se rend complice de l'ingénierie ethno-confessionnelle et linguistique d'un populisme particulièrement conforme à une subversion de dernier recours stratégique et idéologique.

Si au moins Alberto de Fortis¹⁴⁴, Thomaseo, Goethe, Georges Sand, Gérard de Nerval, Lamartine, Mérimée, les fondateurs de slavistique au Collège de France à partir de 1831, Charles Fau-

¹⁴⁴. A. FORTIS, « Canto di Milos Cobilich e di Vuko Brancovich », *Saggi d'osservazioni sopra l'isola di Cherso ed Osero*, Venise, 1771. La découverte de cette poésie par Fortis n'est qu'une redécouverte, puisque c'est dans la mouvance pétrarquienne des lettrés des villes latines du littoral adriatique oriental au XVI^e siècle, puis dans les recueils du XVII^e et du XVIII^e siècle, que la poésie épique populaire fut découverte par les humanistes dalmates, dont notamment P. HEKTOROVIĆ, *Ribanje i ribarsko prigovaranje* (Pêche et causeries des pêcheurs), Venise, 1568. En 1547 à Split, les chants sur Marko sont en vogue ; en 1555 Petar Hektorović (Hvar) met par écrit le chant « Marko Kraljević et son frère Andrijaš » ; au début du XVII^e siècle Juraj Križanić fait mention des chants sur Marko qu'il avait volontiers écoutés dans son enfance.

riel et Adam Mickievitch¹⁴⁵, Luis Leger, André Vaillant et Ernest Denis, Milman Parry et Lord de Harvard au xx^e, ainsi que tant d'autres¹⁴⁶, n'avaient fourni des contributions majeures pour la réception de cette langue et de cette littérature dont sont issus Marin Držić et son *Dundo Maroje*, les auteurs occidentaux de la fin xx^e et début xxi^e siècles auraient pu avoir quelques prétextes pour leur ignorance de cette littérature unique de trait d'union en marge de la latinité et de la slavité dès les débuts de la modernité. Triste témoignage non seulement du déclin du bon sens, mais aussi de la déperdition du sens critique et d'une domination de la fausse conscience qui impose la destruction des valeurs humaines et culturelles, bombe à retardement d'un nouvel obscurantisme touchant à l'autodestruction de la Tour de Babel post moderne et post démocratique.

¹⁴⁵. M. IBROVAC, *Claude Fauriel et la fortune européenne des poésies populaires grecque et serbe. Étude d'histoire romantique, suivie du Cours de Fauriel (La Poésie populaire des Serbes et des Grecs) professé en Sorbonne (1831-1832). Documents inédits*, Paris, 1966.

¹⁴⁶. B. BOJOVIĆ, « La réception de la poésie populaire serbe dans l'Europe de la première moitié du xix^e siècle », dans *LA LITTÉRATURE SERBE DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN : texte, contexte et intertextualité*, Bordeaux (MSHA), 2012, p. 53-64 (résumé en anglais).

Bibliographie

V. ADAMOVIĆ, *O bedemima grada Dubrovnika* (Sur les fortifications de la ville de Dubrovnik), Dubrovnik, 1921, p. 45-47.

H. AHRWEILER, « Une lettre en grec du sultan Bayezid II », *Turcica* I, 1969, p. 150-160.

M-M ALEXANDRESCU-DERSCA, *La campagne de Timur en Anatolie (1402)*, Bucarest, 1942, 180 p. et 4 cartes h.t. (*Variorum Reprints*, Londres, 1982).

A. S. ALIČIĆ, *Poimenični popis sandžaka vilajeta Hercegovina* (Recensement détaillé du *sanġaq* du *vilāyet* de l'Herzégovine), Sarajevo, 1985, index p. 647.)

W. ANDERSEN, « Verfassungsgeschichte von Ragusa », *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft* 50, 1936.

R. ANHEGGER, *Beiträge zur Geschichte des Bergbaus im osmanischen Reich* I, Istanbul, 1943, p. 137, 148.

V. ATANASOVSKI, *Pad Hercegovine* (La chute de l'Herzégovine), Belgrade, 1979, p. 132-133.

A. S. ATIYA, *The Crusade of Nicopolis*, Londres, 1934.

M. AYMARD, *Venise, Raguse et le commerce de blé pendant la seconde moitié du XVI^e siècle*, EPHE, Paris, 1966, p. 128.

E. H. AYVERDI, *Osmanlı Micmær' sine Fætiġ Devri 855-886 (1451-1481)* III, Istanbul, 1973, p. 161-168.

Babinger (F.), *Die Aufzeichnungen des Genusen Iacopo de Promontorio-de Campis über den Osmanenstaat um 1475*, Bayerische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Sitzungsberichte, Jahrgang 1956, Heft 8, Munich 1957, p.31, 49-56, 61-64.

Babinger (F.), *Beiträge zur Frühgeschichte der Türkenherrschaft in Rumelien (14.-15. Jahrhundert)*, Brünn-Munich-Vienne 1944, p. 26-27; 1-35, 65-79).

Babinger (F.), Dölger (F.), "Mehmed's II. frühester Staatsvertrag (1446)", *OCP* 15 (1949), p. 225-258 (avec fac-similés).

Babinger (F.), *Mahomet II le Conquérant et son temps (1432-1481)*, Paris, 1954, p. 477-483.

Baletto (Laura), "Notazioni genovesi nella storia di Gem Sultano", in *Studi in memoria di Teofilo Ossian di Negri*, Gênes 1986, p. 65-80.

G. Barbieri, *Economia e politica nel ducato di Milano (1386-1535)*, Milan 1938.

Bašagić (S.), *Znameniti Hrvati, Bošnjaci i Hercegovci u Turskoj carevini* (Les Croates, Bosniaques et Herzégoviens notables dans l'Empire ottoman), Zagreb 1931, p. 68.

Barkan (Ö.), "894 (1488-1489) yılı cizyesinin tahsilâtına âit muhasebe bilançolari" (Bilans concernant le recouvrement de la capitation pour l'année 894/1488-1489), dans *Belgeler*, I/I, Ankara, 1964, carte *in fine* D/3.

Bartoli (G. M.), *Das Dalmatische*, I-II, Kais. Akad. der Wissenschaften, Schriften der Balkankommission IV-V, Vienne 1906).

Begović (M.), "Rudarska baština u Srbiji u XV i XVI veku" (La *baština* minière en Serbie du XV^e-XVI^e siècles), *Glas SANU CCLXXX* (1971), p. 27-38.

Begović (M.), "Tragovi našeg srednjovekovnog prava u turskim pravnim spomenicima" (Les traces de notre droit pénal dans les actes juridiques turcs), *IČ* VI (1956), p. 1-11.

Behrens-Abouseif (Doris), *Egypt's Adjustment to Ottoman Rule, Institutions, Waaf and Architecture in Cairo (16th and 17th Centuries)*, Leyde, Brill, 1994, XIII + 311 pp., 57 fig. + 1 carte.

Bejtić (A.), “Povijest i umjetnost Foče na Drini” (Histoire et l’art de Foča sur la Drina), *Naše starine* III (Sarajevo 1956), p. 23-74.

Beldiceanu (Irène), Berindei (M.), Venstein (G.), “Attribution de *timær* dans la province de Trébizonde (fin XV^e siècle)”, *Turcica* IX/2-X (1978), p. 107-154.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), “Acte du regne de Sel’ m I concernant quelques échelles danubiennes de Valachie, de Bulgarie et de Dobrudja”, *Südost-Forschungen* XXIII (1964), p. 91-115.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), “Deux villes de l’Anatolie pré-ottomane: Develi et Karahisar d’après des documents inédits”, *Revue des Etudes Islamiques* XXXIX (1971), p. 337-385.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), “Recherches sur la province de Qaraman au XVI^e siècle; étude et actes”, *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, XI/I, Leiden 1968, p. 1-129.

Beldiceanu (N.), “Actes de Süleymæn le Législateur concernant les mines de Srebrnica et de Sase”, *Südost-Forschungen* XXVI (1967), p. 1-21.

Beldiceanu (N.), “Biens monastiques d’après un registre ottoman de Trébizonde (1487). Monstères de la Chrysoképhalos et du Pharos”, *Revue des études byzantines*, XXXV (1977), p. 175-213.

Beldiceanu (N.), “Insemnâri asupra Românilor din Balcani la lumina surselor otomane”, *Buletinul Bibliotecii Române* XI (XV), Freiburg I. Br., 1984, p. 1-14.

Beldiceanu (N.), “La crise monétaire ottomane au XVI-ème siècle et son influence sur les principautés roumaines”, *Südost-Forschungen* XVI (1957), p. 70-86.

Beldiceanu (N.), “Les sources ottomanes au service des études byzantines : *baština* et dîmes à Trébizonde”, in *Studien zur Geschichte*

und Kultur des Vorderen Orients. Festschrift für Bertold Spuler zum siebzigsten Geburtstag, Leyde 1981, p. 1-11.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), “Quatre actes de Mehmed II concernant les Valaques des Balkans slaves”, *Südost-Forschungen* XXIV (1965), p. 103-118; = in *Le monde ottoman des Balkans (1402-1566). Institutions, société, économie*, Londres 1976, chap. III, p. 83-132.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), “Recherches sur la Morée (1461-1512)”, *Südost-Forschungen*, XXXIX (1980), p. 17-74 + 10 fac-similés.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), “Les informations les plus anciennes sur les florins ottomans”, in *The Turkish Numismatic Society. A Festschrift presented to Ibrahim Artuk on the occasion of the 20 th Anniversary of the Turkish Numismatic Society*, Istanbul 1988, p. 49-64.

Beldiceanu (N.), Hamilton (J.), “Recherches autour de *qars*, nom d’une étoffe de poil”, *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol. XXXI (2), Londres 1968, p. 230-346.

Beldiceanu (N.), *Le monde ottoman des Balkans (1402-1566). Institutions, société, économie*, Londres, Variorum Reprints, 1976, chapitre III, p. 118.

Beldiceanu (N.), “Sur les Valaques des Balkans slaves à l’époque ottomane (1450-1550)”, *Revue des études islamiques* XXXIV (Paris 1967), p. 83-132 + 10 pl. h.t.

Beldiceanu (N.), *Le timar dans l’État ottoman (début XIV^e début XVI^e siècle)*, Wiesbaden 1980, 122 pp.

Beldiceanu (N.), *Les actes des premiers sultans conservés dans les manuscrits turcs de la Bibliothèque Nationale à Paris*, t. I-II. *Règlements miniers 1390-1512*. Paris-La Haye 1960-1964, 422 pp. + 78 fac-similés + carte.

Beldiceanu (N.), "Les Valaques de Bosnie au XV^e siècle et leurs institutions", *Turcica* VII (Paris 1975), p. 122-134.

Beldiceanu (N.), Nasturel (P. S.), "Biens du monastère Sainte-Sophie de Trébizonde dans plusieurs bandons du pays à la charnière de la conquête (1461)", *Byzantion* LX (1990), p. 25-89 + 4 planches.

Beldiceanu (N.), Nasturel (P. S.), "La Thessalie entre 1454/55 et 1506", *Byzantion* LIII (1983), p. 104-156.

Beldiceanu (N.), "Quatre actes de Mehmed II concernant les Valaques des Balkans slaves", dans : *Le monde ottoman des Balkans (1402-1566) institutions, société, économie*, Londres, 1976, chap. III, p. 106-107.

Beldiceanu (N.), "Populations chrétiennes et franchises dans l'Etat ottoman", in *Atti del seminario internazionale. I Lo Stato e il potere nel Rinascimento, Materiali di storia* 5, per Federico Chabod (1901-1960), *Annali della Facoltà di Scienze Politiche*, Perugia 1980-1981, 17, Perugia 1982, p. 101-111.

Beldiceanu (N.), *Recherche sur la ville ottomane au XV^e siècle. Étude et actes*, coll. Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul, t. XXV Paris, 1973, 466 pp.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), "Un règlement minier ottoman du règne de Süleymæn le Législateur", *Südost-Forschungen* XXI (1962), p. 144-167 + 4 pl. h.t.

Beldiceanu (N.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), "Documents ottomans en rapport avec l'Europe du Sud-Est (fin du XIV^e - début du XVI^e siècle)", *Archiv für Diplomatik*.

Beldiceanu-Steinherr (Irène), "La conquête d'Andrinople par les Turcs : la pénétration turque en Thrace et la valeur des chroniques ottomanes", *Travaux et Mémoires* I, Centre de recherche d'histoire et civilisation byzantines, Paris, (1965), p. 439-461.

Beldiceanu-Steinherr (Irène), Beldiceanu (N.), "Études ottomano-roumaines", *Südost-Forschungen* XXIII (1964), p. 36-108 + 7 pl.

Beldiceanu-Steinherr (Irène), *Recherches sur les actes des régnes des sultans Osman, Orkhan et Murad I*, coll. Societas Academica Dacoromana, Acta Historica, t. VII, Munich, 1967, p. 258.

Benac (A.), "Olovo", in *Srednjovekovni nadgrobni spomenici Bosne i Hercegovine*, t. II, Belgrade 1951.

Berindei (M.), Veinstein (G.), *L'Empire ottoman et les Pays roumains 1544-1545. Etudes et documents*, Paris-Cambridge 1987, p. 315-316.

Beritić (L.), *Utvrdjenja grada Dubrovnika* (Les fortifications de la ville de Dubrovnik), Zagreb 1955, p. 89-95.

Bertrandon de la Broquière, *Le Voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière*, éd. Ch. Schefer, Paris 1892 (réimpr. 1972).

Berza (M.), "Haracuil Moldovei si Tarii Romanesti in sec. XV-XIX", *Studii si materiale de istorie medie II* (Bucarest 1957), p. 27.

Berza (M.), "La colonia fiorentina di Constantinopoli nei secoli XV-XVI e suo ordinamento secondi gli statuti", *Revue Historique du Sud-Est Européen XXI* (1944), p. 137-154.

Bibliotheca Apostolica Vaticana, Rome 1591, p. 169-171.

Biegman (N. H.), "Ragusan Spying for the Ottoman Empire. Some XVIth Century documents from the State Archive at Dubrovnik", *Bulleten XXVII* (1963), p. 237-255.

Biegman (N. H.), *The Turco-Ragusan Relationship According to the Firmâns of Murad (1575-1595) Extanting the State Archives of Dubrovnik*, La Haye-Paris, 1967, p. 22-60sqq.

Blagojević (M.), *Zemljoradnja u srednjovekovnoj Srbiji* (L'agriculture dans la Serbie médiévale), Belgrade 1973, 463 pp. (rés. angl. p. 415-429).

Blagojević (M.), "Veličina «delova» u Slanskom primorju" (La proportion des "parts" dans le littoral de Slano), *IČ XX* (1973), p. 139-147.

Blagojević (M.), “Krajišta srednjovekovne Srbije od 1371 do 1459” (Les régions limitrophes — *krajišta* — de la Serbie médiévale de 1371 à 1459), *IG* 1-2 (1987), p. 29-42.

Blagojević (M.), “L’agricoltura nell’economia ragusea del Medioevo”, in *Ragusa e il Mediterraneo*, Bari 1990, p. 27-44.

Božić (I.), “Ekonomski i društveni razvitak Dubrovnika u XIV-XV veku” (L’évolution économique et sociale de Dubrovnik aux XIV^e-XV^e siècles), *IG* 1 (1949), p. 21-67.

Božić (I.), “Hercegovački sandžak *beg Ajaz*” (Ayæz le sanġaqbeg d’Herzégovine), *Zbornik FF* 1 (1948), p. 63-81 (résumés russe, p. 82-83 et français, p. 83-84).

Božić (I.), “Kotor posle prihvatanja mletačke vlasti” (Kotor après l’instauration du pouvoir vénitien), in *12 vjekova Bokeljske mornarice*, Belgrade 1972, p. 34-42.

Božić (I.), “La formation de l’État serbe aux IX^e-XI^e siècles”, in *L’Europe aux IX^e-XI^e siècles. Aux origines des États nationaux*, Varsovie 1968, p. 132-147.

Božić (I.), “Mlečani prema naslednicima hercega Stevana” (La politique vénitienne à l’égard des successeurs du duc de Saint Sabbas), *Zbornik FF* VI/2 (1962), p. 113-127 (rés. fr., p. 128-129).

Božić (I.), “Promene u društvenoj strukturi srpskih zapadnih oblasti uoči turskog osvajanja” (Les changements dans les structures de la société des pays serbes occidentaux à la veille de la conquête ottomane), *JIC* 1, n. s. (1964), p. 3-12.

Božić (I.), *Dohodak carski. Povodom 198. člana Dušanovog zakonika rakovačkog rukopisa* (Le revenu du tsar. A propos de § 198 du Code de Dušan, ms. de Rakovac), Belgrade 1956, 84 pp.

Božić (I.), *Dubrovnik i Turska u XIV i XV veku* (Dubrovnik et la Turquie au XIV^e et au XV^e siècle), Belgrade 1952, VIII + 394 pp. (rés. en allemand, p. 345-365).

Božić (I.), “Beleške o Brankovićima (1460-1480)” (Notes sur les Branković — 1460-1480), *Zbornik FF XIII/1* (1976), p. 103-122.

Božić (I.), “Le système foncier en «Albanie Vénitienne» au XV^e siècle”, in *Bolletino dell’Istituto di Storia della Società e dello Stato Veneziano*, 5-6 (1964), p. 65-140.

Božić (I.), “O Dukadjinima” (Sur les Dukadjin), *Zbornik FF VIII/1* (1964), p. 385-427.

Božić (I.), *Nemirno Pomorje XV veka* (La région de Pomorje dans les troubles du XV^e siècle), Belgrade, 1979, 415 pp.

Boškov (V.), “Dokumenti Bajazita II u Hilandaru — Mont Athos (Komentar i regeste)”,/Documents de Bæyez’d II à Chilandar — Mont Athos (Commentaire et regestes)/, *Prilozi ZOF XXXI* (1981), p. 133-156.

Boškov (V.), “Mara Branković u turskim dokumentima iz Svete Gore” (Mara Branković dans les documents ottomans du Mont Athos), *Hilandarski Zbornik 5* (1983), p. 189-212, + 7 fac-similés *in fine* (rés. fr. p. 213-214).

Boškov (V.), “Die hüccet-Urkunde. Diplomatische Analyse”, *Studia Turcologica Memoriae Alexii Bombaci Dicata*, Naples 1982, p. 81-87.

Boškov (V.), “Ein Niæn des Prinzen Orhan, Sohn Süleymæn Çelebis, aus dem Jahre 1412 im Athoskloster Sankt Paulus”, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes 71* (1979), p. 127-152.

Boškov (V.), Bojanić (Dušanka), “Les actes des sultans ottomans conservés dans le monastère athonite de Chilandar (1512-1601)”, *Hilandarski zbornik 8* (1991), p. 167-213.

Boghisich (V.), *Le Statut de Raguse. Codification inédite du XIII^e siècle*, Paris, 1894, p. 44, n. 2.

Bojanić (Dušanka), “O novobrdskoj gospoštini” (Sur la seigneurie de Novo Brdo), *IČ XXIX-XXX* (1982-1983), p. 117-127 (rés. fr.).

Bojanić (Dušanka), "Mustaj Celebija, pisar Carskog divana i dubrovačke knjige divanskog arhiva" (Mustaj Celebi, le chancelier du Divan Impérial et les cartulaires ragusains des Archives de Divan), *Prilozi ZOF XXII-XXIII* (1972-1973), p. 61-81.

Bojanić (Dušanka), "O srpskoj baštini i soću u turskim zakonima" (Sur las *baština* et *soć* serbes dans les lois turques), *IČ XX* (1973), p. 157-180.

Bojanić (Dušanka), "Sultanska akta izdata na zahtev Dubrovačke republike od 1627 do 1647 godine (Dubrovački defter br. 3)" (Les actes des sultans délivrés sur la demande de la République de Raguse entre 1627 et 1647. Le Defter ragusain N° 3), *Miscellanea 10* (1982), p. 33-202.

Bojanić (Dušanka), *Turski zakoni i zakonski propisi XV i XVI veka za Smederevsku, Kruševačku i Vidinsku Oblast* (Lois et règlements turcs du XV^e et XVI^e siècle concernant les régions de Smederevo, de Kruševac et de Vidin), Belgrade, 1974.

Bojović (B.), "Dubrovnik et les Ottomans (1430-1472), 20 actes de Murâd II et de Mehmed II en médio-serbe", *Turcica XIX* (1987), Paris-Strasbourg-Louvain, p. 119-173.

Bojović (B.), "Dubrovnik (Raguse) et les Ottomans. Onze actes de Mehmed II en médio-serbe", *Turcica XXIV* (1992), p. 153-182.

Bojović (B.), Beldiceanu-Steinherr (Irène), "Le traité de paix conclu entre Vlatko et Mehmed II" *Balkanica XXIV* (1993), p. 75-86.

Bojović (B.), "Dubrovnik et les Ottomans (1476-1481) Vingt actes de Mehmed II en médio-serbe", 1473-1476", *Turcica 28* (1996), , 1995p. 119-173; 153-182.

Bojović (B.), *Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, CENTRE PIERRE BELON DES ÉTUDES BYZANTINES, NÉO-HELLÉNIQUES ET SUD-EST EUROPÉENNES de l'ÉCOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, Paris 1998 (LII + 421 pp.).

Bojović (B.), "Raguse et les Ottomans (1520-1566). Dix actes de Suleyman I^{er}" (Traduction française de dix actes du sultan Suleyman Ier, délivres de 1520 à 1566, en vieux-serbe, par la chancellerie impériale ottomane, à l'adresse de Raguse. Etude historique, philologique et commentaires, notes onomastiques et toponymiques), *Turcica* 35 (2003), p. 257-290.

Bojović (B.), «Entre Venise et l'Empire ottoman, les métaux précieux des Balkans (XVe-XVIe s.)», *Annales : Histoire, Sciences Sociales*, novembre-décembre 2005, n° 6, p. 1277-1297.

Bojović (B.), Од тржишне привреде до државног монопола. Племенити метали Србије и Босне између Венеције и Османлијског царства у 15. и 16. Веку (Economie monde versus monopole d'Etat. Les métaux précieux de Serbie et de Bosnie entre Venise et Empire Ottoman), Continuum, Belgrade 2014, 143 pp.

Bojović (B.), « Dubrovnik (Raguse) », *Encyclopedie de l'Empire ottoman*, Istanbul-Paris 2015.

Bojović (B.), "Dubrovnik (Raguse) - Diplomatie et *Libertas*. Une diplomatie de médiation entre deux mondes méditerranéens", *La Renaissance d'Alberto Tenenti (1924-2002). Portrait intellectuel d'un historien franco-italien. Actes du Colloque international organisé par le Collège de France les 9-10 novembre 2012*, Essais réunis par Maurice Aimard, François Duprigrenet Desroussilles, Carlo Ossola, publié par *Studi Veneziani LXXII* (2015), Fabrizio Serra Editore, Pisa-Roma MMXVI, pp. 129-146.

Bombaci (A.), "Due clausole del trattato in greco fra Maometto II e Venezia, del 1446", *Byzantinische Zeitschrift* 43/2 (1950), p. 268-271.

Bombaci (A.), "La collezione di documenti turchi dell' Archivio di Stato di Venezia", *Rivista degli Studi Orientali* XXIV (1949), p. 95-107.

Bombaci (A.), "Les tougras enluminés dans la collection de Documents turcs des Archives d'Etat de Venise", in *Atti des Secondo*

Congresso Internazionale di Arte Turca, Napoli 1965, p. 41-55 (bibliographie, p. 41 n. 1).

Bombaci (A.), "Nuovi firmani greci di Maometto II", *BZ* 47 (1954), p. 298-319.

Bonardi (A.), *Venezia e la lega di Cambrai*, tiré à part de "Nuovo archivio veneto", n. s., t. VII, v. II, Venise 1904, p. 15 sq.

Bratianu (G. I.), *Etudes historiques d'histoire économique et sociale*, Paris 1930.

Braude (B.), "Community and Conflict in the Economy of the Ottoman Balkans, 1500-1650", Harvard University, 1978.

Braudel (F.), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. 1, t. II, Paris 1982⁵ (première édition, Paris 1949).

Bréhier (L.), *Les institutions de l'Empire byzantin*, Paris, 1970, p. 245, 365, notes 1730 et 2772.

Brocquière (B. de la), *The travels of JB. de la Brocquière translated by T. Johnes, At the Haroldpress by J. Handerson*, 1807, p. 274.

Caferoglu (A.), "Note sur un manuscrit en langue serbe de la bibliothèque d'Ayasofya", *Revue internationale des études balkaniques* II/3, Belgrade, 1936, 185-190.

Cvetkova (Bistra), "Influence exercée par certaines institutions de Byzance et des Balkans du Moyen Âge sur le système féodal ottoman", *Byzantinobulgarica* 1 (1952), p. 237-257.

Camerani (S.), "Contributio alla storia dei trattati commerciali tra la Toscana e i Turchi", *Archivio storico italiano* 371, Florence 1939, p. 94.

Ćirković (S.), "Despot Djuradj Branković i ugarsko-turski pregovori 1454 godine" (Le despote Djuradj Branković et les pourparlers turco-hongrois de l'année 1454), *Glas SANU CCLXXX/15* (1971), p. 103-113.

Ćirković (S.), “Dubrovačka kovnica i proizvodnja srebra u Srbiji i Bosni” (La Monnaie de Raguse et la production d’argent métal en Serbie et en Bosnie), *IG* 1-2 (1976), p. 91-98.

Ćirković (S.), “Production of Gold, Silver and Copper in the Central Parts of the Balcans”, in *Precious Metals in the Age of Expansion, Beiträge zur wirtschaftsgeschichte*, 2, Stuttgart, 1979, 41-69 (1-30).

Çirkoviç (S.), “The Production of Gold, Silver and Copper in the Central Parts of the Balkan from the 13 th to the 16 th Century”, in *Precious Metals in the Age of Expansion*, Stuttgart 1981, p. 41-69.

Ćirković (S.), “Vlastela i kraljevi u Bosni posle 1463” (La noblesse foncière et les rois en Bosnie après 1463), *IG* 3 (1954), p. 123-131.

Ćirković (S.), Desanka Kovačević-Kojić, “L’économie naturelle et la production marchande aux XIII^e-XV^e siècles dans les régions actuelles de la Yougoslavie”, *Balkanica* XIII-XIV (1982-1983), p. 45-56.

Ćirković (S.), *Herceg Stefan Vukčić-Kosača i njegovo doba* (Le herceg Stefan Vukčić-Kosača et son époque), Belgrade, 1964, p. 6.

Ćirković (S.), *Istorija srednjovekovne bosanske države* (L’histoire de l’Etat médiéval de Bosnie), Belgrade 1964, p. 329).

Ćirković (S.), “Merenje i mere u srednjovekovnoj Srbiji” (Les mesures et les poids dans la Serbie médiévale), in *Merenje na tlu Srbije kroz vekove*, Belgrade 1974, p. 41-64; repris dans Id., *Rabotnici, vojnici, duhovnici* (Les travailleurs, les militaires, les ecclésiastiques), Belgrade 1997, p. 144-148.

Ćirković (S.), “O najstarijim turskim zlatnicima” (Sur les plus anciennes pièces d’or turques), *ZRVI* 5 (1958), p. 71-75.

Ćirković (S.), “Djuradj Kastriotić Skenderbeg i Bosna” (Djuradj Kastriotić Skenderbeg et la Bosnie), in *Simpozijum o Skenderbegu 9-12 maj 1968*, Priština 1969, p. 51-56.

- Ćirković (S.), “Despot Djuradj Branković i ugarsko-turski pregovori 1454 godine” (Despote Djuradj Branković et les pourparlers hongro-turques de 1454), *Glas SANU CCLXXX* (1971), p. 103-113.
- Ćirković (S.), “Dubrovčani kao preduzetnici u rudarstvu Srbije i Bosne” (Les amodiataires ragusains dans la production minière de Serbie et de Bosnie), *Acta historico-œconomica Iugoslaviae* 6 (1979), p. 1-20.
- Ćirković (S.), “Poklad kralja Vukašina” (Le legs du roi Vukašin), *Zbornik FF XIV/1* (1979), p. 153-163.
- Ćirković (S.), “Tragovima balkanskog rudarskog prava” (Sur les traces de la législation minière balkanique), in B. Djurdjev, *Kako i kada su nastali despota Stefana zakoni za Novo Brdo*, Sarajevo 1987, p. 5-8.
- Ćirković (S.), “Ragusa e il suo retroterra nel medio evo”, in *Ragusa e il Mediterraneo*, Bari 1990, p. 15-26.
- Ćirković (S.), “Continuité et rupture des hiérarchies: le cas des villes dalmates et de leur arrière-pays”, in *Gerarchie economice e gerarchie sociali secoli XII-XVIII*, Florence 1990, p. 73-89.
- Constantinescu (N. A.), *Dictionar onomastic românesc*, Bucarest, 1963, p. 292.
- Conte (F.), *Les Slaves. Aux origines des civilisations d'Europe centrale et orientale*, Paris, 1986, p. 270-271.
- Ćorović (V.), “Prošlost Hercegovine” (Le passée de l'Herzégovine), *Glasnik JPD* 17 (1936-37), II/12, p. 865-893.
- Ćorović (V.), “Srebrnica za vlade despota Stevana (1413-1427)” (Srebrnica à l'époque du gouvernement du despote Stefan (1413-1427)), *Prilozi KJIF* II (1922), p. 61-77.
- Ćorović (V.), *Historija Bosne* (Histoire de la Bosnie), Belgrade 1940, p. 551.
- Čelić (A.), “Počitelj na Netetvi” (Počitelj sur la Neretva), *Naše starine* III (Sarajevo 1956), p. 5-49.

Croce (B.), *Storia del regno di Napoli*, Bari, 1925.

Čuk (Ruža), "Carica Mara" (La tsarine Mara), *IČ XXV-XXVI* (1978-1979), p. 53-95 (rés. fr. p. 95-97).

Čuk (Ruža), "Dubrovačke građanske porodice poreklom iz srednjovekovne bosanske države" (Les familles citoyennes de Dubrovnik originaires de l'Etat de Bosnie au Moyen Âge), in *Bosna i Hercegovina od srednjeg veka do novijih vremena*, Belgrade 1995, p. 178.

Čuk (Ruža), "O hronologiji pisama carice Mare upućenih Dubrovniku" (Sur la chronologie des lettres de la tsarine Mara destinés à Dubrovnik), *IČ XXIV* (1977), p. 285-288.

Cvetkova (Bistra), "Influence exercée par certaines institutions de Byzance et des Balkans du Moyen Âge sur le système féodal ottoman", *Byzantinobulgarica* I, Sofia, 1962, p. 253-254.

Čremošnik (G.), "Bosanske i Humske povelje srednjega veka III. Humske povelje" (Les chartes médiévales de Bosnie et de Hum), *GZM VII* (1952), p. 273-323.

Čremošnik (G.), "Pravni položaj našeg roblja u srednjem veku" (Le statut juridique de nos esclaves au Moyen Âge), *Glasnik ZMBH*, N. S., t. II (1947), 69-74.

Čremošnik (G.), *Kancelarijski i notarski spisi I* (1278-1301) (Les actes de chancellerie et notariaux), dans la collection : *Zbornik IJK III/1*, SAN, Belgrade 1932, p. III-XXXI + 1-223, planches I-VI.

Čremošnik (G.), *Spisi dubrovačke kancelarije I* (1278-1282) (Les actes de la chancellerie ragusaine), JAZU, Zagreb 1951.

Čubrilović (V.), "Poreklo muslimanskog plemstva u Bosni i Hercegovini" (L'origine de la noblesse musulmane dans la Bosnie et Herzégovine), *JIC* 1 (1935), p. 368-403.

D. Da Lezze, *Godiènjica Né* 32, p. 328).

Dalleggio D'Alessio (E.), "Le texte grec du traité conclu par les Génois de Galata avec Mehmet II le 1er Juin 1453", *Hellenika* 11 (1939), p. 115-124.

Dalleggio D'Alessio (E.), "Traité entre les Génois de Galata et Mehmet II (1er juin 1453). Versions et commentaires", *Echos d'Orient* 39 (1942), p. 161-175.

Delaborde (H. F.), *L'expédition de Charles VIII en Italie, histoire diplomatique et militaire*, Paris 1888.

Delort (R.), "Un aspect du commerce vénitien au XV^e siècle: Andrea Barbarigo et le commerce des fourrures (1430-1440)", *Le Moyen Âge* 71 (Bruxelles 1965), p. 29-70.

Delumeau (J.), "Un porte fra Oriente e Occidente: Ancona nel Cinquecento", *Quaderini Storici* XIII, Ancône 1970, p. 26-47.

Demetriades (V.), Elisabeth A. Zachariadou, "Serbian Ladies and Athonite Monks", in *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, sous la dir. de A. A. Ambros, H. Hirsch, M. Köhbach, vol. 84, Vienne 1994, p. 35-55.

Demetriades (V.), "Some Observations on the Ottoman Judicial Documents (Hüccets)", *Balkan Studies* 26 (1985), p. 25-27.

Denis (Anne), *Charles VIII et les Italiens : Histoire et Mythe*, Genève 1979.

Deroko (A.), "Srednjevekovni grad Skoplje" (La ville médiévale de Skoplje), *Spomenik SANU* CXX, nlle. série XXII (1971).

Dimitrijević (S.), "Najstarije vrste sitnog novca folara koje su bile u prometu u Dubrovniku" (Les plus anciennes séries des petites pièces, le *folar*, qui étaient en circulation à Dubrovnik), *IČ* XXIX-XXX (1982-1983), p. 85-92 (rés. fr.).

Dinić (M.), "Dubrovačka kovnica u 1422 godini" (La Monnaie de Raguse en 1422), *IG* 1-2 (Beograd 1976), p. 81-90.

Dinić (M.), “Dubrovačka srednjevekovna karavanska trgovina” (Le commerce caravanier ragusain au Moyen Âge), *JiČ* 3 (1937), p. 119-146.

Dinić (M.), “Dubrovački tributi, Mogoriš, Svetodmitarski i Konavoski dohodak, Provižium braće Vlatkovića” (Les tributs de Raguse : Mogoriš, les contributions de St. Démétrius et de Konavle, la provision des frères Vlatković), *Glas SKA CLXVIII* (1935), p. 203-257.

Dinić (M.), “Novo Brdo, kratak istorijski pregled” (Novo Brdo, précis historique), *Starinar* (Nouvelle série) V-VI (1954-1955), p. 247-250.

Dinić (M.), “Poklad beogradskog mitropolita Grigorija iz XV veka” (Le legs du metropolite de Belgrade Grégoire du XV^e siècle), *Zbornik za istoriju Južne Srbije i susednih oblasti I* (1935), p. 27-34.

Dinić (M.), “Srebrnik kraj Srebrnice” (Srebrnik près de Srebrnica), *Glas SKA CLXI* (1934), p. 183-196.

Dinić (M.), “Tri dokumenta o oficju štampanom ćirilicom 1512 godine” (Trois documents sur le livre d’offices imprimé en cyrillique en 1512), *IČ* II (1949-1950), p. 109-114 (Rés. fr.).

Dinić (M.), “Zemlje hercega Svetog Save” (Les terres du grand-duc de Saint Sava), *Glas SANU CLXXXII* (1940), p. 149-257 + carte.

Dinić (M.), *Humsko-trebinjska vlastela* (La noblesse de Hum-Trebinje), Belgrade, 1967, p. 89, 90, 97, 100.

Dinić (M.), *Iz Dubrovačkog arhiva* (Sources des archives de Dubrovnik), I-III, Belgrade 1957, 1963, 1967.

Dinić (M.), “O nazivima srednjevekovne srpske države” (Sur les noms de l’Etat serbe au Moyen Âge), *Prilozi KJIF XXXII/1-2* (1966), p. 27-34.

Dinić (M.), *Odluke veća Dubrovačke Republike I* (1380-1383) (Les décrets des Conseils de la République de Raguse (1380-1383), SAN, Belgrade 1951.

Dinić (M.), *Srpske zemlje u srednjem veku* (Les pays serbes au Moyen Âge), Belgrade 1978, p. 368-399.

Dinić (M.), "Trg Drijeva i okolina u Srednjem veku" (La place de Drijeva et sa région au Moyen Âge), *Godišnjica NČ XLVII* (1938), p. 109-147.

Dinić (M.), *Za istoriju rudarstva u srednjovekovnoj Srbiji i Bosni* (Pour une Histoire de l'exploitation minière dans la Serbie et la Bosnie du Moyen Âge), I, Belgrade, 1955, p. 88, 89.

Dinić-Knežević (D.), *Tkanine u privredi srednjovekovnog Dubrovnika* (Les tissus dans l'économie ragusaine du Moyen Âge), Belgrade 1982.

Dinić-Knežević (Dušanka), "Stanovnici iz bosanske države u Dubrovniku u srednjem veku" (Les habitants de Bosnie à Dubrovnik au Moyen Âge), in *Bosna i Hercegovina od srednjeg veka do novijih vremena*, Belgrade 1995, p. 159-169.

Dinić-Knežević (Dušanka), *Dubrovnik i Ugarska u Srednjem veku* (Raguse et la Hongrie au Moyen Âge), Novi Sad 1986, p. 142-146.

Dinić-Knežević (Dušanka), "Stanovništvo srednjovekovnog Dubrovnika — etnički sastav" (La population de Raguse au Moyen Âge — structure ethnique), *IČ XLII-XLIII* (1995-1996), p. 33-47 (rés. angl.).

Djurđev (B.), "Nešto o vlaškim starješinama pod turskom upravom" (Sur les chefs valaques sous domination turque), *Glasnik ZMNDH u BiH*, t. 52 (1940/41), 49-67 + 2 tb

Djurđev (B.), "O knezovima pod turskom upravom" (Sur les *knez* du temps de la domination ottomane), *IČ I* (1948), p. 132-166 (rés. fr.).

Djurđev (B.), "O vojnućima" (Sur les *voynuq*) *Glasnik ZMBH*, t. II (nouvelle série), Sarajevo, (1947), p. 75-137.

Djurđev (B.), "Prilog pitanju razvitka i karaktera tursko-osmanskog feudalizma — timarsko-spahiskog uredjenja" (Contribution pour l'étude de l'évolution et du caractère du féodalisme turco-ottoman —

organisation de *timar* et des domaines des *sipahi*), *Godišnjak IDBH I* (1949), p. 101-167.

Djurđev (B.), *Teritorijalizacija katunske organizacije do kraja XV veka* (La territorialisation des katun jusqu'à la fin du XV^e siècle), Posebna izdanja Odeljenja istorijsko-filoloških nauka Naučnog društva BiH, knj. 1. II, Sarajevo 1963.

Djurđev (B.), "Značaj podataka o vlasima u popisu krajišta Isabega Isakovića iz 1455 g." (L'importance des informations sur les valaques dans le recensement du gouvernorat d'Isa beg Isaković), *Godišnjak DIBH I*, t. XV (1966), p. 63-78.

Djuvara (T.), *Cent projets de partage de la Turquie*, Paris 1914.

Dölger (F.), *Byzantinische Diplomatie*, Etal 1956, p. 262-291, l'étude de F. Dölger à la p. 281-285.

Ducellier (A.), "La situation du cap Rodoni au XV^e siècle d'après quelques actes ragusains inédits", *Studia albanica I* (1977), p. 127-135.

Ducellier (A.), "Note sur l'île de Sazan (Saseno) du XIII^e au XV^e siècle", *Byzantinische Forschungen V* (1977), p. 20-22.

Ducellier (A.), "Aux frontières de la Roumanie : Arta et Sainte-Maure", *Travaux et Mémoires 8* (1981), p. 91-113-124, (repris dans : Id., *L'Albanie entre Byzance et Venise*, Londres 1987, XVIII).

Ducellier (A.), "L'économie albanaise au Moyen Âge : Une traite coloniale", *Albanie 11*, Paris 1981, p. 31 (repris dans : Id., *L'Albanie entre Byzance et Venise*, Londres 1987, XVI, p. 1-7).

Ducellier (A.), "La côte albanaise au Moyen Âge : Exutoires locaux ou ports de transit", *Etudes balkaniques*, Sofia 1985/2, p. 201-204 (repris dans: Id., *L'Albanie entre Byzance et Venise*, Londres 1987, XIX).

Ducellier (A.), *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Âge. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique 1981.

Ducellier (A.), "La façade maritime de la principauté des Kastriote, de la fin du XIV^e siècle à la mort de Skanderbeg", *Studia Albanica*, VI, Tirana 1968, p. 127-129, 131-132, 134-136.

Ducellier (A.), "La place des Toscans et des Italiens du Nord dans le commerce balkanique au XV^eme siècle : l'apport des sources ragusaines", *Byzantinische Forschungen*, band XI, Amsterdam 1987, p. 299-314.

Ducellier (A.), "Les mutations de l'Albanie au XV^eme siècle. Du monopole ragusain à la redécouverte des fonctions de transit", *Etudes balkaniques*, Sofia 1978/1, p. 55-79 (repris dans : Id., *L'Albanie entre Byzance et Venise*, Londres 1987).

Ducellier (A.), "Voies et produits du commerce balkanique après la chute de Constantinople : les routes terrestres", *Byzantinische Forschungen. Internationale Zeitschrift für Byzantinistik*, band XVII, Amsterdam 1991, p. 5-24.

Dujčev (I.), "Byzance après Byzance et les Slaves", in Id., *Medievo bizantino-slavo 2* (Storia e Letteratura, Raccolta di Studi e Testi 113), Rome 1968, p. 306.

Earle (P.), "The commercial development of Ancona, 1479-1551", *The Economic History Review* XXII (1969), p. 28-44.

Elezović (G.), "Nekretna dobra Ahmed paše Hercegovića u Dubrovniku izvor za pljačku Dubrovačke republike" (Les biens immobiliers d'Ahmed paša Hercegović à Dubrovnik : un moyen d'extorsion de fonds de la République ragusaine), *Prilozi ZOF I* (1950), p. 73sq.

Elezović (G.), "Selanikli Mustafa efendija i njegova istorija", *Glas SAN CXCI* (1949), p. 73-103 ; = "Selanikli Mustafa efendi et son Histoire", *Bulletin SAN*, NS VI (1952), 3.

Elezović (G.), "Tarapana (darb-hane) u Novom Brdu. Turske akče (aspres) kovane u kovnici Novoga Brda" (Tarapane/darb-hane/à Novo Brdo. Les aspres turcs frappés dans la Monnaie de Novo Brdo), *IČ II* (1949-1950), p. 115-126 (rés. fr.).

Elezović (G.), “Turski pisci o Skenderbegu” (Les auteurs turcs sur Skenderbeg), in Radonić (J.), “Djuradj Kastriot Skenderbeg i Albanija u XV veku” (Georges Kastriot Scenderbeget l’Albanie au XVe siècle), *Spomenik XCV* (1942), p. 236-299.

Elezović (G.), “Tursko-srpski spomenici Dubrovačkog arhiva” (Les actes turco-serbes des Archives de Dubrovnik), *Južnoslovenski filolog* XI (1931), p. 7-88, + 15 fac-similés.

Elezović (G.), *Turski spomenici* (Documents turcs), t. I, vol. 1 (1348-1520) & t. I vol. 2, dans la série : *Zbornik za istočnjačku istorisku i književnu gradju* (Recueil pour les sources historiques et littéraires orientales), Belgrade, t. 1, 1940, p. I-XXIV, 1-1204 ; t. 2, 1952, p. V-XI, 1-515 (avec 79 fac-similés, les registes en français).

Elezović (G.), *Turski spomenici u Skoplju* (Les sources turques à Skopje), *Glasnik SND* I/2 (1926), p. 397-474.

Faroqhi (S.), „Die Osmanische Handelspolitik des Frühen XVII Jahrhunderts Zwischen Dubrovnik und Venedig“, *Wiener Beitrage zur Geschichte der Neuzeit* 10 (1983), p. 207-222.

Faroqhi (S.), *The Ottomans and the Balkans: a Discussion of Historiography*, edited by Fikret Adanır and Suraiya Faroqhi (Leiden: E. J. Brill, 2002).

Encyclopédie de l’Islam, t. 111, Paris 1971, p. 562.

Farčić (A. P.), “Hercegovina u srednjem veku” (L’Herzégovine au Moyen Âge), *Glasnik SPC* (1959) fsc. 3-4.

Fejić (N.), “Documenti o prodaji i oslobadjanju roblja iz Bosne i Dubrovnika u Kataloniji” (Les documents sur le commerce et le rachat d’esclaves de Bosnie et de Raguse en Catalogne), *Miscellanea* 10 (1982), p. 7-32.

Fejić (N.), “Trgovina bosanskim robljem u Barceloni krajem XIV i početkom XV veka” (Le commerce d’esclaves de Bosnie à Barcelone (fin XIV^e début XV^e s.), *IČ* XXVIII (1981).

Fejić (N.), *Španci i Dubrovnik u srednjem veku* (Les Espagnols et Dubrovnik au Moyen Âge), Belgrade 1988, p. 103, 114-115, 139, 176.

Figurić (A.), *Trebinje nekada i danas* (Trebinje dans le passé et aujourd'hui), *Ljubljana* 1930.

Filipović (M. S.), "Varošica Olovo s okolinom" (Le bourg Olovo et sa région), *Franjevački vijesnik*, t. XLI (1934), p. 231-247. 270-281. 301-312.

Filipovic (M.), "Varosica Olovo s okolinom" (La bourgade Olovo et ses environs), *Franjevacki Vijesnik* 3 (1934).

Filipović (N.), "Iz istorije Novog Brda u drugoj polovini XV i prvoj polovini XVI vijeka" (De l'histoire de Novo Brdo de la deuxième moitié du XV^e et de la première moitié du XVI^e siècle), *Godišnjak IDBH* VI (1954), p. 63-85.

Filipović (N.), "Pogled na osmanski feudalizam (sa naročitim obzirom na agrarne odnose)" (Aperçu du féodalisme ottoman — en particulier sur les rapports agraires), *Godišnjak IDBH* IV (1952), p. 5-146.

Filipović (N.), "Sedam dokumenata iz kodeksa br. 1 Orientalnog instituta u Sarajevu" (Sept documents de l'Institut oriental de Sarajevo), *Prilozi* 3-4 (Sarajevo 1952-1953), p. 437-454.

Filipović (N.), "Vlasi i uspostava timarskog sistema u Hercegovini" (Les Valaques et l'instauration du système des timars en Herzégovine), *Godišnjak ANUBH* 12 Sarajevo (1974).

Foretić (V.), "Dubrovački arhiv" (Les Archives ragusaines), *Historijski zbornik* IV (Zagreb 1951), p. 209-215.

Freidenberg (M. M.), *Dubrovnik i Osmanskaia impériia* (Dubrovnik et l'Empire ottoman), Moscou, 1984, p. 75-76.

Gegaj (A.), *L'Albanie et l'invasion turque au XV^e siècle*, Louvain-Paris 1937, p. 155-156.

Gelcich (G.), *La Zedda e la dinastia del Balsidi*, Spalato, 1899, p. 281.

Gelcich (J.), Thallóczy (L.), *Diplomatarium relationum reipublicae Ragusanae cum regno Hungariae*, Budapest, 1887, p. 443.

Gelčić (J.), *Dello sviluppo civile di Ragusa considerato ne'suoi monumenti storici ed artistici*, Dubrovnik 1884.

Gelčić (J.), "Dubrovački Arhiv" (Les Archives de Raguse), *GZMBH XXII* (1910), p. 543.

Gestrin (F.), "Gospodarske povezave jugoslovanskih dežel in Italije v 15. in 16. stoletju" (Les relations entre les Etats yougoslaves et l'Italie aux XV^e et XVI^e siècles), *IČ XVIII* (1971), p. 155-162.

Giurescu (C. C.), *Chronological History of Romania*, Bucarest, 1974, p. 67-90.

Gökbilgin (M. T.), "Venedik devlet arşivindeki türkçe belgeler koleksiyonu ve bizimle ilgili diğer belgeler" (Documents turcs des Archives d'Etat de Venise et d'autres actes nous concernant), *Belgeler t. V-VIII*, fasc. 9-12, Ankara 1971, p. 1-151.

Grickat (Irena), *Studije iz istorije srpskohrvatskog jezika* (Etudes sur l'histoire de la langue serbo-croate), Belgrade 1975.

Grierson (Ph.), *Monnaies et monnayage. Introduction à la numismatique*, éd. franç. Cécile Morrisson, Paris, 1976, p. 260.

Grković (S.), *Trebinje u prošlosti i sadašnjosti* (Trebinje dans le passé et aujourd'hui), Nikšić 1929.

Grujić (R.), "Konavli pod raznim gospodarima od XII do XV veka" (Konavle sous le pouvoir des différents seigneurs du XII^e au XV^e siècle) *Spomenik SKA LXVI* (1926), p. 1-121 + carte.

Guboglu (M.), "Le tribut payé par les principautés roumaines à la Porte", *Revue des études islamiques XXXVII/l* Paris (1969), p. 58.

Guboglu (M.), *Paleografia si Diplomatica Turco-Osmana — Studiu si Album*, Bucarest 1958.

Hadži-Vasiljević (J.), *Skoplje i njegova okolina* (Skoplje et sa région), Belgrade 1930.

Hadžibegić (H.), “Džizja ili harač”, *Prilozi ZOF* III-IV (1952-53), p. 55-135 (Ière partie) ; V (1954-1955) p. 43-102 (IIème partie).

Hadžibegić (H.), “Porez na sitnu stoku i korišćenje ispaša” (L'impôt pour le bétail et pour l'usage des pâturages), *Prilozi ZOF* VIII-IX (1958-59), p. 63-109.

Hadžijanić (M.), “Sarajevska maufnama” (Le maufname de Sarajevo), *Godišnjak DIBH* 14 (1964), p. 67-119.

Hadžić (A.), “Pisma Ahmed-paše Dugalića knezu i vlasteli” (Les lettres d'Ahmed-paša Dugalić au recteur et à la seigneurie ragusaine), *Prilozi ZOF* III-IV (1952-1953).

Halecki (O.), *The Crusade of Varna. A Discussion of Controversial Problems*, New York 1943.

Handžić (A.), “Bosanske solane u XVI i XVII vijeku” (Les salines de Bosnie au XVI^e et au XVII^e siècle), *Članci i gradja za kulturnu istoriju istočne Bosne* 3, Tuzla 1959, p. 67-112.

Handžić (A.), “Uvoz u Bosnu u XVI vijeku” (Les importations en Bosnie au XVI^e siècle), *Prilozi ZOF* 10-11 (1960-1961), p. 113-148.

Hazai (G.), “Zur Rolle des Serbischen im Verkehr des Osmanischen Reiches mit Osteuropa im 15.-16. Jh.”, in *Eurasia Nostratica. Festschrift für Karl Heinrich Menges*, Band II, Wiesbaden 1977, p. 82-88.

Heers (J.), *Gênes au XV^e siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris 1961, p. 160 sqq.).

Heyd (W.), *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge* II, Amsterdam 1967, p. 333-334).

Hilmi (M.), “Prilog istoriji Sarajeva” (Contribution à l'histoire de Sarajevo), *Glasnik ZMBH* I/1 (1889), p. 17-19.

Hörmann (K.), "Olovo", *Glasnik ZMBH*, t. I (1889), III/VII-IX, p. 63-74.

Hornayi (A.), *Nova Memoria Hungarorum et provincialium scriptis editis notorum*, t. I, Budapest, 1792, p. 625.

Hrabak (B.), "Beograd kao pristanište i brodogradilište u XV, XVI i XVII veku" (Le port et les constructions navales à Belgrade au XV^e, XVI^e et au XVII^e siècle), *Godišnjak grada Beograda* 5 (1958), p. 27-54.

Hrabak (B.), "Beograd kao žitno tržište i žitarstvo šire beogradske okoline u XVI veku" (Belgrade comme marché de céréales et l'économie céréalière de sa région au XVI^e siècle), *Godišnjak Muzeja grada Beograda* 4 (1957), p. 59-69.

Hrabak (B.), "Domaći trgovci u Novom Pazaru u XVI veku" (Les marchands autochtones à Novi Pazr au XVI^e siècle), *IG* 3-4 (1966), p. 29-47.

Hrabak (B.), "Dubrovački trgovci u Beogradu pod Turcima 1521-1551" (Les marchands turcs à Belgrade 1521-1551), *Godišnjak grada Beograda* 13 (1966), p. 29-47.

Hrabak (B.), "Dubrovčani u rudarstvu i uvozno-izvoznoj trgovini Kosova 1455-1700" (Les Ragusains dans l'exploitation des mines et le commerce import-export de Kosovo 1455-1700), *Vranjski glasnik* XVII (1984), p. 10-73.

Hrabak (B.), "Hercegovački dukatnici" (Les percepteurs d'Herzégovine), *Istorijski zapisi* 1-2 Cetinje (1957), p. 165-188.

Hrabak (B.), "Izvoz žitarica iz Bosne i Hercegovine u primorje od kraja XIII do početka XVII vijeku" (L'exportation des céréales depuis la Bosnie et l'Herzégovine dans les régions maritimes depuis la fin du XIII^e jusqu'au début du XVII^e siècle), *Godišnjak DIBH* 14 (1964), p. 121-203.

Hrabak (B.), "Izvoz žitarica iz grčkih oblasti u XIII, XIV i XV stoleću" (L'exportation des céréales depuis les régions grecques au XIII^e, XIV^e et XV^e siècles), *IČ XVIII* (1971), p. 215-253 (rés. fr.).

Hrabak (B.), "Jevreji u Italiji i istočna Jadranska obala 1350-1530" (Les Juifs en Italie et la côte orientale de l'Adriatique), *IČ XXXIX* (1992), p. 25-45 (rés. angl.).

Hrabak (B.), "Kuga u Balkanskim zemljama pod Turcima od 1450 do 1600 godine" (La peste dans les pays balkaniques sous l'occupation ottomane, 1450-1600), *IG 1-2* (1957), p. 19-37.

Hrabak (B.), "O hercegovačkim vlaškim katunima prema poslovnoj knjizi Dubrovčanina Dživana Pripčinovića" (Sur les katun valaques d'Herzégovine d'après le livre des comptes de Živan Pripčinović), *Glasnik ZMBH N. S. t. XI* (1956), p. 29-39.

Hrabak (B.), "Rimini u Dubrovačkoj trgovini" (Rimini dans le commerce ragusain), *IČ XXXVI* (1989), p. 31-64 (rés. fr.).

Hrabak (B.), "Trgovina arbanaškom i krfskom solju u XIII, XIV i XV stoleću" (Le commerce du sel albanais et de Corfou aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles), *Balcanica III* (1972), p. 237-273.

Hrabak (B.), "Trgovina Persijanaca preko Dubrovnika u XVI veku" (Le commerce des Persiens à Dubrovnik au XVI^e siècle), *Zbornik FF V/1* (1960), p. 257-266 (rés. fr., p. 266-267).

Iliescu (O.), "Le montant du tribut payé par Byzance à l'Empire ottoman en 1379 et 1424", *Revue des Etudes Sud-Est Européennes 9* (1971), p. 427-432.

Inalcik (H.), *The Ottoman Empire. The Classical Age (1300-1600)*, Londres 1973, p. 208).

Inalcik (H.), *Fatih diori uzerinde tetkikler ve vesikalar I* (Recherches et actes concernant l'époque du Conquérant), Ankara, 1954, p. 57, 83, 149-150, 153.

Ivanović (M. K.), "Prilozi za istoriju carina u srednjevekovnim srpskim državama" (Contributions à l'histoire des douanes dans les Etats serbes du Moyen Âge), *Spomenik SAN XCVII* (1948), p. 3-61.

Ivić (A.), "Kada je i od koga je Stjepan Vukčić dobio titulu "Herceg od Sv. Save" ?", *Letopis MS*, CCXXX (2) (1905), p. 80-94.

Ivić (A.), "Vojvoda Radoslav Pavlović" (Le *voïévode* Radoslav Pavlović), *Letopis MS* 245 (1907), p. 1-32 ; 246 (1907), p. 24-48.

Ivić (A.), *Arhivska gradja o jugoslovenskim književnim i kulturnim radnicima* (Les documents d'archives sur les auteurs littéraires et culturels yougoslaves), *Zbornik za IJK* t. V, SKA, Belgrade 1932, p. III-XII, 1-446.

Ivić (A.), "Neue cyrillische Urkunden aus den Wiener Archiven", *Archiv für Slavische Philologie* XXX (Berlin 1909), p. 205-214 N^os I-II (datés de 1536 à 1613).

Ivić (P.), "O značenju izraza *Lingua Seruiana* u dubrovačkim dokumentima XV-XVII veka" (Sur la signification de l'expression *Lingua Seruiana* dans les documents de Dubrovnik du XV^e-XVII^e siècle), *Zbornik za filologiju i lingvistiku - Matica Serbica Classis Litterarum Archivum Philologicum et linguisticum*, t. XII, Novi Sad, 1969, p. 79, 80.

Jagić (V.), *Historija književnosti naroda hrvatskoga i srpskoga* (Histoire de la littérature du peuple croate et serbe), Zagreb, 1867, p. 167.

Jireček (C.), "Der Grossvezier Mehmed Sokolović und die serbischen Patriarche Makarij und Antonij", *Archiv für Slavische Philologie* IX (Berlin 1886), p. 291-297.

Jireček (C.), *Die Handelsstrassen und Bergwerke Serbiens und Bosniens während des Mittelalters*, Prague 1879, 1 c p. 60-133 (= *Trgovački putevi i rudnici Srbije i Bosne u srednjem veku*, Belgrade 1959).

Jireček (C.), "Die mittelalterliche Kanzlei der Ragusaner", *Archiv für Slavische Philologie* XXVI (Berlin 1904).

Jireček (C.), *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters*, Denkschriften der Kais. Akad. der Wissenschaften, Philol.-hist. Classe XLVIII-XLIX, Vienne 1901-1904.

Jireček (C.), *Die Wlachen und Maurowlachen in den Denkmälern von Ragusa*, Sitzungsberichte der Königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften in Prag, 1879).

Jireček (C.), *Staat und Gesellschaft im mittelalterlichen Serbien. Studien zur Kulturgeschichte des 13. — 15. Jahrhunderts*. IV, Vienne 1912, p. 28.

Jireček (K.), “Trgovački putevi i rudnici Srbije i Bosne u Srednjem vijeku” (Les routes marchandes et les mines en Serbie et en Bosnie au Moyen Âge), in *Zbornik Konstantina Jirečeka I, Posebna izdanja SAN 326*, Belgrade 1959, p. 275-292.

Jireček (K.), “Vlasi i Mavrovlasi u Dubrovačkim spomenicima” (Valaques et Mavrovalaques dans les documents ragusains), in *Zbornik Konstantina Jirečeka I* (Recueil de travaux de Constantin Jireček I), dans *Posebna izdanja SAN 326*, Belgrade 1959, p. 194-204.

Jireček (K.), “Vojna cesta od Beograda za Carigrad” (La route militaire Belgrade-Constantinople), in *Zbornik Konstantina Jirečeka I* (Recueil de travaux de Constantin Jireček I), SAN, *Posebna izdanja CCCXXVI*, Belgrade 1959, p. 87-133.

Jireček (K.), B. Cvjetković, *Važnost Dubrovnika u trgovačkoj povijesti sredneig vijeka* (L'importance de Dubrovnik dans l'histoire du commerce au Moyen Âge), Dubrovnik 1915, 1951, p. 50-91.

Jireček (K.), “Spomenici srpski” (Actes serbes), *Spomenik SKA XI* (1892), p. III-VII + 1-119.

Iorga (N.), *Acte si Fragmente cu privire la istoria Românilor*, t. III, Bucarest, 1897, p. 24.

Iorga (N.), *Geschichte des Osmanischen Reiches*, I-V, Gotha, 1908-1913.

Iorga (N.), *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV^e siècle I-III*, Paris 1899-1902, p. 399.

Kabrda (J.), "Sur les bérats des métropolitains orthodoxes dans l'ancien Empire ottoman au XVIII^e siècle", *Izvestija na Bûlgarskoto istoričesko društvo*, 16-18 (Sofia 1940), p. 259-268.

Kadlec (K.), *Introduction à l'étude comparative de l'histoire du droit public des peuples slaves*, Paris, 1933, p. 302-304.

Kalić (Jovanka), "Iz istorije Prijepolja i Trgovišta u XV veku" (Sur l'histoire de Prijepolje et de Trgovište au XV^e siècle), in *Seoski dani Sretena Vukosavljevića IV, Prijepolje* 1976, p. 141-151.

Kalić (Jovanka), "Sultan Murat II. und Stefan Lazarević /1421-1427/", in *Materialia Turcica, Ruhr-Universität* 7-8, Ruhr 1981-1982, p. 240-258.

Kapitanffy (I.), "Vizantija, Turska i Ugarska u poslednjim godinama Carstva" (Byzance, Turquie et Hongrie dans les dernières années de l'Empire), *ZRVI* 18 (1978), p. 213-225.

Karano-Tvrtković (P.), *Srbski Spomenici ili stare risovulie, diplome, povelie snosenija bosanski, serbski, hercegovacki dalmatinski i dubrovacki kralieva, careva, banova, sabrani trudom Pavla Karano-Tvrtkovića* (Les sources serbes anciennes, bulles, diplômes, chartes et actes des rois, empereurs, et bans de Bosnie, Serbie, Herzégovine et Dalmatie, réunis par Pavle Karano-Tvrtković), Belgrade, 1840.

Kinross (L.) *The Ottoman Centuries: The Rise and Fall of the Turkish Empire*, Morrow Quill, New York 1977.

Klaić (V.), *Povjest Hrvata* 2/3 (Histoire des Croates), Zagreb 1904, p. 94).

Kolendić (P.), "Feliks Petančić pre definitivnog odlaska u Ugarsku" (Felix Petančić avant son départ définitif en Hongrie), *Glas SAN CCXXXVI*, (1959), p. 1-22.

Kolendić (P.), *Iz starog Dubrovnika* (De la Raguse ancienne), Belgrade, 1964.

Korkut (B.), *Arapski dokumenti u Državnom arhivu u Dubrovniku. Dokumenti o odnosima Dubrovnika sa Alžirom, Tripolisom i Egiptom*, 1/2 (Les documents arabes à Dubrovnik. Documents sur les rapports avec l'Algérie, Tripolis et l'Égypte), Sarajevo 1961, 186 pp. + XLI tb.

Kostić (K.), *Trgovinski centri i drumovi po Srpskoj Zemlji u srednjem i u novom veku* (Les centres marchands et les routes à travers les pays serbes au Moyen Âge et à l'époque moderne), Belgrade 1899, p. 198sq.

Kostić (M.), *Srpski jezik kao diplomatski jezik jugoistočne Evrope od XV-XVIII* (Le serbe en tant que langue diplomatique d'Europe du sud-est XV^e-XVIII^e s.), Skoplje, 1924, p. 7-14.

Kovač (K.), "Nekoliko slavjenskih listina" (Quelques documents slaves), *Glasnik ZMBH XXIV* (1913), p. 363-409.

Kovačević (D.), "Dubrovačke zanatlije u srednjeevropnoj Srebrnici" (Les artisans ragusains dans la Srebrnica médiévale), *Godišnjak DIBH XV* (Sarajevo 1966), p. 24-45.

Kovačević (D.), "Prilog pitanju bosansko-turskih odnosa" (Contribution à la question des rapports bosno-turques), *Godišnjak DIBH II* (Sarajevo 1960), p. 257-263.

Kovačević (D.), "Prilog proučavanju zanatstva u Novom Brdu i okolini" (Contribution à l'étude de l'artisanat à Novo Brdo et dans sa région), *Zbornik FF VIII/2* (Sarajevo 1964), p. 525-532.

Kovačević-Kojić (Desanka), "O izvozu voska iz srednjeevropne Srbije i Bosne preko Dubrovnika" (Sur l'exportation de la cire de Serbie et de Bosnie médiévales par les Ragusains), *IČ XVIII* (1971), p. 143-152 (rés. allm.).

Kovačević-Kojić (Desanka), "O srednjeevropnom trgu na mjestu današnjeg Sarajeva" (Sur la place marchande médiévale à l'emplacement de l'actuel Sarajevo), *Zbornik FF XI/1* (1970), p. 353-361 (rés. français, p. 362).

Kovačević-Kojić (Desanka), "Prilog proučavanju zanatstva u Novom Brdu i okolini" (Contribution à l'étude de l'artisanat à Novo Brdo et dans sa région), *Zbornik FF VIII* (1964), p. 525-532.

Kovačević-Kojić (Desanka), "Dans la Serbie et la Bosnie médiévales : les mines d'or et d'argent", *Annales E.S.C.* (1960), N° 2, p. 246-268.

Kovačević-Kojić (Desanka), *Gradska naselja srednjovekovne Bosne* (Les agglomérations urbaines de la Bosnie médiévale), Sarajevo 1978.

Kovačević-Kojić (Desanka), *Trgovina u srednjovekovnoj Bosni* (Le commerce dans la Bosnie médiévale), Sarajevo 1961.

Kraelitz (F.), *Osmanische Urkunden in tiükischer Sprache aus der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts* (Sitzungsberichte d. Academie d. Wissenschaften, Phil. Hist. Kl. 197/3), Vienne, 1922.

Krekić (B.), "Dubrovnik and Spain : commercial and human contacts, fourteenth-sixteenth centuries", *Iberia and the Mediterranean world of the middle ages : studies in honor of Robert I. Burns*, vol. 2, 1996, p. 395-405.

Krekić (B.), "Dubrovnik's Participation in the War against the Ottomans in 1433 and 1444", in *Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages*,** Londres 1980, p. XVII, 1-17.

Krekić (B.), *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au Moyen Âge*, Paris - La Haye, 1961, p. 63, 64.

Krekić (B.), "Italian Creditors in Dubrovnik (Ragusa) and the Balkan Trade, Thirteenth through Fifteenth Centuries", in Id., *Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages*, Variorum Reprints, Londres 1980 (VIII), p. 241-254. (= *The Dawn of Modern Banking*, Yale University Press, New Haven, Conn., 1979.

Krekić (B.), "Le relazioni fra Venezia, Ragusa e le Popolazioni serbo-croate" in Id., *Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages*, Variorum Reprints, Londres 1980 (= *Venezia e il Levante fino al sec. XV*, vol. I. Olschki, Florence 1973, p. 389-401).

Krekić (B.), "Quelques remarques sur la politique et l'économie de Dubrovnik (Raguse) au XV^e siècle" in Id., *Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages*, (n° XX), Variorum Reprints, Londres 1980, p. 311-316.

Krekić (B.), "Proučavanje gradje za odnose Dubrovnika sa Vizantijom u XIV veku" (L'étude des sources sur les rapports de Raguse avec Byzance au XIV^e siècle), *IČ II* (1949-1950), p. 307-316.

Krekić (B.), "Ragusa (Dubrovnik) e il mare : aspetti e problemi (XIV-XVI secolo)", *Ragusa e il Mediterraneo : atti del Convegno internazionale di studi su Ragusa e il Mediterraneo : ruolo e funzioni di una repubblica marinara tra medioevo ed età moderna*, Bari, 21-22 ottobre 1988, vol. 1, Bari 1990, p. 131-151.

Krekić (B.), "Ragusa e gli Aragonesi verso la metà del XV secolo", in Id., *Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages*, Variorum Reprints, Londres 1980 (X), p. 205-219. (=Rivista Storica del Mezzogiorno, a. I, f. I-II, Lecce 1966).

Krekić (B.), "Učešće Dubrovnika u ratovima protiv Turaka 1443 i 1444 g." (La participation de Dubrovnik dans les guerres contre les Turcs de 1443 et 1444), *ZRVI* 2 (1953), p. 145-158.

Krizman (B.), *O dubrovačkoj diplomaciji* (Sur la diplomatie de Dubrovnik), Zagreb 1951.

Kuprešić (Benedikt), *Putopis kroz Srbiju, Bosnu, Bugarsku i Rumeliju 1530* (Le récit de voyage à travers la Serbie, la Bosnie, la Bulgarie et la Roumélie 1530), Sarajevo 1950, p. 37.

La Jonquière (A. de), *Histoire de l'Empire ottoman II*, Paris 1914 (3e éd.).

Lascaris (M.), *Vizantijske princeze u srednjevekovnoj Srbiji* (Les princesses byzantines dans la Serbie médiévale), Belgrade 1926, p. 101-105.

Lefort (J.), *Documents grecs dans les Archives de Topkapı Sarayı. Contribution à l'histoire de Cem Sultan*, Ankara 1981.

Lemerle (P.), Wittek (P.), "Recherches sur l'histoire et le statut des monastères athonites sous la domination turque", *Archives d'Histoire du Droit Oriental* 3 (1974), p. 411-472.

Lilek (E.), "Riznica porodice 'Hranići'- nadimak Kosača" (La trésorerie de la lignée Hranić, surnommée Kosača), *Glasnik ZMBH* II (1889), p. 78sq.

Ljubić (Š.), *Listine o odnošajih između južnog Slavenstva i mletačke republike* (Notes et extraits sur les rapports entre les Slaves du Sud et la république de Venise) IV, Zagreb, 1874.

Ljubić (Š.), "O odnošajih među Dubrovčani i Mletčani" (Sur les relations entre les Ragusains et les Vénitiens), *Rad JAZU XVII* (1871), p. 62-63.

Ljubić (Š.), "Rukovijet jugoslavenskih listina", *Starine JAZU X* (1878), p. 1-6 N^os V-XXXVI (XVI^e-XVIII^e s.).

Lučić (J.), "Uprava u dubrovačkom vangradskom teritoriju" (Administration dans le territoire ragusain), *Arhivski vjesnik VI*, Zagreb 1963, 231-250.

Lučić (J.), *Obrti i usluge u Dubrovniku do početka XVI stoljeća* (Le négoce et les services à Dubrovnik jusqu'au début du XVI^e siècle), Zagreb 1979,

Mack Smith (D.), *A History of Sicily*, 2 vol., Londres, 1968.

Makušev (V.), *Istoričeskie pamjatniki Jožnih Slavjan i sosednih im narodov*, Varsovie 1874/*Les sources historiques des Slaves du Sud et de peuples voisins*/(= *Istrorijski spomenici Južnih Slovena i okolnih naroda*, Belgrade 1882), II, p. 182-183.

Makušev (V.), *Istoriski spomenici Južnih Slovena i okolnih naroda* (Sources pour l'Histoire des Slaves du Sud et des peuples voisins), Belgrade, 1882, t. II, p. 212.

Makušev (V.), Šuflyay, "Isprave za odnošaj Dubrovnika prema Veneciji" (Documents pour les relations de Dubrovnik avec Venise), *Starine JAZU XXXI* (1905), p. 54-57.

Maliković (D.), “Dubrovnik i Livorno u XVI i XVII veku” (Dubrovnik et Livorno aux XVI^e et XVII^e siècles), *IČ* XL-XLI (1995), p. 71-94.

Manken (I.), *Dubrovački patricijat u XIV veku. Genealoške table* (Les patriciens de Dubrovnik au XIV^e siècle. Tables généalogiques), SAN, Belgrade 1960, tbs. XI/1, XI/4 ; XLI).

Marković (Biljana), “Zakon o rudnicima despota Stefana Lazarevića. Prevod i pravnoistorijska studija” (La Loi des mines du despote Stefan Lazarević. Traduction et étude historique et juridique), *Spomenik SANU* CXXXVI (1985), p. 1-56, résumé français, p. 57-58.

Marković (M.), “Jedan grčki ferman sultana Mehmeda II El Fatiha” (Un firman grec du sultan Mehmed II), *IČ* IV (1952-1953), p. 1-5 (rés. all.).

Marongio (A.), “Carlo VIII e la sua crociata — comme problema storiografico”, in *Rierche storiche ed economiche in memoria di Corrado Barbagallo*, t. II, Naples 1970, p. 237-258.

Medini (M.), *Starine dubrovačke* (Monuments ragusains), Dubrovnik 1935.

Mehlan (A.), “Die grossen Balkanmessen in der Türkenzeit”, *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte* XXXI (1938), p. 20-21.

Melikoff (Irène), “Bayezid II et Venise. Cinq lettres impériales (Name-i Humayun) provenant de l'Archivio di Stato i Venezia”, *Turcica* I (1969), p. 123-149.

Ménage (V. L.), “Seven Ottoman Documents from the Reign of Mehmed II”, in *Document from Islamic Chanceries*, (publié par S. M. Stern), Oxford 1965, p. 81-118.

Mihaljčić (R.), “Slovenska kancelarija arbanaške vlastele” (La chancellerie slave de la noblesse albanaise), in *Simpozijum o Skender-begu*, Priština 1969, p. 219-229.

Mijatović (Č.), “Pre Trista godina. Prilog izučavanju izvora za istoriju našeg naroda u XVI-om veku” (Contribution à l'étude des

sources pour l'histoire de notre peuple au XVI^e siècle), *Glasnik SKA XXXVI* (1872), p. 153-219, 166.

Mijušković (Jovanka), "Dodeljivanje dubrovačkog gradjanstva u srednjem veku" (Attribution de la citoyenneté ragusaine au Moyen-Âge), *Glas SANU*, CCXLVI, 9, (1961), p. 92.

Miklosich (F.), *Monumenta Serbica spectantia historiam Serbiae Bosnae Ragusii*, Vienne, 1858 (réédition Graz, 1964).

Miklosich (F.), Müller (I.), *Acta et Diplomata res graeca medii aevi sacra et profana italasque illustrantia*, t. I-VI, Vienne 1860-1890, p. 309-359.

Milosavljević (S.), "Izvozne carine koje su Dubrovčani plaćali Turcima za robu izvezenu iz Turske u vremenu od 1481 do 1520 godine" (Les douanes d'exportation que les Ragusains payaient aux Turcs pour les marchandises exportés de Turquie entre 1481 et 1520), *IG* 1-2 (1953), p. 70-77.

Mišić (S.), *Humska zemlja u srednjem veku* (Le pays de Hum au Moyen Âge), Belgrade 1996.

Mitić (I.), "Dubrovačka Republika i njezin arhiv - dva značajna fenomena evropske povijesti" (La République de Dubrovnik et ses Archives - deux phénomènes importants de l'histoire européenne), *Pomorski zbornik*, 23 (1985), p. 629-639.

Mitić (I.), "Konzulat Dubrovačke Republike u Carigradu" (Le consulat de la République ragusaine à Constantinople), *Pomorski Zbornik Zadar*, 1968.

Müller (G.), *Documenti sulle relazioni delle città toscane coo'Oriente cristiano e coi Turchi fino all'anno MDXXXI*, Florence 1879.

Muzeridović (R.), "Turski dokumenti u dubrovačkom arhivu", *Glasnik ZMKJ* 50 (1938), p. 69-72 (avec la traduction serbo-croate d'une missive et de trois actes impériaux du XVI^e et du XVII^e siècles).

Nardi (C.), "Il periodo feudale di Montalto in Calabria", *Archivio storico per la Calabria e la Lucania XXIII/1-2* (1954), p. 82).

Natalucci (M.), *Ancona nel Medioevo*, Città di Castello 1960, p. 172-177 et sq.

Nedeljković (B.), “Dubrovačko-turski ugovor od 23 oktobra 1458 godine” (Le traité entre Raguse et la Turquie du 23 octobre 1458), *Zbornik FF XI/1 (Spomenica Jorja Tadića)*, (Belgrade 1970), p. 363-391 + un fac-similé (rés. fr., p. 391-392).

Nedeljković (B.), “Nekoliko podataka o našem jeziku iz arhiva dubrovaške republike” (Quelques données sur notre langue dans les Archives de la République de Raguse), *IČ XXIX-XXX (1982-1983)*, p. 101-115 (résumé français, p. 114-115).

Nedeljković (B.), “O «bosančici»” (Sur la “bosančica”), *Prilozi KJIF* 21 (1955), p. 271-284.

Nedeljković (B.), “Položaj Dubrovnika prema Ugarskoj (1358-1460)” (La position de Dubrovnik par rapport à la Hongrie/1358-1460/), *Godišnjak PF XV Sarajevo (1967)*, p. 447-464.

Nedeljković (B.), “Mešovita porota. Dubrovačka dokumenta XIV i XV veka o pograničnoj poroti” (Juris mixte. Les actes ragusains des XIV^e et du XV^e siècle sur le tribunal frontalier), *Miscellanea* 6 (1978), p. 73-75 N° 25.

Nettelton Fisher (S.), *The foreign relations of Turkey, 1481-1512*, Urbana, Illinois 1948, p. 54sq. et 85sq.

Nicol (M. D.), “The Byzantine Family of Kantakouzenos (Cantacuzenus), ca. 1100-1460. A genealogical and prosographical study”, *Dumbarton Oaks Studies* XI (1968).

Nicol (M. D.), “The Byzantine Family of Kantakouzenos, some addenda and corrigenda”, *Dumbarton Oaks Papers* XXVII (1973), p. 309-315.

Nilević (B.), “Učešće vojvode Petra i kneza Nikole Pavlovića u političkom životu srednjovekovne Bosne” (La participation du voïévode Pierre et du knez Nicolas Pavlović à la vie politique de la

Bosnie médiévale), *Prilozi instituta za Istoriju* 17 Sarajevo* (1980), p. 61-68.

Nilević (B.), *Iz života poslednjih Pavlovića* (Sur la vie des derniers Pavlović), *Godišnjak DIBH* 28-30 (1977-1979), p. 59-74.

Novaković (S.), ““Baština” i “Boljar” u jugoslovenskoj terminologiji srednjeg veka” (“Baština” et “Boljar” dans la terminologie yougoslave du Moyen Âge), *Glas SKA XCII* (1913), p. 210-255.

Novaković (S.), “Pronijari i baštinaici (spahije i čitluk-sahibije). Prilog k istoriji nepokretne imovine u Srbiji XIII-XIX veka” (Les *proniar* et les *baštinik*. Contribution à l’histoire de la propriété foncière en Serbie — XIII^e-XIX^e s.), *Glas SKA I* (1887), p. 1-103.

Novaković (S.), “Audiencija dubrovačkih poslanika kod poslanika francuskog Noantela 3 juna 1673 u Drenopolu” (Audience des ambassadeurs ragusains chez l’ambassadeur de France, Noantel, le 3 juin 1673 à Andrinople), *Srdj IV/9-10* (1905), p. 354-356.

Novaković (S.), *Srpska baština u starijim turskim zakonima* (La *baština* serbe dans les anciennes lois turques), Belgrade 1892.

Odorico (P.), avec la collaboration de S. Asdracha, T. Karanastasi, K. Kostas, S. Petmezas, ANAMNHSEIS KAI SUMBOULEZ TOU SUNADINOY, IERIA SERRWN STH MAKEDONIA (170ß AIWNAS), Publié par l’Association “Pierre Belon”, sous la direction d’André Guillou, Paris-Athènes 1997, p. 102, 106, 142, 182.

Oikonomidès (N.), “Le *haradj* dans l’Empire byzantin du XV^e siècle”, *Actes du I^{er} Congrès International des Etudes Balkaniques et Sud-Est Européennes*, t. III, Sofia 1969, p. 681-688; repris dans Id., *Documents et études sur les institutions de Byzance (VIIe-XVe s.)*, ch. XIX, Londres 1976.

Ortaylı (I.), *Hukuk ve ,dare Adamı olarak Osmanlı Devletinde Kadı*, Ankara 1994.

Ostrogorsky (G.), “Serska oblast posle Dušanove smrti” (La région de Serrès après la mort de Dušan), dans Id., *Vizantija i Sloveni* (Byzance et les Slaves), Belgrade, 1970, p. 610, 613, 614.

Ostrogorsky (G.), *Histoire de l'État Byzantin*, Paris, 1956, réimpression : Paris, 1983, p. 566-567.

Paci (R.), "La scala di Spalato e la politica veneziana in Adriatico", *Quaderni storici* 13, 1970, 1, p. 48-105.

Padani (Maria Pia), "Centi di diplomatica ottomana", *Archivi per la Storia* 3 (1990), p. 157-173.

Pakalin (M. Z.), *Osmanlı Tarih Deyimleri ve Terimleri Sözüğü*, t. I-III (Dictionnaire de termes et expressions historiques ottomans, I-III), Istanbul 1946-1956.

Pascual (J.-P.), "Les inventaires après décès. Une source pour l'histoire économique et sociale de Damas au XVIII^e siècle", in *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés*, tome I, Paris (CNRS) 1991, p. 41-65.

Pere (N.), *Osmanlılarda madeni paralar* (Les monnaies de métal des Ottomans), Istanbul 1968.

Pertusi (A.), éd., *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, vol. I-II, Florence 1973-1974.

Petrović (Djurdjica), "Mađarska kulturna dobra u srednjevekovnom Dubrovniku" (Les biens culturels hongrois dans Dubrovnik du Moyen Âge), *Zbornik FF XVIII* (1994), p. 199-216 (rés. angl.).

Pitcher (D. E.), *An Historical Geography of the Ottoman Empire from earliest times to the end of the sixteenth century*, Leiden 1972, p. 39, 57, cartes VIII, IX, XXV).

Poliakov (L.), *Histoire de l'antisémitisme*, II, *De Mahomet aux Marranes*, Paris 1961, p. 235sq. (Braudel, *Méditerranée* 2, p. 133, 135sq., 143, 151)

Popović (I.), *Geschichte der serbokroatischen Sprache*, Wiesbaden 1960.

Popović (Mirjana), "Prilog ekonomskoj istoriji Dubrovnika. Trgovački odnosi sa južnom Italijom (1266-1442)" (Contribution

à l'histoire économique de Dubrovnik. Les rapports commerciaux avec l'Italie méridionale 1266-1442), *Zbornik FF V/1* (1960), p. 189-253 (rés. italien, p. 253-255).

Popović (T.), "Hasan-Paša Predojević", *IČ XXXVII* (1990), p. 63-72 (rés. fr.).

Popović (T.), "Izvoz balkanskog krzna u XVI veku (L'exportation des fourrures balkaniques au XVI^e siècle)", *IČ XXXV* (1988), p. 45-52 (rés. fr.).

Popović (T.), "Izvoz ribe i korala u XVI veku" (L'exportation du poisson et des coraux au XVI^e siècle), *IČ XXXV* (1988), p. 39-44 (rés. fr.).

Popović (T.), "Kordovani i Montonini u Balkanskom izvozu XVI veka" (Les Cordovani et les Montonini dans l'exportation balkanique au XVI^e siècle), *IČ XXXVI* (1989), p. 65-79 (rés. fr.).

Popović (T.), *Turska i Dubrovnik u XVI veku* (La Turquie et Raguse au XVI^e siècle), Belgrade 1973, p. 25-27.

Popović (T.), "Upravna organizacija hercegovačkog sandžaka u XVI veku" (L'organisation administrative du *sanžaq* d'Herzégovine au XVI^e siècle), *Prilozi ZOF XII-XIII* (1962-1963).

Popović-Radenković (M.), "O trgovačkim odnosima Dubrovnika s Bosnom i Hercegovinom (1480-1500)" (Sur les relations commerciales de Dubrovnik avec Bosnie et Herzégovine/1480-1500/), *IG 1/4* (Belgrade 1952), p. 3-20.

Pucić (M.), *Spomenici Srbski I-II* (Monuments serbes I-II), Belgrade 1858 et 1862.

Radojčić (N.), "Pet pisama s kraja XV veka" (Cinq lettres de la fin du XV^e siècle), *Južnoslovenski filolog XX/1-4* (1953-1954), p. 343-366 (rés. fr., p. 366-367). ; trois lettres du roi Jean Zapolja (1527-1540),

Radojčić (N.), "Vlastel u Zakonu gradskom Nomokanona sv. Save", 96 *Glas SAN CXCI* (1949), p. 1-14 ; Id., "Le noble [Vlastel] dans

la Loi politique du Nomokanon de Saint Sava (Sabbas)”, *Bulletin NS VI* (1952), 1.

Radojčić (N.), *Zakon o rudnicima despota Stefana* (La Loi des mines du despote Stefan), Belgrade 1962.

Radonić (J.), “Der Grossvojevode von Bosnien Sandalj Hranic-Kosaca”, *Archiv für slavische Philologie XIX* (Berlin 1897), p. 442.

Radonić (J.), *Acta et Diplomata Ragusina* t. I-V (vol. 1-9), Belgrade 1934-1951, dans la série de l’Académie serbe des Sciences intitulée *Fontes Rerum Slavorum Meridionalium* (pour la bibliographie des éditions antérieures, cf. *Id. op. cit.*, t. I, vol. 1, p. V-VIII); *Id.*, *Bulletin NS VII* (1951), p. 96-120.

Radonić (J.), “Djuradj Kastriot Skenderbeg i Albanija u XV veku (Istorijska gradja)”, *Spomenik XCV* (1942), p. I-XXV, 1-318 + planches I-VII ; *Id.*, “Georges Kastriot Scenderbeg et l’Albanie au XV^e siècle”, *Bulletin NS VII* (1951), p. 84-95.

Radonić (J.), “Donado da Lezze i njegova “ *Historia Turchesca* ””, *Godišnjica NČ XXXII* (1913), p. 302-303 n. 1, 329.

Radonić (J.), *Zapadna Evropa i balkanski narodi prema Turcima u prvoj polovini XV veka* (L’Europe occidentale et les peuples balkaniques face aux Turcs au cours de la première moitié de XV^e siècle), Novi Sad, 1905, p. 98-99.

Rački (F.), “Dopisi izmedju krajiških turskih i hrvatskih častnika” (Correspondance entre les dignitaires turcs et croates de la Krajina), *Starine JAZU XI-XII* (1879, 1880), p. 76-152 et 1-41 N^{os} I-CLIV (documents datés de 1567 à 1719).

Rapporti della Republica Venetacoi Slavi Meridionali. Brani tuatti dei diarj manoscritti di Marino Sanudo, 1496-1533, p. V-VI, 1-160, extraits publiés par I. Kukuljević-Sakcinski, “Odnosaji skupnovlade mletačke prema južnim Slavenima, priobčeni u izvadica iz rukopisnih ljetopisah Marina Sanuda (1496-1533)” (Les relations du Gouvernement vénitien avec les Slaves du sud, collationnées

en extraits tirés des chroniques manuscrites de Marino Sanudi — 1496-1533), *Arkiv za jugoslavensku povjesnicu* V, Zagreb 1859, p. 28.

Redhaus (J. W.), *Turkisch and Inglich Lexicon*, Constantinople 1921.

Reindl (Hedda), *Männer um Bâyezid II. Eine prosopographische Studie über die Epoche Sultan Bâyezids II (1481-1512)*, Berlin 1983.

Rešetar (M.), ““Drugovi” mletačkih knezova u Dubrovniku” (Les “compagnons” des recteurs vénitiens à Raguse), *Narodna starina* 12 (1933).

Rešetar (M.), “Dubrovački arhiv” (Les Archives de Raguse) in *Narodna enciklopedija srpsko-hrvatsko slovenačka I*, Zagreb 1925, p. 584-586.

Rešetar (M.), “Dubrovačko veliko vijeće” (Le Grand conseil de Raguse), *Dubrovnik* I (1929).

Rešetar (M.), “Nikša Zvijezdić, dubrovački srpski kancelar XV veka” (Nikša Zvijezdić, le chancelier serbe de Raguse au XV^e siècle), *Glas SKA* CLXIX (1936), p. 167-209).

Rešetar (M.), “Početak kovanja dubrovačkog novca” (Le début de la frappe de la monnaie ragusaine), *Rad JAZU* CCLXVI (1939).

Rešetar (M.), “Die ragusanischen Urkunden des XIII-XV Jahrhunderts”, *Archiv für Slavische Philologie* XVI (Berlin 1894), p. 328sq.

Rešetar (M.), *Dubrovačka numizmatika. I Historiski dio ; II Opisni dio* (La numismatique ragusaine. t. historique ; t. II, description), Sremski Karlovci, 1924-1925, p. III-XVI, 1-734 ; p. III-XLVII, 1-407 + planches 1-25 avec 496 reproductions.

Rešetar (M.), “Najstariji dubrovački govor” (La plus ancienne langue vernaculaire de Raguse), *Glas SAN CCI* (1951), p. 1-45.

Ringheim (A.), *Eine altserbische Trojasage*, Prague-Upsal 1951.

Robin (H.), *Dubrovnik: A History*, London: Saqi, 2003.

Roller (D.), *Agrarno proizvodni odnosi na području Dubrovačke Republike od XIII do XV stoljeća* (Les rapports fonciers dans la République de Raguse - XIII^e-XV^e s.), Zagreb 1955.

Roller (D.), *Dubrovački zanati u XV i XVI stoljeću* (Les métiers d'artisanat à Raguse des XV^e-XVI^e s.), Zagreb 1951, 304 pp.

Sahin Anil (Y.), *Osmanlılar'da kadılık*, Istanbul 1993.

Saint-Gerois (B. de) et Yssel de Schepper (G.-A.) (éd.), "Journal de l'ambassade de Corneille Duplicus Schepper...", *Mémoire de l'Académie Royale des Sciences des Lettres et des Arts de Belgique* XXX (1857), p. 188-203.

Samardžić (R.), "Diplomatski metodi starih Dubrovčana" (Les methodes diplomatiques de Raguse), *Anali Pravnog fakulteta u Beogradu* II/2 (1955), p. 182-191.

Samardžić (R.), "Belgrade, centre économique de la Turquie du Nord au XVI^e siècle", *Studia balcanica* III. *La ville balkanique XV^e-XVI^e s.*, Sofia 1970, p. 33-44.

Samardžić (R.), "L'organisation intérieure des colonies ragusaines en Turquie aux XVI^e et XVII^e siècles", *Structure sociale et développement culturel des villes sud-est européennes et adriatiques aux IXVII^e-XVIII^e siècles*, *Actes du Colloque interdisciplinaire organisé par la Commission d'Histoire de la vie économique et sociale dans les Balkans et la Commission d'Histoire des idées dans le Sud-Est européen sous les auspices de la Fondation Giorgio Cini de Venise et du Comité italien de l'AIIESEE*, tenu à Venise, 27-30 mai 1971 avec le concours moral et financier de l'UNESCO, Bucarest, AIIESEE, 1975, p. 195-205.

Samardžić (R.), "Podmladak dubrovačkih trgovaca i zanatlija u XV i XVI veku" (Le renouvellement des marchands et des artisans de Raguse aux XV^e-XVI^e s.), *Zbornik studentskih stručnih radova* VI (1948), p. 64-78.

Samardžić (R.), "Dubrovački arhiv i srpska istorija", *Arhivist* XXIX/1-2 (1979), p. 75-81.

R. Samardžić, "Dubrovčani u Beogradu" (Les Ragusains à Belgrade), *Godišnjak grada Beograda* II (1955), p. 47-93.

Samardžić (R.), "L'Italie centrale dans le système d'affaires Ragusain aux XVI^e et XVII^e siècles", *Le relazioni economiche e commerciali, Atti del Congresso di Lanciano-Atri-Chieti-L'Aquila : 13-17 aprile 1980. Congressi sulle relazioni tra le due Sponde adriatiche*, III, 1983, p. 149-161.

Samardžić (R.), *Pogled u našu prošlost - Dokumenti primorskih arhiva od X XIX veka. Dubrovnik, Zadar, Kotor* (Regard sur notre passé - Les documents des archives des villes maritimes X^e-XIX^e siècle. Dubrovnik, Zadar, Kotor), Belgrade 1957, p. 7-16.

Samardžić (R.), *Veliki vek Dubrovnika* (Le grand siècle de Dubrovnik), Belgrade, 1982, p. 8.

Schaendlinger (A. C.), *Osmanich-Türkische Documente aus dem Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien*, unter Mitarbeit von Claudia Römer, Teil 1., *Die Schreiben Süleymans des Prächtigen an Karl V., Ferdinand I. und Maximilian II.*, Transcriptionen und Übersetzungen, Faksimile, Vienne 1983, Teil 2., *Die Schreiben Süleymans des Prächtigen an Vasallen, Militärbeamte, Beamte und Richter*, Transcriptionen und Übersetzungen, Faksimile, Vienne 1986.

Setton (K. M.), *The Papacy and the Levant* t. I-II, Philadelphie 1976-1978.

Silberschmidt (M.), *Das orientalische Problem zur Zeit der Entstehung des türkischen Reiches nach veneeianischen Quellen*, Leipzig-Berlin 1923.

Skarić (V.), "Stari turski rukopis o rudarskim poslovima i terminologiji" (Un ancien manuscrit turc sur les affaires et la terminologie minières), *Spomenik SKA LXXIX* (1935), p. 3-24.

Skarić (V.), *Sarajevo i njegova okolina od najstarijih vremena do Austro-ugarske okupacije* (Sarajevo et ses environs depuis les temps

anciens jusqu'à l'occupation austro-hongroise), Sarajevo 1937, 291 pp. + 5 pl.

Skarić (V.), *Staro rudarsko pravo i tehnika u Srbiji i Bosni* (La législation et la technologie minières anciennes en Serbie et en Bosnie), Belgrade 1939, p. III-V, 1-119 + XIX planches avec 31 reproductions.

Skarić (V.), "Župa i grad Borač u Bosni" (Le comté et la ville de Borač en Bosnie), *Prilozi KJIF* II (1922), p. 184-188.

Skeat (T. C.), "Two Byzantine documents", *The British Museum Quarterly* 18 (1953), p. 71-73, p. 73 n. 8.

Skok (P.), *Etimologijski rječnik hrvatskoga ili srpskoga jezika I-III* (Dictionnaire étymologique de la langue croate ou serbe I-III), Zagreb 1971, p. 120.

Solovjev (A.), "Pojam države u srednjevekovnoj Srbiji" (La notion de l'Etat dans la Serbie médiévale), *Godišnjica NČ* XLII (1933), p. 67-69, 87-89.

Solovjev (A.), *Odabrani spomenici srpskog prava (od XII do kraja XV veka)* (Les monuments choisis du droit serbe (XII^e-fin XV^e siècle), Belgrade 1926, N° 14 p. 16.

Spaho (F.), "Turski rudarski zakon" (La loi minière turque), *Glasnik ZMBH* XXV (1913), p. 133-149, 151-194.

Spremić (M.), "Albanija od XIII do XV veka" (L'Albanie de XIII^e au XV^e siècle), in *Zbornik iz istorije Albanaca*, Belgrade 1969, p. 33-45.

Spremić (M.), "Crnča u srednjem veku" (Crnča au Moyen Âge), *Zbornik FF* XVIII (1994), p. 127-147 (rés. fr.).

Spremić (M.), "Dubrovnik i aragonsko-francuska uprava u Napuljskoj kraljevini (1496-1501)" (Dubrovnik et l'administration franco-aragonaise dans le royaume de Naples), *IG* 1-2 (1979), p. 75-76.

Spremić (M.), *Despot Djuradj Branković i njegovo doba* (Le despote Djuradj Branković et sont temps), Belgrade 1994, p. 857 pp.

Spremić (M.), *Dubrovnik i Aragonci 1442-1495* (Dubrovnik et les Aragonais 1442-1495), Belgrade 1971, index p. 311. cf. *supra* Doc. N° 5.

Spremić (M.), “Harač Soluna u XV veku” (Capitation de Salonique au XV^e siècle), *ZRVI* 10 (1967), p. 251-258.

Spremić (M.), “Harač Skenderbega” (Capitation de Skenderbeg), *Zbornik FF X/1* (1968), p. 251-258 (rés. fr.).

Spremić (M.), “Le Isole Baleari e Ragusa (Dubrovnik) nel basso Medioevo”, in *XIII Congres d’Itistória de la Corona o’ Aragó. Comunicacions I*, Palma de Mallorca 1989, p. 147-155.

Spremić (M.), “Dubrovačka trgovačka društva u despotovini Djurdja Brankovića” (Les sociétés commerciales ragusaines dans le despotat de Djuradj Branković), *Zbornik FF XIII/1* (1976), p. 85-103.

Spremić (M.), “Dubrovački brodovi i zapadno sredozemlje u XV veku” (Les navires ragusains et la Méditerranée occidentale au XV^e siècle), *IČ XXI* (1974), p. 19-29 (rés. fr.).

Spremić (M.), “Dubrovnik i aragonsko-francuska uprava u Napuljskoj kraljevini 1495-1501” (Raguse et l’administration franco-aragonaise dans le royaume de Naples, 1495-1501), *IG* 1-2 (1979), p. 73-89.

Spremić (M.), “Dva podatka o Mari Branković” (Deux informations sur Mara Branković), *IG* 1-2 (1977), p. 71-81.

Spremić (M.), “I tributi veneziani nel Levante nel XV secolo”, *Studi Veneziani* 13 (1971), p. 221-251.

Spremić (M.), “Il Regno di Napoli aragonese e l’argento balcanico”, *Archivio Storico per le province Napoletane* 13 (1975), p. 203-213.

Spremić (M.), “La posizione dei mercanti ragusei nello «stato» di Alfonso D’Aragona”, in *Atti dell’Accademia di scienze morali e politiche* 91, Napoli 1980, p. 185-195.

Spremić (M.), “La Repubblica di Ragusa e il Regno di Sicilia”, in *Atti del Congresso Internazionale di Studi sulla Sicilia Normana*, Palermo 1973, p. 298-310.

Spremić (M.), “Le relazioni economiche fra Dubrovnik (Ragusa) e l’Abruzzo nel secolo XV”, *Congressi sulle relazioni tra le due sponde Adriatiche. Le relazioni economiche e commerciali* 3, Roma 1983, p. 85-96.

Spremić (M.), “Le relazioni economiche tra Ragusa e l’Italia meridionale nel Medioevo”, in *Ragusa e il Mediterraneo*, Bari 1990, p. 101-115.

Spremić (M.), “Scambi commerciali tra la Repubblica slava di Ragusa, i Balcani e la Calabria nel basso medioevo”, *Calabria sconosciuta* II/7-8, Reggio di Calabria 1979, p. 9-16.

Spremić (M.), “Turski tributari u XIV i XV veku” (Les tributaires turcs au XIV^e et au XV^e siècle), *IG* 1-2 (1970), p. 9-59 (rés. italien).

Spremić (M.), “Vazali kralja Alfonsa Aragonskog” (Les vassaux du roi Alphonse d’Aragon), *Zbornik FF* XII/1 (1974), p. 455-471.

Spremić (M.), “Krupanj i Radjevina u srednjem veku” (Krupanj et Radjevina au Moyen Âge), in *Radjevina u prošlosti* I, Belgrade 1986, p. 111-130.

Steininger (W.), “Die Handschrift des “Zakon o rudnicima despota Stefana Lazarevića” (Beschreibung der Orthographie und der Sprache)”, *Anzeiger für slavische Philologie* 7 (1975) 29-31, 111.

Stojanović (Lj.), *Stare srpske povelje i pisma* (Les anciens actes et lettres serbes), I, 1-2, Belgrade - Sremski Karlovci, 1929-1934.

Stojanović (Lj.), *Stari srpski zapisi i natpisi* (Les anciennes notes et inscriptions serbes), I-VI, Belgrade 1902-1927 (réimpression 1982).

Tadić (J.), "Dubrovčani po južnoj Srbiji u XVI stoleću" (Les Ragusains en Serbie méridionale au XVI^e siècle), *Glasnik SND VII-VIII* (1930), p. 197-202.

Tadić (J.), "Dubrovnik od postanka do kraja XV veka" (Dubrovnik des origines à la fin du XV^e siècle), in *INJ I*, Belgrade 1953, p. 577-613.

Tadić (J.), "Dubrovačka Republika" (La République de Raguse), in *INJ II*, Belgrade 1960, p. 210-236.

Tadić (J.), "Dubrovački poklisari" (Les *poklisar* de Dubrovnik), *Politika*, Belgrade, 6-8 janvier 1927.

Tadić (J.), "Dubrovački arhiv i njegovo uredjenje" (Les Archives de Dubrovnik et son organisation), *Dubrovnik 2* (1929), p. 45-47.

Tadić (J.), "Još o Dubrovačkom arhivu" (Complements sur les Archives de Dubrovnik), *Dubrovnik 9-10* (1929), p. 341-347.

Tadić (J.), "Les archives économiques de Raguse", *Annales 6* (1961), p. 1168-1175.

Tadić (J.), "Starosrpski spomenici" (Les sources vieux-serbes), *Dubrovnik 6* (1929), p. 205-206.

Tadić (J.), "Prilozi istoriji dubrovačkog pomorstva. I. Dubrovačko-engleska trgovina u XVI stoleću" (Contributions à l'histoire de la marine ragusaine. I. Le commerce anglo-ragusain au XVI^e s.), *Jadranska straža 6* (1929), p. 164-168.

Tadić (J.), "Pomorsko osiguranje u Dubrovniku XVI stoljeća" (Les assurances à Raguse au XVI^e s.), *Zbornik iz dubrovačke prošlosti (Milanu Rešetaru)*, Dubrovnik 1931, p. 109-113.

Tadić (J.), "L'unité économique des Balkans et la Méditerranée à l'époque moderne", *Studia Historiae Oeconomica 2* (1967), p. 31-41 (Poznan 1968).

Tadić (J.), "Francusko-turski odnosi početkom XVI vijeka" (Les relations franco-turques au début du XVI^e s.), *Jadranska straža 9* (1937), p. 359-363.

Tadić (J.), *Litterae et commissiones Ragusinae* I, Belgrade, 1935 (dans la série *Fontes Rerum Slavorum Meridionalium*); J. Tadić, *Pisma i uputstva Dubrovačke Republike (1380-1383)* I (Les lettres et les instructions de la République de Raguse), Belgrade 1935, XLVIII + 553 pp.

Tadić (J.), “Ekonomsko jedinstvo Balkana i Sredozemlja u XVI veku” (L’unité économique des Balkans et de la Méditerranée au XVI^e siècle), *Zgodovinski časopis* 19-20 (1965-1966), p. 187-204.

Tadić (J.), “Istorija Dubrovnika do polovine XV veka” (L’histoire de Dubrovnik jusqu’à la moitié du XV^e siècle), *IČ XVIII* (1971), p. 13-44.

Tadić (J.), “La Grèce et la Dalmatie au XVI^e siècle”, *Balkan Studies* 5 (1964), p. 1-10 (**Ist. casopis XIV-XV, 1965, 19-27).

Tadić (J.), “La part de Raguse au commerce méditerranéen du XVI^e siècle”, *Atti del X Congresso Internazionale di Scienza Storiche, Roma 4-11 sept. 1955*, Rome 1957, p. 507-511.

Tadić (J.), “Le port de Raguse et sa flotte au XVI^e siècle”, in M. Mollat, *Le navire et l’économie maritime du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Travaux du Second Colloque International d’Histoire maritime*, Paris 1959, p. 9-26.

Tadić (J.), “Nove vesti o padu Hercegovine pod tursku vlast” (Nouve notizie sulla caduta dell’Erzegovina sotto il domino turco), *Zbornik FF VI/2* (1962), p. 131-151 + 5 fac-similés (résumé italien en p. 152).

Tadić (J.), “O pomorstvu Dubrovnika u XVI i XVII veku” (Sur la marine ragusaine aux XVI^e-XVII^e siècles), in *Dubrovačko pomorstvo*, Dubrovnik 1952, p. 165-188.

Tadić (J.), “Organizacija dubrovačkog pomorstva u XVI veku” (Les structures de la marine ragusaine au XVI^e siècle), *IČ I-2* (1948), p. 54-104 (rés. fr.).

Tadić (J.), "Pomorska trgovina Dubrovnika svršetkom srednjeg veka" (Le commerce maritime de Dubrovnik à la fin du Moyen Âge), *Glasnik DUD "Sveti Vlaho"* 1 (1929), p. 117-121.

Tadić (J.), "Prilozi istoriji dubrovačkog pomorstva. I Dubrovačko-engleska trgovina u XVI stoleću" (Contribution à l'histoire de la marine ragusaine. I Le commerce Anglo-ragusain au XVI^e siècle), *Jadranska straža* 6 (1929), p. 164-168.

Tadić (J.), "Ragusa e il suo porto nel Cinquecento. Per una storia delle relazioni tra le due sponde adriatiche (con una premessa del prof. Jorio Tadić)", *Quaderni dell'Archivio Storico Pugliese* 7, Bari 1962, p. 99-109.

Tadić (J.), "Trgovina robljem u Dubrovniku u XV veku" (Le commerce des esclaves à Dubrovnik au XV^e siècle), *Politika* N° 8084 (1930), p. 9.

Tadić (J.), "Venecija i Dubrovnik u srednjem veku" (Venise et Raguse au Moyen Âge), *JiČ* 3-4 (1968), p. 5-18.

Tadić (J.), "Dubrovčani po Južnoj Srbiju u XVI stoleću" (Les Ragusains dans la Serbie méridionale au XVI^e siècle), *Glasnik SND VII-VIII* (1930), p. 197-202.

Tadić (J.), *Jevreji u Dubrovniku do polovine XVII stoljeća* (Les Juifs à Dubrovnik jusqu'à la moitié du XVII^e siècle), Sarajevo 1937.

Tadić (J.), "Privreda Dubrovnika i srpske zemlje u prvoj polovini XV veka" (L'économie ragusaine et les pays serbes dans la première moitié du XV^e siècle), *Zbornik FFB X/1* (1968), p. 519-536 (rés. fr., p. 536-539).

Tadić (J.), *Španija i Dubrovnik u XVI veku* (L'Espagne et Dubrovnik au XVI^e siècle), Belgrade 1932, 161 pp.

Tansel (S.), *Sultan II. Bâyezit'in siyasi hayatı* (La vie politique à l'époque de Bâyezit d II), VIII p. + 308 pp.

Tenenti (A.), *Florence à l'époque des Médicis*, Flammarion, Paris 1968.

Thallóczy (L.), Gelcich (G.), *Diplomatarium relationum Republicæ Ragusanæ cum regno Hungariæ*, Budapest 1887, p. 600, 821.

Thallóczy (L.), *Studien zur Geschichte Bosniens und Serbiens im Mittelalter*, Munich-Leipzig, 1914, p. 418-422.

Theiner (A.), *Vetera Monumenta Historica Hungariam Sacram illustrantia* II (1432-1526), Rome 1860, p. 556-557.

Todorov (N.), A. Velkov, *Situation démographique de la Péninsule Balkanique (fin du XV^e s. début du XVI^e s.)*, Sofia 1988, tabl. 7 sq.

Tošić (Dj.), "O izvozu žitarica sa Neretve u Dubrovnik u XIV vijeku" (Sur l'exportation des céréales de Neretva à Dobrovnik au XIV^e siècle), *Institut za istoriju u Sarajevu, Prilozi broj 20 Sarajevo* (1984), p. 109-118.

Tošić (Dj.), "Rana prošlost Travunije" (Le passé ancien de Trebinje), *Godišnjak DIBH XXXVIII* (1988), p. 42-49.

Tošić (Dj.), *Trg Drijeva u srednjem vijeku* (La place de Drijeva au Moyen Âge), Sarajevo 1987, 324 pp. (rés. angl. p. 291-299).

Tomić (J.), "Sedam srpskih pisama ćirilicom pisanih iz Mletačkog arhiva" (Sept lettres serbes écrites en cyrillique des Archives de Venise), *Spomenik SKA XXXI* (1898), p. 70-75.

Trpković (V.), "Humska zemlja" (Terra de Chelmo), *Zbornik FF VIII/1* (1964), p. 225-260 (rés. it.).

Truhelka (Ć.), "Dodatci nekim našim dokumentima" (Les supplements de quelques-uns de nos documents), *Glasnik ZMBH XXIII/4* (1911), p. 465-484.

Truhelka (Ć.), "Državno i sudbeno ustrojstvo Bosne u doba prije Turaka. A. Državno ustrojstvo" (L'organisation de l'Etat et de la justice en Bosnie avant les Turcs. A. L'organisation de l'Etat), *Glasnik ZMBH, XIII* (Sarajevo 1911), p. 83-187.

Truhelka (Ć.), "Dubrovačke vijesti o godini 1463" (Les informations ragusaines sur l'année 1463), *Glasnik ZMBH XXII* (1910), p. 3.

Truhelka (Ć.), “Hercegovački krajišnici. Pregled” (Les *krajišnici* d’Herzégovine), *Glasnik ZMBH XXIII/4* (1911), p. 436-451.

Truhelka (Ć.), “Konavoski rat 1430-1433” (La guerre de Konavle 1430-1433) *Glasnik ZMBH XXIX* (Sarajevo 1917), p. 145-211.

Truhelka (Ć.), “Poslednja bosanska kraljica” (La dernière reine de Bosnie), *Glasnik ZMBH XXIII/4* (1911), p. 451-455.

Truhelka (Ć.), “Tursko slovenski spomenici dubrovačke arhive” (Les actes turco-slaves des archives de Dubrovnik), *Glasnik ZMBH XXIII* (1911), p. 1-162, avec XIX fac-similés.

Truhelka (Ć.), “Tursko-slovenski spomenici dubrovačke arhive. 4. Hercegovački krajišnici” (Les sources turco-slaves des Archives de Raguse. 4. Les krajišnici de l’Herzégovine), *Glasnik ZMBH XXIII* (1911), p. 457-465.

Umur (S.), *Osmanlı padişah tuğları* (Les tuğra des souverains ottomans), Istanbul 1980, p. 107.

Unbegaun (B. O.), “Četiri pisma turskog sultana Selima I na srpskom jeziku” (Quatre lettres du sultan turc Selûm I^{er} en langue serbe), *Xenia Slavica Papers Presented to Gojko Ružičić on the Occasion of his Seventy-fifth Birthday, 2 February 1969*, Sous la direction de R. L. Lencek et B. O. Unbegaun (†), La Haye - Paris, 1975, p. 221- 228.

Unbegaun (B.), *Les débuts de la langue littéraire chez les Serbes*, Travaux publiés par l’Institut d’études slaves, XV, Paris 1935, p. 25 n. 1.

Uzunçarsili (I. H.), “Ferman”, in *İslâm Ansiklopedisi* 4, p. 571-572.

Vaillant (A.), “Les origines de la langue ragusaine”, *RES IV* (1924), p. 226-251.

Valeri (N.), *Storia d’Italia*, t. I, U.T.E.T., Turin 1961.

Valeri (N.), *L’Italia nell’età dei principati dal 1343 al 1516*, Milan, 1^{re} éd. 1949, rééd. 1969.

Vasić (M.), "Martolosi u periodu uspona bosanske države" (Les martolosi à l'époque de l'essor de l'Etat ottoman), *Godišnjak DIBH* 14 (Sarajevo 1964), p. 11-65.

Vatin (N.), *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du XV^e siècle d'après deux sources contemporaines : Vâkıfîât-ı Sultân Cem*, œuvres de Guillaume Caursin, Ankara 1997 (379 pp. + 67 planches).

Vatin (N.), "Itinéraires d'agents de la Porte en Italie (1483-1495). Réflexions sur l'organisation des missions ottomanes et sur la transcription turque des noms de lieux italiens", *Turcica* XIX (1987), p. 29-50.

Vedovato (G.), "Note sui privilegi capitolari fiorentini del secolo XV", *Archivio storico italiano* 370 (Florence 1939), p. 187-188

Vego (M.), *Iz istorije srednjovjekovne Bosne i Hercegovine* (Sur l'histoire de la Bosnie et de l'Herzégovine au Moyen-Age), Sarajevo, 1980.

Vego (M.), *Povijest humske zemlje (Hercegovine) / L'histoire du pays de Hum (Herzégovine)*, Samobor 1937.

Vego (M.), *Zbornik srednjovekovnih natpisa Bosne i Hercegovine* (Recueil des inscriptions médiévales de Bosnie et Herzégovine), I-IV, Sarajevo 1962-1970.

Veselinović (A.), "Prilog proučavanju rudarstva na Balkanu krajem XV veka" (Contribution à l'étude de l'exploitation minière dans les Balkans à la fin du XV^e siècle), *IČ* XXV-XXVI (1978-1979), p. 249-253.

Veselinović (A.), "Zabrane i prekidi trgovine u Srbiji u doba Despotovine" (Interdictions et interruptions du commerce en Serbie du temps du Despotat), *IG* 1-2 (1983), p. 25-42.

Villain-Gandossi (Christiane), "Contribution à l'étude des relations diplomatiques et commerciales entre Venise et la Porte ottomane au XVI^e siècle", *Südost-Forschungen* XXVI (1967), p. 22-31.

Vinaver (V.), "Prilozi istoriji plemenitih metala, cena i nadnica (srednjevekovni Dubrovnik)" (Contributions à l'Histoire des

métaux précieux, prix et salaires. Dubrovnik au Moyen Âge), *IG* 1-2 Belgrade (1960), p. 51-94.

Vinaver (V.), "Problem proizvodnje srebra u srednjovekovnoj Srbiji" (Le problème de la production de l'argent métal dans la Serbie médiévale), *Istorijski zapisi* XVII/3 Titograd (1960), p. 481-512.

Vinaver (V.), *Pregled istorije novca u jugoslovenskim zemljama (XVI-XVII)* (Pecis de l'histoire de la monnaie dans les pays yougoslaves, XVI^e-XVII^e siècles), Belgrade 1970, 382 pp. 67sq.

A. Di Vittorio, *Finanze e moneta a Ragusa nell' età delle crisi*, Napoli 1983, 284 pp.

Vlajinac (M.), *Rečnik naših sturih mera* (Le dictionnaire de nos anciennes mesures), t. I-IV, Belgrade 1964, p. 276-278.

Voje (I.), "Brskovo in vrednost srebra v srednjem veku" (La mine de Brskovo et le prix de l'argent métal au Moyen Âge), *Zgodovinski časopis*, Ljubljana 1956-1957.

Voje (I.), "Argentum de glama", *IČ* XVI-XVII (1966-1967), p. 15-41 (rés. fr.).

Voje (I.), *Kreditna trgovina u srednjovekovnom Dubrovniku* (Le commerce et les crédits dans la Raguse médiévale), Sarajevo 1976.

Vojnović (K.), "O državnom ustrojstvu republike Dubrovačke" (Sur les structures étatiques de la République de Raguse), *Rad JAZU* CIII (1891).

Vojnović (L.), *Uprava u starom Dubrovniku* (L'administration dans la Raguse ancienne), 1895.

Vryonis (S.), "Isidore Glabas and the Turkish *Devshirme*", *Speculum* 31/3 (1956), p. 433-443.

Vryonis (S.), "The Ottoman Conquest of Thessaloniki in 1430", in *Continuity and Change in the Late Byzantine and Early Ottoman Society* (sous la dir. de A. Bryer et de H. Lowry), Birmingham-Washington D.C. 1986, p. 281-321.

Vučetić (A.), "Spomenici dubrovački" (Les sources de Dubrovnik), *Srdj* VI/12, Dubrovnik 1907, p. 575-576. et Stojanović, p. 253-254, N° 841.

Vučetić (A.), "Prilog sitnicama iz dubrovačke prošlosti. Obrednik za odlazak poslanika dubrovačkih u Carigrad" (Contribution aux faits mineurs du passé de Raguse. Les consignes pour les missions des ambassadeurs ragusains à Constantinople), *Srdj* IV/1-2 (1905), p. 27-30.

Vukanović (T.), "Srebrnica u srednjem veku" (Srebrnica au Moyen Âge), *Glasnik Državnog muzeja u Sarajevu* I (Beograd 1946), p. 51-80.

Vukićević (M.), *Znameniti Srbi muhamedanci* (Les musulmans serbes célèbres), Belgrade 1901.

Werner (E.), *Die Geburt einer Grossmacht - Die Osmanen*, Weimar, 1985, p. 142 et suite.

Wittek (P.), "De la défaite d'Ankara à la prise de Constantinople (Un demi-siècle d'histoire ottomane)", *Revue des études islamiques* 12 (1938), p. 1-34; repris in Id., *La formation de l'Empire ottoman* (Variorum Reprints), Londres 1982, chap. II.

Wittek (P.), "Notes sur la tugra ottomane", in *La formation de l'Empire ottoman* (Variorum Reprints), Londres 1982, (VI) p. 327-393. chap. VI., t-51

Zachariadou (Elisabeth A.), "Ottoman Documents from the Archives of Dionysiou (Mount Athos) 1495-1520", *Südost-Forschungen*, XXX (1971), p. 1-35.

Zachariadou (Elisabeth A.), "Early Ottoman Documents from the Prodromos Monastery (Serres)", *Südost-Forschungen*, XXVIII (1969), p. 1-12

E. ZACHARIADOU, *Trade and Crusade. Venitian Crete and the Emirates o J Monteshe and Aydin (1300- 1415)*, Venise 1983.

Zirojević (Olga), "Oko imena Hamza" (Autour du nom de Ĥamza), *IČ* 29-30 (1982-1983), p. 153-157.

Zirojević (Olga), "Prvi vekovi tudjinske vlasti" (Les premiers siècles du pouvoir turc), in *Kosovo i Metohija u srpskoj istoriji*, Belgrade 1989, p. 68-69 n. 107.

Zirojević (Olga), *Tursko vojno uredjenje u Srbiji 1459-1683* [*L'organisation militaire*], Belgrade 1974, p.

Šabanović (H.), *Bosanski pašaluk, Postanak i upravna podela* (Le pašaliq de Bosnie. Création et structure administrative), Sarajevo 1982, 271 pp. 44-47.

Šabanović (H.), "Bosanski sandžakbeg Skender" (Skender, le sangaqbeg de Bosnie), *IG* 1 (1955), p. 111-127.

Šabanović (H.), "Bosansko krajište 1448-1463" (Le krajište de Bosnie), *Godišnjak IDBH* 9 (Sarajevo 1958), p. 177-220.

Šabanović (H.), *Krajište Isa-bega Ishakovića. Zbirni katastarski popis iz 1455 godine* (La marche d'Isa beg Isaković. Recensement de cadastre pour l'année 1455), Sarajevo, 1964.

Šabanović (H.), "Postanak i razvoj Sarajeva" (Les origines et le développement de Sarajevo), *Radovi RNDBH XIII* (Sarajevo 1960), p. 71-115.

Šabanović (H.), "Purska dokumenta u državnom arhivu u Dubrovniku" (Les documents turcs des Archives d'Etat de Raguse), *BzI* 107-3 (Dubrovnik) 14962-1963), p. 121-149. (+ 1)

Šabanović (H.), "Vojno uredjenje Bosne od 1463 do kraja XVI vijeka" (Le krajište de Bosnie. Godišnjak IDBH 13 (Sarajevo 1961), p. 107-22

Beograd : Paideia, 2023 (Beograd : Birograf). - 351 str. ;

Šišić (F.), *Vojvoda Hrvoje Vukčić Hrvatinić i njegovo doba* (Le duc Hrvoje Vukčić Hrvatinić et son temps), Zagreb 1902, p. 232sq. *INJ* 177

ISBN 97838807448-646-7

Šunjić (M.), *Bosna i Venecija. Odnosi u XIV i XV st.* (Bosnie et Venise. Les relations au XIV^e et au XV^e s.), Sarajevo 1996.

COBISS.SR-ID 127863817

Professeur à l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, Paris
Directeur d'Études à l'INSTITUT DES ÉTUDES BALKANIQUES
de l'ACADÉMIE SERBE DES SCIENCES ET DES ARTS, en retraite
Professeur au CENTRE EUROPÉEN POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DE L'UNIVERSITÉ POUR LA PAIX DES NATIONS UNIES, Belgrade
Boško Bojović est historien, philologue et sociologue du Sud-Est européen

Du même auteur :

- L'idéologie monarchique dans les hagio-biographies dynastiques du Moyen-Age serbe*, *Orientalia Christiana Analecta*, PONTIFICIUM INSTITUTUM ORIENTALIUM STUDIORUM, Rome 1995.
- Raguse et l'Empire ottoman (1430-1520)*, Ed. CENTRE PIERRE BELON DES ÉTUDES BYZANTINES, NÉO-HELLÉNIQUES ET SUD-EST EUROPÉENNES - ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, Paris 1998.
- Pouvoirs et sanctifications dans le Moyen Age serbe (en serbe) , introduction: S. ČIRKOVIĆ, Ed. «Službeni list», Belgrade 1999.
- Le monde byzantin (VIIIe-XIIIe siècle). Économie et société*, Editions du Temps, Paris 2006.
- Le millénaire byzantin (324-1453)*, Ellipses, Paris 2008.
- Chilandar (Mont-Athos) et les pays roumains (XVe-XVIIe siècle). Les actes des princes moldo-valaques des Archives de Chilandar (Mont-Athos)*. éd. De Boccard, Paris 2010.
- Kosovo et les Balkans Occidentaux. Question de stabilité régionale et de sécurité européenne. Après dix ans de protectorat: minorités et le patrimoine culturel en sursis*, CENTRE EUROPÉEN POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ POUR LA PAIX DES NATIONS UNIES, Belgrade 2011.
- De l'économie monde au monopole d'état. Les métaux précieux de Serbie et de Bosnie entre Venise et l'Empire ottoman – XVe-XVIIe siècles* (en serbe), Continuum-Svečanik, Belgrade 2014.
- Byzance-Balkans-Europe – Appartenance et altérité* (en serbe), Službeni Glasnik, Belgrade 2014.
- Kosovo et Metochia – violence ethnique au service des grandes puissances* (en serbe), ΠΑΙΔΕΙΑ, Belgrade 2015.
- Hybris ou la domination de la fausse conscience* (en serbe), CENTRE EUROPÉEN POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ POUR LA PAIX DES NATIONS UNIES, Belgrade 2017.
- Eglise orthodoxe serbe: histoire-spiritualité-modernité*, Cerf - Patrimoines, Paris 2017.
- Martirii Ortodoxe si Istorice in Spatul Romanesc – in secolele V-XVI* (Ed. S. Staretu, B. Bojović), Creator, Brasov 2021.
- Académies – Les élites académiques sur le fond des contradictions européennes* (en serbe), Archives de Voivodina, Novi Sad 2021.
- Une femme dans la Grande guerre. Jelena Šaulić Bojović (1896-1921) Enseignante-Resistante-Ecrivaine*, ΠΑΙΔΕΙΑ, Belgrade-Paris 2022.
- Metropolite Amphiloche – un apostolat chrétien* (en serbe), ΠΡΟΜΕΤΕΪ, Нови Сад 2023.